DUKE
UNIVERSITY

DIVINITY SCHOOL
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
Duke University Libraries

https://archive.org/details/traitedesinstrum01gall_4

TORTURES ET TOURMENTS
DES MARTYRS CHRÉTIENS

TRAITÉ

DES

Instruments de martyre

ET

des divers Modes de supplice

EMPLOYÉS PAR LES PAIENS
CONTRE LES CHRÉTIENS

PAR

Antonio GALLONIO
Prêtre de l'Oratoire

Traduit sur les originaux italien et latin

Ouvrage orné de quarante-six planches
d'après les gravures sur cuivre d'Ant. TEMPESTA

Paris
CHARLES CARRINGTON, Libraire-Éditeur
13, Faubourg Montmartre, 13

1904

TRAITÉ

DES

INSTRUMENTS DE MARTYRE

TORTURES ET TOURMENTS
DES MARTYRS CHRÉTIENS

TRAITÉ

DES

Instruments de martyre

ET

des divers Modes de supplice

EMPLOYÉS PAR LES PAIENS
CONTRE LES CHRÉTIENS

PAR

Antonio GALLONIO

Prêtre de l'Oratoire

Traduit sur les originaux italien et latin

Ouvrage orné de quarante-six planches
d'après les gravures sur cuivre d'Ant. TEMPESTA

Paris
CHARLES CARRINGTON, Libraire-Éditeur
13, Faubourg Montmartre, 13

1904

NOTE DE L'ÉDITEUR

Le Traité des instruments de martyre et des divers modes de supplice employés par les païens contre les chrétiens est dû à l'érudition pieuse d'un religieux oratorien, le R. P. Antonio Gallonio.

L'édition originale, en langue italienne, parut à Rome, en 1591, sous le titre : *Trattato degli instrumenti di martirio e delle varie maniere di martirizare.* Ce volume in-quarto qu'ornait une série de quarante-six gravures, exécutées sur cuivre, d'après les dessins de Giovani de Guerra, de Modène, peintre de Sixte-Quint, par Antonio Tempesta, de Florence, connut dès son apparition une vogue immense. Une édition de la version latine due à l'auteur et qui suivit de près l'originale, celle de Paris de 1659 et d'autres très nombreuses, d'un format réduit, illustrées de mauvaises copies des gravures de Tempesta, rendirent populaire ce livre savant et simple.

Il répondait à un besoin.

Les martyrs chrétiens avaient, aux premiers siècles de l'Eglise, subi le sort commun qu'inflige l'humanité aveugle

à ceux qui voient luire une aube nouvelle à travers ses ténèbres. C'était là chose sue et souvent répétée, tradition sacrée, mais les détails affreux des supplices endurés, les noms et la forme des multiples engins, des pressoirs féroces qui avaient servi à cette vendange céleste, des cruelles et terribles meules qui avaient écrasé le bon grain des moissons du Christ, n'étaient connus que des savants.

Le peuple chrétien apprit ainsi à vénérer davantage ceux qui lui avaient permis, par leurs tortures, de prier dans la paix.

Nous avons cru devoir ressusciter de l'ombre ce curieux ouvrage.

Il sera une révélation pour plusieurs et nous sommes certains que si le bibliophile accueille ce curieux Traité du Père Gallonio pour le soin que nous avons pris de le restituer presque en sa forme première, avec les mêmes gravures, les chrétiens modernes le tiendront pour le supplément indispensable aux « Vies des Martyrs » et le livre de noblesse de leurs ancêtres spirituels.

TORTURES ET TOURMENTS

DES

MARTYRS CHRÉTIENS

CHAPITRE PREMIER

De la Croix, des Poteaux, et autres Engins de supplice, auxquels étaient suspendus les corps des Chrétiens qui demeuraient fermes dans la Confession du Christ.

CONSIDÉRANT que nous nous proposons, dans ce livre, de traiter des divers instruments de supplice, et des modes de torture sans nombre, par lesquels les plus glorieux et les plus invincibles soldats de Notre Seigneur Jésus-Christ, affrontèrent, d'un cœur ferme, la mort pour son honneur, nous avons jugé convenable de commencer notre labeur par la Croix sainte et sacrée. — Et cela par la raison que ce fut sur elle que le Sauveur du Monde, brisant les liens de la Mort, fut victorieux de ce rusé serpent, le Diable, et obtint, par ses souffrances, une telle force d'âme pour ses serviteurs, qu'ils étaient prêts, le cœur en joie, à endurer les plus cruelles rigueurs, jusqu'à l'effusion de leur sang et l'ablation de leurs membres. Et c'est aussi à cause de cette force que les Confesseurs et les Prêcheurs de la Loi

divine puisèrent dans la Croix et déployèrent dans les tortures, qu'il nous a paru convenable de placer la Croix en tête du présent livre. Mais, comme les poteaux plantés en terre étaient tous inclus par les Anciens sous le nom général de Croix, nous en devons traiter dans le même chapitre, aussi bien que des autres engins auxquels les corps des Saints Martyrs étaient suspendus, en punition de leur persistance dans la foi du Christ. Car, en vérité, soit qu'ils aient été cloués à la Croix, ou bien liés à des poteaux, on peut toujours dire qu'ils étaient suspendus.

Mais, pour en revenir à la Croix, nous devons dire que non seulement les Juifs, mais aussi les Gentils, avaient l'habitude de clouer sur une Croix les criminels condamnés. Et cela est expressément constaté par divers de leurs propres auteurs, — en premier lieu par Cicéron, en différents passages (spécialement dans « *les Philippiques* » et « *De Finibus* ») ainsi que par Valérius Maximus, par Tite Live, Curtius, Suétonius (*Galba*) et Sénèque (*De Consolatione*).

Ce dernier passage montre qu'il y avait des Croix de plus d'une sorte, comme cela est clairement établi dans ce qui suit : « De ceci, je conclus que les Croix n'étaient pas que d'une sorte, mais faites différemment par les différents peuples. Il y en a qui pendent le criminel la tête en bas, d'autres lui traversent les entrailles par un pieu, d'autres encore lui étendent les bras sur un gibet en forme de fourche. » Maintenant, pour expliquer de quelle sorte étaient ces croix qui « traversent les entrailles avec un pieu », Sénèque l'explique d'autre part, car il appelle cette sorte de croix, dans son accusation contre le luxurieux Mécènes une croix en pointe aiguë. D'après cela, il est aisé de comprendre que, si certaines de ces Croix ressemblaient à ce que nous appelons aujourd'hui *Croix,* d'autres étaient semblables à ces pieux aiguisés que les Turcs, de nos jours, emploient pour exécuter les condamnés et avec lesquels ils traversent les victimes depuis le fonde-

ment jusqu'à la tête. Lisez aussi Procopius *(Guerre des Vandales)*.

Sur la première espèce de Croix, quelques-uns des suppliciés étaient crucifiés avec la tête tournée vers la terre, tandis que d'autres avaient la tête levée vers le Ciel (ainsi que Sénèque le déclare dans le passage ci-dessus cité, et ainsi qu'en rendent témoignage de nombreux *Actes des Saints)*. Les martyrs chrétiens étaient crucifiés de chacune de ces deux manières par les adorateurs des idoles.

Parmi ceux qui conquirent la Couronne du Martyr en étant crucifiés la tête en bas, fut le chef des apôtres lui-même, saint Pierre, sur lequel Origène écrit ceci : « Lorsque Pierre fut arrivé aux faubourgs de Rome, il fut cloué à la croix, la tête en bas (car il désira lui-même que cela fut ainsi).

Saint Augustin écrit également : « Ainsi tous deux (Pierre et Paul) se hâtent d'atteindre la palme du Martyre, et de conquérir, par ce moyen, la couronne. » Et, un peu plus loin : « Pierre, pour l'amour du Christ, est suspendu sur l'arbre, la tête en bas. Paul est tué par le sabre. L'apôtre, avec ses propres pieds, marcha à la rencontre du Christ, et, levant ses yeux en haut, laissa monter aux cieux son esprit béni. » Dans le même esprit (pour passer à d'autres pères) saint Chrysostome ; *(Homélie sur le chef des Apôtres)* : « Réjouis-toi, Pierre, à qui il a été donné de jouir du Christ sur l'arbre et qui eut le bonheur d'être crucifié comme le fut ton maître, cependant, non pas le corps droit comme le Seigneur Christ, mais la tête tournée vers la terre ainsi que quelqu'un voyageant de la terre au ciel. Bénis soient les clous qui percèrent ces membres sacrés ! » Ainsi parle Chrysostome. Au très saint apôtre du Christ, on peut adjoindre Saint Calliopus, qui mourut de la même mort pour avoir gardé sa foi en Christ et qui, bravement, triompha d'une façon signalée du monde et du Démon. Tout cela donc a été dit sur les Martyrs qui furent crucifiés, les pieds levés vers le ciel.

Mais beaucoup de champions, dont la voix était comme un clairon pour proclamer la Loi chrétienne, moururent sur la Croix, les pieds tournés vers la terre (pour continuer à traiter notre sujet), par exemple : saint Philippe et saint André, apôtres; Nestor, évêque; Timon, diacre, et d'autres encore. D'ailleurs, outre ceux-là, le *Martyrologe Romain* nous parle de dix mille martyrs ainsi crucifiés, — et, en particulier, d'un certain Siméon, évêque, qui, à la date de son martyre, était dans sa cent vingtième année.

Relativement aux premiers désignés, c'est-à-dire les dix mille qui furent dressés sur la croix (2 juin), nous lisons : « Sur le mont Ararat, passion de dix mille martyrs qui furent crucifiés. »

Relativement à saint Siméon (2 avril) : « A Jérusalem, anniversaire de saint Siméon, évêque et martyr, qu'on dit avoir été fils de Cléophas, et parent du Sauveur selon la chair. Ordonné évêque de Jérusalem, immédiatement après Jacques, frère de Notre Seigneur, après avoir souffert, pendant la persécution de Trajan, maintes tortures, il mourut martyr; tous ceux qui se trouvaient présents, et le juge lui-même, furent émerveillés de voir comment un vieillard de cent-vingt ans avait pu endurer le supplice de la Croix bravement et sans fléchir ». Le même évêque Siméon est remémoré de la même façon par Eusèbe *(Histoire Ecclésiastique)*.

MODE EMPLOYÉ PAR LES PAÏENS POUR CRUCIFIER LES CHRÉTIENS

En premier lieu, les Ministres de Cruauté préparaient (comme l'attestent divers passages des *Actes des Saints*, cités plus haut, et en particulier ceux de saint Pionius) des maillets, des clous de fer, et une croix faite en bois, qu'ils posaient à terre; quelquefois, y attachant des cordes pour lier les mains et les pieds de ceux

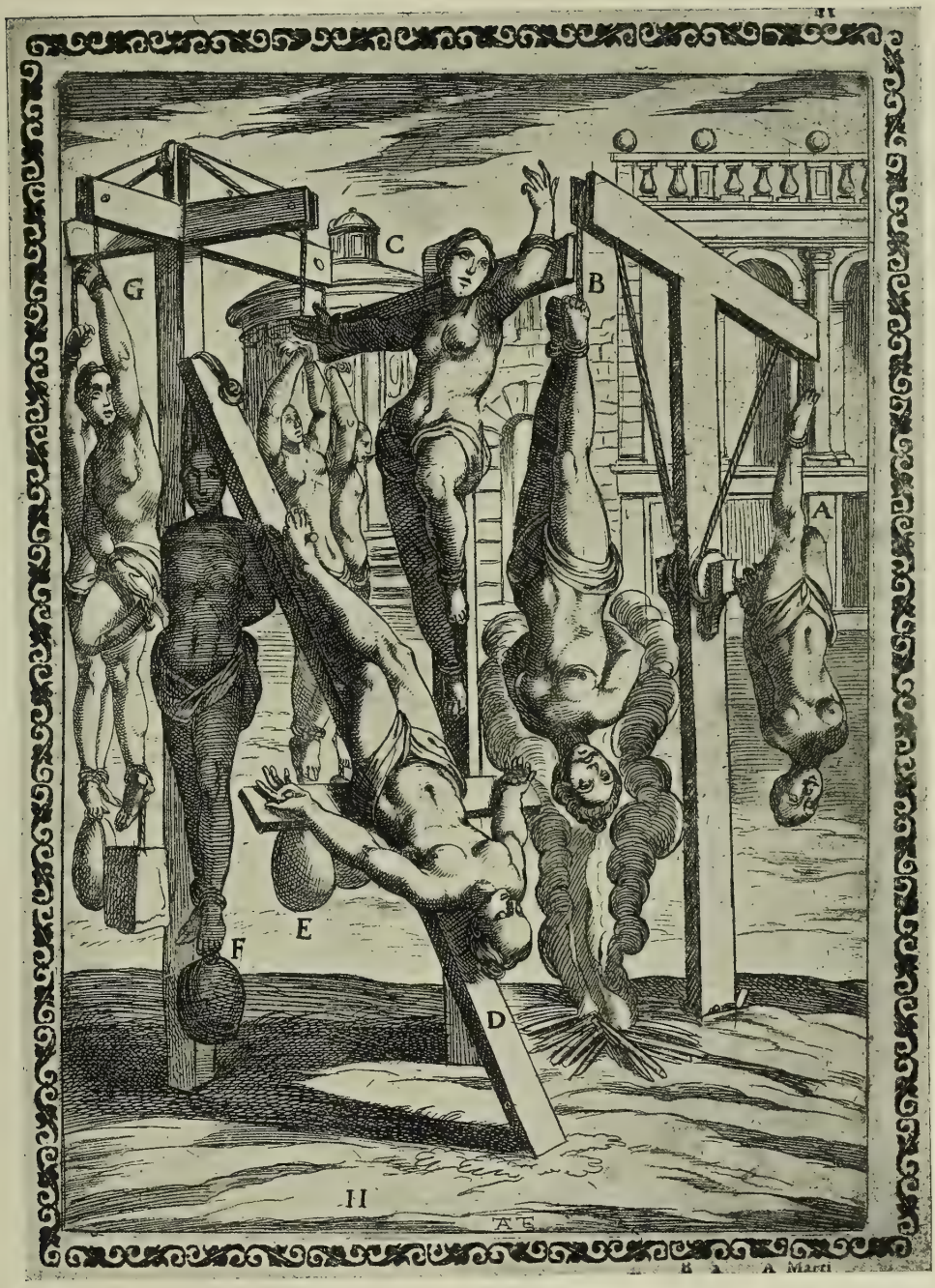

FIG. I

A. — Martyres suspendues par un pied.
B. — Suspendue par les deux pieds.
C. — Elevée sur la croix, la tête en haut.
D. — Clouée à la croix, la tête en bas.
E. — Pendue par les deux bras, avec de lourds poids attachés aux pieds.
F. — Femmes chrétiennes pendues par les cheveux.
G. — Martyres pendues par un bras, avec d'énormes poids attachés aux pieds.

qui devaient être crucifiés. Alors, couchant les saints martyrs, ou quelque criminel de leur propre religion, si méprisable, sur le bois, après leur avoir arraché leurs vêtements, ils les attachaient au moyen de quatre clous (nombre qui semble le plus probablement avoir été employé). Cela fait, ils élevaient la croix, avec les victimes, et, l'enfonçant dans un trou creusé à cet effet, les abandonnaient à l'amère agonie d'une mort lente, — les laissant pendus jusqu'à ce que leurs chairs fussent entièrement pourries, comme Valérius Maximus l'explique clairement dans divers passages.

De cela, nous pouvons déduire que les Juifs, relativement aux corps des crucifiés qui étaient sur les croix, différaient des Gentils. Ces derniers, ainsi que nous venons de le remarquer, les laissaient pendre au gibet jusqu'à ce qu'ils fussent pourris; mais les Juifs agissaient autrement et, conformément à la loi, comme il est déclaré dans le *Deutéronome*, ch. XV^c^, ils avaient coutume de les descendre le même jour et de les enterrer dans un endroit convenable.

Nous dirons peu de chose, dans ce présent ouvrage, de l'autre sorte de croix, dont nous avons parlé au commencement du chapitre, sous l'autorité de Sénèque, comme étant munie d'un bâton pointu. Car, jusqu'à présent, nous avons été incapables de trouver, dans les histoires des anciens martyrs, aucune mention d'une semblable punition ayant été infligée. A vrai dire, cependant, nous préférions inclure sous ce titre la torture infligée à quelques-uns des plus glorieux athlètes du Christ, sous forme de bâtons pointus leur traversant l'intérieur du corps. Mais de cela, si Dieu nous le permet, nous traiterons dans le dernier chapitre de notre livre. Une autre punition, en partie semblable, est décrite par Théodoret *(Histoire Ecclésiastique)* de la façon suivante : « Mais quand il le tient (saint Benjamin) se moquant de cette torture, il commande encore qu'un autre roseau soit introduit cette fois, dans son membre génital, lequel roseau étant retiré, et enfoncé

de nouveau, lui causait des tourments inexprimables. Ensuite, le sauvage tyran ordonne de lui introduire dans le fondement un gros bâton épais, et extrêmement rugueux en raison des branches qui en sortaient de toutes parts. » Aussi loin va Théodoret. D'ailleurs c'est un fait reconnu, que les Turcs empalèrent sur des pieux, Adrien, de l'ordre de saint Dominique, et vingt-six autres, ses compagnons; et Procopius *(Guerre des Vandales)* parle du même supplice. Mais assez sur cela.

LES POTEAUX

Les poteaux étaient grandement employés, et de maintes manières différentes, par les Païens, adorateurs du Démon, pour tourmenter les chrétiens. Ils y attachaient les saints martyrs, — après leur avoir arraché leurs vêtements afin de les rendre aussi nus que possible, — soit au moyen de clous de fer, ou bien de cordes. Ils leur déchiraient alors la chair sans merci avec des griffes de fer, des pinces ou des étrilles. Ils les transperçaient de flèches, les battaient de verges, de bâtons, ou même les exposaient aux morsures des bêtes féroces. Ils leur arrachaient les dents, leur coupaient la langue, et les seins, lorsque c'étaient des femmes. En un mot, ils les torturaient de toutes les manières les plus horribles, après les avoir d'abord attachés à des pieux ou poteaux fixés en terre. Cela est confirmé par de nombreux *Actes* des Saints Martyrs, tels que ceux de Grégoire Thaumaturge; Polycarpe Gaiana et Fébronia vierge, et une légion presque innombrable d'autres des deux sexes. La même chose est démontrée par des auteurs classiques tels que Cicéron (*Philippiques*), Valérius Maximus, Suétone (*Claudius*), etc. Il devrait être remarqué ici que les Martyrs qui étaient attachés à des poteaux par des clous de fer et torturés ainsi, étaient aussi quelquefois

liés avec des cordes, probablement pour que leur tourment soit plus grand.

DES PILIERS ET ARBRES EMPLOYÉS POUR LE MÊME OBJET ET DANS LE MÊME BUT

Bien que les adorateurs du Démon, pour torturer les condamnés à mort, les aient souvent attachés à des poteaux ou à des croix, il est pourtant fréquemment rapporté comment nos Martyrs étaient attachés ou cloués à des arbres ou à des piliers, sur le commandement de leurs bourreaux, et, ainsi, étaient torturés.

Les *Actes* de divers Martyrs, aussi bien qu'Eusèbe, rendent témoignage de piliers employés ainsi. Pour terminer, enfin, il y a le fameux pilier religieusement conservé à la basilique de Saint-Sébastien, en dehors des murs, et que l'on suppose, d'accord avec l'ancienne Tradition chrétienne, être le même auquel le dit saint Martyr, confessant sa foi au Christ, fut attaché et percé de flèches jusqu'à la mort.

Les *Actes* de divers Martyrs, tels que ceux de sainte Zoé et de saint Paphnutius, font mention d'arbres semblables ainsi employés.

DES DIFFÉRENTS MODES D'ÊTRE SUSPENDU A LA CROIX, ETC.

Ayant suffisamment traité de la croix elle-même, et des pieux employés pour le crucifiement, il reste, dans la dernière partie de ce chapitre, à donner des informations sur les diverses manières d'y être suspendu ; c'est-à-dire de quelles façons les Martyrs bénis, et les champions du saint Evangile y étaient

suspendus par les Païens. Car les moyens de suspension étaient à la fois variés et horriblement cruels, et nous trouvons que les Chrétiens devaient les subir, au caprice de leurs bourreaux. Nous apprenons comment quelques-uns d'entre eux étaient suspendus par un seul pied, ou mieux (comme l'explique Nicéphore dans son *Histoire*), par un pied élevé au niveau de la tête, un feu lent étant allumé au-dessous, de façon à les suffoquer par la fumée. D'autres étaient suspendus par les bras, par les deux ou par un seul, ou encore par les extrémités des pouces, et, à leurs pieds, étaient attachés des poids d'une extraordinaire pesanteur. D'autres encore, selon ce que nous trouvons rapporté, étaient suspendus à de hauts murs. Des pierres étaient attachées à leur cou ou à leurs pieds; ils étaient liés de cordes; on chargeait leurs épaules de lourds sacs de sel, et, afin qu'ils souffrissent davantage, des bâillons de bois étaient enfoncés dans leur bouche. Plus loin, il est dit comment certains étaient enduits de miel et attachés, dans cet état, à des poteaux exposés à un soleil brûlant, de sorte qu'ils étaient torturés par les piqûres des mouches et des abeilles. Il est dit aussi que d'autres étaient pendus à des crampons de fer ou à des nœuds coulants (ainsi que sont pendus, de nos jours, les voleurs et les meurtriers condamnés à mort). Enfin, ils étaient attachés à des piliers, étant face à face, et les pieds ne touchant pas le sol, ou encore, pendus par les cheveux, ce qui était employé souvent pour torturer les femmes qui demeuraient constantes dans la foi du Christ.

De toutes ces diverses manières, les *Actes* des saints Martyrs font fréquemment mention. Particulièrement, pour la première manière, les *Actes* de saint Grégoire, évêque d'Arménie.

Les femmes chrétiennes, aussi, étaient souvent suspendues par un pied pendant tout le jour (comme rend témoignage Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*), et cela d'une telle façon que même leurs parties intimes étaient dévoilées, afin que soit

FIG. II

A. — Martyr suspendu par les deux pieds, avec une grosse pierre attachée au cou.

B. — Quelquefois les Saints Martyrs, après avoir été enduits de miel, étaient liés à des poteaux fixés en terre, et ainsi exposés aux rayons du soleil pour être torturés par les piqûres d'abeilles et de mouches.

C. — Martyr suspendu par un pied; l'une des jambes est pliée au genou et est maintenue au moyen d'un cercle en fer, l'autre étant chargée d'une lourde masse de fer.

montré, pour la sainte religion du Christ, le plus grand mépris possible.

Ainsi, pour ce qui concerne les moyens par lesquels les Martyrs étaient torturés par la suspension, l'on peut dire qu'ils étaient nombreux et divers. Quelquefois, les Martyrs étaient simplement suspendus par un pied, tandis que, pour d'autres, l'on ajoutait la fumée d'un combustible humide avec des mauvaises odeurs, comme celles des excréments d'animaux, pour accroître leurs souffrances, et, en couronnement du tout, une douzaine de bourreaux frappaient en même temps la victime à l'aide de cordes. En d'autres occasions, ils étaient suspendus par un pied, la jambe étant repliée au genou, et une bande de fer fixée autour de cette jointure. Alors un poids de fer était attaché à l'autre pied, de telle sorte que les malheureuses victimes se trouvaient écartelées misérablement. C'est ainsi que dans les *Actes* de saint Samona, nous trouvons écrit ceci : « Mais le magistrat ordonne immédiatement que Samona ait une jambe repliée au genou, et une bande de fer fixée autour de la jointure. Cela fait, il le pend la tête en bas, par le pied de la jambe repliée, tirant en même temps l'autre jambe vers le bas, au moyen d'un poids de fer ».

Parmi les Martyrs qui souffrirent par le premier de ces modes de tourments, nous lisons les noms des plus nobles soldats du Christ, mentionnés un peu plus haut : saint Grégoire d'Arménie et saint Samona.

Quant à la seconde manière, par laquelle les victimes étaient pendues par les deux pieds, divers *Actes* des Saints en parlent, par exemple, ceux de saint Venantius, des vierges saintes, Euphémie et ses sœurs, de l'évêque Acepsima et ses compagnons. Aussi les Martyrs cappadociens, dont toute une légion est solennellement célébrée dans le *Martyrologe Romain*, 23 mai, où il est écrit : « A Cappadoce, commémoration des saints Martyrs,

qui, dans la persécution de Maximin, eurent leurs membres brisés et furent mis à mort ; — de même pour ceux qui, à la même date, en Mésopotamie, furent pendus, les pieds en haut et la tête en bas, étouffés par la fumée et consumés au-dessus d'un feu lent, — et ainsi accomplirent leur martyre. »

Et, véritablement, ce n'était pas d'une seule manière, mais de façons nombreuses et variées que les serviteurs du Démon (comme on peut le voir dans les *Actes* désignés ci-dessus) pendaient et tourmentaient les Martyrs. Ceux-ci, quelquefois, étaient asphyxiés par la fumée, quelquefois leur tête était broyée à coups de marteau, ou bien de grosses pierres étaient pendues à leur cou, ou bien encore ils étaient cruellement brûlés par des torches enflammées.

On sait que nombre de chrétiens, par la première de ces manières, ont souffert dans la Mésopotamie. Par la seconde furent torturées Euphémie, Thécla, Erasme et Dorothée, les plus nobles vierges et martyres du Christ. Par la troisième les saints Théopompe, Mercurius et le déjà mentionné Venantius.

DU TROISIÈME MODE DE SUSPENSION, C'EST-A-DIRE LES MARTYRS PENDUS PAR UN BRAS

Ce troisième mode de suspension, à savoir, comme nous le disons, d'être pendu par un bras, est mentionné dans un grand nombre d'*Actes* des saints Martyrs, parmi lesquels nous pouvons désigner celui de saint Samona, déjà cité, ainsi que ceux de saint Antoine, ce martyr au noble cœur, relativement auquel nous trouvons rapporté dans le *Martyrologe Romain*, le 4 mai : « A Nicodémie, anniversaire de saint Antoine, martyr, qui, après avoir été sauvagement mis à la roue et torturé de diverses tortures, fut suspendu pendant trois jours par un bras, et gardé

prisonnier pendant deux ans dans une tour ; puis finalement, par le gouverneur Priscillianus, brûlé au poteau, en confessant le seigneur Jésus. » Ainsi dit le *Martyrologe Romain.*

En premier lieu, nous devrions noter que, quelquefois, les exécuteurs des martyrs pendus avaient l'habitude, afin d'écarteler les diverses jointures de leur corps, d'attacher à leurs pieds des pierres d'un grand poids. De cela, un noble et indubitable témoignage nous est donné par les histoires de divers saints, spécialement celle de saint Samona, déjà mentionné dans une autre partie du présent chapitre.

POIDS PAR LESQUELS FURENT TORTURÉS LES ATHLÈTES DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Nous lisons et relisons, dans les *Histoires des Martyrs,* comment, après avoir été pendus, ils étaient, au milieu d'autres tourments, chargés de poids, dont quelques-uns étaient, comme nous le décrivons plus haut, de fer ou de bronze, et d'autres de pierre. Pour ces derniers, nous avons cette preuve qu'il y en a qui ont été conservés jusqu'à nos jours, ici, à Rome, dans les Eglises des Saints Apôtres, et aussi dans celles de saint Apollinaire et d'Anastase, non loin de la cité. Il y avait des pierres d'un grand poids, de couleur noire, de forme ronde ou ovale, avec un anneau de fer incrusté dans la pierre, où l'on passait une corde pour lier et pendre aux pieds ou aux mains des martyrs suspendus.

Une autre chose que nous ne voudrions pas voir ignorer par le lecteur, est que certaines autorités ont propagé l'opinion que ces dites masses de pierres, appelées par Joseph *(Macchabées) orbiculaires,* ou Pierres Rondes, n'étaient pas désignées spécialement comme employées pour torturer, mais bien pour servir de

poids. Cela, pourtant, ne peut possiblement pas être, ainsi qu'il est prouvé dans les notes ajoutées au *Martyrologe Romain*, car les pierres pour peser avaient toujours (comme le remarquent Isidore et Alciatus en parlant des *poids*) le chiffre de leur pesanteur inscrit dessus. Chose que n'ont pas celles qui sont ici.

Ces charges de pierres étaient entièrement différentes (comme on le trouve mentionné dans les notes déjà citées du *Martyrologe Romain*), de celles auxquelles étaient condamnés les détenus pour dettes dans la loi XII des Tables. Ces dernières n'étant rien autre que des entraves. Aulu-Gelle en parle, disant : « Liez-le, soit avec des courroies, soit avec des entraves ne pesant pas moins de quinze livres, ou, si un plus grand poids est nécessaire, prenez des entraves plus pesantes encore. »

DU QUATRIÈME MOYEN DE SUSPENSION, C'EST-A-DIRE D'ÊTRE PENDU PAR LES DEUX BRAS

Cette quatrième méthode de suspension est mentionnée dans les *Actes* des saints Procopius, Andochius, Thyrsus, Félix et d'autres, leurs compagnons.

Ici, vous devez savoir que la coutume des païens, selon l'occasion, était celle-ci : soit d'attacher de lourds poids aux pieds de ceux qui supportaient ce genre de suspension, ou bien, après leur avoir croisé les bras derrière le dos, de les élever en l'air en les tirant, et ensuite de les laisser retomber. Ainsi, dans le *Martyrologe Romain*, le 24 septembre, nous lisons sur les saints confesseurs du Christ, saint Andochius et ses compagnons : « A Augusto-dunun (Autun) l'anniversaire des saints martyrs Andochius, prêtre, Thyrsus, diacre, et Félix, qui étant envoyés d'Orient par le saint Polycarpe, évêque de Smyrne, pour enseigner le christianisme à la Gaule, furent en ce pays cruellement flagellés

Fig. III

A. — Martyr suspendu par les pouces, de lourdes pierres étant attachées à ses pieds.

B. — Chrétiens pendus, un feu lent étant allumé au-dessous d'eux, afin de les suffoquer ; les victimes étaient en même temps frappées avec des bâtons.

et suspendus tout le jour les mains liées derrière le dos, ensuite jetés dans le feu, mais non complètement brûlés. Finalement, leurs cous sont frappés avec de lourdes barres et ils gagnent ainsi la couronne du martyre ».

DU CINQUIÈME MODE DE SUSPENSION, SAVOIR : PENDUS PAR LES POUCES

On trouve la description de cette cinquième manière dans les *Actes* des saints Jacob et Marianus, où se trouve consignée la narration suivante, concernant Marianus, serviteur du Christ : « Mais il condamna Marianus à la torture, parce que celui-ci se dit un simple religieux, ce qu'il était en effet. Et quels tourments furent les siens ! Combien nouveaux et étranges, et inspirés par le génie empoisonné du démon ! Combien astucieusement combinés pour briser la force de l'âme ! Marianus fut pendu pour être torturé, et de quelle grâce ce martyr ne se montra-t-il pas soutenu, même au milieu de ses souffrances, et des tourments de son supplice qui exaltaient son courage ! Or, la corde qui le tenait suspendu fut attachée, non pas à ses mains, mais à l'extrémité de ses pouces, de sorte que se multipliât, par la faiblesse de ces parties de son corps, supportant le poids de tout le reste, l'agonie qu'il endurait. De plus, des poids extraordinairement pesants furent attachés à ses pieds, de sorte que toute la charpente du corps suspendu fut déchirée de part en part d'atroces douleurs, avec des convulsions d'agonisant qui faisaient tressaillir l'intérieur ». Aussi loin s'expliquent les *Actes*, et ainsi se trouve clairement démontrée l'évidence de ce que nous avons exposé, concernant le cinquième mode de ce supplice.

DU SIXIÈME MODE, SAVOIR : ETRE SUSPENDU, AVEC DES POIDS ATTACHÉS AUTOUR DU COU ET AUX PIEDS

De ce mode, l'*Histoire* du très saint martyr saint Sevarianus rend témoignage, car il est écrit : « En conséquence le préfet, prenant le silence de Severianus pour du mépris, ce qu'il était en effet, lui infligea un châtiment plus terrible encore; et, après l'avoir fait retirer de la roue, le fit conduire à un mur. Alors, après lui avoir fait attacher deux énormes et très lourdes pierres, l'une au cou et l'autre aux pieds, et l'avoir attaché par le milieu du corps avec une corde, il le laisse suspendu au mur, dans les airs, afin que ses membres soient tirés séparément et qu'il périsse de cette manière violente. » Ainsi disent les Actes, mais c'en est assez, et plus qu'assez sur cette dernière forme de cruauté.

DU SEPTIÈME MODE, SAVOIR : QUAND LES CORPS DES SUPPLICIÉS SONT SUSPENDUS PAR DES CORDES, LEURS ÉPAULES SONT CHARGÉES EN MÊME TEMPS DE LOURDS FARDEAUX DE SEL, OU D'AUTRES CHOSES SEMBLABLES.

Ce septième mode est mentionné dans les *Actes* de saint Grégoire d'Arménie, où nous lisons : « Lorsque saint Grégoire eut fini de parler sur ces matières, Tyridates fut rempli de colère au delà de toute mesure, et s'élança contre lui avec fureur. En conséquence, le très noble héros fut instantanément lié. Alors, après lui avoir introduit dans la bouche un bâillon en bois, distendant autant qu'il est possible les mâchoires, ils chargèrent ses épaules de fardeaux du sel que l'on extrait en Arménie. Ensuite, liant son corps sacré avec des cordes, ils élevèrent le

saint et le suspendirent, prolongeant cet amer tourment pendant sept jours entiers. » Aussi loin vont les *Actes* de saint Grégoire, qui (si la vérité doit être dite) montrent d'une manière claire et manifeste la nature et l'horreur de ce mode de suspension.

DU HUITIÈME MODE, SAVOIR : CELUI DE SUSPENDRE LES VICTIMES A DES POTEAUX FIXÉS EN TERRE APRÈS LES AVOIR ENDUITES DE MIEL, AFIN QU'ELLES SOIENT TORTURÉES PAR LES PIQÛRES DES MOUCHES ET DES ABEILLES.

Il est parlé de cette forme de torture dans les *Histoires* de saint Maurice et de ses compagnons, et de saint Marc d'Arethusa.

On peut trouver mémoire de six méthodes, dans les *Histoires* de Martyrs, où il est dit que les chrétiens étaient exposés aux rayons du soleil, en vue d'être suppliciés ainsi. Quelquefois, ils étaient simplement liés à des poteaux, comme il fut fait pour saint Maurice et ses compagnons. Quelquefois, ils étaient exposés dans des paniers élevés, faits de joncs, comme on peut le voir rapporté de saint Marc d'Arethusa, nommé un peu plus haut. Enfin, (comme saint Jérôme en rend témoignage dans son *Histoire* de Paul, le premier ermite), ils étaient quelquefois couchés sur le sol les mains liées derrière le dos.

Cœlius Rhodiginus déclare qu'il existait parmi les anciens une forme de supplice connue sous le nom de « Cyphonismus » ainsi nommée du mot *Cyphon* (κυφων) lequel mot Cyphon est nommé aussi dans la pièce *Plutus* d'Aristophane », écrit Rhodiginus, « parce que c'était une sorte d'entrave en bois ou, comme de nos jours, en fer, communément nommée pilori. » A laquelle entrave le prisonnier était attaché en manière d'ignominie, et tenu captif, enduit de miel et exposé aux piqûres des mouches. « De là, il

arriva », ajoute le même auteur « que ce nom de « Cyphon » fut donné aux chenapans, et le supplice fut appelé « Cyphonismus. » Et ensuite, un peu plus loin : « Je remarque que certains peuples se font une règle d'employer le procédé suivant : tout homme qui aura insolemment méprisé les ordres de la loi, sera retenu aux fers sur la place publique d'exécution pendant vingt jours, nu et enduit de miel et de lait, pour servir de pâture aux mouches et au xabeilles. Et, quand celles-ci auront accompli leur œuvre, il sera revêtu d'habits de femme et précipité du haut en bas des rochers. »

Les Perses infligeaient un châtiment à peu près semblable pour les criminels condamnés à mort, qu'ils appelaient eux-mêmes *Scaphismus*. Plutarque (*Artaxercès*) en parle en ces termes : « En conséquence, il ordonna que Mithridate fût mis à mort par le châtiment des bateaux ». La nature de cette sorte de supplice est la suivante : « deux bateaux étant construits, avec la même grandeur et la même forme, on couche dans l'un l'homme condamné à la torture, et on renverse l'autre bateau par-dessus lui, les joignant tous deux de façon à ce que les mains et les pieds du condamné restent en dehors, tandis que tout le reste du corps, sauf la tête, est emprisonné. On donne de la nourriture à l'homme en le faisant manger de force par des pointes aiguës qu'on lui place devant les yeux. Et, tandis qu'il mange, on lui verse dans la bouche comme boisson, un mélange de miel et de lait, et on lui enduit le visage avec le même mélange. Ensuite, orientant le bateau comme il est nécessaire, on a soin que l'homme ait constamment les yeux en face du soleil, et sa tête et son visage sont chaque jour couverts d'une légion de mouches qui viennent s'y établir. De plus, comme il fait à l'intérieur des bateaux fermés, ces sortes de choses que les hommes sont obligés de faire par la nécessité, après avoir mangé et bu, la corruption et la pourriture qui en résultent donnent naissance à une multitude de vers, qui

FIG. IV

A. — Martyr suspendu par les pieds, sa tête étant en même temps broyée à coups de marteau.

B. — Martyr suspendu par les mains qui sont liées derrière le dos, de lourds poids étant attachés à ses pieds et autour de son cou.

pénétrant au-dessous des vêtements lui dévorent la chair. Dès lors, quand l'homme est mort, le bateau du dessus étant retiré, l'on peut voir que son corps est entièrement rongé, et que dans ses entrailles se trouvent des foules de vers et insectes du même genre qui augmentent chaque jour en nombre. Soumis à ce genre de supplice, Mithridate endura cette existence d'agonisant pendant dix-sept jours — au bout de quoi il rendit enfin l'esprit. » Ainsi s'exprime Plutarque dont le récit diffère peu de celui fait par Zonaras *(Annales)* dans les termes suivants : « Les Perses surpassent tous les autres barbares par l'horrible cruauté de leurs châtiments, employant des tortures qui sont particulièrement terribles et traînées en longueur ; notamment les « bateaux » et leur coutume de coudre les hommes dans des sacs de cuir humides. »

Mais, pour le bénéfice de lecteurs mal informés, je dois maintenant expliquer ce que signifie ce mot : « bateaux ». Deux bateaux sont joints ensemble, l'un renversé sur l'autre, avec des trous ménagés de telle façon que la tête, les mains et les pieds de la victime soient laissés au dehors. A l'intérieur des bateaux, l'homme qui subit le supplice est placé, couché sur le dos, et les bateaux sont alors réunis ensemble à l'aide de boulons. Ensuite, l'on verse un mélange de miel et de lait dans la bouche du misérable jusqu'à ce qu'il en soit rempli à en avoir des nausées, lui enduisant aussi le visage, les pieds et les mains de la même mixture, et le laissant exposé au soleil. Cela est renouvelé chaque jour, ayant pour résultat d'attirer les mouches et les abeilles, amenées là par l'appât de la mixture, et s'établissant sur le visage et les parties du corps situées hors du bateau, pour piquer et tourmenter misérablement l'infortuné.

De plus, son ventre, distendu qu'il est par le miel et le lait, laisse échapper des excréments liquides, et cette putréfaction engendre des légions de vers, intestinaux et autres. Ainsi, la victime étant couchée dans le bateau, la chair dévorée par les

vers et se pourrissant dans ses propres déjections, meurt d'une mort lente et horrible. Par ce supplice, Parysatis, mère d'Artaxercès et de Cyrus, fit exécuter l'homme qui s'était vanté d'avoir tué Cyrus, lequel luttait avec son frère pour la royauté. Il endura le tourment quatorze jours avant de mourir. Telle est la torture du *Scaphismus* ou torture du bateau.

Un peu différent était le sort de ceux qui étaient cousus dans une peau de bœuf. Dans ce cas, la tête seulement restait en dehors, tout le reste du corps ayant été mis à nu et cousu à l'intérieur de la peau. Ainsi nous lisons dans les *Actes* de saint Chrysanthus : « L'emmenant de cette place, ils procédèrent à l'abattage d'un veau et cousirent le saint dans la peau fraîche, le plaçant face au soleil. Néanmoins, bien qu'exposé tout le long du jour à l'ardeur d'un brûlant soleil, il ne ressentit aucune chaleur spéciale. Mais, continuant à conserver la même fraîcheur qu'au début, la peau ne put en aucune façon blesser le serviteur de Dieu. Ensuite, ils lui mirent des fers et autres entraves. »

D'après cela, la différence qui existait entre le supplice de la peau fraîchement écorchée, et le supplice décrit plus haut sous le nom de « Scaphismus », se montre d'une façon claire et évidente.

On peut trouver la description complète de méthodes de tortures semblables dans le *Dialogue* de Lucien, intitulé *Lucius ou l'Ane*, dans lequel se trouve rapporté le récit suivant : « Nous devons découvrir, dit-il alors, quelque genre de mort par lequel cette jeune fille puisse endurer un tourment cruel et long..... Donc, tuons cet âne, ouvrons-lui le ventre, et après en avoir retiré les entrailles, renfermons la fille à l'intérieur de façon à ne laisser au dehors que la tête, cela afin de l'empêcher d'étouffer entièrement, tandis que le reste du corps sera entièrement caché dans la carcasse de l'âne. Alors, quand celle-ci sera bien recousue, laissons le tout exposé aux vautours, — un étrange repas préparé d'une façon nouvelle et singulière. Maintenant, je vous prie de

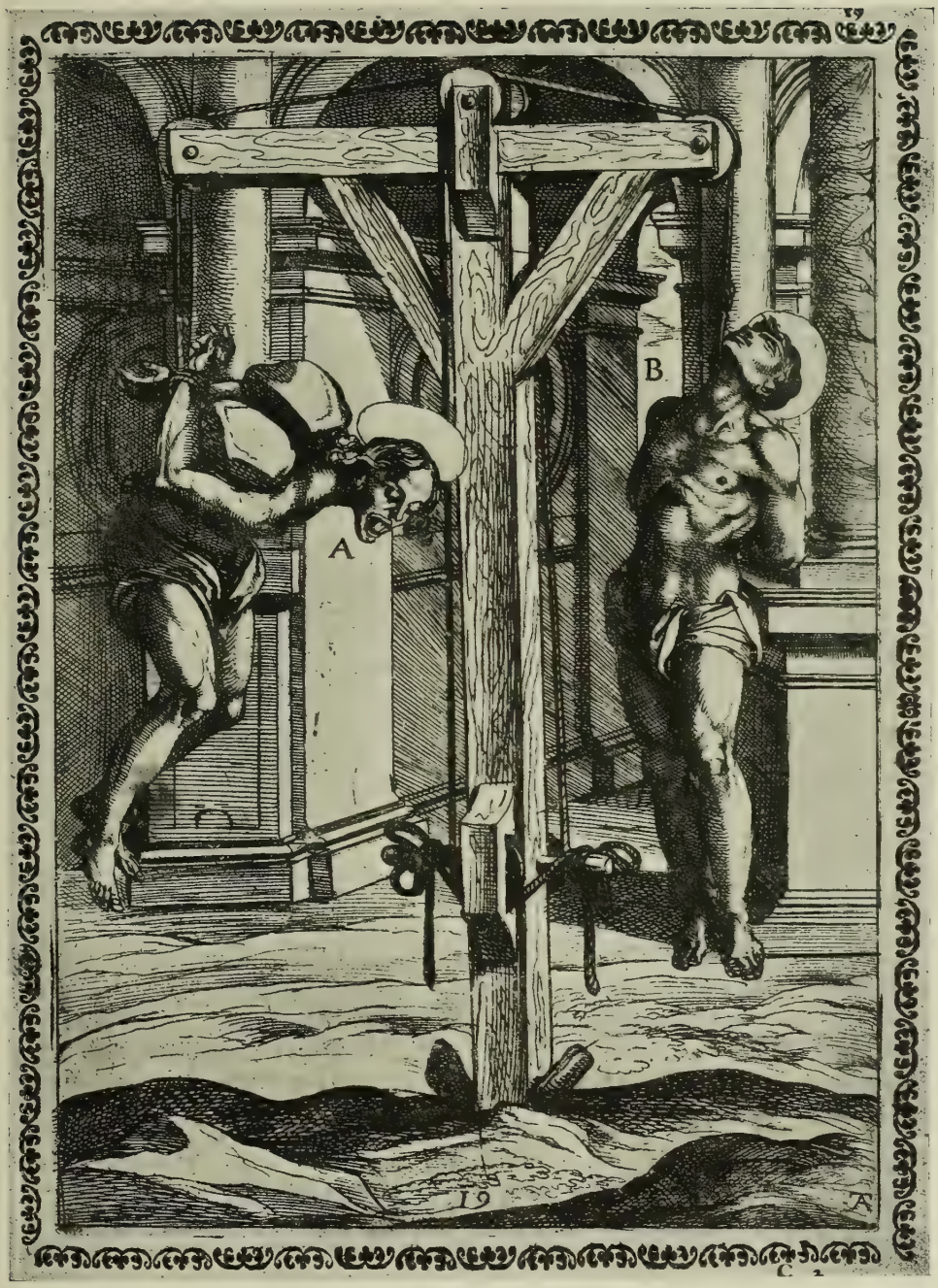

Fig. V

A. — Martyr suspendu par les mains (qui sont liées derrière son dos) et ayant les épaules chargées de paquets de sel, un bâillon de bois étant aussi mis dans sa bouche.

B. — Martyr suspendu par une cheville.

considérer la nature de cette torture. Pour commencer, une femme vivante est enfermée à l'intérieur d'un âne mort; ensuite, en raison de la chaleur du soleil, elle sera rôtie dans le ventre de l'animal, de plus elle sera tourmentée par une faim mortelle, et pourtant absolument incapable de se détruire elle-même. Pourtant, je ne dirai rien de certaines autres particularités de son agonie, telles que l'infection du corps mort à mesure qu'il pourrit et les légions de vers grouillants. Enfin, les vautours qui se nourriront de la carcasse vont mettre en pièces du même coup la femme vivante. Tous encouragèrent avec des cris cette monstrueuse proposition et approuvèrent à l'unanimité sa mise à exécution. »

Dans le même ordre d'idées, Apulée dans son *Ane d'Or* écrit ceci :

« Décidons de couper la gorge à cet âne, demain, et, lorsqu'on l'aura dépouillé de toutes ses entrailles, cousons la vierge nue dans l'intérieur de son ventre, de façon à ce que seul le visage de la fille reste au dehors, tandis que tout son corps reste emprisonné à l'intérieur de l'animal, et, cela fait, exposons l'âne et son contenu, aux rayons du soleil brûlant, sur quelque hauteur escarpée. »

DES NEUVIÈME ET DIXIÈME MODES DE SUSPENSION, SAVOIR : ÊTRE SUSPENDU A UN CROCHET ET MIS A MORT A L'AIDE D'UN NŒUD COULANT.

Ces deux modes de martyre sont amplement attestés dans divers *Actes* des Saints Martyrs, — en premier lieu, dans ceux de saint Nicetus, ainsi que des saints Gorgonius et sainte Dorothée, — leur mort est rapportée par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique.*

DU ONZIÈME MODE, SAVOIR : LIER LES VICTIMES CONTRE DES PILIERS, DE SORTE QUE LEURS PIEDS NE TOUCHENT PAS LE SOL

L'évêque Philéas parle de cette méthode de supplice, rapportée également par Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, comme il suit : « D'autres encore furent liés, se faisant face l'un à l'autre, suspendus à des piliers, leurs pieds ne touchant pas le sol, de façon que plus les cordes se tendaient, plus elles se resserraient, et plus cruellement souffraient les victimes, du poids même de leur propre corps. Et cela ne durait pas seulement le temps où le magistrat les mettait à l'examen de la croix et les questionnait, mais bien pendant des jours tout entiers. De plus, lorsque le magistrat les quittait pour aller en interroger d'autres, il laissait des officiers subordonnés à ses ordres pour surveiller soigneusement les premiers condamnés. S'il arrivait que l'une de ces victimes parût à bout de forces et prête à céder à la torture, des ordres étaient donnés pour qu'on la torturât au moyen des cordes sans un instant de répit, et, finalement, lorsqu'elle était sur le point de rendre l'âme, on la remettait à terre et l'écartelait sans pitié. »

Le même écrivain, un peu plus loin, parle dans le même sens : « D'autres étaient suspendus au portique ou arche, attachés par un bras, et enduraient le tiraillement et le déchirement de tous leurs membres et de toutes leurs jointures, tourment amer, qui surpassait presque tous les autres en dureté. D'autres encore étaient liés à des piliers, leurs figures tournées l'une contre l'autre, et suspendus sans avoir rien pour s'appuyer. »

Maintenant, relativement à la manière dont les martyrs étaient attachés aux piliers, nous devons comprendre qu'ils étaient liés à la partie supérieure de ces piliers, soit par des anneaux de fer,

ou, plus vraisemblablement encore, à l'aide de diverses poulies, sur lesquelles étaient établies des cordes.

Au moyen de ces cordes, les saints martyrs, dont les bras étaient liés au dos et le visage tourné contre le pilier, pendant toute une journée étaient tourmentés par les bourreaux, qui tantôt les hissaient dans les airs, et tantôt les laissaient brusquement retomber vers la terre, sans cependant qu'ils aillent jamais jusqu'à toucher le sol — cela étant imaginé pour leur faire subir la plus agonisante douleur. Enfin, lorsqu'ils étaient sur le point de rendre l'esprit, les bourreaux, sur l'ordre du juge, les faisaient redescendre à terre, et les tiraillaient cruellement de côté et d'autre.

DU DERNIER MODE, SAVOIR: LES FEMMES CHRÉTIENNES PENDUES PAR LES CHEVEUX

On trouve témoignage de ce genre de torture dans un grand nombre d'*Histoires* des saints martyrs. En premier lieu, dans le récit de la passion de sainte Eulampia, sainte Juliana, vierge et martyre, et aussi de sainte Théonilla, Euphémia, et enfin sainte Symphorosa.

Nous avons jugé qu'il était bon de dire tout ce que nous avons dit concernant les divers modes de suspension employés par les païens contre les chrétiens, hommes et femmes. Si le lecteur désire en apprendre davantage sur ce sujet, qu'il consulte, pour lui-même, les diverses autorités et les *Actes* des saints martyrs déjà cités. Pourtant, avant d'abandonner tout à fait le sujet, nous rapporterons un autre passage de saint Grégoire de Naziance, où il est écrit, parlant de saint Marc d'Arethusa : « Il fut lancé çà et là, d'un groupe de garçons à l'autre, balancé en l'air, les garçons recevant alternativement ce corps sacré sur les

pointes de leurs stylets, et de cette façon tragique mettant à mort le saint homme, comme si c'eût été une nouvelle sorte de jeu !!! Ce qui veut dire que le martyr en question fut balancé en avant et en arrière entre deux rangées d'écoliers. Beaucoup d'autres exemples du même mode de martyre, ou d'autres à peu près semblables, pourraient être donnés; lesquels pourtant nous sommes forcés d'omettre, afin d'être bref.

CHAPITRE II

De la Roue, de la Poulie et de la Presse comme instruments de torture

AYANT exposé les diverses sortes de pendaison, à la croix et à des poteaux, il ne nous reste plus maintenant à discourir que sur les autres instruments de torture. Mais comme les instruments nommés ci-dessus, ensemble avec le cheval de bois, sont sans aucun doute les plus terribles et les plus épouvantables de tous, nous devons en traiter ici, et du cheval dans le chapitre suivant. Donc, venant au supplice de la roue qui est réputé comme le plus terrible châtiment parmi ceux mentionnés, nous notons en premier lieu la manière dont ce tourment était pratiqué par les Grecs.

Nous apprenons ces choses par les nombreuses attestations de leurs propres écrivains, qui furent conservées jusqu'à nous, attestations positives et non déguisées. Ainsi parle Aristophane dans *Plutus* : « De droit, vous devriez être lié à la roue, et ainsi forcé de révéler vos actes mauvais. » Commentant ce même passage, le Scoliaste ajoute : « La roue était un instrument auquel on attachait les esclaves pour les punir. » Encore le même poète (Aristophane) dans *Lysistrata* : « Hélas ! quelle convulsion et quelle tension je ressens dans tous mes membres,

comme si j'étais torturé sur la roue. » Anacréon, ainsi qu'il est rapporté par Athenaeus, parle de la même chose lorsqu'il dit : « J'endurai bien des tourments et bien des tortures sur le cheval de bois, et beaucoup aussi sur la roue. » De même Démosthènes *(Harangue contre Aphobus)* : « Voyons Milias sur la roue pour être torturé », et Plutarque dans son *Nicias* : « Alors, il procéda à lier le barbier sur la roue, et ensuite à le torturer. » De même Lucien, dans *l'Epître à Stesichorus*, écrit : « Après leur avoir coupé les extrémités, on les tortura et on les étendit sur des roues ». La roue était un instrument de supplice pour torturer le corps des hommes. Puis Aristophane dit : « Qu'il soit déchiré sur la roue et fouetté. » Ainsi, les esclaves étaient liés à la roue et torturés. Et, dans un autre passage : « Vous serez forcé de parler sur la roue et de confesser vos crimes. » Ainsi nous voyons que les gens étaient torturés sur la roue afin qu'ils avouassent leurs crimes et aussi les noms de leurs complices. — Il semble que la roue était un instrument en bois, sur lequel les esclaves étaient liés en châtiment. Ainsi parle Suidas.

Phalaris semble donner un témoignage conforme dans ses épîtres, où il écrit : « On les torturait et on les déchirait sur les roues. » Enfin, pour confirmer ces écrivains, on peut ajouter ce qui a été rapporté par plusieurs des auteurs nommés ci-dessus, et par d'autres, concernant Ixion, qui fut lié à une roue virante et tourmenté pour l'éternité en châtiment de ses crimes et de ses offenses. Pindare, Homère *(Iliade et Odyssée)*, Lucien, Ovide, Properce, Sénèque, et Claudien parlent de cette chose.

De même, il y a d'autres auteurs qui font mention de la torture de la roue, en particulier Joseph, *Macchabées :* « Quelques-uns refusèrent de manger des viandes impures, il ordonna donc qu'ils fussent torturés sur la roue et mis à mort », et encore : « Pour ceci, préparez les roues, et attisez le feu, afin de produire une chaleur plus ardente. » Et encore : « Mais lorsque les exécuteurs

Fig. VI

A. — Quelquefois les Martyrs étaient liés à la circonférence de grandes roues et ainsi précipités d'une hauteur sur des endroits pierreux.

eurent préparé les roues et les cordes, le tyran ajoute », etc. Et : «Alors on ordonna aux exécuteurs de faire entrer le plus âgé des prisonniers, et, lui arrachant sa tunique, ils lui lièrent les mains et les pieds avec des courroies. Et, quand ceux qui appliquaient les coups de fouet furent à bout de forces, sans reprendre haleine, ils l'attachèrent sur une grande roue, sur la circonférence de laquelle le jeune homme au noble cœur eut toutes ses jointures disloquées et tous ses membres brisés. »

Un peu plus loin : « Cruels mercenaires, cria le jeune homme, votre roue n'est pas plus capable que vous d'étouffer ma raison! Coupez mes membres, brûlez ma chair et disloquez mes jointures avec les machines à désarticuler ! (1) »

En l'entendant parler ainsi, ils mirent le feu en dessous de lui et séparèrent l'un après l'autre ses membres de son corps étendu sur la roue. Et la roue entière était couverte de son sang, et la grille contenant le charbon enflammé fut retirée à cause des gouttes de sang qui coulaient dessus tandis que sur les essieux des roues les lambeaux de chair continuaient à tourner; les parties adjacentes aux jointures des os étant partout mises en pièces. Néanmoins le jeune Abraham, à l'âme haute, ne proféra pas une plainte, mais, comme si par le feu, il était devenu incorruptible, il supporta noblement le supplice des machines à désarticuler. »

Et encore : « Ils procédèrent à désarticuler les jointures des mains et des pieds d'Arthremboles et, les séparant des ligaments, ils perforèrent ses doigts, ses bras, ses jambes et ses coudes. Mais, lorsqu'ils ne purent, en aucune manière, vaincre sa résolution, ils lui arrachèrent la peau ainsi que les ongles et le mirent alors sur la roue, et là, chacune de ses jointures fut broyée et il vit sa

(1) Les machines à désarticuler (*Streblae*) étaient des instruments inventés pour tordre et disloquer les jointures comme dans le cas de Arthremboles, ici mentionné.

propre chair coupée en morceaux et les gouttes de son sang tomber de lui-même. »

Et encore : « Les appariteurs le traînèrent aux instruments de torture. Après lui avoir attaché les genoux en les serrant fortement avec une bande de fer, ils lui plièrent les reins sur une roue, de sorte que tout son corps, étant étendu autour de la circonférence de la roue, fut brisé en morceaux. »

Et, un peu plus loin : « Ils l'attachèrent à la roue, sur laquelle il fut étendu et brûlé par le feu, de plus, ils lui appliquèrent dans le dos des broches rougies et épointées, ils lui percèrent les côtes et lui brûlèrent l'intérieur du corps. »

Ainsi parle Joseph, en dehors duquel d'autres écrivains traitent aussi de la roue, comme Apulée (*Ane d'Or*) : « Sans un instant de répit, conformément à la coutume grecque, les fers, la roue, et tous les genres de tortures furent exhibés »; et encore : « ni la roue, ni le cheval, d'après la coutume des Grecs, ne manquèrent à l'appareil de son supplice. » Cicéron *(Tusculanes)* dit : « Ainsi nous sommes bien justifiés, lorsque nous disons que nulle vie n'est heureuse qui finit sur la roue. » Virgile (*Enéide*) dit : « Et là ils pendent, étendus sur les rayons des roues. » Julius Capitolinus : « Le tribun des soldats qui laissa son poste à l'abandon, fut attaché sous un char à roues et ainsi traîné, vivant et mort, sur toute la scène. » De nouveau, saint Basile (*Homélie sur quarante martyrs*) écrit : « De plus, le feu fut préparé, les épées tirées des fourreaux, la croix dressée, le sac, la roue, les verges, préparés. » Et, dans son *Homélie sur saint Gordius le Centurion :* « Que son corps soit déchiré sur la roue. » Saint Grégoire de Naziance et Nicéphorus ont beaucoup à dire sur ces roues. Diverses *Vies de Saints* en parlent aussi, comme dans le cas de sainte Catherine, sainte Euphémie, vierge et martyre, saint Félix et ses compagnons.

Maintenant, ces roues, ainsi que nous avons pu le recueillir

FIG. VII

A. — Martyr dont les membres sont entrelacés dans les rayons d'une roue, sur laquelle il reste exposé pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il meure.

B. — Martyr lié à une roue étroite que l'on fait tourner, de sorte que son corps est horriblement déchiré par les piques de fer placées au-dessous.

clairement dans les *Histoires* de divers martyrs, n'étaient pas d'une seule sorte, mais de plusieurs. Quelques-unes, que nous trouvons dépeintes sous le nom de *Machines* dans les *Actes* des Saints, étaient grandes et larges, tandis que d'autres étaient étroites. C'est notre devoir de traiter ici des deux espèces.

Donc, pour ce qui concerne la roue de première sorte, dont Nicéphorus parle, ainsi que les *Actes* de saint Pantaleëmon, que l'on sache qu'elle était combinée de telle sorte que, étant amenée au sommet d'une colline élevée, et la victime liée à sa circonférence, la roue, avec le condamné, était violemment précipitée du haut de la montagne, sur les pentes escarpées, de sorte que chacun des membres du martyr était brisé. C'est ce que nous lisons de ce très glorieux serviteur du Christ, Pantaleëmon, dans l'*Histoire* de son glorieux martyre : « Et ils dirent : — Commandez que la grande roue soit apportée jusqu'en haut de la montagne, et qu'il soit lié à cette roue et précipité au bas de la montagne, de telle façon que sa chair soit misérablement dispersée, et qu'il rende l'esprit. Ainsi le très saint Pantaleëmon fut gardé dans la prison pendant que l'on préparait la roue. Aussitôt qu'elle fut prête, le juge ordonna aux crieurs publics de proclamer par toute la ville l'ordre à tous les hommes de venir voir le supplice du saint Pantaleëmon, et il commanda que celui-ci lui fût amené. Et quand fut introduit le saint martyr du Christ, voici : Il chantait des psaumes au Seigneur Jésus-Christ. Alors les aides le prirent, le lièrent autour de la roue. Mais aussitôt qu'ils commencèrent à faire mouvoir la roue, les liens se relâchèrent et le saint martyr se tint debout, sans aucun mal. Mais la roue, allant en avant, massacra plusieurs des païens. » Ainsi s'expriment les *Actes* des Saints, d'où nous apprenons la vérité de ce que nous avons déclaré ci-dessus, touchant la première sorte de roues.

Il y avait en outre, pour le massacre des chrétiens, certaines autres larges roues en usage chez les païens. De ces roues, la cir-

conférence, à laquelle étaient liés les martyrs, se trouvait garnie de lames tranchantes et de clous aigus.

A ces roues, qui demeuraient immobiles, les ministres d'iniquité liaient avec des cordes les corps entièrement nus des Martyrs. Alors ils les faisaient tourner et retourner de toutes leurs forces, sur des pointes de fer fixées dans le sol à l'usage de perforer et arracher la chair des patients, laquelle, par cette torture, était broyée et déchirée d'une façon affreuse.

L'on suppose que la vierge bénie de Jésus-Christ, sainte Catherine, remporta la couronne du martyre sur une roue de cette sorte, comme les Actes le rendent en partie manifeste.

DES ROUES DE LA SECONDE ESPÈCE

D'autres roues, d'une grandeur moindre que celles que nous venons de décrire, étaient de même employées par ces adorateurs du Démon pour torturer les fidèles Chrétiens. Autour de la circonférence de celles-ci, on fixait souvent des clous aigus et autres objets semblables, de telle façon que leurs pointes, étant tournées de bas en haut, fussent projetées en dehors des jantes. Puis, sur ces roues ainsi arrangées, on liait les martyrs dont les corps étaient déchirés d'une manière pitoyable par les pointes acérées des clous des roues, aussi bien que par d'autres qui avaient été plantés dans le sol au-dessous. Dans les *Actes* de saint Georges, nous trouvons relaté ce qui suit : « Donc l'Empereur ordonna qu'une roue fût apportée, toute garnie autour de pointes aiguës, et que le saint y fût attaché nu et ainsi mis en pièces par les engins destructeurs qui y adhéraient. La roue fut suspendue dans l'air, tandis qu'au-dessous on étendait des planches, où étaient fixées, l'une contre l'autre, un certain nombre de piques ressemblant à des épées acérées, quelques-unes les

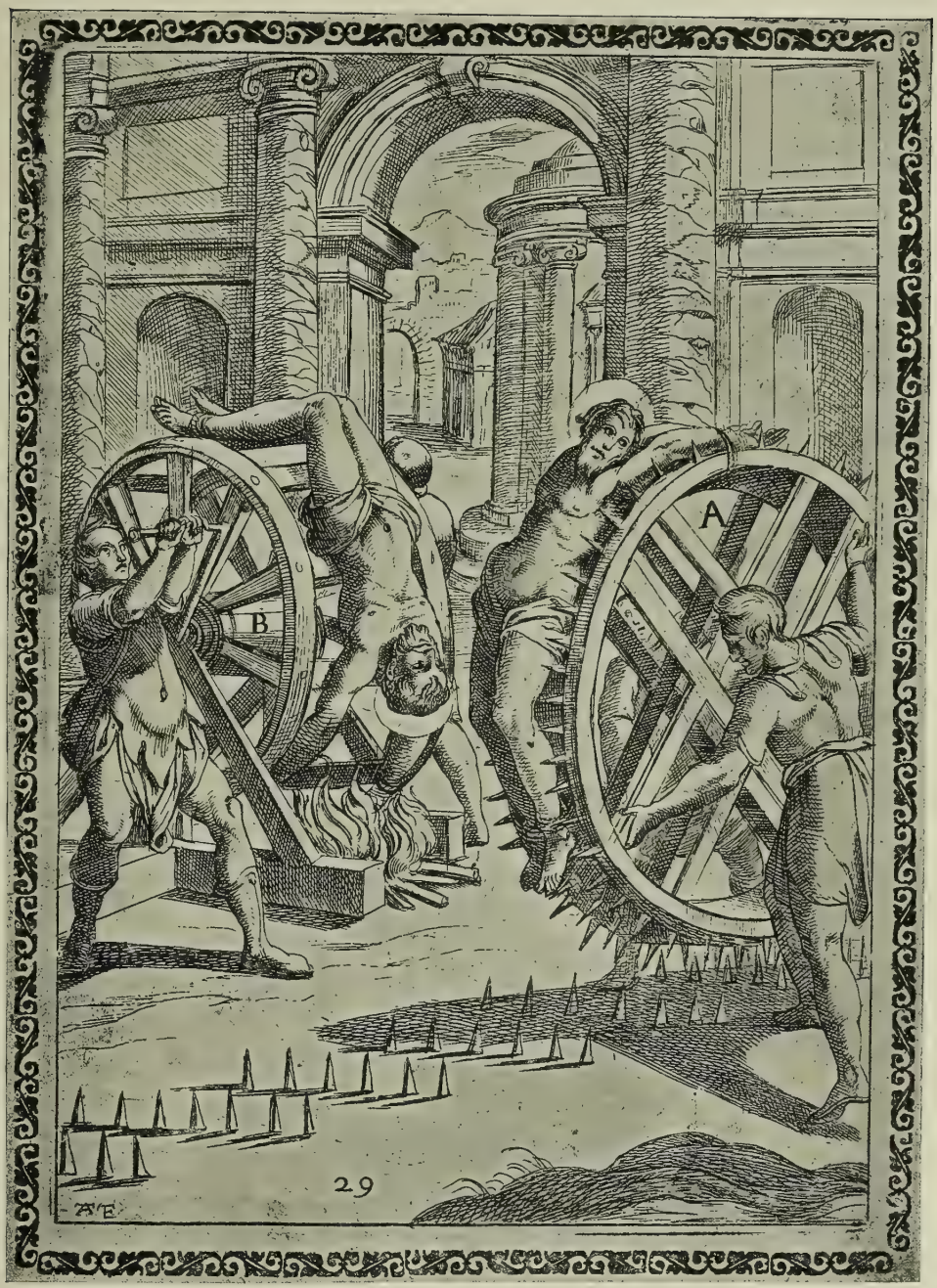

FIG. VIII

A. — Martyr lié à une roue que l'on fait tourner sur des piques de fer.

B. — Lié à la circonférence d'une roue que l'on fait tourner au-dessus d'un feu allumé.

pointes droites en l'air, d'autres recourbées en forme de crochets, d'autres semblables à des couteaux à écorcher. En conséquence, lorsque la roue, dans sa révolution, arrivait vers les planches, le saint homme, lié comme un agneau par des cordes si fines et si serrées qu'elles lui entraient dans la chair et s'y trouvaient cachées, était forcé, tandis que la roue tournait, de passer sur les épées, et son corps, saisi par les pointes aiguës, fut horriblement lacéré, et mis en pièces, comme s'il eût été déchiré par l'instrument nommé scorpion. » Tout cela dit sur la mort du saint.

On doit maintenant remarquer que les païens avaient coutume, après avoir lié aux roues les martyrs, de les torturer cruellement, tandis qu'ils étaient emportés dans le mouvement de rotation des dites roues, en les frappant avec des verges et des gourdins. Les *Actes* de saint Clément d'Ancyra rendent témoignage de ce fait dans les termes suivants : « Le magistrat ordonne que le martyr (saint Clément) soit lié à la roue et que celle-ci soit unie à un mouvement rapide, et que, pendant ce temps, le martyr soit frappé de verges d'une façon barbare. Et immédiatement le martyr fut lié à la roue et celle-ci unie à un mouvement rapide. Alors quand, dans la révolution de la roue, le martyr se trouvait en haut, son corps devenait la proie des individus qui se tenaient prêts avec leurs verges, puis, lorsque la roue l'emmenait en bas, son corps était horriblement écrasé et ses os broyés. » Ainsi disent les *Actes* de saint Clément, ce qui confirme d'une façon manifeste ce que nous avons dit plus haut.

Ensuite on devrait savoir que les païens, non contents d'assouvir la haine qu'ils avaient conçue contre nos frères chrétiens, par toutes ces espèces de tortures, telles que de lier les martyrs à des roues et de les supplicier ainsi, ne cessaient d'en inventer de nouvelles.

Il arrivait quelquefois aussi que, liant les martyrs à des roues garnies tout autour de pointes aiguës, ils leur faisaient accomplir

des révolutions successives à une grande vitesse tandis qu'un feu ardent était placé au-dessous. Ainsi, de même qu'on met à la broche devant le feu un morceau de viande de boucherie pour le faire rôtir, de même les martyrs étaient retournés et rôtis, afin de devenir un aliment agréable à Jésus-Christ. Voyez les *Actes* de sainte Christine, vierge et martyre, et de saint Calliopius, où vous trouvez écrit : « Préparez la roue, dit-il (le préfet) à ses exécuteurs, et allumez au-dessous un grand feu. A la dite roue le jeune homme fut lié si fortement qu'il fut complètement mis en pièces. Alors, à l'instant même, un ange du Seigneur s'approcha et éteignit la flamme des charbons, et, lorsque les aides essayèrent de faire tourner la roue, ils ne purent y parvenir ; mais celle-ci était tout inondée du sang qui coulait des membres délicats du martyr, car elle était garnie tout autour de lames acérées. » Ainsi parle l'auteur de l'*Histoire* de saint Calliopus. C'est ainsi que les saints martyrs, attachés à la roue et emportés avec elle au-dessus d'un feu ardent, conquéraient d'une manière heureuse, prospère et favorable, les plus nobles couronnes du martyre.

De plus, c'était une coutume, chez ces hommes impies, de se servir des interstices des roues pour y introduire et y entrelacer les membres des fidèles serviteurs du Christ, après les avoir, au préalable, brisés à coups de barre de fer, de sorte qu'ils semblaient, ainsi entrelacés, avoir été tissés avec les rayons des roues. Ensuite, attachant les roues à des poteaux fixés dans le sol, ils laissaient les martyrs vivre plusieurs jours dans cette position.

Ce supplice, comme en fait mention Grégoire de Tours (*Histoire des Francs*) fut infligé à Valence, en Gaule, à saint Félix, prêtre, et à Fortunatus et Achille, diacres, qui avaient été envoyés par saint Irénée, évêque de Lyon, pour prêcher la parole de Dieu. Il a été abondamment prouvé antérieurement comment les roues qui (ainsi qu'il est rapporté dans divers *Actes* des martyrs), étaient employées pour torturer et déchirer les corps des martyrs, étaient

tantôt des poulies, tantôt le cheval de bois, car, au moyen de ces instruments qui contenaient diverses petites roues et ainsi pouvaient être considérés eux-mêmes comme roues, les corps des fidèles serviteurs du Christ étaient plus particulièrement déchirés. Elles différaient peu ou point des roues que nous venons de décrire, ainsi que semble clairement l'indiquer l'*Histoire* de saint Calliopus, citée plus haut. Car il y est dit comment il était si fortement lié avec des cordes minces que, même avant que ses bourreaux eussent commencé à la faire tourner, le saint jeune homme était déjà déchiré et mis en pièces. Mais assez sur cette forme très horrible de torture.

DES POULIES

Les poulies, comme instruments de torture, sont mentionnées par Eusèbe, dans son *Histoire Ecclésiastique*; plusieurs *Actes* des Saints en font foi, en particulier ceux des saints Crispinus et Crispianus et de saint Quintinus, citoyen romain. Plus loin, Grégoire de Tours en parle (*Histoire des Francs*) ; il dit : « Attaché aux poulies, il fut frappé de verges avec des triples lanières et des gourdins. » Et encore, à un autre endroit : « Il est étendu à terre, attaché aux poulies et frappé avec des triples lanières. » Et plus loin : « Le roi fut horriblement en colère et ordonna qu'il fût attaché aux poulies et violemment frappé, etc. » Ainsi Grégoire de Tours, dont nous avons fait une étude approfondie dans les chapitres que nous avons rapportés, démontre d'une façon évidente que cette sorte de châtiment était spécialement employée pour tourmenter et torturer les malfaiteurs, les scélérats et les meurtriers. Donc nous ne devons éprouver aucune surprise d'apprendre que les vrais adorateurs de Dieu, combattant pour son honneur, étaient torturés et déchirés au moyen de ces mêmes

poulies par les païens qui les considéraient comme les plus cruels et les plus grands criminels de toute l'humanité.

LES POULIES. QU'ÉTAIENT-ELLES ?

La poulie (comme il est prouvé par Vitruve) était une invention destinée à haler, étant pourvue d'une petite roue se mouvant sur un axe sur laquelle on fixait une corde. On l'employait, dans les constructions, soit pour élever des charges et les maintenir dans la position requise, soit pour les descendre, ou encore pour décharger les bateaux de leurs marchandises ou pour tirer l'eau des puits. Maintenant les poulies (voyez Isidore, *Etymologie*) sont faites comme la lettre Θ, la huitième de l'alphabet grec, et elles sont nommées *trochlea*, du mot *trochla*, qui signifie petite roue. D'où s'ensuit que certains écrivains modernes sont dans l'erreur quand ils tiennent la *trochlea* (poulie) pour avoir été un treuil ou cabestan. Il est reconnu qu'une poulie est incapable de déchirer les corps des condamnés criminels sans l'addition de quelque instrument spécial pour lui venir en aide, soit un poteau pour l'y fixer, soit quelque engin d'autre sorte ; pourtant on ne doit pas en conclure que c'était un cabestan, mais seulement qu'elle nécessitait un treuil ou cabestan. Tel est notre point de vue sur la matière. Car, considérant combien, dans cette forme de torture, les corps des victimes étaient horriblement détirés et disloqués, il nous paraît prouvé, surtout lorsque nous envisageons combien il est difficile de déchirer le corps d'un homme, et que nous voyons l'aisance avec laquelle le faisaient les bourreaux, que quelque petit engin devait être employé conjointement à la poulie, voire un treuil ou quelque chose de semblable. Lisez, si cela vous plaît, les passages de Vitruve sur ce sujet, et vous verrez clairement que la poulie n'était pas un treuil ni le treuil une poulie.

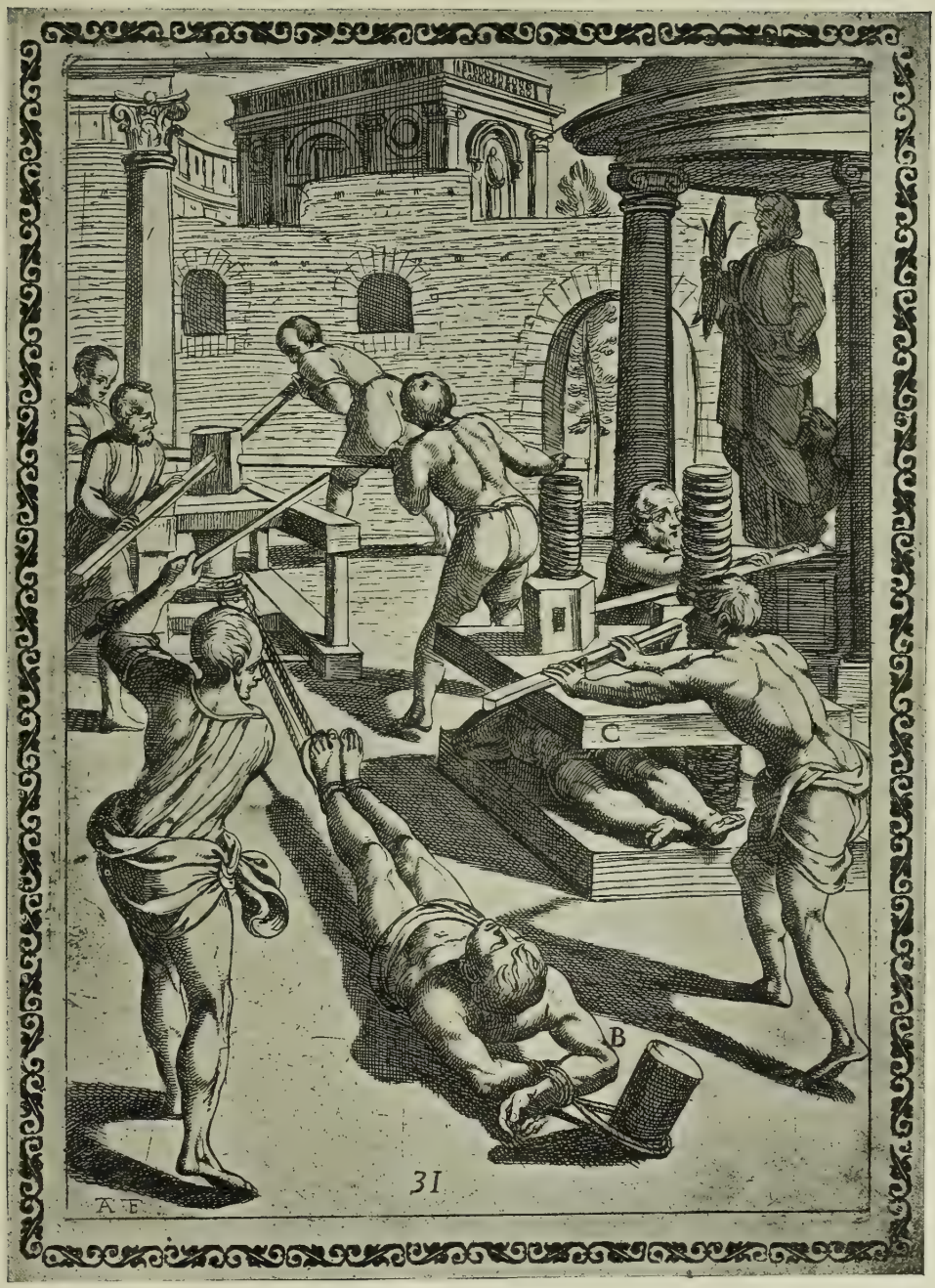

FIG. IX

A. — Poulie.

B. — Martyrs étirés par la poulie.

C. — Ecrasé dans la presse, juste comme on écrase le raisin et les olives pour faire le vin et l'huile.

D. — Cabestan ou treuil.

Enfin, nous voudrions vous faire remarquer une chose, savoir que dans la fig. IX, qui accompagne ce livre, le treuil est représenté accompagné d'une poulie, ce qui ne veut donc pas dire que l'un et l'autre ne faisaient qu'une seule et même chose, mais qui démontre la probabilité que les victimes, pour les raisons que nous venons de donner, étaient torturées et détirées par ces deux instruments à la fois. Nous dirons « probabilité, » car il y a d'autres manières par lesquelles on pût faire la même chose et que l'on devait vraisemblablement employer quelquefois. Maintenant, voici la façon dont les chrétiens étaient torturés par la poulie : En premier lieu, on fixait en terre autant de poteaux qu'il y avait de victimes à châtier. Cela fait, les aides préposés à cet office, commençaient par lier les martyrs, quelquefois par les mains, d'autres fois par les pieds, aux cordes des poulies d'une part et aux poteaux de l'autre, puis on tirait fortement sur les cordes, selon les ordres du juge, de sorte que les corps étaient misérablement détirés et déchirés. Tout cela est démontré dans les *Actes* des fils de sainte Symphorose, la martyre, comme aussi par Grégoire de Tours, *Histoire des Francs.*

Il faut, de plus, savoir que ceux qui étaient condamnés à ce supplice (comme il est clair d'après l'*Histoire des Martyrs,* saint Quintinus, saint Ferutius et d'autres passages dans Grégoire de Tours déjà nommé), en même temps qu'ils étaient torturés par les poulies, étaient battus de verges ou brûlés avec des torches, ou arrosés de sulfure ou de résine, d'huiles bouillantes ou autres choses semblables. Ainsi, dans les *Actes* de saint Quintinus, on trouve ces mots : « Alors le Préfet, rageant d'une fureur despotique, ordonne que le saint Quintinus soit si cruellement détiré avec les poulies que ses membres soient forcés de se séparer aux jointures par la violence extrême de la torture. De plus, il commande qu'on le frappe avec de petites cordes et que l'on répande sur son dos de l'huile bouillante, de la poix et de la

graisse fondue, afin qu'aucune souffrance ne manque pour ajouter à son angoisse corporelle. Mais comme tout cela n'arrive pas à satisfaire le sauvage Rictiovarus (tel était le nom du Préfet), ni à étancher sa monstrueuse soif de cruauté, il ordonne, en outre, que l'on applique sur lui des tisons enflammés, de façon que les flammes..., etc. » Ainsi dit l'*Histoire* du saint Quintinus.

MARTYRS HISSÉS EN L'AIR A L'AIDE DES POULIES

Enfin, nous pouvons noter comment les Martyrs chrétiens étaient non seulement torturés et déchirés par les poulies, mais aussi hissés en l'air par les mêmes moyens et de la même manière que les criminels de ce temps, les mains liées derrière le dos, étaient élevés dans l'air par une corde pour leur faire avouer la vérité. Ce genre de supplice a, dit-on, été employé pour le Martyr du Christ saint Servus, dont nous lisons dans le *Martyrologe Romain*, le 7 décembre : « A Tuburbo, en Afrique, anniversaire du Martyr saint Servus, qui, pendant la persécution vandale, sous le roi Hunnéric, hérétique arien, fut pendant longtemps frappé à coups de massue, puis alternativement élevé par les poulies et laissé retomber de tout le poids de son corps sur des pierres dures. Ainsi torturé, il conquit la palme du martyre. » Ainsi parle le *Martyrologe Romain* ; on trouve de plus amples détails concernant le même Martyr dans Victor, *Persécution vandale*.

DE LA PRESSE COMME INSTRUMENT DE TORTURE

Les Martyrs chrétiens étaient comprimés dans des presses, juste de la même façon que les raisins et les olives y sont pressés pour

FIG. X

A. — Martyr, les mains liées derrière le dos, hissé dans l'air par une poulie.
B. — Poulie.
C. — Piques ou cônes pointus sur lesquels on laissait tomber les Martyrs.

en extraire le vin et l'huile. C'est par ce mode de torture que fut martyrisé ce très noble soldat du Christ saint Jonas, dont nous lisons ce qui suit dans les *Actes* du dit Martyr : « Ils (les Mages Persans) ordonnèrent d'apporter la presse et d'y placer saint Jonas, de le presser violemment et de le couper en morceaux. Les aides firent ce qui leur était commandé et le pressèrent douloureusement dans la presse et lui rompirent les os et finalement le coupèrent en deux par le milieu. »

CHAPITRE III

Du cheval de bois comme instrument de torture, de même de nombreuses et diverses sortes d'entraves.

LE cheval de bois, comme instrument de torture, a été cité par Cicéron et par beaucoup d'autres anciens écrivains — par Cicéron dans le *Pro Deiotaro* et le *Pro Milone* et les *Philippiques*. D'autres auteurs, qui en font aussi mention, sont Valère Maxime, Quintilien, Sénèque, Ammianus Marcellinus, ainsi que d'innombrables *Histoires* et *Actes* des Martyrs, principalement ceux de saint Crescentianus, des saintes Dorothée, Agathe et Eulalie, vierges et martyres, des saints Félix et Fortuné, Alexandre et Bassus, évêques et martyrs — pour ne pas nommer une incalculable légion d'autres des deux sexes.

A part les écrivains et les *Vies des Saints* cités ci-dessus, le cheval de bois est également mentionné par saint Cyprien, dans son *Epître à Donatus* et ailleurs par saint Gérôme, saint Augustin, Eusèbe, Isidore et d'autres — comme aussi par Prudentius qui en parle maintes fois dans ses *Hymnes*. Tous ceux-ci s'accordent à reconnaître que le cheval de bois était un instrument de torture employé dans les anciens temps pour arracher la vérité à des personnages suspects ou coupables. Ainsi Cicéron, dans son *Pro Deiotaro*, écrit : « D'après la coutume de nos ancêtres, un esclave ne peut produire aucune charge contre son maître ; même soumis à la torture, lorsque la douleur peut arracher la vérité

au témoin le plus involontaire. Pourtant, telle était l'influence exercée sur cet esclave, que l'homme, dont il n'avait pas même pu prononcer le nom étant sur le cheval, fut par lui accusé ouvertement lorsqu'il fut mis en liberté » ; et encore : « Pour éclaircir les faits, le cheval est l'endroit voulu ; pour discuter les points de la loi, c'est la Cour. » La même chose se trouve dans ce que dit Ammianus Marcellinus : « Quoiqu'il soit courbé en deux sous le cheval de bois, il n'en persiste pas moins dans sa dénégation opiniâtre et désespérée. »

De plus, le cheval de bois était employé pour torturer les hommes et les déchirer cruellement en manière de châtiment — ainsi qu'on peut le constater clairement dans les cas des Martyrs Chrétiens. Nous trouvons aussi fréquemment mention de cet instrument dans les *Histoires* où nous pouvons lire continuellement des phrases telles que celles-ci : « Il fut torturé sur le cheval, suspendu au cheval, hissé sur le cheval, placé sur le cheval... » et ainsi de suite.

Maintenant, au sujet de ce que nous avons avancé, savoir que le cheval de bois était une espèce de torture employée par les Anciens pour arracher la vérité aux personnes accusées, les divers écrivains s'accordent tous sur ce point, mais ils ne s'entendent pas aussi bien sur ce qui concerne sa description précise et sa forme exacte. Car quelques-uns ont déclaré à maintes reprises que c'était une plaque de métal rougie au feu ; d'autres, une sorte d'instrument au moyen duquel un homme était suspendu, les mains liées au-dessus de sa tête, de lourds poids attachés à chacun de ses pieds et ainsi cruellement torturé. D'autres encore, parmi lesquels Sigonius, ainsi que plusieurs auteurs religieux qui l'ont suivi, le tiennent pour avoir été une espèce de charpente en bois pourvue de poulies et agencée pour tendre et relâcher, dans le but de torturer les hommes et les forcer à avouer la vérité sur quelque événement.

« Maintenant, dit-il, voici quelle était la nature de cette torture : Après avoir lié à cette charpente les bras et les jambes de la personne qui devait être torturée, au moyen de menues cordes, ils étendaient la dite charpente et la mettaient debout, de sorte que la victime se trouvait suspendue, comme sur une croix. Ceci fait, ils commençaient par procéder à la dislocation de toutes les jointures et articulations de ses membres; ensuite, ils lui mettaient contre le corps des plaques rougies au feu; enfin ils lui déchiraient les flancs à l'aide de crampons à doubles fourches, augmentant ainsi davantage encore l'amertume de son supplice. »

Ainsi parle le très savant Sigonius. Au contraire, d'autres maintiennent que c'était simplement une machine en bois, fabriquée de façon à avoir quelque ressemblance avec un cheval (ainsi que nous l'expliquerons plus loin), ayant deux roues creuses ou poulies, fixées à chaque extrémité dans des trous faits pour les recevoir, et pouvant opérer leur révolution au moyen de leurs aiguilles ou axes. Sur celles-ci on fixait des cordes de telle façon que les personnes accusées pussent y être attachées et ainsi torturées de diverses façons, disloquées et écartelées.

Telles sont les différentes opinions soutenues par les divers écrivains, concernant le cheval de bois, dont la vérité ou la fausseté sera bientôt prouvée si l'on examine la chose avec l'attention voulue.

Maintenant, si nous considérons la première de ces manières de voir, nous verrons indubitablement qu'elle s'accorde, moins que toute autre, avec la vérité. Car, comment pouvons-nous admettre que le « cheval » lui-même était une plaque rougie au feu, lorsque nous lisons dans presque toutes les histoires des martyrs, aussi bien que dans diverses œuvres des anciens auteurs, que certains hommes étaient hissés sur le cheval et là brûlés avec des plaques rougies au feu?

Arrivant à la seconde et à la troisième opinion, il nous sera

facile de prouver d'une façon concluante leur invraisemblance et leur incompatibilité avec la vérité. Car, en quoi les faits établis par nos prédécesseurs peuvent-ils s'accorder avec ces récits? C'est impossible, et, en vérité, nous serons à même de démontrer, par des raisons suffisantes, que l'opinion, la dernière donnée que nous tenons pour être la vraie, est réellement la seule véritable. Cette opinion peut être énoncée de nouveau ainsi :

Le « cheval » parmi les Anciens, était une machine de bois, faite à la ressemblance d'un vrai cheval, et ayant deux petites roues creuses ou poulies aux deux extrémités où se trouvaient des trous pour les recevoir. Sur leurs axes, lorsque quelqu'un devait être torturé sur l'instrument on plaçait des cordes, et ces roues tournaient, et par ce moyen la personne qui y était attachée était distendue et disloquée de diverses façons.

Mais pour rendre plus clair et plus simple ce que nous avons dit ci-dessus et les explications supplémentaires que nous venons d'ajouter, il faut indiquer le cours des opérations suivi par les Anciens dans la fabrication du « cheval ». Pour commencer, ils préparaient une poutre en bois d'une largeur et d'une longueur convenables. Dans les deux extrémités de celle-ci, où l'on avait auparavant creusé des trous, on adaptait de petites roues creuses tournant sur des axes ; puis, afin de pouvoir élever l'appareil entier au-dessus de terre, on choisissait quatre autres pièces de bois plus courtes et plus minces que la première qu'ils fixaient par des clous de fer près des quatre angles, complétant ainsi une machine se tenant sur quatre pieds et ressemblant à un vrai cheval. Lorsque tout était prêt, s'il y avait quelqu'un à torturer sur le cheval, on lui écartait de force les deux jambes et on le poussait sur le dos de la machine. Alors les bourreaux prenaient des cordes ; avec l'une ils attachaient les pieds de l'homme, et avec l'autre, ses mains, que l'on avait croisées derrière son dos. Ensuite, plaçant ces cordes sur les petites roues ou poulies, ils les conduisaient

à une petite manivelle, genre grue ou treuil (comme on peut le supposer), fixée au pied du cheval, et les y adaptaient. Puis, faisant tourner la manivelle, ils resserraient les liens de telle façon que l'homme, ayant le dos attaché à celui du cheval, et son visage tourné vers le ciel, était détiré en même temps. Ils continuaient ainsi à tirer sans se lasser, resserrant de plus en plus les cordes jusqu'à ce que tous les membres fussent écartelés et toutes les jointures disloquées. Après un assez long temps, ou bien on le laissait ainsi, ou bien, sur un signe du juge, on relâchait les cordes et on le laissait tomber pendant sous le ventre du cheval, à sa grande angoisse. Alors le juge supposant que c'était maintenant une bonne occasion de condamner ou d'acquitter le prisonnier, procédait à un interrogatoire en forme sur ses faits et gestes. Mais si, grâce à la constance de la victime, le magistrat était déçu dans ses espérances, il ordonnait que l'on allât chercher des plaques rougies au feu ou bien des pinces ou des crampons de fer, afin que cette nouvelle augmentation de souffrances pût arracher la vérité.

Voilà pour la forme et le mode d'emploi du cheval de bois ; maintenant, il ne nous reste plus qu'à confirmer l'explication que nous avons donnée dans chacun de ces détails par d'autres considérations et la certitude tirée d'anciens auteurs.

En premier lieu, le fait que cette machine de bois était faite à la ressemblance d'un vrai cheval est manifeste par le nom même qui lui est donné : *cheval* (equuleus). De plus, de nos jours, diverses sortes de bancs ou articles d'ameublements, qui sont quelque peu élevés de terre sur quatre pieds, sont appelés « chevaux ». De plus, le langage employé par divers anciens écrivains montre clairement qu'en parlant de prisonniers placés sur l'instrument de bois, ils avaient, présente à leur esprit, l'idée d'un vrai cheval vivant sur lequel on les aurait fait monter.

Ainsi Cicéron, dans les *Tusculanes* : « Ils montent le

FIG. XI

A. — Martyr sur le cheval de bois.
B. — Martyr suspendu au cheval.
C. — Le cheval de bois.
D. — Faisceaux consulaires.
E. — Plate-forme ou échafaud sur lequel le cheval de bois était fixé.

cheval de bois », « Essayant d'atteindre au dos du cheval. »

Le poète Pomponius écrit aussi : « Et lorsque je me fus élancé (mot employé pour monter à cheval) sur le dos du cheval à poulies, je fus torturé au grand trot, après être monté sur le cheval à roues creuses, je fus torturé à une vive allure, c'est-à-dire au moyen des cordes et des poulies aménagées dans ce but. » Nous lisons aussi constamment dans des descriptions des souffrances des saints martyrs et particulièrement dans celles des saints Abundius et Abundantius, comment les chrétiens étaient hissés sur le cheval pour être torturés. Il est donc parfaitement clair que le cheval, comme il a déjà été dit, était une machine de bois faite à la ressemblance d'un cheval, et rien autre.

En dernier lieu, cette façon de voir semble être grandement corroborée par saint Jérôme, *Epître aux Innocents*, et Sénèque, dont le premier écrit que les personnes torturées sur le cheval de bois avaient les yeux levés au ciel, et le dernier, qu'elles étaient étendues dessus tout de leur long.

Ainsi, saint Jérôme dit : « Quoique son corps fût étendu sur le cheval, ses yeux — la seule partie de lui que les bourreaux ne pussent lier — regardaient vers le ciel. »

Et Sénèque : « Actuellement, vous essayez de nous persuader que cela importe peu si un homme est sous l'influence d'une émotion joyeuse, ou s'il est couché sur le cheval. »

Si donc, comme il est dit ici, les prisonniers regardaient le ciel, étant couchés sur le cheval, il est plus que probable que cet instrument était fabriqué plutôt comme un cheval que comme toute autre chose. De plus, le fait que le cheval était pourvu de petites roues creuses ou poulies, peut être confirmé par les vers de l'ancien poète Pomponius, déjà cité, comme il apparaît d'une façon manifeste par les faits et les expériences que nous avons donnés ci-dessus.

En outre, que les victimes aient été hissées sur le cheval, les

bras croisés derrière le dos et les jambes liées à la machine à des cordes qui étaient placées sur certaines petites manivelles de la nature des poulies, et ainsi détirés et écartelées, ceci, je le répète, peut être prouvé par de nombreux et divers passages, et spécialement par l'*Histoire* d'Eusèbe, où l'on trouve ces mots : « Car, en premier lieu, quelques-uns étaient suspendus, les mains liées au bois derrière eux, et, au moyen de certaines machines, tous leurs membres étaient détirés et écartelés, etc... »

De plus, le passage qui suit montre assez clairement qu'il s'agit ici du cheval de bois. « Deuxièmement, sur l'ordre des magistrats, ils étaient horriblement torturés dans tout le corps par les bourreaux, et non seulement leurs flancs, comme on le fait ordinairement pour les meurtriers, mais leur ventre aussi, et leur menton et leurs genoux, étaient frappés avec des bâtons de fer ou des griffes. »

De plus, l'évidence peut en être encore accrue par un autre passage tiré de l'*Epître aux Innocents* de saint Jérôme, où il est écrit : « Mais vraiment, la femme fut plus forte que son sexe, et quoique le cheval torturât son corps, tandis que ses mains, souillées par les ordures de la prison, étaient liées par des cordes, derrière elle, pourtant, avec ses yeux, etc... »

On peut aussi trouver la même chose dans l'*Hymne sur le Martyre de saint Vincent* de Prudentius, dans lequel le Tyran s'adresse ainsi aux bourreaux :

Vinctum retortis brachiis
Sursum et deorsum extendite,
Compago donec ossium
Divulsa membratim crepet...

« Va, lie l'homme, les bras croisés derrière le dos.
Et disloque-le du haut en bas,
Jusqu'à ce que la charpente de ses os craque.

Et que ses membres soient déchirés les uns après les autres. »

Et encore dans l'Hymne pour l'anniversaire de saint Romain, où l'indomptable martyr parle ainsi du haut du cheval :

Miserum putatis, quod retortis pendeo
Extensus ulnis, quod revelluntur pedes,
Compago nervis quod sonat crepantibus

« Vous me jugez malheureux, parce que je suis suspendu, étendu,
Les coudes liés derrière moi, et que mes jambes sont écartelées,
Et que toute ma charpente craque, tandis que mes nerfs sont brisés... »

De tous ces passages, il s'ensuit clairement, dans notre opinion, que les prisonniers avaient les mains et les pieds liés par des cordes, les mains étant croisées derrière le dos, et que, par la révolution de certaines petites manivelles auxquelles les cordes étaient fixées, ils étaient torturés et leurs membres déchirés l'un après l'autre.

Le fait que le cheval était pourvu d'engins de la nature des poulies, pour ne pas faire de nouveaux appels à l'évidence fournie par Eusèbe, est un fait qui peut être confirmé par ce que dit Vitruve, l'architecte, dans son Ouvrage, où il traite des poulies ainsi que des autres instruments employés pour soulever, tels que les treuils ou cabestans.

Il déclare qu'une corde qui court, après avoir été placée sur une poulie, doit, si l'on veut soulever des marchandises ou les embarquer, être menée à quelqu'engin de la nature d'un treuil.

Le fait que les victimes étaient étendues tout de leur long sur le cheval, le visage tourné vers le ciel, tandis que l'on resserrait

les cordes, est démontré d'une façon suffisante par les passages tirés de saint Jérôme et de Sénèque ; mais il y a un autre point à noter (comme nous en sommes avisés par cette même Epître de saint Jérôme), savoir : que les bourreaux avaient quelquefois l'habitude, en vue d'augmenter encore la souffrance, d'attacher au bois les cheveux des femmes qui encouraient le châtiment du cheval. Et rien d'étonnant à ce que ce fût un accroissement de souffrances, car, lorsque les cordes étaient relâchées par les bourreaux et que les victimes tombaient sous le ventre du cheval (comme on le verra bientôt d'après Ammianus Marcellinus), le corps pendant courbé en deux, la chevelure était forcément tirée et arrachée de la tête, à l'excessive douleur du corps et de l'esprit.

Mais, quant aux victimes tombant sous l'instrument, le corps pendant, lorsque les cordes serrées étaient relâchées, ce fait est attesté, parmi d'autres auteurs, par Ammianus Marcellinus, qui écrit : « Il livra aux bourreaux plusieurs personnes innocentes, et les fit placer le corps pendant sous le cheval, » et plus loin (comme il a déjà été cité) : « Quoiqu'il demeurât le corps pendant sous le cheval, il n'en persista pas moins dans sa dénégation opiniâtre et désespérée. » Maintenant, dans ces passages, et spécialement dans le dernier, l'auteur veut impliquer que les cordes étaient relâchées afin d'augmenter la douleur, et non pas dans le but de la diminuer. La première de ces opinions est la nôtre, tandis que la seconde est maintenue par Sigonius et ses disciples. Il assure que les Anciens avaient l'habitude de relâcher les cordes, par lesquelles les prisonniers étaient attachés au cheval, dans le but d'atténuer la souffrance. En conséquence, il écrit : « De même que le cheval, ou plutôt les cordes, étaient resserrées en vue d'augmenter la souffrance, de même elles étaient relâchées dans le but de l'atténuer ; — citant, pour confirmer son opinion par l'autorité des Anciens, ce qui suit, tiré de Valerius Maximus :

« Pendant que Zeno était torturé par Néarque, le Tyran, il déclara qu'il y avait quelque chose que l'autre devait entendre secrètement ; alors, lorsque le cheval fut relâché, il saisit l'oreille du Tyran entre ses dents et la coupa », et encore, à un autre endroit : « Hieronymus, le Tyran, excita en vain le zèle de ses bourreaux, car il rompit les verges, détacha les cordes, relâcha le cheval, et mit de côté les plaques rougies au feu, avant que d'avoir pu forcer l'autre à révéler ses complices dans le tyrannicide. » Il y a un autre point que nous voudrions faire remarquer au lecteur : Ce relâchement des cordes (comme il est démontré dans le passage cité de Valerius Maximus) implique clairement le fait, que nous avons établi au commencement de ce chapitre, que le cheval de bois était quelque peu élevé au-dessus de la terre dans toutes ses parties. Nous ne devons donc pas être surpris si Prudentius, dans son *Hymne sur le martyre de saint Romain*, représente ce soldat du Christ, criant du haut du cheval, comme du haut d'un édifice élevé.

Audite cuncti, clamo longe, ac praedico,
Emitto vocem de catasta celsior.

« Ecoutez tous : Je crie et je proclame mes nouvelles ;
« Je fais entendre ma voix, élevé sur cet échafaud. »

Mais assez sur cette partie de notre sujet.

Fidiculae : CE QUE LES ANCIENS SIGNIFIAIENT PAR CE MOT.

Sigonius, dans le passage cité ci-dessus, émet l'opinion que c'étaient des lanières ou bandes au moyen desquelles les membres des prisonniers étaient attachés au cheval, et que, parler des criminels étant torturés par les *fidiculae*, c'est la même chose que de dire qu'ils étaient attachés au cheval par ces lanières, et que

les jointures de leurs os étaient disloquées et arrachées à leur douleur extrême. Mais il y a plusieurs considérations qui nous convainquent, sans laisser de doute, que les savants qui ont cette opinion sont complètement dans l'erreur, et, pour satisfaire pleinement sur ce point l'indulgent lecteur, nous allons les exposer ici tout au long.

Saint Isidore déclare, avec la plus grande exactitude, qu'il n'y avait pas du tout de lanières, mais plutôt des pinces ou griffes de fer avec lesquelles on lacérait les condamnés. Cela s'accorde avec ce que dit Prudentius dans son *Hymne à saint Romain le Martyr*, où il parle des *fidiculae* comme d'une sorte de pinces ou griffes. Voici les mots qu'il met dans la bouche d'Asclepias, le Juge :

Vertat ictum carnifex
In os loquentis, inque maxillas manuum
Sulcosque acutos, et fidiculas transferat
Verbositatis ut rumpatur locus.

« Que l'exécuteur applique un soufflet
« Sur les lèvres de l'orateur
« Et laboure ses mâchoires de coupures aiguës avec les *griffes de fer* ;
« Afin que l'endroit d'où sont venus les mots puisse être détruit. »

Que par le mot *fidiculae* Asclepias ici ait voulu nommer des griffes est prouvé par les vers que l'auteur ajoute immédiatement :

Implet jubentis dicta lictor improbus,
Charaxat ambas ungulis scribentibus
Genas cruentis et secat faciem rotis :
Hirsuta barbis solvitur carptim cutis
Et mentum adusque vultus omnis scinditur.

« Le cruel licteur obéit aux ordres du Juge,
« Il marque ses deux joues de l'écriture des griffes de fer,

« Et laboure son visage de sillons sanglants.
« La peau et la barbe qui la rendait dure sont arrachées par [lambeaux,
« Le menton et les traits sont tous lacérés. »

Ainsi parle Prudentius. D'autre part, Suétone (*Tibère*) semble s'opposer à cette opinion dans un passage où on parle des *fidiculae* comme d'une forme de supplice apparemment toute différente : « Il avait encore inventé un autre mode de torture ; après avoir traîtreusement induit ses victimes à boire longtemps et beaucoup, il leur faisait soudain lier les parties privées, de sorte qu'ils souffraient à mourir par la contraction des liens (*fidiculae*) et par la dilatation de leur vessie sous l'accumulation de l'urine. » Voilà ce que dit Suétone, mais, sans vouloir discuter son autorité, on peut admettre de suite qu'ici nous avons affaire à une chose tout à fait différente de ce que l'on cite comme *fidiculae* dans les Histoires des saints Martyrs et autres autorités mentionnées. Mais, assez sur ce sujet.

Pourtant, relativement à ce que nous avons dit ci-dessus concernant certains autres genres de supplices qui consistaient à étendre les prisonniers sur un cheval de bois et à les torturer, il faut remarquer que nos ancêtres avaient l'habitude d'étendre la personne sur cet instrument et que, au moyen des *fidiculae* ou griffes de fer, ils lui déchiraient les membres ou bien les lui brûlaient avec des plaques rougies au feu ou autres choses semblables. Cela est rapporté dans diverses collections d'*Actes* des Saints Martyrs et spécialement dans l'*Epître à Donatus* de saint Cyprien, où il écrit : « La lance était là, et l'épée, et l'exécuteur se tenait prêt, et il y avait la griffe de fer qui arrache et déchire les flancs, le cheval qui écartèle les membres et le feu qui brûle, bien des sortes de supplices pour un pauvre corps humain. » Et encore, à un autre endroit : « Mais la cruauté du Juge au cœur de pierre

fut de nouveau excitée, et la victime, déjà épuisée par la souffrance, fut de nouveau déchirée par le fouet, frappée par le bâton, disloquée sur le cheval, lacérée par les griffes de fer et brûlée par les flammes. » Saint Augustin aussi écrit dans son *Epître à Marcellinus* : « Quand, je vous le demande, avez-vous avoué vos crimes si pleins de haine? Ce n'est ni par le cheval qui disloque les membres, ni par les griffes de fer qui déchirent, ni par les flammes qui brûlent, mais par de simples coups de fouet? » De même Cicéron dans *In Verrem* : « Mais quoi, lorsque les plaques rougies au feu, ainsi que le reste des instruments du bourreau, furent apportées... » Et dans les *Philippiques* : « Appelez sous vos yeux les entraves et les fouets, le cheval, l'exécuteur et l'horrible Samarius, le bourreau. » Sénèque aussi : « Et tout un appareil de cruauté doit lui être payé de retour : ses chevaux et ses griffes de fer, ses entraves et ses croix, ses plateaux et son feu et le crampon qui traîne hors de l'arène le corps torturé. » Et Ammianus Marcellinus : « Les chevaux furent étendus et l'exécuteur préparait ses crampons et ses instruments de supplice. »

Il ne nous reste plus maintenant qu'à citer quelques vers tirés des *Hymnes* de Prudentius, traitant du même sujet : *De l'Hymne de saint Vincent, Martyr* :

Extorque, si potes, fidem.
Tormenta, carcer, ungulæ,
Stridensque flammis lamina
Atque ipsa poenarum ultima
Mors Christianis ludus est.

Et un peu plus loin dans la même hymne :

Ridebat haec miles Dei,
Manus cruentas increpans
Quod fixa non profundius
Intraret artus ungula.

Arrachez-moi ma foi, si vous pouvez.
Les tortures, la prison, les griffes de fer,
La plaque rougie au feu crépitant sous les flammes,
Et la mort elle-même, le dernier des châtiments,
Ne sont que des jeux pour le Chrétien.
De toutes ces choses, le champion de Dieu se moque,
Frappant l'une contre l'autre ses mains sanglantes,
Riant parce que le crampon qui perçait sa chair
N'entrait pas plus profondément.

De même dans l'hymne de saint Romain, le Martyr :

Amor coronae pœnae prævenit trucem
Lictoris artem, sponte nudas offerens
Costas bisulcis execandas ungulis.

Et encore dans la même :

Non ungularum tanta vis latus fodit
Mucrone, quanta dira pulsat pleuresis :
Nec sic inusta laminis ardet cutis,
Ut febris atro fele venas exedit.

L'amour de la couronne du martyre
Triomphe du pouvoir sauvage du bourreau,
Faisant offrir volontairement les flancs nus à la lacération des crampons à double fourche.
La griffe de fer ne déchire pas le côté aussi cruellement de ses dents aiguës,
Que ne le fait la pleurésie dans son attaque mortelle.
Les plaques ardentes ne brûlent et ne rôtissent pas la peau d'une façon aussi terrible
Que la fièvre et la noire bile quand elles consument le sang des veines.

De tous ces passages, donc, il apparaît, d'une manière manifeste, que l'opinion que nous avons nous-même adoptée et déclarée concernant le cheval, est la vraie, savoir que c'était une machine de bois fabriquée à la ressemblance d'un vrai cheval; et non, comme le veut Sigonius, simplement une sorte d'échafaud ou de plate-forme. Car, si c'était cette dernière chose, comment le poète Pomponius, cité plus haut, pourrait-il parler de prisonniers enfourchant le cheval et comment Cicéron eût-il pu se servir de termes ayant la même signification? Et comment Ammianus Marcellinus eût-il pu parler d'hommes étant torturés sur le cheval, puis, lorsque les cordes avec lesquelles ils étaient liés étaient relâchées, tombant immédiatement sous le ventre du cheval, le corps pendant, courbé en deux, et non pas étendu droit?

Mais arrivons aux raisons allégués par Sigonius et à leur réfutation.

Son premier point est qu'Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, faisant mention du cheval, implique que c'était une sorte d'échafaud ou de plate-forme que l'on avait l'habitude d'élever toute droite. Voici ses paroles :

« Mais lorsque ces cruelles et tyranniques formes de torture, en raison de la sainte patience des martyrs, qui était confirmée par les mérites du Christ, semblaient avoir toutes été appliquées et infligées en vain, le démon imaginait contre eux d'autres nouvelles inventions. C'est pourquoi ils étaient jetés dans des donjons où ils restaient misérablement, dans des endroits sombres et insupportablement pleins d'horreur, tandis que, quelquefois, leurs pieds étaient fixés dans de lourds blocs de bois, l'un de l'autre étant jusqu'à la distance du cinquième trou. » Cela, ajoute Sigonius, montre que le cheval était une plate-forme en bois sur laquelle on étendait les prisonniers. Il s'en rapporte aussi à d'autres passages tirés de Sozomen

(Histoire) où, parlant de Busiris, chrétien de la ville galate d'Ancyra, qui fut crucifié pour sa foi à Myros, ville de Phrygie, sous l'empereur Julien l'Apostat, il écrit : « De sorte que, lorsqu'on l'eût conduit vers l'instrument du supplice, il ordonna que celui-ci fût élevé. » Et encore : « Parmi les chrétiens qui avaient été jetés en prison, il choisit premièrement un jeune homme nommé Théodore et le lie au poteau où l'on avait l'habitude d'infliger des supplices et où il fut déchiré pendant longtemps avec des griffes de fer. » De même Prudentius — pour ne pas citer une seconde fois les vers tirés de son hymne sur le martyre de saint Romain et où il fait ce saint parler « d'élever la voix du haut de l'échafaud » — dit d'un martyr :

« *Scindunt utrumque milites teterrimi*
Mucrone bisulco pensilis latus viri. »

« Les sauvages soldats coupèrent et ouvrirent ses flancs
Avec une épée à double tranchant tandis qu'il pendait là. »

Tels sont les principaux arguments sur lesquels se reposent Sigonius et ceux qui suivent son opinion, laquelle nous allons réfuter. Et pour rendre plus facile la réfutation, nous devons déclarer, pour commencer, que ce savant a sûrement fait une confusion entre le cheval de bois, d'une part, et de l'autre, entre premièrement : la plate-forme en bois ou échafaud où l'on avait coutume de placer les prisonniers pour les torturer, et, deuxièmement : les lourdes entraves ou blocs dans lesquels les prisonniers étant en prison avaient les jambes fixées et écartelées jusqu'au quatrième ou cinquième trou, et étaient ainsi tenus dans une souffrance constante.

De plus, il faut remarquer, en passant, que ce mot plate-forme avait encore une autre signification, voulant indiquer quelquefois, quoique à moins proprement parler, une combinaison faite

de longs et larges morceaux de bois où l'on tenait enfermés les esclaves exposés pour la vente ; quelquefois on l'emploie à l'occasion pour indiquer la charpente du gril sur lequel mourut saint Laurent, ainsi que d'autres martyrs.

Prudentius aussi, dans son hymne sur saint Laurent, chante :

« Postquam vapor diutius
Decoxit exustum latus,
Ultro ex catasta Judicem
Compellat affatu brevi :
Converte partem corporis,
Satis crematus jugiter. »

Lorsque la chaleur eut longuement
Brûlé et rôti un côté,
Interpellant le juge de dessus l'échafaud (c'est-à-dire le gril),
Le martyr dit d'une voix courte et brève :
« Tournez maintenant mon corps de l'autre côté ;
Celui-ci est assez brûlé et doit être épargné. »

Mais il est certain que la signification véritable et générale de ce mot plate-forme ou échafaud était un endroit élevé où l'on plaçait les gens pour les torturer afin d'être mieux vus par les personnes présentes et que, dans son exposé du mot cheval, le savant a fait confusion entre les deux objets.

Un mot de plus sur cette sorte d'entraves ou de blocs dans lesquels on plaçait les prisonniers dans leur cellule, écartelant leurs jambes jusqu'au quatrième et cinquième trou et les y maintenant pendant longtemps pour prolonger leur souffrance :

Cet instrument ne peut, en aucune manière, être le même que le cheval de bois, ainsi que je l'ai démontré, pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que, par l'opération du premier, les hommes étaient écartelés en largeur, tandis que par le dernier, comme nous le voyons déclaré par Sénèque, ils étaient détirés en lon-

gueur. Secondement, il est clair que la première forme de châtiment ne s'employait que dans les cellules (comme on le verra bientôt d'une façon plus évidente lorsque nous en viendrons à traiter des entraves et des fers), mais la dernière, au contraire, comme le prouvent de nombreux *Actes* des saints Martyrs, s'employait en dehors des murs de la prison et plus généralement dans les places publiques ou les villes. Troisièmement, sur le cheval, non seulement les jambes de la victime étaient torturées et écartelées pour être déchirées par les griffes de fer, mais le corps entier aussi, tandis que, dans les entraves, les jambes seulement étaient écartelées. Tout cela montre que ces dernières étaient complètement différentes du cheval de bois.

PLUSIEURS FAÇONS DIVERSES DONT LES CORPS DES PRISONNIERS ÉTAIENT DISTENDUS ET TORTURÉS

Nous devons de plus comprendre que c'était la coutume des Anciens de torturer et de distendre les corps des personnes accusées de diverses façons, savoir : au moyen du cheval, par des poulies, ou en les suspendant avec de lourds poids attachés à leurs pieds — et aussi de les torturer par d'autres supplices variés, tels que de les déchirer avec des griffes de fer, des étrilles ou autres instruments semblables, ou les brûler avec des plaques rougies au feu, etc. Et ces mêmes tortures étaient infligées de manières différentes, soit en laissant les victimes sur le cheval de bois, soit en les suspendant de l'une ou l'autre des façons décrites ci-dessus dans le chapitre Ier ; en les attachant à des pieux, à des arbres ou à des poteaux.

FAÇONS DONT LES GENS ÉTAIENT LIÉS AU CHEVAL DE BOIS, ET COMMENT ILS Y ÉTAIENT SUSPENDUS COMME A UNE POUTRE ; DE MÊME DE LA VRAIE SIGNIFICATION D'ÊTRE PENDU AU CHEVAL.

Nous lisons encore et encore, dans les récits de la passsion des saints Martyrs, des phrases de ce genre : « Le martyr fut pendu au cheval, » — façon de s'expliquer qui a fait supposer (comme il a été dit plus haut) que le *cheval* n'était pas fait de manière à ressembler à un vrai cheval, mais était quelque chose de différent. Sûrement ceux-ci n'ont pas considéré un fait pleinement confirmé par les œuvres des anciens auteurs, savoir que ce mot *pendu* signifie simplement aussi être élevé sur un endroit quelconque, chose qu'ils n'auraient pu faire autrement que de remarquer s'ils avaient lu leurs auteurs avec quelque attention. Donc, dire d'un martyr qu'il était suspendu au cheval est la même chose que de dire qu'il était élevé dessus. C'est pourquoi, en lisant les histoires des saints qui ont conquis la couronne du martyre, nous trouvons dans la bouche du juge ou de l'empereur qui ordonne que quelqu'un soit torturé sur le cheval, des paroles comme celles-ci : « Que l'homme soit hissé sur le cheval et torturé. »

De même dans les *Actes* des saints Abundius, prêtre, et Abundantius, diacre, on raconte : « Alors Dioclétien ordonna qu'ils fussent hissés sur le cheval et torturés pendant longtemps, et lorsqu'ils furent ainsi torturés, etc... » Etre suspendu au cheval, donc, ne signifie ni plus ni moins qu'être placé dessus.

Cela est aussi confirmé par les *istoires* des saintes Régina et Marguerite, vierges et martyres. Au commencement il est écrit : « Marguerite fut suspendue au cheval, » tandis qu'un peu plus loin on ajoute : « Après plusieurs jours, le peuple

revient et elle est amenée devant le juge et, comme elle refuse de sacrifier aux idoles, elle est de nouveau hissée sur le cheval, » etc...

Enfin, nous pouvons ajouter qu'à l'occasion les martyrs étaient réellement suspendus au cheval auquel ils étaient liés. Car, lorsque les cordes, au moyen desquelles ils étaient attachés, étaient relâchées, ils tombaient sous le ventre du cheval, le corps plié en deux. Ainsi ils ne pendaient pas droit de l'instrument, comme le font habituellement les gens pendus, mais (comme il est dit plus haut), le corps plié au-dessous, fait abondamment prouvé par Ammianus Marcellinus dans divers passages déjà cités.

EXTENSION ET DISTENSION DU CHEVAL DE BOIS

Ammianus et plusieurs autres écrivains font souvent mention du cheval de bois comme étant étendu et distendu. On ne doit pas naturellement comprendre qu'il s'agit ici de la machine elle-même, mais des cordes par lesquelles on attachait les victimes qui devaient être torturées, car, tandis que celles-ci étaient tirées, puis relâchées, le cheval lui-même semblait en même temps être étendu et relâché.

POURQUOI LE CHEVAL ÉTAIT QUELQUEFOIS APPELÉ UN POTEAU, ET QUELQUEFOIS UNE CROIX.

Le cheval de bois (comme il a déjà été établi) se composait d'un poteau oblong ou poutre en bois, supporté par quatre autres morceaux de bois ou pieds. Cela est mentionné par saint Jérôme, *Epître aux Innocents*, en ces mots : Sa chevelure est

attachée au poteau et son corps entier lié au cheval; alors on approche de ses pieds un feu, tandis qu'au même moment, l'exécuteur lui déchire les flancs, etc... » Dans les mêmes termes Prudentius parle de la fabrication entière du cheval comme du poteau maudit dans son *Hymme à saint Romain le Martyr*, où il dit :

Incensus his Asclepiades jusserat
Eviscerandum corpus equuleo eminus
Pendere, et uncis ungulisque crescere

Et, quelques lignes plus bas :

Jubet amoveri noxialem stipitem
Plebeia clara poena ne damnet virum

« Courroucé par ces paroles, Asclepiades avait ordonné
Que son corps fût élevé pour être torturé sur le cheval,
Et pour subir le supplice des crampons et des griffes de fer. »
« Il ordonna que le poteau maudit soit déplacé,
Pour sauver la noble victime d'un sort aussi plébéien. »

Ce nom n'est pas non plus le seul donné au cheval de bois, car on l'appelle aussi *mala mansio*, ou « mauvais quartier ». Quelquefois aussi on en parle comme d'une croix ; ainsi dans les *Actes* de sainte Dorothée, vierge et martyre, dans les saints jours du mois de février, on trouve aussi ces mots concernant un certain Théophile qui fut torturé sur le cheval de bois : « Maintenant, regarde ! je suis chrétien, car, n'ai-je pas été pendu à la croix, c'est-à-dire au cheval de bois ? Car ce même cheval a une ressemblance avec une croix. »

Et, vraiment, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il fût appelé ainsi, car, en premier lieu, nous lisons que d'autres instruments de torture étaient de même appelés croix ; deuxièmement parce

que les corps de ceux qui y étaient suppliciés y étaient ordinairement étendus comme ceux des personnes crucifiées ; troisièmement et finalement parce que les piliers de bois qui représentaient les jambes du cheval, outre qu'ils étaient liés à la poutre principale, étaient aussi unis ensemble et joints par des pièces de bois en croix quoiqu'ils fussent séparés tout près de la terre, ce qui faisait que chaque paire de piliers formait ainsi les deux bras d'une croix.

Une citation de plus et nous en aurons dit assez sur cette partie de notre sujet. Sozomen parlant d'un certain chrétien nommé Busiris, écrit : « Alors, l'emmenant à la place publique où se trouvait le cheval de bois, il ordonne qu'il y soit suspendu. Une fois là, Busiris, levant ses mains vers sa tête, découvrit lui-même ses flancs et les mit à nu et, s'adressant au gouverneur, dit qu'il n'y avait aucune nécessité pour les licteurs à prendre des peines inutiles pour le suspendre au cheval et ensuite le laisser retomber à terre, etc... » passage qui confirme de plus nos premières assertions sur ce que le cheval était réellement, savoir une machine faite à la ressemblance d'un cheval vivant, sur laquelle on élevait les martyrs pour les torturer, et non simplement une plate-forme ou échafaud.

DES BLOCS ET DIVERSES AUTRES MÉTHODES POUR LIER ÉTROITEMENT LES PRISONNIERS

Un peu plus haut, nous avons établi la distinction existant entre le cheval de bois et les entraves dans lesquelles on enfermait les jambes des martyrs pour leur faire subir le supplice qui consistait à les écarteler jusqu'au quatrième ou au cinquième trou. Maintenant, il convient de remarquer que, parmi les Anciens, il y avait plusieurs sortes d'entraves en usage, savoir :

les blocs, les courroies, les chaînes, les lanières, les fers, les menottes, les colliers et la cellule. Plaute les énumère dans sa pièce, *Asinaria* :

Adversum stimulos, laminas, crucesque, compedesque,
Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias.

« Contre les fouets et les plaques rougies au feu, contre la croix et les blocs,

« Contre les courroies, les chaînes, les prisons, les lanières, les fers et les colliers. »

DES BLOCS

Les blocs étaient une espèce de machine en bois dans laquelle on avait l'habitude d'emprisonner les jambes des prisonniers et des criminels et où elles étaient serrées et comprimées. Plaute et Térence, parmi d'anciens écrivains, en font mention, le premier auteur dans les *Captivi*, où il dit :

Ubi ponderosas crassas capiat compedes.

« Lorsqu'on le place dans les lourds et pesants blocs » ; le dernier dans le *Phormio* :

Molendum usque in pistrino, vapulandum, habendæ, compedes.

« Nous devons pour toujours broyer le grain dans le moulin, et être frappés, et endurer les blocs. »

Horace aussi a quelque chose à dire sur le sujet dans ses *Épodes* :

Ibericis peruste funibus latus
Et crura dura compede.

« Vous dont le flanc est irrité par les liens Ibériens,
« Et les jambes blessées par le bois dur des blocs. »

Et encore dans ses *Epitres :*

..... Argentum tollas licet, in manicis et
Compedibus salvo te sub custode tenebo.

« Oui, vous pouvez prendre l'argent; mais je vous tiendrai
« Enchaîné dans les blocs sous une dure oppression. »

C'est dans cette sorte de blocs que les Saints Martyrs furent cruellement torturés; car (comme nous en sommes informé par des passages cités un peu plus haut) après les avoir flagellés et déchirés avec les griffes de fer, leurs jambes étaient étendues et écartées de force jusqu'au quatrième ou cinquième trou de l'instrument. Prudentius en parle dans l'une de ses Hymnes :

In hoc barathrum conjicit
Truculentus hostis martyrem,
Lignoque plantas inserit
Divaricatis cruribus.

« Dans ce donjon le féroce tyran
« Jette le martyr,
« Et, lui écartant les jambes de force,
« Emprisonne ses pieds dans les blocs. »

Il semble probable, d'après ce que dit Eusèbe, que, lorsqu'ils étaient ainsi mis dans les blocs, ils étaient nécessairement forcés d'être couchés à plat, le dos sur une planche de bois. Il écrit : « De plus quelques-uns, après avoir été flagellés, étaient placés dans les blocs et leurs jambes écartées de force à la distance de quatre trous l'une de l'autre, de telle façon qu'ils étaient forcé-

ment obligés de rester couchés sur le dos sur le bois, quoiqu'ils ne pussent le faire sans de grande difficultés, attendu que leurs corps entiers étaient couverts de blessures fraîches faites par le fouet. » Tout cela dit sur les blocs.

DES ENTRAVES

Celles-ci aussi sont mentionnées dans les lignes que nous venons de citer de l'*Asinaria* de Plaute ; et ainsi décrites par Nonius : « L'entrave est une sorte de machine en bois autrefois employée par les Anciens pour torturer les criminels, le cou et les pieds de la victime y étant tous deux emprisonnés », c'est-à-dire que c'était un instrument en bois avec des trous ronds dans lesquels les pieds et le cou des prisonniers étaient enfermés et fixés de telle façon qu'ils ne pouvaient pas les retirer.

Notre opinion personnelle est que, pourtant, ce mot entraves était employé par les Anciens pour désigner plusieurs sortes différentes d'entraves, conclusion à laquelle nous sommes amené par les paroles de Sextus Pompée, qui en parle en ces termes : « L'entrave est une sorte de liens dans lesquels on enferme les bêtes à quatre pattes, elle est généralement faite avec des lanières faites de peau de bœuf brute. » Ceci diffère du compte rendu de Nonius, de sorte que, à moins que nous ne soyons résolu à dire ouvertement que l'un des deux est dans l'erreur, nous ne pouvons que conclure que le mot s'appliquait dans deux sens différents.

DES COURROIES

Celles-ci sont mentionnées par Plaute dans ses *Captivi :*

Nam noctu nervo vinctus custodibitur

« Car à la nuit il sera gardé à vue et lié par une courroie » ; dans le *Curculio* :

Atque ita te nervo torquebo, ibidem ut catapultae solent

« Et je tordrai tes membres avec une courroie, comme le ferait une catapulte » et dans d'autres passages encore à choisir. Cyprien aussi, *Epîtres au Clergé et au Peuple*, dit, parlant de Celerinus : « Pendant dix-neuf jours, il fut enfermé dans une prison, lié par des courroies et des bandes de fer... »

Mais Sextus Pompée ajoute quelque chose de plus dans la description qu'il en fait, disant : « Nous donnons aussi ce nom à des fers pour les pieds, quoique Plaute en parle comme si on les employait aussi pour le cou. » Nous pouvons nous résumer par cette définition : « Une courroie est une sorte de lien employé pour emprisonner les pieds ou le cou. » De là ce que dit Caton, rapporté par Aulu Gelle : « Les voleurs coupables de vols privés passent la journée emprisonnés dans les fers et les courroies, les voleurs publics dans la pourpre et l'or. »

DES FERS

Les fers étaient une sorte d'entrave dans laquelle on enfermait les pieds des criminels, juste de la même façon que les menottes emprisonnent les mains.

DES MENOTTES

Les menottes étaient des bandes pour les mains ; comme dit le Psaume : « Pour avoir mis les pieds de leurs rois dans les fers

et leurs princes dans des bandes de fer. » Plaute écrit encore dans sa *Mostellaria* :

Ut cum extemplo vocem,
Continuo exiliatis, manicas celeriter connectite

« De sorte que, au moment où j'appelle, vous puissiez à l'instant vous élancer en avant et promptement attacher ensemble les menottes » ; et dans les *Captivi :*

Injicite huic actutum manicas mastigiæ

« Va, mets immédiatement ici les menottes à ce misérable ! »
Virgile aussi dans sa deuxième *Enéïde* :

Ipse viro primus manicas, atque arcta levari
Vincla jubet Priamus.

« Le roi Priam lui-même est le premier à intercéder pour que l'on délivre l'homme de ses menottes et de ses liens. »

Pour ne pas mentionner un certain nombre d'autres auteurs, que, pour plus de brièveté, nous devons nous dispenser de citer.

Les hérétiques anglais, au temps actuel (1591) s'occupent sans cesse plus activement à infliger à ceux qui professent la foi orthodoxe, d'une façon maligne et cruelle, le supplice des bandes de fer ou menottes, comme ils les appellent. C'est une sorte d'instrument au moyen duquel un homme est pendu et torturé, ses deux mains étant placées dans un anneau de fer dentelé à l'intérieur et violemment serré. En vérité, si intense et si terrible est la douleur que, à moins que le doigt n'ait la possibilité de s'appuyer contre un mur ou la pointe des pieds de toucher la terre, l'homme tombera immédiatement dans une défaillance mortelle. Si vous voulez en apprendre davantage sur ces atrocités, lisez l'ouvrage

du Père Sanders sur le *Schisme Anglican,* où l'auteur appelle ce genre de supplice *les gantelets de fer*. Mais assez sur ceci, procédons maintenant à d'autres objets.

DES COLLIERS

Ceux-ci peuvent être décrits de la manière suivante : « Les colliers étaient une sorte de boucle pour le cou à l'usage des condamnés criminels, faite en fer ou en bois, et emprisonnant fortement le cou comme le fait le joug pour les bœufs. » Nous pouvons de plus dire que nous supposons qu'il existait aussi d'autres sortes de colliers, différents de ceux-ci, quoique de la même nature, et généralement appelés colliers, que Nonius définit ainsi : « Le collier est une sorte de lien dans lequel le cou est comprimé. » Dans Lucilius aussi nous trouvons : « Afin qu'avec les menottes, la laisse et le collier, je puisse ramener à la maison le fugitif. »

En vérité ces colliers, ainsi qu'il est clairement démontré par les *Actes* de sainte Balbine et du pape Alexandre, étaient grandement en usage parmi les hommes des premiers temps pour lier et emprisonner les cous des prisonniers et des criminels.

Ainsi nous lisons : « Aussitôt, baisant le collier du plus glorieux martyr, le pape Alexandre, cette vierge bénie du Christ, sainte Balbine, entendit prononcer ces mots : « Cesse, ma fille, de saluer ces colliers, et va plutôt chercher les liens de mon maître saint Pierre... » Il semblerait, d'après cela, que ces derniers étaient de la même nature, et vraiment lorsque l'on examine les liens, conservés jusqu'à ce jour dans l'Eglise de Saint-Pierre aux Liens à Rome, avec lesquels le saint apôtre du Christ était attaché, on voit qu'ils se composent d'un collier de fer dans lequel le cou du martyr était serré.

DES CHAINES

Une chaîne est un lien en fer au moyen duquel on attachait les esclaves et les prisonniers pour les empêcher de s'échapper. Ainsi Tite-Live, l'historien, écrivant sur les premières années de la fondation de Rome, dit : — « Turnus, se réveillant de son sommeil, se trouve environné de gardes. On s'était saisi de ses esclaves qui, par amour pour leur maître, s'étaient préparés à la résistance, les glaives se montrant à tous les coins du refuge. Il ne pouvait plus y avoir aucun doute et Turnus fut chargé de chaînes » ; Cicéron aussi (*Contre Verres.*) « Le mécréant ordonne que l'on lie par des chaînes des hommes infortunés et innocents » ; — en outre plusieurs autres écrivains qui en font mention de la même manière.

De plus nous lisons et relisons, dans les *Actes* des Saints, comment, pendant les temps de persécution, les chrétiens étaient liés avec des chaînes de fer, ainsi qu'il est démontré, parmi d'autres, par l'histoire de sainte Anastasie, martyre romaine, sainte Febronia, vierge et martyre, saint Chrysantus et une légion d'autres saints et martyrs des deux sexes. En outre, si quelqu'un désire apprendre de quelle façon les chrétiens étaient liés avec des chaînes dans l'antiquité, qu'il aille voir les figures que l'on peut encore examiner de nos jours creusées et gravées sur l'Arc de l'empereur Constantin. Il verra là un certain nombre de captifs ainsi enchaînés.

PRISONS OU GEÔLES

Une prison ou geôle est un endroit où l'on garde à vue les criminels et d'où aucun homme ne peut sortir de sa propre volonté. La première prison à Rome fut construite par le roi Ancus Martius, dont Tite-Live nous dit : « Vraisemblablement le donjon des Quirites, qui n'est pas un monument banal lorsqu'on le regarde du haut d'un lieu élevé, est l'œuvre du roi Ancus. La prospérité de l'Etat s'étant grandement accrue, et, comme on pouvait s'y attendre dans une population aussi nombreuse, les distinctions entre le bien et le mal étant devenues confuses et les crimes de fraudes et de vol étant devenus fréquents, on construit une prison pour mettre un frein à ces licences au centre même de la ville, regardant le Forum ».

Maintenant il faut remarquer qu'il y avait, chez les Anciens, deux manières différentes de garder les prisonniers, savoir : la prison publique et la maison privée. Dans la dernière on avait l'habitude de garder les personnes accusées avant leur aveu ou avant que leur culpabilité eût été établie. On l'appelait *prison libre* ; les personnes alors étaient confiées à la garde de magistrats dans leur propre maison ou dans celle de quelque personnage noble privé. Ainsi Tite-Live, parlant du juge des Bacchanales, écrit : « Le consul prie son beau-père de rendre une partie de sa maison libre, afin de pouvoir y loger Hispala, etc. » Puis, quelques lignes plus loin : « Les consuls ordonnèrent aux Ediles Curules de rechercher tous les prêtres, de les arrêter et de les garder en prison libre jusqu'à ce qu'ils soient examinés. » La même chose se trouve dans ce que dit Salluste, écrivant sur la conspiration Catilinienne : « Le Sénat déclara que la magistrature serait abolie, et que Lentulus et le reste des confédérés

seraient gardés en prison libre. En conséquence, Lentulus fut confié à Publius Lentulus Spinther, qui était Edile en ce temps-là, Cethegus à Quintus Cornificius, » et ainsi de suite pour les autres. Ces passages confirment pleinement ce que nous disons, savoir que les personnes accusées, avant l'aveu de leurs crimes, étaient habituellement confiées par les Anciens, à ce que l'on appelait la prison libre ou surveillance, tandis qu'après qu'elles avaient avoué ou que leur culpabilité était reconnue, on les jetait dans la prison commune. Ceci est corroboré par les écrivains de la loi romaine, tels que Venuleus, qui dit : « Une personne accusée qui a avoué doit, en attendant que sa sentence soit prononcée, être jetée dans la prison commune publique » ; et Scaevola : « Une personne qui avait avoué était, simplement sur la foi de son aveu, jetée en prison. » Nous voudrions ici rappeler au lecteur comment les fidèles disciples du Christ, dans les temps de persécution, n'étaient pas seulement enfermés dans les prisons Tulliane et Mammertine ; mais étaient souvent de même détenus sous la surveillance militaire dans les maisons d'individus privés. Ceci est attesté par d'innombrables histoires des saints Martyrs, et en particulier par celles des saints Etienne et Alexandre, pontifes romains.

DE CERTAINES AUTRES SORTES DE LIENS

Parmi ceux-ci on peut comprendre les lanières avec lesquelles on liait les prisonniers, d'où le nom de *licteurs*, souvent employé par Plaute, appliqué à ceux dont le devoir était de lier ou de frapper avec des lanières ceux de leurs compagnons d'esclavage que leur maître leur indiquait. Le même titre était également donné aux officiers des magistrats qui les aidaient dans leurs fonctions et portaient devant eux les faisceaux.

Mais assez sur les différentes espèces de liens ainsi que sur le cheval de bois en usage chez les Anciens.

DU CHEVAL DE BOIS OU TORTURE EMPLOYÉE PAR LES HÉRÉTIQUES SUR CEUX DE LA FOI ORTHODOXE : DE LEUR EMPRISONNEMENT ET DES DIVERSES SORTES DE SUPPLICES QU'ILS INFLIGEAIENT AUX PRISONNIERS.

Les hérétiques du temps présent (1591) en Angleterre (ainsi qu'en témoignent *l'Origine et le progrès du schisme anglican*, ainsi qu'un ouvrage intitulé *Sur la Persécution Anglicane* et *Le Théâtre des Cruautés Hérétiques* de Sanders) ont torturé un certain nombre de prêtres y compris les Pères Campion, religieux de la Société de Jésus, Sherwing, Briant, Janson, Bosgrave et d'autres encore, par l'écartèlement de tous leurs membres, presque jusqu'à la mort, au moyen d'un instrument appelé par eux-mêmes le cheval de bois ou torture. C'est une sorte de supplice qui consiste, après avoir étendu un homme sur le dos et lui avoir lié les mains et les pieds jointure par jointure, à resserrer petit à petit les cordes par lesquelles il est attaché à certaines roues aménagées à cet effet jusqu'à ce que tous ses membres soient disloqués. Ce supplice horrible et monstrueux est employé par ces nouveaux hérétiques de nos jours (ainsi qu'il est décrit dans le livre appelé *Un trophée de l'Eglise Anglaise*) pour torturer les catholiques qu'ils ont jetés en prison. En outre, ils emploient encore d'autres moyens pour faire souffrir les mêmes prisonniers, quelquefois introduisant des piques de fer ou de longues aiguilles sous les ongles de leurs doigts, quelquefois (comme il est raconté d'un prêtre dans l'ouvrage cité ci-dessus) les liant, les pieds en l'air, à des poteaux de bois jusqu'à ce qu'ils soient suffoqués par l'infection de leurs propres

excréments. D'autres fois ils les enferment dans un instrument de fer qui recroqueville l'homme et le rend rond comme une balle, et les laissent ainsi emprisonnés pendant des heures entières, ou bien, ils les retirent de force de la prison et les poussent violemment devant l'assemblée des ministres hérétiques, ou les liant deux à deux avec des chaînes (voyez de nouveau Sanders, *Schisme Anglican* et *Théâtre des Cruautés*) les emmènent ainsi d'un cachot sale et puant à un autre plus infect et plus horrible encore. Au sujet de ces emprisonnements de catholiques en Angleterre, consultez l'ouvrage nommé ci-dessus *Sur la Persécution Anglicane*, que j'aurais voulu pouvoir transcrire ici en entier, si j'avais eu la place.

CHAPITRE IV

Des divers Instruments employés pour flageller les Saints Martyrs.

AYANT exposé les diverses sortes d'entraves et de griffes ainsi que la nature du « Cheval de Bois », nous devons maintenant nous occuper de nommer les différentes espèces de verges et de fouets.

Car c'était une habitude fréquente chez les païens (comme il est démontré à plusieurs reprises par diverses citations tirées de l'*Histoire des Saints*, en particulier celle de saint Crescentianus, de sainte Régina, vierge et martyre, et de l'évêque Bassus), après avoir lié les chétiens au « cheval », de les frapper impitoyablement avec des cordes, des verges, des fouets et autres instruments semblables ; ensuite de les déchirer avec des griffes de fer ou de pareilles inventions ; et enfin de les brûler à l'aide de torches, de tisons enflammés ou de plaques de métal rougies au feu.

En conséquence, nous nous proposons, en premier lieu, de parler des instruments pour fouetter ; en second lieu des pinces, griffes et étrilles de fer ; et enfin des torches, tisons et plaques brûlantes.

Maintenant, quant aux premiers, vous devez savoir que ceux-ci étaient en usage chez les anciens sous diverses formes, telles que fouets, verges, courroies, cordes, et gourdins.

DES FOUETS

Plaute, *Epidicus*, parle des fouets, dans les termes suivants :

Ita non omnes ex cruciatu poterunt eximere Epidicum.
Periphanem emere lora vidi.

Térence aussi, *Adelphi* :

Nam si molestus pergis esse jam intro abripiere, atque ibi,
Usque ad necem operiere loris.

Cicéron également, *Philippiques* :

Cum eum jussu Antonii in convivii servi publici loris caeciderunt.

« Ainsi tous ses amis ne sauveront pas Epidicus ; j'ai vu Periphanes acheter des fouets. »

« Car, si vous continuez à être ennuyeux, vous serez jeté hors des portes, et là fouetté à mort. »

« Alors les esclaves publics les flagellèrent à coups de fouet, un jour de fête, sur les ordres d'Antonin. »

On trouve des passages semblables cités à diverses reprises dans les *Actes des Martyrs*, ainsi que dans le compte rendu sur saint Asterius et ses compagnons de martyre, de sainte Euphémie, vierge et martyre, et de beaucoup d'autres confesseurs du Christ des deux sexes. Ces fouets en usage chez les anciens étaient des lanières de cuir employées habituellement (comme il est évident d'après les passages cités de Plaute et de Térence) pour les corrections infligées aux esclaves. Aussi cela ne nous doit surprendre en aucune façon si nous trouvons de fréquents exemples, dans les *Histoires des Martyrs*, de fidèles adeptes du Christ ayant été

Fig. XII

Un Martyr, fortement lié par des courroies ou lanières, violemment tiré dans toutes les directions, et ainsi déchiré membre par membre.

frappés de coups de fouet, car ils étaient toujours regardés parmi les Anciens comme des plébéiens et des misérables de la plus basse condition. Ces mêmes fouets ne servaient pas seulement (comme il est écrit ci-dessus) à lier les Martyrs et à les frapper ; mais même à les mettre en pièces, comme le témoignent les *Actes des Saints Martyrs*, concernant la passion de Tyrsus, où nous lisons : « Immédiatement son esprit (celui du gouverneur) fut rempli d'une grande colère et il ordonna à certains robustes jeunes hommes au caractère sauvage et féroce de faire leur office. Alors, après l'avoir lié avec des courroies, attachées fortement à ses mains et à ses pieds, ils partirent chacun de leur côté, tirant de toutes leurs forces dans des directions opposées, de sorte que toutes ses jointures et articulations furent brisées et qu'il fut déchiré membre par membre. »

LANIÈRES EMPLOYÉES AUSSI POUR FLAGELLER LES MARTYRS

Le mot lanière ou nerf (comme il a été expliqué dans le chapitre précédent) comprend diverses significations. Quelquefois il signifie un lien pour attacher les criminels, sens dans lequel nous en avons déjà traité dans ce livre ; mais d'autres fois il signifie un genre de verges avec lesquelles les chrétiens, enflammés de l'amour du seul vrai Dieu, étaient frappés par les païens. C'est de ce dernier genre qu'il nous reste maintenant à parler. On employait généralement le nerf d'un animal, plus souvent celui d'un bœuf. C'est avec ce nerf qu'ont été frappés les plus glorieux soldats du Christ, les saints Ananias, Isidore, Bénedicta, vierge et martyre et bien d'autres dont les noms sont écrits dans le Livre de Vie.

LANIÈRES ET VERGES

Les lanières et les verges étaient souvent employées pour flageller les fidèles adeptes du Christ. Juvénal parle des verges dans ses *Satires*, de même saint Cyprien, Suétone (*Otho*), Eusèbe et d'autres anciens écrivains. Elles étaient plus minces et plus fines que les courroies, plus épaisses que des baguettes, A ce propos, nous trouvons dans les lois de Théodore (Circulation en voiture sur les voies publiques, conducteurs de diligences, courriers) les articles suivants : « Décrété que personne ne se serve d'un bâton pour conduire, mais plutôt d'une baguette, ou tout au moins d'un fouet à l'extrémité duquel est placé un court aiguillon. » Cela est suffisant pour montrer que les fouets étaient en usage parmi les Anciens comme il a été déclaré ci-dessus.

A part les chrétiens, les personnes de la plus humble condition étaient condamnées à être frappées avec ces instruments, ainsi que le déclare Plaute, *Amphytrion*; et même les vierges Vestales, si par négligence elles laissaient éteindre le feu consacré d'une manière impie à Vesta, fausse déesse des Romains, étaient soumises à ce châtiment. Voyez Valérius Maximus et l'historien Tite-Live. Pourtant, pour en revenir aux saints Martyrs de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous trouvons qu'un grand nombre de ceux-ci étaient frappés avec des fouets et des bâtons — avec des bâtons, les saints Félix et Alexandre, Privatus et Bassus, évêques, Julius, sénateur, et bien d'autres; avec des fouets, les saints Martyrs Neophytus, Julianus, Tryphon, Sabbatius, et un nombre considérable d'autres dont les noms sont oubliés. Au sujet de ceux-ci, nous trouvons dans le *Martyrologe Romain* du 20 février, le rapport suivant : « Commémoration des saints Martyrs à Tyr en Phénicie, dont le nombre est connu de Dieu seul. Sous

l'empereur Dioclétien, et par ordre de Véturius, maître des soldats, ceux-ci furent mis à mort par différentes sortes de tortures se succédant l'une l'autre. En premier lieu, leurs corps furent déchirés par les fouets, ensuite ils furent livrés à plusieurs sortes de bêtes sauvages; mais, grâce à la bonté divine, ils ne furent blessés en aucune manière ; enfin ils furent cruellement livrés au feu et au glaive et conquirent ainsi la couronne du martyre. »

Je dois vous dire que les chrétiens étaient parfois frappés si longtemps à l'aide de bâtons et de fouets qu'ils mouraient sous les coups. Ainsi périrent ces braves soldats du Christ, saint Sébastien, Julius, sénateur, Maximia, vierge et martyre, Eusèbe, Sabbatus et bien d'autres des deux sexes.

DE LA BASTONNADE, DE LA DÉCIMATION ET AUTRES PUNITIONS MILITAIRES

Attendu que nous lisons souvent, dans les *Histoires des Saints*, comment les chrétiens, et spécialement les soldats chrétiens, étaient, sous forme d'ignominie, condamnés à piocher la terre, frappés à coups de bâton et de gourdin, dépouillés du ceinturon militaire et enfin décimés, toutes choses qui étaient des genres de punitions pour les soldats romains coupables de diverses offenses, nous avons résolu de spécifier ici quels étaient le nombre et le genre de ces punitions. Elles étaient nombreuses et plus ou moins sévères. Car, tandis qu'à l'intérieur des murs de la ville, la Loi Portia protégeait les citoyens Romains contre le bâton et la hache des magistrats, ceci n'était pas le cas dans les champs et les camps. Car la loi faisait une distinction entre la discipline civile et la discipline militaire et entre la terreur qu'il était nécessaire d'inspirer à une armée pour la

plier à l'obéissance et celle qui était requise pour gouverner un peuple paisible. Car les ordres d'un général au camp étaient sans appel.

Les punitions les plus légères infligées aux soldats étaient celles qui comprenaient la disgrâce et la dégradation, telles que : être démis du service avec ignominie, être privé de la solde, rendre la lance, changer de quartiers, hiverner en pleine campagne. manger la ration debout, creuser une tranchée, être désarmé et dépouillé du ceinturon, manger de l'orge, être saigné en ayant une veine ouverte.

Les punitions plus graves étaient celles qui causaient quelque souffrance physique, telles que : être frappé de coups de bâton, être vendu comme esclave, être frappé avec un gourdin ou une hache, être décimé, être crucifié. Nous trouvons des exemples de toutes ces punitions d'une manière authentique et certaine dans Sigonius (Livre I), *Sur l'Ancienne Loi Civile des Romains.* Pour commencer, le fait d'être démis du service avec ignominie est mentionné et écrit dans A. Hirtius, dans les termes suivants : « César, parlant du haut de la *suggestus* (plate-forme) et s'adressant à l'assemblée des Tribuns et des Centurions de toutes les légions, dit : Caius Aviénus, puisque vous avez soulevé les soldats romains contre la République et avez pillé les villes provinciales, je vous expulse de mon armée avec ignominie. »

Quant à la privation de la solde, cela est assez bien compris déjà, je pense. Je puis ajouter que la phrase « privé de sa solde » était appliquée (ainsi que le déclare Nonius) à ces soldats dont la solde, afin de les flétrir avec disgrâce, était arrêtée, c'est-à-dire que la somme de monnaie représentant leur gain pour un mois ou pour une année, était confisquée. Ainsi Varro, cité par le même auteur, parlant de la vie et des coutumes du peuple romain, écrit : « Ce qui était appelé du nom de solde était l'argent que l'on donnait au soldat chaque année ou deux fois l'an ; quand

sa paye était arrêtée comme marque de disgrâce, on disait qu'il était *cassé de sa solde.* » Tite-Live dit encore : « Comme marque de disgrâce, il fut décrété que la légion recevrait la solde d'une demi-année au lieu de celle d'une année entière. »

Maintenant, concernant les autres punitions, telle que celle de rendre la lance, Festus explique la chose ainsi : « La punition de la lance était celle à laquelle on condamnait un soldat coupable d'une faute militaire. »

Pour ce qui est de changer de quartier dans le camp, Polybius nous dit que : lorsqu'on voulait flétrir un soldat avec disgrâce, on ordonnait qu'il fût jeté hors du camp. En conséquence, nous trouvons, dans Tite-Live, que les hommes qui avaient été battus à Cannes se plaignaient, disant : « Maintenant nous sommes réduits à une condition plus dure encore que celle que les prisonniers revenus de la guerre eurent à supporter dans les temps antérieurs ; car on ne faisait que changer leurs armes ou leur position dans la ligne, ou la place qu'ils pouvaient occuper hors du camp, toutes choses qu'ils pouvaient recouvrer par quelque exploit fameux pour le bien du pays ou bien par leur succès dans une bataille. »

Quant aux quartiers d'hiver, lisez Tite-Live (Livre XXVI). « Une disgrâce de plus était infligée dans chaque cas, savoir : qu'ils ne pourraient hiverner dans une ville, ni construire de quartiers d'hiver à la distance de dix milles d'aucune cité. » Au sujet des rations, le même auteur écrit (Livre XXIV) : « J'ordonnerai que l'on me rapporte les noms de tous ceux qui, pensant à la défaite récente, ont dernièrement quitté leur poste et, les faisant comparaître tous devant moi, je leur ferai prêter serment de ne jamais manger ou boire autrement que debout, excepté dans les cas de maladie aussi longtemps qu'ils resteront au service. »

Pour ce qui est de creuser, nous pouvons avoir recours à Plutarque qui dit dans son *Lucullus* « que c'était une ancienne forme de disgrâce militaire que l'on employait pour les coupables et qui

consistait, après les avoir contraints de se dépouiller de leur chemise, à leur faire creuser une tranchée tandis que le reste des soldats regardait. »

Quant aux autres punitions mentionnées, voyez encore Tite-Live (Livre XXVII) : « Les cohortes qui avaient perdu leur étendard furent condamnées à manger de l'orge ; et les centurions de ces mêmes cohortes dont les étendards avaient été perdus, furent dépouillés de leurs ceinturons et privés de leurs épées ». Polybe aussi parle de l'orge étant employée comme aliment au lieu de froment, en signe de disgrâce.

Au sujet de la punition qui consistait à faire couler le sang, Aulu-Gelle dit ce qui suit : « C'était une ancienne habitude, comme punition militaire et en signe d'ignominie, d'ouvrir une veine au coupable pour le saigner. »

Nous trouvons l'évidence d'autres formes de punitions plus sévères encore dans les passages que nous allons citer. Tite-Live, écrivant sur la réforme de la discipline militaire de Scipion devant Numance, dit : « Tous les soldats qu'il prit hors des rangs, il les fit fouetter : si c'était un citoyen romain, avec des douves ; si c'était un étranger, avec des bâtons », et dans un autre endroit : « Publius Nasica et Decius Brutus, les deux consuls, firent une revue des troupes à l'occasion de laquelle un châtiment fut infligé, probablement pour produire un excellent effet sur l'esprit des recrues, devant lesquelles la chose était exécutée. Un certain Caius Matienus, qui avait été accusé devant les tribunaux du peuple d'avoir déserté l'armée en Espagne, fut condamné à la *fourche* ou pilori, puis battu avec des bâtons pendant longtemps et enfin vendu comme esclave pour un sesterce. » Cicéron aussi, *Philippiques :* « Les légions qui abandonnèrent le consul, si c'était un consul, méritèrent la flagellation. »

Maintenant, selon Polybe, cette punition de la flagellation était appliquée de la façon suivante : Premièrement, le tribun

Fig. XIII

Martyrs liés à un poteau fixé en terre ou à un pilier et battus avec persistance avec des bâtons jusqu'à ce qu'ils meurent.

prenait un bâton et en touchait seulement le condamné, après quoi tous ceux qui se trouvaient dans le camp frappaient le coupable avec des bâtons et le lapidaient à coups de pierres, généralement il était tué à l'intérieur du camp. S'il échappait à la mort, son sort n'en était pas meilleur pour cela, car il ne pouvait ni être logé chez ses parents, ni retourner dans sa patrie.

Le plus ancien exemple de décimation est rapporté par Tite-Live comme ayant été donné par Appius Claudius pendant son Consulat. C'était un homme au caractère très dur et très rigide. Pour rapporter les paroles de l'historien : « Appius Claudius, le Consul, réunit une assemblée générale et réprimanda les troupes pour avoir été déloyales à la discipline militaire et avoir déserté les drapeaux — et non sans bonnes raisons. Se tournant vers les soldats qu'il voyait désarmés individuellement, il leur demanda où étaient leurs armes et leurs étendards, faisant la même question aux enseignes qui avaient perdu leurs couleurs (drapeaux), de même qu'aux centurions et aux hommes à double solde qui avaient abandonné leurs rangs. Finalement il les fit battre avec des gourdins jusqu'à la mort. Parmi ce qui restait des différents rangs, on choisit par la voie du sort chaque dixième homme pour le châtier. La façon dont fut exécuté cet ordre est racontée en détail par le même auteur qui écrit au sujet de la punition infligée par Scipion à son armée mutinée à Suero : « Alors se fit entendre la voix du héraut proclamant les noms de ceux qui avaient été condamnés dans le Concile. Ceux-ci furent alors dépouillés et entraînés, tandis qu'en même temps on exhibait tout l'appareil de punition, ils furent ensuite attachés à un poteau et frappés avec des gourdins ou abattus à coups de hache. »

Le crucifiement, comme punition militaire, est également mentionné par Tite-Live. « Les déserteurs qui passaient à l'ennemi, étaient plus sévèrement châtiés que les simples déserteurs. Ceux

qui étaient de race latine étaient décapités, tandis que les coupables romains étaient crucifiés. »

Telles étaient donc les diverses sortes de punitions militaires. Qu'elles aient continué à être en usage jusqu'à la fin de la période républicaine est un fait dont l'évidence a été suffisamment démontrée par Suétone quand il dit, parlant d'Auguste : « Il décima toutes les cohortes qui avaient pris la fuite et fit nourrir d'orge les survivants, les centurions qui avaient abandonné leur poste, de même que les manipules, dans le même cas, furent punis de mort. Pour d'autres offenses, il infligeait diverses punitions ignominieuses — telles que de les faire rester toute la journée debout devant le Prétoire ou à la tête du quartier, tantôt portant simplement la tunique et dépouillés du ceinturon, tantôt tenant une hampe ou une motte de terre. » Tout cela dit pour les punitions militaires.

Maintenant, pour ce qui regarde les soldats chrétiens qui conquirent la couronne du martyre par les mains des païens, on doit remarquer (comme il est rapporté dans diverses histoires) comment ceux-ci étaient quelquefois condamnés à creuser la terre, ou à être décimés; d'autres fois, et très fréquemment, à être battus avec des fouets ou des bâtons, ou dépouillés, c'est-à-dire privés de leur ceinture militaire.

Pour ce qui est des soldats chrétiens étant condamnés à creuser la terre, l'histoire de saint Marcellus, Pape, en rend témoignage, car il y est écrit à ce sujet : « Le jour où Maximien revint des pays d'Afrique dans la ville de Rome, voulant plaire à Dioclétien et en même temps accomplir son désir de bâtir des Thermes ou des Bains, qui devait porter son nom, il commença, dans sa haine pour les chrétiens, par condamner tous les soldats de cette croyance, soit romains, soit étrangers, aux travaux forcés, et, en divers endroits, il les força, les uns à transporter des pierres, les autres à creuser le sable. » On peut trouver le même fait rapporté dans les *Actes* de sainte Severa, vierge romaine.

La décimation est aussi attestée par les histoires des plus saints martyrs du Christ, saint Maurice et ses compagnons, où il est écrit : « Que le sort fatal livre à la mort chaque dixième homme » et la décimation était-elle autre chose que de mettre ainsi à mort chaque dixième soldat? Lisez plus loin, si vous le voulez, à ce sujet, l'historien romain Tacite : « Chaque dixième homme de la cohorte disgraciée fut choisi par le sort et fouetté jusqu'à la mort; » et encore : « Comme chaque dixième homme de l'armée qui a été vaincue est frappé jusqu'à la mort, des hommes braves sont quelquefois eux-mêmes choisis par le sort de temps à autre. »

La seconde punition, savoir le fouet, marque une partie de la passion de presque tous ces soldats chrétiens martyrs qui trouvèrent agréable et heureux d'être débarrassés de cette courte et pauvre vie pour l'amour du Christ.

Une chose que nous voudrions faire remarquer au lecteur, c'est que non seulement les soldats chrétiens étaient frappés par le bâton, mais aussi d'autres fidèles serviteurs du Christ, car les lois des romains décrétaient que quiconque s'avouerait rempli de la grâce de Dieu, serait frappé avec le bâton comme punition.

Enfin on peut trouver d'autres preuves du même fait dans les *Actes* de saint Hesychius, de saint Marcellus, centurion, des saints Eudoxius, Zeno, Macarius et leurs compagnons au nombre de cent quatre, et de beaucoup d'autres. En particulier, nous lisons dans les *Actes* du dit saint Marcellus comment la ceinture militaire, si souvent mentionnée, n'était ni plus ni moins que le ceinturon ordinaire du soldat ou plutôt le baudrier auquel était attaché le sabre, car nous y trouvons écrit : « Dans la ville de Tingitana, tandis que Fortunatus était procurateur et commandeur des troupes, le jour de naissance de l'empereur arriva. De sorte que, tandis que tous se livraient aux réjouissances et offraient des sacrifices, un nommé Marcellus, centurion de la légion de Trajan,

jugeant les dites réjouissances profanes, rejeta son ceinturon militaire devant les étendards de la légion qui se trouvait là en ce moment et témoigna à haute voix, disant : « Je suis soldat de Jésus-Christ, le roi éternel. »

Il rejeta de même son bâton de Centurion et ses armes et déclara : « A partir de ce jour, je cesse de me battre pour vos empereurs. » Mais les soldats, étonnés d'entendre de telles paroles, le saisirent et rapportèrent la chose à Astasianus Fortunatus, commandant de la légion, qui ordonna qu'il fût mis en prison. Bientôt, lorsque la fête fut terminée, celui-ci s'assit au conseil du Concile, et ordonna d'amener Marcellus, le Centurion; ceci étant fait, Astasianus Fortunatus, le commandant, s'adressa à lui en ces termes : « Quelle était votre intention lorsque, au défi de la discipline militaire, vous avez défait votre ceinturon et rejeté au loin votre baudrier et votre bâton? » puis plusieurs lignes plus loin : « Ce soldat, rejetant son ceinturon, s'est ouvertement déclaré chrétien et, publiquement, devant tout le peuple, a blasphémé contre les dieux et contre César. C'est pourquoi nous vous avons rapporté ce fait, afin que tout ce que décidera votre sagesse soit dûment exécuté. »

Telles furent les paroles adressées par ses geôliers, concernant le saint Marcellus, à Agricolaus, le juge auquel il avait été envoyé pour être condamné. Maintenant, quand nous lisons au commencement de ce récit comment Marcellus rejeta son ceinturon et, encore plus loin, comment, étant dénoncé au commandant, il rejeta son baudrier et comment encore, lorsque les soldats exposèrent le cas et l'accusèrent devant Agricolaus, il rejeta de nouveau son ceinturon, il est pleinement clair qu'il s'agit ici d'une seule et même chose. De fait, un baudrier, — si nous pouvons en croire l'autorité de Varro, *sur la Langue latine*, — était un ceinturon de cuir décoré de clous ou de bossettes et porté en sautoir de l'épaule droite à la hanche gauche. Ainsi Quintilien écrit :

« Ce ceinturon, qui est porté en sautoir de l'épaule droite à la hanche gauche, comme un baudrier, ne doit être ni trop serré ni trop lâche. »

Nous voudrions ici faire observer au lecteur un point, savoir que la constance des soldats chrétiens était telle, et tel aussi leur désir brûlant de souffrir pour l'amour du Christ que c'est une chose très fréquente de trouver mentionné le fait que, volontairement et au mépris des empereurs païens et autres officiers supérieurs, ils rejetaient leur ceinturon. Ainsi, nous lisons sur saint Hesychius : « Maintenant, c'était un soldat et, ayant entendu lire l'ordre de Maximianus, décrétant que quiconque refuserait de sacrifier aux idoles, devait rejeter son ceinturon, soudain, et de son propre mouvement, il déboucla le sien » ; et encore sur saint Eudoxius et ses saints compagnons : « Eudoxius défit immédiatement son ceinturon et le lança à la figure du commandant. Cet acte semblant à ses compagnons un appel direct et une émulation, le nombre entier de ceux qui se trouvaient alentour, cent quatre en tout, défirent aussi leur ceinturon et le lancèrent à sa figure. »

Tout cela dit sur les peines et les punitions infligées aux soldats chrétiens.

BATONS ET SCORPIONS

Les bâtons avec lesquels on frappait les prisonniers sont souvent mentionnés dans diverses pièces de Plaute, par Valérius Maximus, par Cicéron, ainsi que par Prudentius dans son Hymne à saint Romain.

Les bâtons, parmi les Anciens, étaient de plusieurs sortes — les uns en bois d'orme, comme le dit Plaute dans *Asinaria :*

Ipsos, qui tibi subvectabant rure huc virgas ulmeas...

Et un peu plus loin dans la même pièce :

Mihi tibique interminatus 'st nos futuros ulmeos

« Les mêmes individus qui avaient l'habitude de vous apporter de la campagne votre provision de bois d'orme. »

« Il jura que vous et moi nous sentirions bientôt l'effet du bois d'orme. »

Plaute aussi nous montre que les Anciens avaient l'habitude de corriger fréquemment leurs esclaves à l'aide de bâtons de bois d'orme.

D'autres encore étaient de bouleau, arbre dont Pline nous a laissé une description en ces termes : « Cet arbre *Gallic* (bouleau) est excessivement mince et poli, et devient un instrument terrible lorsqu'il est employé comme bâton par les magistrats. Sa flexibilité le rend également propre à faire des cercles aussi bien qu'à tresser des paniers. »

D'autres encore étaient de chêne, d'autres de frêne et d'autres de saule. Les bâtons de la première sorte sont nommés dans les *Actes* de saint Actius, centurion, ceux de la troisième par Prudentius dans son Hymne à saint Romain, dans ces lignes :

Cum puer torqueretur jussu Præsidis
Impacta quoties corpus attigerat salix
Tenui rubebant sanguine uda vimina.

« Donc le garçon fut torturé par les ordres du Gouverneur ; chaque fois que le saule frappait son corps, les baguettes devenaient humides et rouges de sang ».

En confirmation de quoi nous pouvons de plus citer dans l'*Epidicus* de Plaute :

Lictores duo, duo viminei fasces virgarum.

« Deux bourreaux et deux paquets de bâtons et de baguettes de saule ».

De fait, les baguettes sont des branches de peuplier, d'orme, de bois rouge, de frêne, de vigne, de noisetier et de saule ; mais ces dernières sont celles qui remplissent le mieux le but.

BATONS FAITS EN BOIS DE VIGNE

Les bâtons faits en bois de vigne étaient employés pour battre les militaires coupables et, à cette occasion, nous ne devons pas manquer de faire remarquer que le signe de commandement d'un centurion était un bâton de vigne avec lequel il avait l'habitude de châtier les soldats trop lents à obéir. Cela est démontré par Pline.

« Le bâton de vigne dans la main du Centurion est un excellent spécifique pour ramener au drapeau les troupes fainéantes, et même, lorsqu'il est employé pour punir les offenses, il rend la punition respectable. »

Et Tacite : « Le Centurion Lucillus est tué dans une mutinerie. Cet officier avait reçu, dans l'argot des soldats, le sobriquet de « Donnez-nous-en un autre », parce que, après avoir cassé son bâton sur le dos d'un soldat, il appelait à haute voix pour qu'on lui en donnât un autre et encore un autre. » Juvénal aussi, écrivant sur Caius Marius dans sa *Huitième Satire :*

> *« Nodosam post hæc frangebat vertice vitem*
> *Si lentus pigra munires castra dolabra.*

« Alors il vous frapperait sur la tête avec un bâton à nœuds, si vous étiez lent à creuser les tranchées et fainéant dans vos travaux de terrassier ». Mais assez sur les bâtons faits de bois de vigne.

BATONS DE FER ET DE PLOMB

Quoique les bâtons pour frapper les coupables fussent généralement de minces branches d'arbres, ils étaient pourtant parfois faits en fer ou en plomb. Cela est démontré dans divers *Actes* des saints Martyrs, tels que ceux de saint Paul, de sainte Juliana, saint Christophe, saint Callinicus et d'autres encore.

BATONS PIQUANTS, AUTREMENT DITS SCORPIONS

Ce n'était pas seulement avec des bâtons flexibles que les anciens avaient l'habitude de châtier les offenses, et les chrétiens étaient compris parmi ceux que l'on punissait ainsi ; mais aussi avec des bâtons noueux et piquants, qu'ils nommaient à juste titre des scorpions. Aussi lorsque nous lisons dans les récits du martyre des saints que tel ou tel serviteur du Christ était frappé avec des bâtons noueux, piquants ou épineux, c'est la même chose que si nous voyions écrit qu'il était fouetté avec des scorpions.

Les bâtons donc, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, étaient soit mous, soit piquants. Ceux de la première sorte étaient, soit des branches, soit en métal. Si c'étaient des branches, ces branches étaient, soit de l'orme, soit du bouleau, du chêne, du frêne ou enfin du saule ; mais, s'ils étaient en métal, ce métal était du fer et parfois rougi au feu et quelquefois du cuir. De plus on peut ajouter ce qui est dit des bâtons dans les *Histoires* des saints Hermillus et Stratonicus, à cet effet : « Grandement courroucé à ces mots, Licinus ordonne que Stratonicus soit étendu le visage regardant en haut et frappé sur le ventre avec des bâtons ayant la forme d'un trois-coins (triangle). »

Maintenant c'était une torture épouvantable, à peine supportable pour un être humain, car les coins des bâtons coupaient cruellement la chair comme des épées.

De plus, il faut comprendre que non seulement les martyrs nommés ci-dessus, saints Acatius, Paul, Christophe, Callinicus, Hermillus et Stratonicus étaient battus avec des bâtons mous, mais un grand nombre d'autres également, savoir : les saints Pontianus, Zeno, Théodore, Paula, vierge, Regina, Claudius et toute une légion d'autres des deux sexes. Mais plusieurs glorieux soldats du Christ furent frappés avec des bâtons noueux piquants ou scorpions, ce furent les saints Basile, Cyrinus, Bassus, évêque, Symphorien, Nicostratus, Simplicius, et un grand nombre d'autres.

Nous devrions en outre faire observer que, quoique être frappé à coups de bâton fût une forme de punition regardée comme ignominieuse parmi les anciens, elle n'en était pas moins, malgré cela, une punition plus légère que bien d'autres.

L'ignominie attachée à ce genre de châtiment est démontrée par diverses lois des Romains : la loi Portia, la Symphronienne, etc., aussi bien que par la déclaration directe des autorités anciennes. Lisez Cicéron, par exemple : *Pro Rabirio*, et les discours du même orateur contre Verres ; de même Josèphe, *Guerre des Juifs* où l'on raconte, comme une chose extraordinaire que Caestius Florus flagella des juifs jouissant des droits de citoyen romain, avec des bâtons et les attacha au pilori, au collier des criminels. Enfin, et non moins que le reste, je voudrais faire connaître comment les catholiques sont souvent frappés avec des bâtons par les hérétiques de notre temps (1591). Ceci est démontré par Sanders, *Le Schisme Anglican*, qui dit : « Il ne faudrait pas laisser ignorer que plusieurs du commun peuple, pour avoir refusé d'aller aux églises et d'assister aux offices profanes des protestants, — ceux-ci voyant en outre qu'ils n'avaient pas d'argent

pour payer la redevance — furent, par les ordres du juge, cruellement et longuement traînés à travers la ville de Winchester, dépouillés de tout vêtement, et sauvagement frappés à coups de bâton. » La façon dont cela était exécuté, est décrite dans le *Théâtre des cruautés*, en ces mots : « Les catholiques étaient attachés derrière la voiture et ainsi fouettés à travers les rues. »

VERGES CHARGÉES AVEC LESQUELLES ON FRAPPAIT LES MARTYRS

Les verges *chargées* (comme l'indiquent les *Histoires* des saints martyrs, Prudentius, par exemple, ainsi que certains tableaux que l'on peut voir ici à Rome) étaient une sorte d'instrument pour fouetter, fait de cordes ou de lanières, à l'extrémité desquelles étaient attachées de petites balles de plomb et avec lequel on déchirait les reins, le dos et le cou du condamné. Cette sorte de verge est mentionnée dans les récits d'un grand nombre de martyrs, aussi bien que par Prudentius, qui écrit aussi dans son *Hymne* à saint Romain :

Tundatus tergum crebris ictibus
Plumboque cervix verberata extuberet :
Persona quaeque competenter plectitur
Magnique refert, vilis sit, an nobilis.

« Que son dos soit frappé de coups précipités et son cou battu avec le plomb jusqu'à ce qu'il soit enflé ; chacun est puni à juste titre et cela ne fait aucune différence, si c'est un individu ordinaire ou un noble. » De fait, c'était la coutume chez les Anciens de ne punir que les personnes de rang ordinaire à l'aide de verges chargées. Cette sorte de punition était encore en vogue au temps de l'empereur Honorius, qui fit battre cet impie hérésiarque Jovinian et ses vils associés avec des verges chargées avant de les envoyer en exil.

FIG. XIV

A. — Martyr lié à quatre pieux et frappé avec des bâtons.

B. — Martyr lié nu sur des piques de fer et violemment frappé avec des bâtons.

C. — Martyr ayant les mains et les pieds liés et également frappés avec des bâtons.

Maintenant, quoique ces verges chargées ne fussent pas employées dans l'intention de tuer les criminels, et que ce fût défendu par un acte de la loi civile de battre un prisonnier jusqu'à la mort, on en compte pourtant un grand nombre qui ont rendu le dernier soupir sous les coups de ces cruels instruments. Cela est certifié par Ammianus Marcellinus et dans une *Epître* d'Ambroise, où il écrit : « Quelle réponse ferai-je ensuite si l'on découvre que par mon ordre des chrétiens ont été tués, soit par l'épée, soit par le fouet, soit par des verges chargées ? » Maintenant ces chrétiens qui donnaient ainsi leurs vies pour le Christ étaient : saints Maximus, Papias, Severa, vierge romaine, avec ses frères, Marcus et Calendius, ainsi que les saints Gervasius, Januarius, Concordia, Privatus, Severus, Severianus, et un grand nombre d'autres dont nous devons taire les noms pour plus de brièveté. En outre, nous lisons que divers autres fidèles serviteurs du Christ furent battus avec des verges chargées, mais sans perdre la vie sous ce traitement. Tels furent, pour n'en nommer que quelques-uns : les saints Laurent, Artemius, Procopius, Gordian, Erasmus et Théodore, évêques.

AUTRES FAÇONS DONT ÉTAIT EMPLOYÉ LE PLOMB DANS LES SUPPLICES DES SAINTS MARTYRS

Les anciens employèrent aussi le plomb pour torturer les chrétiens de deux autres manières. Premièrement, après les avoir complètement mis à nu, ils répandaient sur leur corps ce plomb en fusion, forme de punition dont nous parlerons plus au long dans le chapitre IX, plus loin. Secondement, ils en faisaient usage dans des occasions où ils ne l'employaient ni pour frapper, ni pour brûler, mais pour écarteler et disloquer les diverses jointures des personnes condamnées à ce supplice et auxquelles

on attachait les bras au-dessus de la tête, après les avoir croisés par derrière, tandis que des poids de plomb étaient fixés à leurs pieds. Ces poids de plomb sont mentionnés par Ammianus quand il dit : « Eh bien ! les poids de plomb sont-ils prêts? » Si le lecteur désire en savoir davantage à ce sujet, qu'il lise les *Histoires* des saints martyrs saint Juste et saint Mamaus.

DE LA FAÇON DONT LES ANCIENS FRAPPAIENT LES PRISONNIERS

La coutume des anciens était, lorsqu'un prisonnier devait être fouetté, de commencer par le dépouiller, puis de le frapper sur le dos, sur le ventre ou sur toute autre partie du corps avec des bâtons ou autres instruments de flagellation. Et les bourreaux exécutaient ce châtiment de bien des façons diverses. Quelquefois ils attachaient les condamnés à des poteaux fixés en terre ou à des piliers; d'autres fois ils les étendaient à terre ou bien ils les attachaient à des piques aiguës élevées de terre d'un pied au-dessus du sol; d'autres fois encore, suspendant leurs victimes en l'air, le corps pendant en droite ligne, ou les faisant monter sur les épaules d'un autre, comme font les garçons, ils leur fouettaient le postérieur. Une autre méthode encore était de fixer en terre quatre chevilles, d'étirer de force les prisonniers, de leur attacher les mains et les pieds à ces chevilles, et ensuite, après avoir allumé du feu au-dessous d'eux, pour leur plus grande souffrance, de les flageller sans merci. De plus, les magistrats du peuple romain avaient l'habitude de commander à leurs bourreaux ou licteurs, comme on les appelait, premièrement, de dépouiller et mettre à nu les victimes qui devaient être punies, comme il est clairement démontré par la plupart des *Actes* des saints martyrs, spécialement ceux des saints Ananias, de Secundianus, Clément d'Ancyra, sainte Barbara, vierge et martyre, saint Apollinaire, évêque, et d'autres.

On peut trouver la confirmation de ce que nous venons de dire et son évidence certaine dans beaucoup d'écrits des anciens eux-mêmes, par lesquels il sera de même prouvé que les juges et les magistrats du peuple romain avaient l'habitude, pour châtier les criminels, d'ordonner à leurs officiers de les mettre à nu, comme il a été dit ci-dessus, et d'exercer sur eux leurs bâtons et leurs haches. Ainsi Tite-Live écrit : « Les consuls commandent que l'on dépouille l'homme de ses vêtements et que l'on prépare les haches. « J'en appelle, crie Volero, au peuple, voyant que les tribuns aiment mieux voir un citoyen romain battu à coups de bâton devant leurs yeux plutôt que d'être eux-mêmes assassinés dans leurs lits par eux ! » Mais plus furieusement il criait, plus le licteur mettait de hâte féroce à lui déchirer ses vêtements pour le mettre à nu. » Et le même historien, dans un autre endroit, parlant de Papirius Cursor : » Il ordonna au licteur de préparer sa hache. A cet ordre, le Praesnestine demeura étonné ; mais l'autre dit seulement : « Maintenant à l'œuvre, licteur, et coupez le tronçon qui met obstacle à l'exécution. » Valérius Maximus, aussi, racontant la même histoire, dit : « Il commanda que les bâtons fussent préparés et l'homme dépouillé. » Et de nouveau Tite-Live, dans un autre livre de son histoire : « Alors Papirius ressentit une nouvelle colère et ordonna que le maître du cheval fût mis à nu et que l'on préparât les bâtons. » De même Cicéron, dans son discours *In Verrem*, dit : « En conséquence, il commande que l'on saisisse l'homme et qu'on le mette à nu dans le Forum, qu'on le lie et que les bâtons soient préparés. »

Tous ces passages prouvent donc clairement que les prisonniers étaient battus par les licteurs, seulement après avoir été au préalable dépouillés de leurs vêtements.

Maintenant, le fait que les saints martyrs étaient frappés avec des fouets sur le dos, sur le ventre ou sur toute autre partie du corps, est clairement démontré par les *Actes* des martyrs saints

Clément d'Ancyra et Ananias, nommés ci-dessus, aussi bien que par ceux de saint Claudius et ses compagnons. Qu'ils aient été frappés dans les anciens temps par les païens, après avoir été attachés à des poteaux ou piliers, étendus à terre ou sur des piques aiguës fixées dans le sol ou bien fortement liés à quatre chevilles, comme il a été décrit ci-dessus, tout cela peut être prouvé par de nombreux passages tirés, soit de nombreux *Actes* des saints martyrs Paul, Juliana, Eulampius et Eulampia, frère et sœur, sainte Anastasie, vierge et martyre romaine, et une légion d'autres. Lisez encore à ce sujet ce que nous avons dit dans le chapitre Ier concernant les poteaux, les piliers et les arbres auxquels étaient suspendus les chrétiens pour être torturés.

Enfin, on peut apprendre que les saints martyrs étaient frappés, comme on fouette les enfants, par Prudentius (hymne de saint Romain), où Asclepiades donne des ordres au sujet d'un certain Barula que, involontairement et à son insu, il allait consacrer comme un saint martyr du Christ :

..... pusionem praecipit
Sublime tollant, et manu pulsent nates.
Mox et remota veste, virgis verberent,
Tenerumque duris ictibus tergum secent,
Plus unde lactis quam cruoris defluat.

« ..... Il leur ordonne de soulever le garçon et de lui frapper les fesses avec leurs mains et de fouetter, à coups répétés, son dos délicat d'où pouvait couler plus de lait que de sang. »

Mais ce n'était pas seulement les garçons n'étant que des enfants, comme Vitus et Barula que l'on fouettait comme des écoliers, mais aussi d'autres personnes d'âge plus mûr et des deux sexes, méthode employée à ce qu'il semble, pour mêler l'ignominie à la souffrance. Ainsi saint Thomas, très révérend

évêque, fut fouetté, ainsi que nous le voyons écrit par Victor *Sur la Guerre des Vandales*, de même que saint Afra.

SUR LES OFFICIERS DONT LE DEVOIR ÉTAIT, DANS LES ANCIENS TEMPS, DE FRAPPER LES PRISONNIERS

Les officiers que l'on employait pour battre les prisonniers, par ordre des magistrats, étaient appelés licteurs. Ceux-ci appartenaient aux consuls, proconsuls et autres, les consuls et proconsuls en ayant chacun douze, les autres magistrats six, à l'exception seulement du prêteur de la ville qui n'en avait que deux. Les licteurs marchaient devant chaque magistrat, portant des faisceaux de bâtons liés, avec une hache au milieu, et connus sous le nom de *fasces*, afin que, lorsque cela leur était commandé, ils pussent délier ces faisceaux, commencer par frapper l'homme avec leurs bâtons, et ensuite l'abattre avec leur hache. Ces faits peuvent être confirmés par de nombreux témoins, parmi les anciens écrivains. Citons d'abord Cicéron, qui dit dans son long discours *Contre Verres :* « Six vigoureux licteurs l'entouraient, hommes bien exercés dans l'art de frapper et fouetter les criminels. » Puis Tite-Live : « Va, licteur, lie-le au poteau. » Le fait est également prouvé par la lugubre formule par laquelle on ordonnait au licteur d'infliger le châtiment accoutumé à un traître. Cette formule était : « Va licteur, lie-lui les mains, couvre-lui la tête, pends-le à l'arbre fatal. » Tite-Live, aussi, écrit, au sujet de Publius Horace, dans l'affaire des Horace et des Curiace : « Ainsi, les Duumvirs le condamnèrent à mort; alors, l'un d'eux, s'adressant à Publius Horace, dit : « Je te déclare, Publius Horace, coupable de haute trahison; va licteur, lie-lui les mains. » Et un peu plus loin encore : « Ce même homme, continua-t-il, que vous venez de voir, Quirites, marchant honoré, triomphant et victo-

rieux, pouvez-vous supporter de le voir, debout sous le gibet, lié et soumis au fouet et à la torture? » Et, tandis que les yeux des Albains pouvaient à peine supporter un si hideux spectacle : « Va, licteur, cria-t-il, lie-lui les mains, ces mains qui, dernièrement, étaient armées et conquéraient des empires pour le peuple romain. Va, couvre la tête du libérateur de cette ville, pends-le à l'arbre fatal, flagelle-le, soit sous les liens, c'est-à-dire sous les lances de l'ennemi, soit sans liens, parmi les tombes de Curiace. »

Pour compléter notre récit, nous pouvons de plus ajouter ce que Aulu Gelle a laissé concernant les licteurs : « En outre, les licteurs avaient d'autres devoirs à remplir; c'était leur office, non seulement de lier et de battre les criminels et de les frapper avec leur hache, mais aussi de les pendre, si c'était nécessaire, d'où ces mots : « Va, licteur, lie-lui les mains, couvre-lui la tête et pends-le à l'arbre fatal. » De plus, appartenait à ces mêmes officiers le devoir de faire évacuer les rues par la foule, de faire taire à l'occasion ceux qui parlaient trop longtemps, et même d'étrangler les criminels, ainsi que le démontre Plutarque dans sa *Vie de Cicéron*, quand il écrit sur Lentulus : « Premièrement, le Consul fait retirer Lentulus du Palatium et le fait marcher le long de la voie sacrée, et au milieu du Forum. Puis, sans quitter le Forum, arrivant à la prison, il livre son prisonnier au licteur et ordonne qu'il soit étranglé. » Un autre devoir des licteurs était de se rendre aux maisons des personnes qui manquaient à la Cour et de frapper à la porte avec un bâton, afin de les sommer de s'y rendre. Mais assez sur les licteurs et leurs offices.

DIVERSES AUTRES FAÇONS DONT LES CHRÉTIENS ÉTAIENT FRAPPÉS PAR LES PAIENS

Des coups de poing, des coups de pied et des coups sur les oreilles étaient souvent administrés aux martyrs chrétiens ainsi

FIG. XV

A. — Martyr recevant des soufflets, des coups de pied, et ayant le visage meurtri à coups de poing.

B. — Martyr étant lapidé.

C. — Martyr dont le visage et la mâchoire sont meurtris avec une pierre.

D. — Martyr écrasé sous une énorme pierre.

que des soufflets, tandis que leurs visages étaient meurtris par les pierres et leurs mâchoires brisées ou eux-mêmes accablés sous les pavés et ainsi mis à mort. Les coups de poing, les coups de pied et les soufflets furent la part des plus glorieux héros de notre foi ; les saints Marcellin, prêtre, Epipodius, Aquilina, Tatiana, Félicitas, Speusippus, Eleusippus, Meleusippus, et enfin Pothenus ou Pothin, évêque de Lyon, dont Eusèbe décrit ainsi la mort dans son *Histoire Ecclésiastique :*

« Saint Pothin, à qui l'évêché de Lugdunum (Lyon) avait été conféré, avait maintenant dépassé sa quatre-vingt-dixième année et était si épuisé par la faiblesse corporelle qu'il pouvait à peine respirer librement, en raison de son infirmité extrême ; pourtant son âme était grandement ranimée et son esprit devenu alerte par l'ardent désir qu'il avait du martyre. Aussi, il s'avança bravement vers le tribunal, et quoique son corps fût bien abattu par le grand âge, aussi bien que par les tortures de la maladie, son âme s'était pourtant conservée intacte au dedans de lui pour triompher glorieusement par sa foi en Jésus-Christ. Amené à la barre par les soldats, accompagné des magistrats de la ville, la multitude du peuple lui criant des injures, il rendit comme chrétien, un noble témoignage à la foi. Car, quand le juge président lui demanda qui était le Dieu des chrétiens, il répondit : « Si tu es digne de savoir cette chose, tu la sauras. » Alors il fut brutalement entraîné et frappé sans pitié par ceux qui étaient auprès de lui et qui, ne respectant en rien son grand âge, le souffletaient et lui donnaient des coups de pied d'une façon honteuse et insultante ; d'autres, plus éloignés, lui jetaient tout ce qui leur tombait sous la main. Ils agissaient ainsi, car ils considéraient comme une grande faute et un acte d'impiété si quelqu'un omettait, n'importe où il se trouvait, d'insulter à la personne du martyre, croyant ainsi servir la cause de leurs faux dieux. Enfin il fut jeté, respirant à peine, dans la prison commune, où, deux jours après, il rendit

l'esprit. » Ainsi parle Eusèbe concernant la mort de saint Pothin. Saint Fabius eut une fin semblable.

COUPS DE POING, SOUFFLETS ET CLAQUES

Ces trois mots sont considérés, par quelques personnes, comme synonymes; mais il est clairement démontré par de nombreuses preuves qu'il n'en est pas ainsi. Saint Matthieu (chapitre XXVI) : « Alors ils lui crachèrent au visage et lui donnèrent des coups de poing, et quelques-uns le frappèrent avec la paume de leur main. » Saint Marc (chapitre XIV) : « Et quelques-uns commencèrent à lui cracher au visage et à lui donner des soufflets... et les officiers le reçurent en le frappant avec leurs mains. » Saint Jean (chapitre XVIII) : « L'un des officiers, qui se trouvait à côté de Jésus, le frappa avec sa main. »

D'après ces passages il est clairement évident que le mot *soufflet* doit être considéré comme une claque donnée avec la paume de la main, tandis qu'un *coup* est appliqué avec le poing fermé. Cela est de plus confirmé par Martial *(Epigrammes)*.

O quam dignus eras alapis, Mariane, Latini !

« Ah ! combien tu méritais, Marianus, les soufflets des Latins.

Et Térence (*Adelphi*) :

« *Ne mora sit, si innuerim quin pugnus continuo in mala hæreat.*

« Pas un instant de répit, après que j'aurai donné le signal ; mais frappez-le immédiatement au visage avec votre poing. »

Et un peu plus loin encore, dans la même pièce... :

Homini misero plus quingentos colaphos infregit mihi.

« Misérable que je suis ! il me frappe cinq cents fois avec son poing ».

Et encore :

Omnes dentes labescit mihi
Præterea colaphis tuber est totum caput. »

« Il ébranle toutes mes dents et, de plus, ma tête est tout enflée par ses coups de poing. »

La distinction entre le poing et la paume, le coup de poing et la claque, est bien établie par une remarque faite par Cicéron dans son traité intitulé *l'Orateur* : « Pliant les doigts, et fermant le poing, Zeno avait l'habitude de dire : « Voici à quoi ressemble la dialectique »; ensuite, relâchant son étreinte et ouvrant sa main, il ajoutait : « Mais l'éloquence ressemble à cette main ouverte. » En fait, il disait que le rhétoricien ou orateur était comme la main ouverte, le dialecticien, comme le poing fermé, parce que, tandis que le premier parlait plus longtemps, le dernier argumentait d'une façon plus forte et plus condensée. Donc les coups ou coups de poing sont donnés avec la main fermée, les soufflets ou claques avec la main ouverte. Mais si le lecteur désire avoir de plus amples informations concernant cette forme de punition et d'ignominie, par laquelle on châtiait spécialement les femmes attachées à la foi chrétienne, qu'il lise ce que dit Aulu-Gelle à ce sujet.

MARTYRS DONT LE VISAGE ÉTAIT FRAPPÉ A COUPS DE PIERRES, LA FACE MEURTRIE ET LA MACHOIRE BRISÉE

Les chrétiens qui furent soumis au genre de martyre ci-dessus indiqué furent : les saints Papias, Maurus, Theodosia, Félix, prêtre, Apollinaris, évêque, Felicissima, vierge et martyre, outre

les quarante soldats qui sont nommés dans le *Martyrologe Romain*, le 9 mars : « A Sebasté, en Arménie, anniversaire des quarante saints soldats Cappadociens, qui, dans le temps de Licinius et sous le gouvernement d'Agricolaus, après avoir été mis aux fers et avoir subi le plus cruel emprisonnement et après avoir eu le visage frappé à coups de pierres, furent jetés dans un étang gelé où leurs corps, raidis par la glace, furent brisés et ainsi leur martyre fut consommé par la fracture de leurs membres. Et parmi eux, deux étaient de naissance noble, Cyrion et Candidus. La gloire prééminente de tous a trouvé la renommée dans les écrits de saint Basile et d'autres. »

Polybius aussi, traitant des punitions militaires, raconte comment, dans les anciens temps, les soldats étaient, non seulement frappés à coups de fouet, mais aussi lapidés. Mais nous avons déjà traité des châtiments en général dans nos remarques sur les fouets et les fouetteurs.

MARTYRS QUI ÉTAIENT LAPIDÉS ET AINSI LIVRÉS A LA MORT

Parmi les saints qui furent lapidés jusqu'à la mort, on peut citer de célèbres martyrs tels que saint Etienne, le proto-martyr, saint Demetrius et ses compagnons, les saints Cyriacus, Tranquillinus, Diocletius, outre les plus glorieuses Emerenthine et Paula, vierges et martyres.

GROSSES PIERRES AVEC LESQUELLES LES CHRÉTIENS ÉTAIENT PRESSÉS ET GRANDEMENT TORTURÉS

De plus, au moyen de roches et de grosses pierres, les chrétiens, serviteurs de N. S. J.-C. étaient torturés de diverses

manières. Quelquefois, nous entendons dire qu'ils étaient écrasés sous de gros quartiers de roche; ainsi dans les *Actes* des saints Martyrs, saint Theopompus, il est écrit : « Alors le saint homme fut retiré de sa prison et étendu, le visage tourné vers le ciel, sur la terre et fortement attaché à des poteaux, puis un énorme roc, que huit hommes pouvaient à peine porter, fut placé sur son ventre; mais le gros rocher fut ôté d'au-dessus de lui par l'intervention divine... » Dans les *Actes* du Martyr saint Victor, on trouve : « Etant sorti de la prison après trois jours, il donna un coup de pied à une statue de Jupiter qui lui fut présentée pour qu'il lui offrît de l'encens. Le pied qui avait commis l'offense fut immédiatement coupé et le saint homme couché sous une pierre meulière sous laquelle il fut cruellement écrasé. Mais oh! après quelque temps, la pierre se brisa d'elle-même en morceaux alors que le Martyr du Seigneur ne respirait déjà plus que faiblement. » Et encore, dans les *Actes* du très saint Martyr saint Artemius, on peut lire ce récit : « Entendant ces mots et étant rempli de colère, Julien appela à lui des maçons et leur dit, désignant un bloc qui s'était détaché du fronton de l'amphithéâtre : « Voyez là-bas ce bloc de pierre, partagez-le en deux moitiés. Puis, couchant à plat l'une des moitiés sur la terre, étendez dessus ce malfaiteur et laissez retomber lourdement l'autre moitié sur lui afin que, pris entre les deux, il puisse avoir la chair et les os écrasés et n'ait plus aucune forme. Par ce moyen il apprendra quel est celui à qui il essaie de résister et quel secours il peut attendre de son Dieu. Aussitôt dit que fait, et le saint homme emprisonné entre les deux pierres; le poids sur son corps était si lourd et si pressant que tandis que ses os se broyaient un son de craquement et de déchirement fut entendu de plusieurs; car, tout son intérieur fut mis en pièces, ses os et ses articulations brisés, tandis que ses yeux sortaient de leurs orbites. Pourtant, quoiqu'il fût réduit à un si triste état, il ne négligeait pas de

chanter les louanges du Seigneur, car il chantait, étant couché entre les pierres, disant : « Tu m'as élevé et exalté, car tu es mon espérance et tu es une tour inaccessible à la face de mon ennemi, tu as établi mes pieds sur la terre ferme et guidé mes pas. Reçois donc mon esprit, Fils unique aimé de Dieu, et ne me livre pas aux mains de mes ennemis ! » Enfin, lorsqu'il fut resté un jour et une nuit à l'intérieur des pierres, le cruel Julien commanda que les deux blocs fussent séparés, pensant que le saint avait sûrement péri et qu'aucun vestige de vie n'était plus en son corps, qui avait subi la pression si douloureuse d'un tel poids. Mais, oh ! à peine était-il délivré des pierres, qu'il se leva, marchant sur ses pieds, véritable miracle, digne de l'étonnement et de l'admiration ! Un homme nu et sans appui, dont les yeux étaient sortis de la tête, dont les os avaient été broyés et la chair, ainsi que tous les membres, écrasée et réduite en une seule masse sous le poids de la pierre, de sorte que ses entrailles s'étaient misérablement répandues au dehors, cet homme, ô spectacle étrange et sans exemple ! cet homme parlait et marchait et prononçait des mots de blâme contre le Tyran, de sorte que celui-ci même était dans l'étonnement... » Un autre récit d'un martyre semblable accompli au moyen de grosses pierres, se trouve dans l'*Histoire* de saint Joseph dans les termes suivants : « Alors, après avoir emmené l'homme à quelque distance, et lui avoir lié les mains derrière le dos, ils creusèrent une fosse pour lui et l'y enterrèrent jusqu'au milieu du corps; puis ils mirent autour de lui les chrétiens qu'ils avaient arrêtés et leur ordonnèrent d'assaillir à coups de pierres la noble victime. Mais, lorsqu'ils voulurent forcer la sainte et bénie Isdandul à faire de même, elle dit : « Jamais auparavant, dans l'histoire du monde, a-t-on entendu semblable chose qu'une femme soit contrainte de lever la main contre de saints hommes, comme vous voudriez maintenant me le faire faire ? Ce n'est pas contre vos ennemis que vous vous battez, mais c'est contre nous, vos

amis, que vous prenez les armes, et vous remplissez de sang et de carnage votre terre natale qui était dans le calme et la paix. » Alors ils attachèrent un fer à l'extrémité d'un long roseau et lui ordonnèrent d'en piquer le saint homme. Mais elle cria : « Loin de moi la pensée de faire cette chose, j'aimerais mieux transpercer mon propre cœur de cet instrument que de faire la plus petite égratignure à son saint corps ! » Elle manifesta ainsi une constance virile et se montra plus forte que ses meurtriers ne l'avaient cru possible.

Mais alors ils accablèrent le saint sous une telle avalanche de pierres que sa tête seulement demeura visible, tout le reste de son corps étant enterré sous un monceau de pavés. Et, quand l'un des bandits vit que la tête seule remuait, il ordonna à l'un des licteurs de prendre la plus grosse pierre qu'il pourrait porter et de la jeter sur lui : Et lorsque ce fut fait et que sa tête fut écrasée sous le poids de la pierre, il rendit au Christ son âme précieuse. »

Tout cela dit étant en rapport avec ce que disent à ce sujet les *Actes des Saints.*

Il ne nous reste plus maintenant, après avoir dûment exposé les sortes de tortures des saints martyrs dont il a été traité dans le quatrième chapitre, qu'à procéder au cinquième, avec la bénédiction de Dieu.

CHAPITRE V

Instruments à l'aide desquels les Païens avaient coutume de déchirer la chair des fidèles serviteurs du Christ, savoir: griffes de fer, crampons, étrilles.

TROIS instruments différents étaient employés par les adorateurs du diable (ainsi qu'il est attesté par beaucoup d'*Actes* des martyrs) pour mutiler les chrétiens, savoir : les griffes de fer, les crampons et les étrilles. Parmi ceux-ci, la première espèce est mentionnée par Tertullien, particulièrement dans son ouvrage *Contre les Gnostiques*, où il écrit : « Ils éprouvent certains chrétiens par le feu, d'autres par l'épée, d'autres par les bêtes sauvages ; pourtant d'autres encore goûtent le martyre par le fouet ou les griffes de fer »; de même dans son *Apologie aux Chrétiens* : « Vous attachez les chrétiens à des croix et les fixez à des poteaux. Dites-moi, quelle déformation ne subira pas l'argile placée sur la croix ou sur le poteau? Sur le gibet fut consacré le corps de notre Dieu et avec des griffes vous déchirez le corps des martyrs chrétiens. » Et encore autre part : « Oui, que les princes déchirent leur chair et que leur corps soit élevé sur la croix ». De même saint Cyprien dit aussi dans son *Epître à Donatus* : « La lance, l'épée et l'exécuteur sont prêts, ainsi que la griffe qui pique et perce. » Et dans un autre endroit : « Maintenant le cheval de bois va les torturer et la pince de fer va les percer. » Saint Grégoire de Nysse aussi, dans sa *Vie de saint Grégoire Thaumaturge :*

« Les poteaux furent dressés et l'on étendit les corps de ceux qui demeuraient fermes dans leur croyance et qui furent lacérés par d'horribles griffes. » Saint Augustin *(Lettres)* : « Lorsqu'il eut reçu l'entière confession de crimes aussi énormes, et cela, non par la torture du cheval, ni le déchirement des griffes de fer. » Saint Jérôme, *Epître aux Innocents* : « Quand la pince ensanglantée déchirait la chair livide et que la douleur cherchait à arracher la vérité des flancs sillonnés. » Et le même auteur un peu plus loin : « Le bourreau lacère et sillonne les deux flancs, » cela se fait à l'aide des griffes de fer. Prudentius, dans son *Hymne à saint Romain*, dit :

Costas bisulcis execandas ungulis.

et plus loin encore :

Quam si cruenta membra carpant ungulæ.

« Les flancs qui doivent être ouverts à l'aide des griffes fourchues. »

« Et si les pinces déchirent vos membres sanglants » ;

et ailleurs :

Ille virgas secures, et bisulcas ungulas...
Tormenta, carcer, ungulæ.

« Les bâtons, les haches et les griffes de fer, les tortures, la prison, les pinces. »

Maintenant ces griffes, ainsi qu'il est prouvé par l'une d'elles qui a été conservée jusqu'à ce jour dans l'église Saint-Pierre au Vatican parmi les reliques des saints (et que nous-même, tout indigne que nous sommes, avons vue et baisée et vénérée), étaient une sorte de pince de fer faite comme nous allons l'expli-

quer: Premièrement, deux morceaux de fer assez longs étaient attachés ensemble, juste de la même façon que ceux qui forment les pinces de fer d'un forgeron, sont réunis pour former la paire. Les bouts en étaient arrondis et, vers les extrémités légèrement troués, cela étant fait dans le but de pouvoir y fixer diverses petites lames ou pointes pour la plus grande commodité des bourreaux afin de déchirer ceux qui étaient attachés au cheval de bois ou à des poteaux, ou pendus, soit qu'ils fussent des criminels ordinaires ou les Saints Martyrs. Ceci est pleinement démontré par un fragment de l'une de ces pinces à moitié brûlée et arrondie que l'on peut voir encore. Mais, dans la partie inférieure, c'est-à-dire à la jonction des deux pièces de fer, elles avaient la longueur d'une main et deux doigts de large, plutôt minces qu'épaisses et d'une construction frêle et délicate. De plus, six pointes de fer y étaient attachées, trois à chaque, et arrangées de façon que, dans le centre de l'une d'elles, deux pointes étaient fortement fixées à la surface du métal, mais dans le centre de l'autre une seulement faisant face aux deux autres. Alors il arrivait que, quand les pinces étaient fermées, celle qui était seule dans le centre de l'une des pièces rencontrait les deux pointes de l'autre, s'y enfermait, et s'intercalait entre elles. Ceci n'était pas tout, car il y avait encore d'autres pointes fixées à l'intérieur des mâchoires de l'instrument (pour ainsi dire), l'arrangement des pointes étant toujours le même. Le résultat était que la chair de ceux que l'on torturait avec ces pinces ou griffes était sillonnée et déchirée par les dites pointes. En conséquence, on ne doit pas être surpris si quelques-unes de ces autorités citées ci-dessus ont parlé de ces instruments comme étant fourchus et à doubles aspérités et les ont décrits comme creusant des sillons ou labourant la chair des criminels condamnés.

Avec cet instrument de martyre furent déchirés et lacérés un nombre incalculable de soldats du Christ et en particulier les

FIG. XVI

A. — Griffes de fer. | B. — Etrilles. | C. Crampons.

saints Papus, Clément d'Ancyra, Théophile et Théodore, saint Maurice et ses compagnons, Justa, Rufina, Eulalie de Barcina, saint Erasme, Callinicus et Pelagius.

SI LES PINCES CONSERVÉES DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE SONT PLUTOT DES SCORPIONS OU DES GRIFFES DE FER

Quelques personnes ont supposé que cette sorte de pince de fer, conservée dans l'église du Vatican, parmi les reliques des saints, semblable à celles décrites ci-dessus, n'était pas du tout des griffes, mais des scorpions. Pourtant, si nous devons confesser la vérité réelle, nous ne pouvons que dire que ces personnes sont aussi loin de la vérité que l'orient l'est de l'occident. Car, vraiment, comment peut-on prendre possiblement ces pinces pour des scorpions plutôt que pour des griffes, quand, comme il est prouvé dans le chapitre précédent, ces scorpions étaient compris sous le nom de bâtons, tandis que les griffes sont décrites comme une sorte de pince de fer à dents? En outre, les premiers (ainsi que l'indiquent les *Actes des Martyrs* et les passages de l'Ecriture sainte cités ci-dessus) étaient en usage chez les anciens seulement pour en frapper les coupables, et les autres, pour les déchirer. Et cela est confirmé par la forme desdites pinces, car, pour quelqu'un qui les considère attentivement, il sera de suite évident qu'elles n'ont jamais été faites pour flageller les criminels, mais pour les torturer et les déchirer. Car si le bourreau les eût prises dans ses mains avec l'intention d'en frapper un coupable, il eût fallu pour cela qu'il maintînt les deux morceaux de fer pressés l'un contre l'autre ; et il en résulterait que les pointes, attendu qu'elles ne pourraient dans ce cas torturer en aucune façon la victime, auraient été placées là en vain et sans aucune utilité. Nous ajouterons de plus que la fonction spéciale des griffes (ainsi que saint

Augustin et Prudentius l'ont déclaré dans leurs écrits), était de déchirer la chair des coupables, de la labourer et lacérer. Et qui peut manquer de voir que ces pinces, conservées dans l'église Saint-Pierre sont excellemment aptes à cela? Il ne peut y avoir que peu ou point de doute que le dit instrument appartient à la classe des griffes et à aucune autre, quelle qu'elle soit.

DIVERS INSTRUMENTS DE MARTYRE FAITS EN FER

Ayant donc mis ces griffes au rang des pinces en fer, il nous reste maintenant à déclarer quels en étaient le nombre et l'espèce en usage pour torturer les saints martyrs car nous savons qu'elles étaient de plusieurs sortes différentes. Les unes étaient dentelées et, au moyen de six pointes de fer, perçaient la peau des victimes, lorsqu'elles étaient fermées, et déchiraient cruellement les membres. De cette espèce étaient celles dont nous venons de parler. D'autres étaient plus spécialement faites pour tordre et broyer. Celles-là sont nommées par l'évêque Synesius lorsque, traitant de la cruauté sauvage du gouverneur Andronicus, il dit : « Ou bien avec les pinces, instrument inventé pour arracher les oreilles et tordre les lèvres. »

D'autres encore étaient destinées à couper. On fait mention de cette espèce dans le *Martyrologe Romain* du 26 juin en ces mots : « A Cordoue, en Espagne, anniversaire de saint Pelagius, jeune homme qui, pour avoir confessé sa foi, fut condamné par Abdur-Rahman, roi des Sarrasins, à avoir les membres coupés un à un avec les pinces de fer et ainsi couronna glorieusement son martyre. »

Dans cette même catégorie d'instruments de martyre, on peut placer les pinces ou ciseaux avec lesquels les chrétiens des deux sexes, mais plus spécialement les femmes, étaient coupés

par les serviteurs du diable, sous forme d'ignominie. Voyez les *Actes* de saint Jean, l'apôtre, et l'*Histoire* de sainte Fausta, vierge et martyre, ainsi que celle de sainte Charitina, vierge et martyre.

Les pinces à l'aide desquelles saint Jean, l'évangéliste, fut déchiré, sont conservées dans la très-sainte église de Saint-Jean-de-Latran, relique en tous points digne d'être visitée et honorée.

DIVERSES FAÇONS DONT LES MARTYRS ÉTAIENT TORTURÉS AVEC LES GRIFFES DE FER

Il y avait diverses manières dont les chrétiens étaient déchirés par les griffes de fer, quelquefois liés au cheval de bois ou attachés à des poteaux ou piliers, quelquefois pendus et souvent la tête en bas.

Le premier et le second de ces modes sont attestés par les *Actes* des saints Nestor, Hilaire, Justa et Rufina, Januarius et Pelagius, ainsi que saint Maurice et ses compagnons. Le second est également mentionné dans ce que nous avons dit ci-dessus, chapitre Ier, au sujet des poteaux ; le dernier, par les *Histoires* des saints Epimachus, Félix et d'autres déjà nommés. Pour de plus amples informations, relisez ce que nous avons dit dans le chapitre III au sujet des *Fidiculae*.

CRAMPONS DE FER COMME INSTRUMENTS DE MARTYRE

Ces crampons sont mentionnés par Cicéron dans ses *Philippiques :*

« On introduisit un crampon dans ce misérable déserteur, » et dans le *Pro Rabirio*. « Ni notre histoire passée, ni notre vie privée, ni notre honneur ne parviennent à nous protéger contre la

terreur de la croix ni contre le fouet, ni le crampon. » Juvénal aussi écrit dans ses *Satires* : « ... *Sejanus ducitur unco* (Sejanus est traîné par le crampon des criminels) » et Horace : *Ode* et *Fortune* (135) :

Te semper anteit saeva necessitas
Clavos trabales, et cuneos manu
Gestans aena; nec severus
Uncus abest liquidumque plumbum.

« Toujours devant toi marche la dure nécessité, portant dans sa main d'airain les piques et les coins; le cruel crampon ne fait pas défaut non plus que le plomb fondu. » Suetonius aussi, *Tibère* : « Quand le bourreau, par ordre du Sénat, déploya devant lui les cordes et les crampons, » et Lampridius, dans sa *Vie de Commode*, qui dit que les hommes poussèrent des cris de mépris lorsqu'il fut mort : « Lui qui massacra le Sénat, qu'il soit traîné par le crampon; lui qui vola les temples, qu'il soit traîné par le crampon; lui qui massacra tous les hommes, qu'il soit traîné par le crampon », et ainsi de suite, car, en vérité, on fait souvent mention du dit crampon dans ces récits. De même, écrivant sur Vitellius, Suétone dit : « En conséquence, il fut frappé de coups sans nombre sur les marches Gémoniennes et tué, et ensuite traîné par le crampon dans le Tibre. » Et Ammianus Marcellinus, parlant du même empereur : « Le cheval de bois fut étendu et le bourreau prépara les crampons », et encore : « les crampons et les tortures sanglantes. » Prudentius aussi dans l'une de ses *Hymnes :*

Stridentibus laniatur uncis.

« Il est déchiré et mis en pièces par le crampon qui arrache. » De même dans les *Actes* de saint Sébastien où nous lisons : « Cherchez dans l'égout qui est près du Grand Cirque, et là vous trou-

verez mon corps pendu à un crampon. » On trouve aussi mention des crampons dans les *Histoires* d'autres Martyrs comme saints Plato, Pontianus, Nicetas, ainsi que dans celles des saintes Tatiana, Martina et Prisca, vierges et martyres romaines.

D'après tout cela, il est manifeste que les anciens se servaient des crampons, non seulement pour déchirer les criminels et les traîner au lieu d'exécution, c'est-à-dire aux marches Gémoniennes, mais aussi pour les pendre, et enfin pour traîner les infâmes malfaiteurs coupables de beaucoup de crimes abominables, et qui étaient morts, soit aux égouts, soit aux réceptacles d'ordures et de rebuts, soit au Tibre. Donc, nous ne devons plus nous étonner quand nous trouvons écrit au sujet de saint Sébastien, comment, après sa mort, son corps fut traîné par un crampon au cloaque Maxime, grand égout de Rome, considérant que les chrétiens étaient regardés par les païens comme des gens remplis de mal et sans honneur, comme s'ils étaient nés dans l'ignominie. Le crampon peut donc être mieux décrit et défini ainsi : « C'est un assez long bâton ou lance en miniature, ayant du fer sur un côté, courbé et retourné sur lui-même, lequel instrument était en usage parmi les Romains pour haler les condamnés criminels jusqu'aux marches Gémoniennes et pour les châtier et enfin pour traîner les corps morts des hommes mauvais aux égouts publics. »

MANIÈRE DONT LES SAINTS MARTYRS ÉTAIENT TORTURÉS ET TRAINÉS PAR LE CRAMPON

Les chrétiens étaient torturés par le crampon précisément de la même manière que par les griffes de fer mentionnées ci-dessus, ainsi qu'il est prouvé, en omettant d'autres preuves, par les *Actes* des saints Plato et Pontianus, les Martyrs que nous venons de citer, et par ce que nous avons dit sur les poteaux dans le chapitre Ier.

DES ÉTRILLES EN FER COMME INSTRUMENTS DE MARTYRE

Les peignes de fer étaient également employés pour déchirer la chair des fidèles chrétiens. Cela est confirmé par les *Actes* de divers martyrs, spécialement de saint Blaise, des saintes Tatiana, Julitta et Barbara, vierges et martyres, et d'une légion dont les noms sont connus de Dieu seul. Ces peignes ressemblent, ainsi que l'indiquent leur nom et leur usage, et comme on peut en juger par certains qui sont représentés dans de très anciennes peintures de saint Blaise, copiées, selon le jugement des savants, sur des dessins des anciens, ces peignes ressemblent, dis-je, à ceux que l'on emploie pour carder la laine. A ces peignes était attaché un bâton ou lance, d'une longueur convenable, comme c'était le cas pour les griffes, puisque celles-ci aussi étaient employées pour déchirer les martyrs.

Nous voyons ainsi que trois instruments étaient fabriqués pour déchirer les martyrs, savoir : griffes, crampons ou crochets et peignes de fer ou étrilles. Maintenant, quant à la manière dont les victimes étaient déchirées avec ces peignes, il faut savoir que les saints étaient martyrisés précisément de la même façon qu'avec les griffes de fer déjà décrites.

TESSONS OU FRAGMENTS DE POTERIE EMPLOYÉS POUR LACÉRER LA CHAIR DES SAINTS

Quelquefois la chair des chrétiens était déchirée et arrachée, pour plus grande cruauté, avec des fragments de poterie et non seulement leurs flancs étaient lacérés avec les instruments nommés ci-dessus, comme on le faisait pour les voleurs, mais aussi

FIG. XVII

A. — Martyr torturé au moyen des griffes de fer ou pinces.

B. — Déchiré avec les crampons.

C. — Lacéré avec des étrilles.

leur ventre, leurs cuisses, leurs jambes, par-dessus le marché ! Ecoutez, si vous le voulez, Eusèbe, qui fut témoin oculaire de tant de cruautés et a dépeint dans son *Histoire* la furie des bourreaux : « Mais, pour dire la vérité, c'est dans la Thébaïde que toutes les cruautés, ci-dessus décrites, étaient surpassées. Car ici les bourreaux prenaient des fragments de poterie au lieu de griffes pour en déchirer et lacérer le corps entier, jusqu'à ce que la peau fût arrachée de la chair. » Et encore dans un autre passage : « Maintenant, il était vraiment considéré comme une chose ordinaire et habituelle qu'un homme fût labouré et lacéré avec des griffes de fer. Mais plus tard, quand ce mode de torture fut appliqué, non seulement les flancs de la victime étaient percés et déchirés (ainsi que cela se fait habituellement pour les voleurs et les meurtriers), mais aussi son ventre, ses cuisses, ses jambes. De fait, cet instrument était fait pour pénétrer jusqu'à la moelle des os. »

COMMENT LES SAINTS ÉTAIENT DÉTIRÉS JUSQU'AUX QUATRIÈME ET CINQUIÈME TROUS DU BLOC DE BOIS

Non contents des tortures déjà citées à l'aide desquelles ils tourmentaient les serviteurs du Christ, les ministres du diable méditaient chaque jour pour découvrir de nouvelles formes de cruautés et de nouvelles sortes de châtiments. Et, quoiqu'ils en eussent déjà trouvé beaucoup, ils ne purent jamais réussir, par aucun de ces moyens, à abattre ou à briser la divine valeur des chrétiens. Non ! Tous ces tourments ne firent que les affermir davantage dans leur foi et leur faire remporter plus de nobles victoires. La cruauté du tyran pouvait en effet torturer et déchirer leur corps; mais leur esprit, plein d'un courage céleste, et fortifié de l'aide divine, ne pouvait en aucune façon être affaibli

ou dompté. O temps heureux et béni ! O êtres fortunés! dont la valeur et la vertu étaient telles qu'en ces jours, les jeunes garçons eux-mêmes ne tremblaient pas devant les tortures les plus terribles. Ces vaillants athlètes du Christ étaient déchirés avec des pinces de fer et des verges. Puis, pour leur plus horrible torture, ces princes des ténèbres (voyez Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*) inventèrent le supplice de les détirer, alors qu'ils étaient déjà pleins de blessures et de coups, dans des blocs, jusqu'aux quatrième et cinquième trous. Pourtant, quoiqu'ils endurassent la plus terrible douleur, pas un murmure et pas une plainte ne se faisaient entendre, car, avec une constance et une fermeté silencieuses, ces braves cœurs montraient de la patience dans l'adversité. Mais, si vous désirez en savoir davantage, sur cette sorte de torture, retournez à ce que nous avons dit à ce sujet, dans le chapitre III, où nous avons montré comment le cheval de bois était une chose et le bloc une autre, et où nous avons donné beaucoup de détails relatifs à cet ordre de choses.

CHAPITRE VI

Plaques rougies au feu, torches et tisons brûlants

QUOIQUE tous les païens condamnassent les chrétiens des deux sexes (au mépris du Christ) à être torturés sur le cheval, et déchirés par le fouet, les griffes de fer et autres instruments semblables (ainsi qu'il a été décrit dans le chapitre précédent), et à être écartelés dans les blocs jusqu'aux quatrième et cinquième trous, leur rage sauvage n'était pourtant pas assouvie pour cela. Il arrivait souvent et souvent qu'ils faisaient répandre de la chaux vive, du plomb fondu ou de l'huile bouillante ou autre chose semblable sur leurs blessures fraîches, ou qu'ils faisaient agrandir et déchirer ces mêmes blessures avec des débris de poterie ou encore les faisaient violemment frotter et gratter avec du drap de crin ou bien, enfin, ils commandaient que les malheureuses créatures fussent, dans ce triste état, horriblement brûlées avec des plaques rougies au feu, des torches et des tisons brûlants.

PLAQUES ARDENTES OU ROUGIES AU FEU

Plaute parle des plaques ardentes dans son *Asinaria*, en ces mots :

Stimulos, laminia, crucesque.

« Aiguillons, plaques et croix ; »

Par Cicéron, *Contre Verres* : « Quoi, lorsque l'on apportait sur la scène ces plaques rougies au feu, et autres tortures. »

Par Horace, *Epîtres* :

Scilicet ut ventres lamina candente nepotum,
Diceret urendos correctus.

« Réformé à tel point qu'il commandait que les ventres de ses petits-fils fussent grillés avec la plaque rougie au feu. »

Par saint Cyprien aussi, *Louange du Martyre* : « Car le corps du Martyr est étendu sur l'instrument de supplice et *siffle* devant la plaque rougie au feu. »

Prudentius en parle également dans son *Hymne sur le Martyre de saint Vincent* :

Stridensque flammis lamina.

Et encore dans celle de saint Romain :

Nec inusta laminis ardet cutis.

« Et la plaque sifflante pleine de flammes ardentes...
« Et la chair brûle, enflammée par la plaque... »

Et enfin Victor dans la *Persécution Vandale* : « Car, alors, Papinian, le vénérable évêque et père de notre ville, eut tout le corps brûlé par les plaques de fer rougies au feu. »

Les *Actes* des Saints Martyrs sont pleins d'exemples de tortures de ce genre, et Eusèbe en fait maintes fois mention particulièrement dans son *Histoire ecclésiastique*. De fait, ces brûlures, lorsqu'elles n'étaient appliquées qu'aux flancs, étaient comptées parmi les châtiments publics ordinaires.

Maintenant, une plaque, prise dans ce sens, était, comme l'impliquent plusieurs des auteurs cités ci-dessus, ainsi que de nom-

FIG. XVIII

A. — Tisons enflammés ou flambeaux.
B. — Torches de pin ou autre bois.
C. — Plaques de métal rougies au feu.

breuses *Histoires* des saints Martyrs, un morceau de métal quelconque, plus long que large et plus épais qu'une simple feuille. Et de fait, une feuille diffère d'une plaque en ceci : que la première est plus mince, se pliera spontanément et craquera, tandis que la plaque est plus épaisse et ne fera entendre aucun craquement. C'est avec cette dernière que l'on fait les armures, et dans les anciens temps on s'en servait pour la torture, après les avoir chauffées à blanc.

Cette pièce de fer chauffée au feu était appliquée sur la chair nue des saints Martyrs ou des criminels et y était maintenue jusqu'à ce que celle-ci fût misérablement brûlée. C'est avec cet instrument de supplice que furent torturés les plus glorieux soldats du Christ : saint Laurent, saint Bassus, évêque, saint Vincent et bien d'autres. En outre, le *Théâtre des Cruautés* montre comment, en diverses circonstances, les hérétiques, de nos jours, ont fait la même chose et comment les catholiques, même au temps actuel (1591), ont été brûlés avec des plaques ardentes par les huguenots et les calvinistes.

TORCHES A L'AIDE DESQUELLES ON BRULAIT LES SAINTS MARTYRS.

On fait mention de ces torches dans diverses *Histoires de Saints*, spécialement dans celles de saint Saba, officier de soldats; des saintes Eulalie d'Emerita et Barbara, vierges et martyres, et de saint Clément, évêque d'Ancyra.

Ces torches, ainsi employées par les Anciens, étaient de deux sortes — quelques-unes étant faites de la partie intérieure et la plus dense des arbres qui produisent la résine, tels que le pin, le sapin, le mélèze. Les anciens écrivains parlent souvent de ces torches; ainsi Varro écrit : « Rome est animée par les femmes et célèbre les rites que l'on avait coutume de faire à la nuit tombante,

maintenant même une torche de pin en indique l'endroit... » et encore : « Une torche est là, tout enveloppée de flammes. » Virgile aussi en parle, *Première Géorgique* :

Ferro faces inspicat acutas.

« Il effile avec le couteau les torches pointues. »

Par torches, les commentateurs entendent des branches de bois de pin ; ou encore dans la *Septième Enéide* :

Et castis redolent altaria tedis.

« Et les autels sont resplendissants sous les torches de pin consacré. » Cicéron aussi : « Se sauvant çà et là, en proie à la terreur que leur causent les torches enflammées des Furies » ; et dans un autre discours : « Juste, comme sur la scène, Pères Conscrits, vous voyez les hommes lancés dans le crime par la force du *frisson* des dieux, terrifiés à la vue des torches enflammées des Furies. » Enfin Suétone, *Vie de Néron* : « Souvent l'empereur avoua qu'il était terrifié par le fantôme de sa mère, les fouets de Furies et leurs torches enflammées. »

Tout cela dit pour la première sorte de torches. Celles de la deuxième sorte étaient faites de cordes entrelacées et enduites de poix ou de résine. Virgile en fait mention, *Première Enéide :*

Et noctem flammis funalia vincunt.

« Et les torches, par leurs flammes, dispersent les ténèbres ». Cicéron aussi, *De Senectute* : « Il trouvait ses délices dans la torche de cire funèbre... » et encore dans le *De Officiis* : « Il y avait dans toutes les rues des statues auxquelles l'encens et les torches de cire... » Valerius Maximus, parlant de Caius Duilius : « Se rendant

FIG. XIX

A. — Martyr suspendu au cheval de bois et brûlé par la flamme des torches.

B. — Martyr suspendu par les pieds à une poulie et torturé de la même façon.

à la fête à la lueur d'une torche de cire et précédé d'un joueur de flûte. »

Cette distinction étant dûment expliquée, nous pouvons ajouter que les torches de ces deux espèces, savoir : torches de pin et torches de cire ou de cordes résineuses, étaient employées par les Anciens pour brûler les chrétiens jusqu'à la mort. L'usage des torches de pin est attesté par les *Actes* de sainte Barbara, vierge et martyre citée ci-dessus, car, où les uns disent simplement que la sainte fut brûlée avec des torches, d'autres ont rapporté plus spécialement que c'était avec des torches de pin qu'elle fut torturée.

De fait, les torches de pin, comme celles de toutes autres sortes, étaient grandement en usage en ce temps-là, ainsi que semblent l'indiquer les auteurs cités ci-dessus et ainsi que nous pouvons le supposer par la nature des choses. Car, en effet, le pin résineux est plus abondant en résine que les autres arbres qui en produisent, et plus capable de donner une flamme agréable (comme le dit Pline) et de fournir la lumière pour les fonctions sacrées. Donc, les torches faites de sapin résineux étaient plus en usage chez les anciens que toutes les autres.

Cette forme de torture est aussi employée, comme il est raconté dans le *Théâtre des Cruautés*, par les hérétiques, de nos jours, pour tourmenter les catholiques, et spécialement par les huguenots, dans leur haine pour notre sainte religion, comme on peut le lire dans cet ouvrage.

TISONS ENFLAMMÉS OU FLAMBEAUX

On fait mention des tisons enflammés — que quelques personnes confondent avec les torches, par manque de considération de leur part, de la vraie nature de celles-ci — dans divers *Actes* des

Saints Martyrs, comme ceux de Théophile, Félix et Fortuné, Pantaléon, Regina, vierge et martyre, Théodore, prêtre, Alexandre, évêque, Parmenius et ses compagnons, et de nombreux autres saints Martyrs.

Ces tisons ou flambeaux appartenaient, si nous pouvons nous en rapporter à certaines représentations que l'on peut en voir à Rome, gravées sur d'anciens marbres, à la classe générale des torches, mais étaient faits de la façon suivante : Premièrement, on prenait certains vaisseaux ou vases ayant un diamètre de la longueur de la main ou un peu plus, qui étaient graduellement rétrécis pour arriver à une moins grande dimension depuis le haut ou bouche (ouverture) comme une pyramide renversée ou mise sens dessus dessous.

Ces vases étaient faits, soit en faïence, comme on peut le voir d'après ceux que l'on déterre de temps en temps dans les ruines de Rome, ou en fer, comme le déclare Columella. Ensuite, ceux-ci étant fermés à l'aide de petites douves de bois carrées et liées ensemble et qui, comme le vase, allaient en rétrécissant, depuis le haut jusqu'au bas, on les remplissait d'un combustible qui donnait du feu et de la flamme. Et ces douves, si nous considérons les usages auxquels on employait ces vases, peuvent être regardées comme ayant une longueur de 5 ou 6 mains, à peu près. Mais il est bien prouvé par certaines circonstances, que ces instruments, ainsi décrits d'après d'anciens modèles, étaient des flambeaux et non des torches c'est à-dire des torches en bois de sapin. En premier lieu on doit remarquer, sur les marbres déjà mentionnés, que les flammes commencent à brûler avec plus d'ardeur où les douves finissent, d'où il résulte que ce n'étaient pas des torches de la première espèce, mais de la seconde, à savoir : pots à feu ou flambeaux, car si c'eût été des torches ordinaires, les douves faisant poignée, étant de bois, auraient évidemment dû être consumées par le feu contenu dans les vases.

FIG. XX

A. — Cheval de bois.

B. — Martyr descendu du cheval et roulé sur des éclats de poterie.

C. — Martyr sur lequel on verse de la chaux vive, de l'huile bouillante et autres choses semblables.

Considérez de plus que nous ne voyons jamais personne fixer des bougies brûlant de toute leur longueur dans des bougeoirs, mais le bout seulement brûlant, afin qu'elles puissent ainsi brûler mieux et, en se consumant, donner une lumière plus vive.

Quelques-uns peuvent objecter peut-être qu'il n'y a rien qui prouve que ces torches n'étaient pas des torches ordinaires de la première sorte, et que les douves ou poignées n'étaient pas brûlées, attendu qu'elles étaient en fer, et non en bois. Mais cela ne peut pas avoir été le cas, car, pots à feu ou flambeaux étant employés par les Anciens pour brûler les criminels, lorsqu'ils étaient hissés sur le cheval, ou suspendus, ou liés à des piliers ou à des poteaux, on doit supposer qu'ils étaient légers plutôt que lourds, afin que les bourreaux pussent facilement les tenir à la main, de sorte que nous sommes portés à croire qu'ils étaient en bois plutôt qu'en fer. Cette opinion peut être confirmée par l'exemple des griffes de fer ou pinces déjà nommées ; car celles-ci, quoique d'un grand poids, étaient attachées à des poignées très légères pour servir plus facilement à torturer les personnes condamnées.

Il est donc clairement manifeste, d'après ces considérations et bien d'autres semblables, que ces pots à feu ou flambeaux étaient différents des torches ordinaires premièrement décrites ; et Virgile confirme cette opinion par ces vers, tirés de sa neuvième *Enéide :*

Princeps ardentem conjecit lampada Turnus
Et flammam affixit lateri quae plurima vento
Corripuit tabulas et postibus haesit adesis.

(« Premièrement, Turnus saisit un flambeau enflammé et toucha le flanc avec la flamme qui s'élança avec furie, activée par le vent, lécha les planches et, arrivée aux piliers des portes, commença à les ronger. »)

DE LA FAÇON DONT LES MARTYRS ÉTAIENT BRULÉS PAR LES TISONS ENFLAMMÉS

Les Saints Martyrs étaient brûlés avec des tisons enflammés, juste de la même façon qu'ils étaient torturés par les griffes de fer, les étrilles et les crampons, ainsi qu'il est certifié par beaucoup des *Actes* des Martyrs ci-dessus cités et les détails que nous avons déjà donnés, chapitre Ier, concernant les piliers, les arbres et les poteaux employés pour torturer les serviteurs du Christ.

SUPPLICES QUE L'ON FAISAIT SUBIR AUX MARTYRS APRÈS QU'ILS ÉTAIENT DESCENDUS DU CHEVAL

Enfin, on doit remarquer comment les mêmes serviteurs du Christ, après avoir été descendus du cheval de bois, étaient alors torturés par les divers instruments ci-dessus décrits, ou bien détirés et leurs jambes écartelées dans des blocs, jusqu'aux quatrième et cinquième trous (comme il est raconté dans le chapitre III), ou roulés nus sur des débris de poteries, ou même quelquefois inondés d'huile bouillante ou autres choses semblables. Ces tourments divers sont certifiés par les *Actes* des Saints Martyrs, comme dans le cas de saint Pelagius, de saint Félix et de saint Fortunatus. Il y avait encore d'autres souffrances, dont on peut lire le récit, que l'on infligeait à ceux qui étaient descendus du cheval de bois, et dont on fait constamment mention dans divers autres *Actes* des Saints Martyrs, pour lesquels consultez, si vous voulez, l'*Histoire* de saint Menna en particulier. Mais assez sur les torches, les plaques rougies au feu et les tisons ardents.

CHAPITRE VII

Taureau d'Airain, Poêle à frire, Pot, Chaudron, Gril, Lit, Chaise, Casque, Tunique et autres instruments de Martyre, en fer rougi au feu.

DANS le précédent chapitre, nous avons traité de divers instruments de martyre avec lesquels on brûlait les condamnés ; il ne nous reste plus ici qu'à parler de certains autres à l'aide desquels on infligeait la même torture ou une autre semblable.

En conséquence, nous commencerons par le taureau d'airain, sorte de supplice excessivement cruel, en usage chez les Anciens, et qui consistait (comme le démontrent les *Actes* du martyr saint Eustache, aussi bien que le dialogue de Lucien, intitulé *Phalaris)* à jeter celui qui devait être torturé par une ouverture ou porte qui se trouvait dans le côté du taureau.

Alors, la porte étant refermée, on allumait du feu au-dessous du taureau, ce qui faisait endurer à ceux qui étaient emprisonnés à l'intérieur des souffrances sans exemple, tellement que leurs cris et lamentations ressemblaient au meuglement d'un taureau. Et cette machine de bronze était si bien fabriquée pour ressembler à un taureau réel que, comme l'atteste Lucien, dans le *Dialogue* déjà cité, le mouvement et le meuglement seuls lui manquaient pour persuader au peuple que c'était un animal vivant.

Maintenant, l'inventeur de la dite machine (d'après ce que dit

Ovide, dans *Tristia*) était un certain Athénien, homme d'une habileté supérieure, du nom de Perillus. Et celui-ci pensait qu'il ferait un grand plaisir à Phalaris, le Tyran d'Agrigente, qui se délectait dans les tortures nouvelles et avait l'habitude de trouver sa principale satisfaction à infliger de terribles châtiments ; mais Perillus fut cruellement déçu dans son espérance.

Car, sur l'ordre du despote, duquel il espérait une forte récompense, il fut jeté lui-même dans le taureau et fit le premier l'expérience du bon fonctionnement de sa propre invention. Le fait fut chanté par Ovide comme il suit :

Et Phalaris tauro violenti membra Perilli
Torruit; infelix imbuit auctor opus.

« Et Phalaris fit rôtir les membres du pauvre Perillus dans le terrible taureau.

L'inventeur, né sous une mauvaise étoile, fut le premier à éprouver sa propre invention. »

Et Propertius :

Et gemere in tauro, saeve Perille, tuo.

« Et pour gémir, cruel Perillus, dans le taureau que tu inventas ! »

A ces passages, nous pouvons ajouter ce que Maximus Valerius dit de Perillus et de son cruel projet : « Alors, il y avait ce cruel inventeur du taureau d'airain, dans lequel les hommes étaient enfermés, des feux étant allumés au-dessous. Et les cris retentissants qu'ils poussaient prenaient le son de mugissements, afin que leurs lamentations d'agonie ne pussent pas, ayant le son de voix humaines, attirer la pitié du Tyran Phalaris.

Maintenant, après avoir été assez habile pour enlever aux misérables victimes tout espoir d'attirer la pitié, l'artiste fut le

premier à être emprisonné dans le taureau et à essayer, à juste titre, les terribles effets de son invention. »

Mais, si vous avez envie d'en savoir davantage, lisez les *Lettres* (pseudo-lettres) de Phalaris, Cicéron *Contre Piso*, Pline, *Tristia* d'Ovide, et spécialement Lucien dans le dialogue intitulé : *Phalaris*.

Pourtant, dans ce dernier, il y a confusion et pure invention, car il y est prétendu que le taureau de Perillus fut envoyé par Phalaris à Delphes pour être consacré dans le temple d'Apollon, parmi d'autres offrandes aux dieux; mais étant donné qu'il était jugé par tous comme un tyran cruel et abominable, et craignant que son cadeau ne fût refusé au lieu sacré comme venant d'un impie faisant le mal, et qu'on ne le rejetât, il força ses ambassadeurs à contredire et démentir, dans un discours rempli de mensonges, le récit que l'on faisait de ses atrocités et qui était jusque-là accepté comme vrai.

Bien plus, non seulement Perillus expérimenta sa propre invention, mais Phalaris lui-même aussi. Car le temps vint où sa violence excessive ne put plus être supportée et tous les citoyens d'Agrigente, faisant cause commune contre lui, il fut saisi, enfermé dans le même taureau où il avait fait enfermer les autres, et rôti vivant.

Ovide a commémoré son sort dans ces lignes :

Utque ferox Phalaris, lingua prius ense resecta
More bovis Phario clausus in aere gemas.

« Ainsi que le cruel Phalaris, la langue premièrement coupée par le sabre et emprisonné dans l'airain Egyptien, puissiez-vous gémir et beugler, comme un taureau. »

Valerius Maximus, pourtant, semble penser différemment quant au genre de mort du Tyran, car il écrit : « Irrités par ses furieuses invectives contre la lâcheté et le manque d'initiative de Zeno, les

Agrigentais entrèrent dans une grande colère et prirent une détermination si soudaine qu'ils se jetèrent sur Phalaris et le lapidèrent. » Et Cicéron, *De Officiis*, s'accorde assez bien avec lui : « Phalaris était renommé au-dessus de tous les hommes pour sa cruauté ; il ne périt point dans une révolte ordinaire, mais dans un soulèvement général de toute la population d'Agrigente contre lui. » Cependant nous pouvons concilier les déclarations différentes d'Ovide, d'une part, et de Valerius Maximus, de l'autre, car nous supposons que le Tyran fut premièrement attaqué à coups de pierres et ensuite précipité dans le taureau d'airain rougi par le feu.

A part ceux-ci, beaucoup d'autres endurèrent cette forme de supplice, partout où il se trouvait des personnes professant la foi chrétienne. Car, en vérité, telles étaient la rage et la furie avec lesquelles les païens assaillaient les fidèles serviteurs du Christ que, pour leur destruction, ils ressuscitèrent et employèrent toutes sortes d'instruments de torture excessivement cruels, mais anciens et passés de mode.

Maintenant, les chrétiens qui furent jetés dans le taureau d'airain et enfermés pour y mourir furent les saints Antipas, Eustache, patricien romain, sa femme Theophistes et ses fils Agapius et Theophistus, et sainte Pélagie, vierge et martyre; lesquels, tous (comme les *Actes* le proclament hautement), s'élancèrent légèrement et avec allégresse dans le monstre rougi : car tous y entrèrent, Antipas rendant de ferventes actions de grâces à Dieu ; Eustache en avant, avec sa femme et ses fils, exultant dans l'excès de leur joie, avec Pélagie, la vierge de Tarsus qui chantait avec un grand bonheur une hymne de triomphe au Seigneur.

De plus, nous lisons aussi que quelques autres martyrs chrétiens furent emprisonnés dans le taureau d'airain, mais que, protégés par la grâce divine, ils en sortirent sains et saufs. Parmi eux se trouvait un certain soldat, nommé Barbarus et saint Héliodore, commémoré ainsi le 1er décembre : « Anniversaire du

saint martyr Héliodore, de Maghedo, cité de Pamphilie. Aurélien était empereur de Rome et Actius gouverneur dans la ville de Maghedo en Pamphilie ; saint Héliodore, pour avoir prêché sur le Christ dans la dite ville, fut amené devant le gouverneur. Là, comme il ne pouvait consentir à faire des sacrifices aux idoles, il fut à l'instant même suspendu et écartelé et, quand il sentit l'amertume du supplice, il cria : « Seigneur Jésus, aide-moi ! » Et à l'instant il entendit une voix du ciel disant : « Ne crains rien, je suis avec toi ! » Ceci fut entendu de ceux qui tenaient les torches allumées prêtes à le brûler et ceux-ci, ainsi que quatre autres, virent des anges arrêtant le supplice. Ils crurent en Jésus-Christ et, ayant fait des remontrances au gouverneur, ils furent jetés à la mer et ainsi conquirent la couronne de la victoire.

Alors le gouverneur commanda que le taureau d'airain fût chauffé et que le martyr y fût précipité; mais à peine était-ce fait que, grâce à ses prières, le taureau, qui avait été chauffé à blanc, devint instantanément froid. Et le juge fut étonné, car il entendait l'homme chanter des psaumes à l'intérieur. Allant donc vers la machine d'airain qu'il avait vue lançant des étincelles le moment auparavant, puis devenir subitement froide, il apostropha le saint, disant : « Toi, méchant pécheur, tu as, par ton art magique, prévalu contre le feu. » A quoi le saint homme répondit : « Non, mon art magique est dans le Christ; mais donnez-moi trois jours pour réfléchir et peser dans mon cœur ce que je dois faire. » Ce répit lui étant accordé, il fut emmené secrètement au Temple des dieux, et voilà : lorsqu'il eut fait une prière au vrai Dieu, toutes les idoles tombèrent soudain à terre et furent mises en pièces. Quand le gouverneur connut cela, il fut rempli de furie et ordonna qu'Héliodore fût amené devant lui et pendu et que des clous chauffés à blanc fussent enfoncés dans sa tête. Bientôt, quand le juge vit que le martyr restait ferme, quels que fussent le nombre et la diversité des tourments

qu'il endurait, il l'emmena à la ville d'Atala, où Héliodore continua à soutenir la même profession de foi; c'est pourquoi il fut mis dans une poêle à frire chaude dans laquelle il resta sans ressentir aucun mal. Alors voyant cela, tous les assistants crurent dans le Seigneur et crièrent : « En vérité, le Dieu des chrétiens est un grand Dieu ! » De sorte que, lorsque le gouverneur vit beaucoup de personnes se convertir, et croire au Dieu d'Héliodore, craignant qu'on ne vînt à retirer le saint d'entre ses mains, il ordonna qu'il fût ramené à Maghedo, où les gardes le laissèrent priant et chantant des psaumes. Puis le saint fut une seconde fois questionné, mais n'en continua pas moins à rester ferme dans sa première profession de foi en Jésus-Christ. Le gouverneur commanda ensuite qu'il eût la langue coupée et qu'il fût suspendu et écartelé pendant l'espace de deux heures. Puis, après lui avoir mis un collier, on l'entraîna hors de la ville. Mais le saint homme fit signe de la main à ceux qui l'entraînaient et s'arrêta pour prêcher, et, lorsque son sermon fut terminé, il fut coupé en morceaux. » Aussi loin allait sa bonté.

Et maintenant procédons à la seconde division de notre sujet.

DU POT D'AIRAIN COMME INSTRUMENT DE TORTURE

Ceci est mentionné dans l'Ecriture Sainte, dans le *Livre des Macchabées*, et par Josèphe, dans son ouvrage sur le même sujet, de même que dans les *Actes* des Saints, en particulier ceux de saint Boniface, sainte Juliana et sainte Lucie. Ce pot était un immense vase d'airain, dans lequel on jetait les personnes condamnées, dépouillées de leurs vêtements, pour y être bouillies ou cuites. Maintenant il faut que vous sachiez que les Anciens employaient habituellement plusieurs sortes d'instruments de cuisine divers pour torturer les coupables, et en particulier les

Fig. XXI

A. — Martyr rôtissant sur la charpente de fer ou gril. | B. — Pelle de fer pour remuer le feu de charbons.

chrétiens. Car ils avaient la poêle à frire pour leur rôtir vivement la chair, des pots et des chaudrons pour les faire cuire et bouillir. Maintenant ces pots n'étaient ni plus ni moins que des pots de cuisine pour bouillir la viande, comme il est indiqué par le mot lui-même aussi bien que par les rapports qui en sont faits dans beaucoup d'anciens auteurs, par exemple par Varro : «... Pour filer la laine et en même temps surveiller d'un œil le pot, afin que le potage ne brûlât point... »

Par Plautus, *Amphitryon* :

Optimo jure infringatur olla cineris in caput.

« Il mérite bien qu'un pot de cendres soit brisé sur sa tête. »

Et par Persius, dans sa *Quatrième Satire* :

Caepe et farratam, pueris plaudentibus, ollam.

« Apportez au dehors, aux battements de mains des garçons, les oignons et le pot de potage. »

Ces pots donc (comme dit ci-dessus) étaient de grands vases d'airain ou de cuivre où les martyrs étaient bouillis, sous forme de punition, à la fois terrible et ignominieuse. Ils étaient faits (comme il est prouvé par de très anciens modèles déterrés dans les ruines de Rome) comme les pots dont nous nous servons habituellement pour cuire la nourriture, sans rebords, mais ayant deux poignées, en partie carrées, en partie rondes, carrées depuis le bas jusqu'au milieu, rondes depuis le milieu jusqu'aux bords, ou bien faites sur le modèle d'une paire d'oreilles. Des deux autres côtés, il y avait des saillies en fer en partie creuses se regardant, et dans lesquelles des anneaux, également en fer, étaient fixés pour que les bourreaux pussent plus facilement les soulever et les porter où ils voulaient. Tout cela se trouve démontré d'une

façon plus claire et plus détaillée par le pot que nous avons fait dessiner d'après des anciens modèles, et que l'on peut voir dans la figure XXII.

DES DIVERSES MANIÈRES DONT ON TORTURAIT DANS LE POT LES SERVITEURS DU DIEU TOUT-PUISSANT

Quelquefois les serviteurs de Dieu étaient plongés dans le pot la tête la première, comme nous le lisons dans les *Actes* du Martyr saint Boniface : « Alors le juge, en colère, ordonna qu'un pot fût apporté et rempli de poix bouillante, et que le saint Martyr — savoir saint Boniface — y fût jeté la tête la première. Donc, le saint Martyr du Christ, après avoir fait le signe de la croix, fut plongé dans le pot. » En outre, dans d'autres cas, les victimes étaient jetées dans le pot où elles se trouvaient tellement comprimées, qu'elles se repliaient sur elles-mêmes et que leur tête touchait leurs genoux. Cette seconde manière est attestée par Josèphe dans les mots suivants : « Il est mis par les mains des bourreaux dans le pot » — tel est le nom donné à cette sorte de punition criminelle. Son corps se trouve tellement pressé qu'il se trouve réduit de hauteur, sa tête sainte étant forcée de rejoindre ses genoux, de sorte que le champion de la foi est misérablement comprimé dans ledit pot par la *presse*.

Le lecteur devrait remarquer ici que, par *presse*, Josèphe entend parler de quelque instrument pour presser ou serrer, non pas pourtant cette grande presse ou pressoir dans lesquels on écrasait le raisin ou les olives, mais plutôt une petite machine à presser telle que les foulons, les fabricants de papier et les imprimeurs en emploient principalement. Ainsi, Pline dit, parlant des diverses sortes de papier : « Alors les diverses feuilles sont pressées dans la presse, puis séchées au soleil et ensuite remises ensemble. »

FIG. XXII

A. — Martyr jeté, la tête la première, dans un chaudron plein de plomb fondu ou d'huile bouillante.

B. — Martyr dans une poêle à frire chaude.

C. — Martyr plongé dans un pot bouillant.

DU CHAUDRON

Il y avait une autre espèce de vase dont se servaient les Anciens (comme en témoignent les *Histoires* des Martyrs) pour y faire bouillir les chrétiens, savoir : un très grand chaudron en cuivre, que l'on remplissait d'huile ou de poix bouillante, de plomb fondu ou de cire et autres choses semblables, et où l'on jetait les victimes.

Nous lisons souvent à ce sujet, dans les *Actes* des bienheureux saints, et en particulier dans ceux des saints Saba et Zeno et de la sainte Veneranda, vierge et martyre.

Nous entendons encore parler d'un chaudron de ce genre, dans le *Livre des Macchabées* (chap. VII), et dans Joseph : *Histoire des guerres des Macchabées.*

Quant à sa forme, elle semble, pour ne pas donner d'autres détails, suffisamment indiquée par ces lignes tirées des *Métamorphoses* d'Ovide :

Vina dabant animos, et prima pocula pugna
Missa volant, fragilesque cadi, curvique lebetes.

« Le vin excite leur esprit et, avant de commencer la bataille, on élève les coupes légères, les jarres fragiles et les chaudrons arrondis. »

Dans chaque sorte de ces vases furent torturés un grand nombre de soldats du Christ : dans les pots : saint Boniface, sainte Julienne, sainte Lucie, saint Erasme ; dans les chaudrons : saint Zeno, sainte Veneranda, vierge et martyre, sainte Saba, saint Marianus, Pantaleëmon, Eulampius et sa sœur Eulampia, Zenobius et Zenobia, frère et sœur.

DE LA POÊLE A FRIRE COMME INSTRUMENT DE TORTURE

On fait mention de la poêle à frire dans le *second livre des Macchabées* (chap. VII) et dans un grand nombre de collections des *Actes* des Saints Martyrs, tels que ceux de saint Eleuthère, évêque, des saintes Fausta et Justinia, vierges et martyres.

La poêle à frire, — si nous devons en croire le sens du mot et les *Histoires* des Saints Martyrs déjà citées, — était un plat ou grande assiette qui (comme en témoignent les *Actes* des Martyrs) était rempli d'huile, de poix, de résine ou de sulfure et ensuite mis sur le feu, et, lorsque cela commençait à bouillir et à bouillonner, on y jetait les chrétiens des deux sexes, ceux qui avaient persisté avec courage et fermeté dans leur profession de foi au Christ, afin de les faire rôtir ou frire, comme des poissons jetés dans l'huile bouillante. Ainsi, dans l'*Hymne* de saint Romain, nous voyons que Prudentius écrit ce qui suit concernant l'un des sept frères Macchabées qui fut torturé de cette façon :

Videbat ipsos apparatus funerum
Praesens suorum, nec movebatur parens
Laetata, quoties aut olivo stridula
Sartago frixum torruisset puberem.

« Etant présente, la mère regarda tous les préparatifs que l'on faisait pour la mort de ses chers enfants et ne donna aucun signe de douleur, se réjouissant au contraire chaque fois que la poêle crépitait sous l'effet de la chaleur au-dessus du bois d'olive, faisant ainsi rôtir et torturant son enfant. »

Mais, pour la forme, nous supposons qu'elle devait être ronde ; car, comme il est démontré par l'expérience, aussi bien que par l'usage que l'on en fait, tous les ustensiles dont nous nous

servons pour faire cuire ou frire, ou pour faire bouillir de l'eau, sont circulaires. On ne peut non plus réellement mettre en doute que les vases et récipients dont nous nous servons de nos jours, ont été faits d'après des modèles des *Anciens*, quoique les modernes soient d'une fabrication plus parfaite, attendu qu'il est facile d'ajouter des perfectionnements aux inventions existant déjà. En outre, on trouve encore de très anciens vases qui sont demeurés intacts et sans aucun dommage jusqu'à ce jour, et ceux-ci ont identiquement la même forme que les nôtres, comme il est prouvé par les pots, cruches et vases semblables que l'on retire parfois des ruines de Rome. De nos jours, on peut en voir un dans l'église de Saint-Laurent, au delà des murs, où ce très valeureux champion du Christ, saint Laurent, baptisa un certain soldat de la garde de l'Empereur, nommé Romain. Ainsi, considérant que les vaisseaux (vases) que nous employons ont été copiés d'après des anciens, qui sont très semblables aux nôtres, il s'ensuit que la poêle à frire, dont nous parlons en ce moment, était de forme circulaire. En outre, les anciens écrivains, en décrivant ces vases, ont employé des expressions qui le prouvent sans aucun doute, comme il est manifeste par le passage d'Ovide déjà cité. Nous pouvons donc positivement dire que la poêle à frire employée par les Anciens Romains était de forme ronde.

MANIÈRE DONT LES MARTYRS ÉTAIENT TORTURÉS DANS LA POÊLE A FRIRE

Les Martyrs chrétiens étaient grillés de deux façons dans la poêle à frire. Quelquefois leur corps y était jeté, le visage regardant en haut, et, dans ce cas, comme il doit toujours y avoir quelque proportion entre l'instrument de torture et l'homme qui est torturé, je conjecture qu'ils étaient jetés dans une poêle à frire plutôt ovale

que parfaitement ronde. D'autres fois (comme le témoignent les *Actes* de sainte Euphémie), leur corps y était aussi jeté, mais membre par membre. Et ceci est expressément déclaré dans le récit du martyre de la vierge sainte Euphémie, où nous lisons : « Priscus le Proconsul ordonna qu'elle fût divisée membre par membre avec un couteau et que ces différents membres fussent jetés dans la poêle à frire. » Maintenant dans ce cas, il semblerait (et nous nous prononçons dans ce sens) que la poêle à frire était de forme ronde.

De plus, le lecteur observera que les saints Martyrs, lorsqu'on les faisait griller dans la poêle, y étaient précipités à l'aide de fourches en fer, car, en vérité, le but du cadre de fer, du gril et de la poêle semble avoir été le même, étant chacun employé pour brûler les chrétiens jusqu'à la mort. Ainsi, de même que les Martyrs qui étaient grillés sur le gril, y étaient ordinairement maintenus (ainsi qu'il est déclaré dans les *Actes* de saint Laurent) à l'aide de fourches en fer, de même ceux qui étaient torturés dans la poêle à frire peuvent être considérés comme y ayant été précipités et maintenus de la même manière.

DU GRIL ET DU LIT DE FER

Ayant ainsi examiné les instruments à l'aide desquels les Martyrs chrétiens étaient bouillis et frits, nous n'avons plus maintenant qu'à discourir sur ceux à l'aide desquels leur chair était grillée par les bourreaux. C'étaient le gril et le lit de fer, dont les *Actes* des saints Martyrs font fréquemment mention. On parle des grils dans les *Histoires* de nombreux Saints, tels que saints Eleuthère et Conan, les saintes Dulas et Domna, vierges et maryres, et saint Laurent. On parle des lits de fer dans les *Actes* du même saint Eleuthère, comme aussi dans ceux des très saints Clément d'Ancyra, Plato et d'autres.

FIG. XXIII

A. — Martyr dont les membres ont été coupés et mis dans la poêle.

B. — Martyr dans le taureau d'airain.
C. — Martyr placé sur le lit de fer et rôti.

Mais, pour en revenir au cadre de fer ou gril, sa nature est suffisamment indiquée, tant par le nom, les dites *Histoires* des saints, et le gril sur lequel le très saint confesseur du Christ, saint Laurent, fut grillé, et qui est religieusement conservé, en partie à la chapelle de Saint-Laurent, à Lucina, en partie à Paneperna. Il était composé de trois barres de fer placées en long et éloignées l'une de l'autre de la distance d'une main, épaisses d'un doigt, larges de deux et d'une longueur en rapport avec sa destination, avec sept ou plus de sept autres barres de fer plus courtes, placées en croix et également séparées l'une de l'autre de la largeur d'une main.

Parmi ces dernières, quelques-unes étaient rondes, d'autres carrées, les carrées étant les deux qui rejoignaient les extrémités des barres longitudinales, auxquelles elles étaient réunies pour fortifier tout le gril. Il y avait également, fixés à chaque coin et au milieu, des supports aussi en fer et élevant la charpente un peu au-dessus du sol et servant de pieds.

Nous ne supposons pas que tous les grils étaient faits avec seulement trois barres longitudinales, mais quelques-uns seulement, car nous lisons dans les *Actes* de saint Laurent, que l'Empereur ordonna que l'on apportât une charpente en fer de trois barres pour y brûler le saint homme, d'où il suit que parmi les Anciens, on pouvait en trouver ayant trois barres ou plus.

MARTYRS QUI ÉTAIENT ROTIS SUR LE GRIL

Les saints suivants furent torturés sur le gril sur lequel ils étaient placés à l'aide de fourches de fer et ainsi rôtis par le feu placé au-dessous : saints Laurent, Dulas, Eleuthère, Conan, Dorotheus, Macedonius, Théodule, Tatian et Pierre.

« Etant chambellan de l'empereur Dioclétien, ce dernier fit ouvertement des remontrances au sujet des tortures excessives qu'il faisait subir aux Martyrs chrétiens. Donc, sur l'ordre de son maître, il fut amené devant lui, pendu et frappé de verges pendant longtemps, ensuite frotté de vinaigre et de sel et ensuite grillé sur le gril au-dessus d'un feu doux. Il fut immédiatement héritier du sort et du nom de saint Pierre. » D'autres faits encore, concernant ce même saint Martyr, se trouvent écrits dans les *Actes* des très glorieux soldats du Christ, les saints Dorotheus et Gorgonius. Ces *Actes* sont maintenant à l'état de manuscrits, mais nous espérons, par la grâce de Dieu, pouvoir les éditer et les imprimer, ensemble, avec d'innombrables *Histoires* de saints des deux sexes qui n'ont pas encore été publiées.

Cette tâche accomplie, nous nous proposons, en outre, si la mort nous épargne, d'écrire des notes détaillées sur les diverses *Vies des Saints* publiées jusqu'ici, où nous nous efforcerons, autant qu'il nous sera possible, de distinguer ce qui est vrai et certain de ce qui est douteux ou reconnu comme positivement faux.

Tout cela dit au sujet du gril dont était bien distinct un autre instrument nommé, dans les *Actes* des saints martyrs, le lit de fer.

Car, dans l'*Histoire* de saint Eleuthère, évêque et martyr, mentionné plus haut, nous lisons que le tyran, après avoir commandé qu'il fût torturé, ordonna que ledit saint homme, après avoir, sur son ordre, subi le supplice du lit de fer, en fût enlevé pour être rôti sur le gril, ce qui prouve, d'une façon indubitable, que le lit de fer était tout à fait distinct du gril. Mais, pour la complète satisfaction du lecteur, nous pensons qu'il vaut mieux citer les propres paroles contenues dans le récit, comme il suit : « Alors Adrien, bouillant de rage, ordonna que le lit de cuivre fût amené et que le saint homme y fût placé, les bras et les jambes liés aux quatre angles, afin que ses membres délicats fussent écartelés et

torturés. Cela fait, le feu fut mis au-dessous..... Mais, lorsqu'une heure fut écoulée, l'Empereur, pensant qu'il était mort, ordonna que les bandes fussent desserrées. Mais alors, le saint, étendant les mains, dit aux Romains : « Grand est le Dieu des chrétiens qui fut prêché par les bienheureux saints Pierre et Paul, qui accomplirent beaucoup de choses étonnantes dans cette ville et firent tomber à terre cet homme de grande notoriété, Simon Magus, qui adorait et glorifiait les mêmes démons qu'Adrien adorait aussi. Alors l'empereur ordonna que le gril fût apporté et enduit d'huile et que le feu fût allumé au-dessous. »

Cela est tiré des *Actes* de saint Eleuthère, d'où nous pouvons clairement conclure que le gril était une chose tout à fait distincte du lit de fer. C'est de plus confirmé par ce qui est écrit concernant le même saint homme dans le *Martyrologe Romain*, le 18 avril, comme il suit : « A Messine, anniversaire des saints Martyrs, saint Eleuthère, évêque d'Illyricum, et de sainte Anthia, sa mère. Rendus illustres par la sainteté de leur vie, et leurs miracles étonnants, ils surmontèrent les angoisses causées par le lit de fer chauffé à blanc, le gril et la poêle à frire pleine d'huile bouillante, de poix et de résine.

Ceci encore montre bien que le gril était distinct du lit de fer. Maintenant ce dernier (comme il est attesté par les *Actes* des Martyrs) était fait à la ressemblance d'un vrai bois de lit, oblong et élevé au-dessus de terre, afin que l'on pût aisément placer le feu au-dessous, et ayant un certain nombre de barres traversant d'un côté à l'autre, remplaçant les planches habituelles, avec un espace entre chacune.

Voici les noms des plus glorieux martyrs qui furent torturés sur le lit de fer, les saints Eleuthère, Clément d'Ancyra, Plato, dont nous avons déjà parlé, ainsi que les saints Olympiades, Maxime, Pégase, et beaucoup d'autres dont le nombre et les noms sont connus de Dieu seul.

DE LA CHAISE, DU CASQUE, DE LA TUNIQUE ET AUTRES INSTRUMENTS DE FER ROUGIS AU FEU

A part ces grils et ces lits de fer, les païens employaient aussi, pour torturer les chrétiens, la chaise de fer rougie au feu. Ceci est certifié par les *Actes* de saint Paul et de sainte Julienne, de saint Grégoire de Nysse dans la *Vie* qu'il a écrite de saint Grégoire Thaumaturge, et aussi par l'*Histoire* de saint Blaise, dans laquelle on trouve ce qui suit : « De nouveau, le juge ordonna que sept sièges de cuivre fussent apportés, et commanda que les femmes, au nombre de sept, qui, pendant le supplice de saint Blaise, avaient recueilli les gouttes de son sang à mesure qu'elles tombaient, fussent assises dessus, une sur chaque. Et les dites chaises étaient chauffées à un tel degré que les étincelles en jaillissaient comme d'une fournaise chauffée au plus haut degré. »

Mais nous devons maintenant parler des casques rougis au feu par lesquels les chrétiens étaient également torturés, car c'était une habitude et une coutume établie chez les Anciens de leur en couvrir la tête à l'occasion. Cela est prouvé par l'*Histoire* du martyre de saint Clément d'Ancyra et celui de saint Juste, soldat, où il est écrit à la date du 14 juillet : « Anniversaire du jugement du martyr saint Juste, qui était citoyen de Rome, soldat servant sous le Tribun Claude. Revenant un jour d'une victoire remportée sur les barbares, il vit paraître devant lui une croix qui semblait être en cristal et il entendit une voix qui en sortait. Instruit du mystère de la foi en Dieu, il distribua, en arrivant à Rome, tous ses biens aux pauvres, dans sa joie de croire au Christ. Mais lorsque la chose arriva aux oreilles du Tribun, le martyr du Christ ne voulant en aucune façon renier la profession qu'il avait faite, il l'envoya au gouverneur, Magnentius. Questionné par lui et

FIG. XXIV

A. — Martyr dont la main est remplie d'encens mêlé à des charbons embrasés et qui, forcé par la douleur à lâcher l'encens, est considéré comme ayant sacrifié à l'idole.

B. — Martyr revêtu de la tunique de fer et chaussé de souliers brûlants qui consument la chair de ses os.

C. — Martyr assis sur la chaise de fer, tandis qu'on lui place sur la tête un casque rougi au feu.

D. — Martyr dont les yeux sont brûlés par un tison enflammé.

reconnu fidèle à la foi du Christ, il fut condamné à être frappé à coups de fouet et de lanières et ensuite à être coiffé d'un casque brûlant, et à avoir des balles de fer chauffées à blanc mises sous les aisselles. Tous ces supplices et d'autres du même genre furent supportés sans faiblir par le saint martyr, remerciant Dieu pendant ce temps ; il fut enfin jeté dans une fournaise où il rendit l'esprit. Mais son corps sacré demeurait entier et sans se consumer, et pas un cheveu de sa tête n'était brûlé par le feu dans lequel il avait été jeté. » Tout cela dit sur le casque brûlant.

Mais nous ne devons pas croire que la rage des païens fût assouvie par les horribles tortures infligées aux saints martyrs, non plus que leur cruauté envers les serviteurs du Christ.

Ils étaient enflammés de fureur et inventaient chaque jour de nouvelles et terribles sortes de châtiments, dans leur haine sauvage contre les chrétiens. Ainsi ils les enveloppaient dans des tuniques de fer brûlantes, comme nous le lisons dans saint Erasme ; ou bien ils leur perçaient les tempes avec des clous rougis au feu, comme il est écrit concernant les martyrs saint Victor, et Fulcianus, ou encore ils leur brûlaient les aisselles et les flancs au moyen de piques de fer, chauffées à un grand degré, comme cela arriva à Tarascus et à ses compagnons. Ou bien, on leur faisait porter des chaussures de cuivre rougies au feu, ainsi qu'on le raconte de saint Antymus, évêque de Nicomédie ; ou bien encore on les forçait à marcher les pieds chaussés de souliers de fer cloués avec des pointes rougies au feu. C'est ainsi que nous trouvons écrit, à la date du 22 mai, concernant le martyr saint Basilic : « Vingt-deuxième jour, anniversaire de saint Basilic, martyrisé sous l'empereur Maximin, du district d'Amasea. Emprisonné, pour avoir confessé sa foi au Christ, par Agrippa, le gouverneur, il fut de nouveau chaussé de souliers de fer cloués avec des pointes rougies au feu, et on ordonna qu'il fût mené tout le long de la route menant à Comana. Et lorsque,

sur le chemin, ils furent arrivés à une certaine place où demeurait une femme nommée Trojana, ils lièrent le saint homme, les mains derrière le dos, à un platane stérile, arbre que le saint, après avoir invoqué Dieu, rendit vert, faisant aussi jaillir de terre une source. Voyant ces choses, la femme et les soldats crurent tous en Jésus-Christ. Puis, quand ils atteignirent la ville de Comana, on ne put par aucun moyen le déterminer à offrir un sacrifice ; au contraire il adressa une prière à Dieu qui fit descendre le feu du ciel et brûla le temple et l'idole d'Apollon. A cette nouvelle, le gouverneur entra dans une grande colère et ordonna que le martyr Basilic fût coupé en morceaux et jeté dans la rivière. C'est ainsi qu'il conquit la couronne du martyre pour la louange et la gloire du Dieu tout-puissant. Mais assez sur cette forme particulière de torture.

CHAPITRE VIII

Diverses autres manières dont les saints martyrs étaient torturés par le feu.

JOUR après jour, et tout le long du jour, le Démon, prince des Ténèbres et Père du Mensonge, était occupé à enseigner aux Empereurs idolâtres et à leurs ministres de nouvelles manières au moyen desquelles ils pussent torturer les serviteurs du Christ par des supplices sans cesse renouvelés, et différents des modes déjà décrits. Tantôt il arrivait que certains d'entre eux étaient forcés de marcher pieds nus sur un sol couvert de charbons embrasés; parmi eux furent saint Tiburtius, noble romain et saint Pontianus, tandis que d'autres étaient jetés dans le feu pour être brûlés. La couronne du martyre fut gagnée de cette façon par saint Polycarpe, sainte Théodora, sainte Euphrosine, Flavia Domitilla, saint Fructuosus, évêque, sainte Aubonia, vierge et Théophile, vierge très noble, outre vingt mille chrétiens, dont on nous parle dans la *Ménologie* grecque, à la date du 28 décembre, en ces mots : « Jour du jugement des vingt mille saints qui furent martyrisés sous l'empereur Maximin, étant brûlés à mort à Nicomédie. »

De plus, sur les instances de Satan, les fidèles disciples du Christ étaient parfois brûlés au corps ou à la tête par des braises embrasées, ou bien on les leur mettait dans la bouche ou les oreilles, ou bien encore les saints martyrs étaient liés sur des

lits de fer et on versait sur leurs membres du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix brûlante, de la cire, du sulfure et autres substances semblables.

Ces supplices, en partie ou en totalité, sont attestés dans les *Histoires* de beaucoup de nobles martyrs, par exemple des saints Agapitus, Timothée, Apollinaire, Pelage, Victor, soldat, Félix et Fortuné, Boniface, Claude et ses compagnons, ainsi qu'une légion d'autres.

Pourtant le Démon n'était pas satisfait de ces tortures infligées depuis longtemps aux chrétiens; donc les païens faisaient en outre rouler les chrétiens, dépouillés de leurs vêtements, en avant et en arrière sur des tessons coupants ou sur des charbons brûlants, leur procurant une torture; ou bien ils les obligeaient à tenir dans leurs mains des charbons ardents avec de l'encens devant les autels des idoles, afin que, si par hasard ils laissaient tomber la braise brûlante, ils pussent sembler offrir de l'encens aux faux dieux des païens. La première de ces formes de supplice est attestée dans les *Actes* des saints Firmin et Rustique et des saintes Agathe et Macra, vierges et martyres; la seconde dans les *Histoires* du martyre de saint Procope et aussi de sainte Cyrilla, vierge, qui est commémorée le 5 juillet en ces mots : « Commémoration de la vénérée martyre, sainte Cyrilla, qui vécut sous les empereurs Dioclétien et Maximien et appartenait à la ville de Cyrène en Lybie. Elle fut accusée devant Dignianus, le gouverneur, et fut jugée en même temps que Lucie et Roa, deux pieuses femmes. Et, comme on ne put la forcer à faire des offrandes aux idoles, on lui mit dans la main des charbons ardents avec de l'encens et elle fut forcée de sacrifier; mais elle cria tout haut : « Cet acte forcé n'est pas un sacrifice offert volontairement. » Alors, lorsque ses doigts furent consumés, elle fut pendue et fouettée, et ensuite, lorsqu'elle fut descendue du poteau, le sang coulait de ses blessures et le lait de sa poitrine comme un tor-

rent, et ainsi la bienheureuse sainte et martyre rendit son âme à Dieu. »

Une autre chose que nous voudrions vous faire connaître, lecteur, c'est que l'empereur Julien, surnommé l'Apostat, avait coutume de flatter les soldats chrétiens de son armée en leur promettant des cadeaux s'ils faisaient offrande de l'encens pour le feu le jour de la distribution des largesses impériales. Cela est attesté par saint Grégoire de Naziance, qui écrit dans sa première *Invective* contre le dit empereur ce qui suit : « Maintenant, le jour des largesses impériales était arrivé, c'est-à-dire le jour même de la naissance de Julien l'Apostat, celui fixé pour cette date par la ruse habile de l'empereur et tous les soldats étaient obligés de se présenter afin que chacun d'eux reçût un don en rapport avec son rang et à sa dignité. Une fois de plus allait se renouveler la même scène d'avidité sordide et d'impiété. Anxieux de voiler sa cruauté sous une apparence de libéralité et de bonté naturelle, l'empereur essayait d'exciter et de réduire, par des dons d'argent, le fol orgueil et l'avarice des soldats, qualités qui jouent toujours un grand rôle dans leur vie.

«Le prince était assis, présidant, dénué de toute bonté et de toute piété et pas peu fier de l'astuce de ses propres desseins. Vous eussiez pu le prendre pour un Melampus ou un Proteus, tant il semblait prêt à suivre toutes les voies et à employer tous les moyens. Mais quels actes il accomplissait! ne méritant que la réprobation de tous les hommes de bon sens, non seulement de ceux qui se trouvaient présents, mais aussi de tous ceux à qui ce spectacle était rapporté. Il y avait de l'or dans une main et de l'encens dans l'autre, tandis que le feu était prêt à portée de la main, et des hommes debout à côté prêts à faire leur soumission En vérité le conte semblait assez plausible — c'était la coutume habituelle des largesses impériales, un ancien cérémonial jadis en honneur! Et qu'était-ce en vérité? Simplement allumer l'en-

cens! et obtenir ainsi les gages de la mort des mains de l'empereur. Un bien petit paiement pour un si grand sacrifice ; la perte de leurs âmes. C'était aussi un acte d'impiété contre le Dieu tout-puissant!

Un misérable don, vraiment, une mince récompense. Toute l'armée était mise en vente, alléchée par une vile tromperie; les soldats qui avaient conquis le monde par les armes étaient soumis pour un peu de feu et d'or et par une bouffée de fumée d'encens, la plupart d'entre eux — et ceci était le point le plus triste — ne se rendant même pas compte de leur propre abaissement. Un homme s'avança, espérant avoir un petit gain et, pour ce gain, il perdait son âme. Il baisa la main de l'empereur et ne sut pas qu'il rendait hommage à son propre exécuteur. Si l'un d'eux même s'en apercevait, il n'en était pas meilleur pour cela, car, voyant qu'il était pris au piège, il n'en continuait pas moins sa soumission stupide comme s'il se courbait sous une loi qui ne pouvait, en aucune façon, être brisée. Quelles myriades de Perses, quelles légions d'archers et de frondeurs, quelle armée en armure d'acier, invulnérable de tous côtés, quelles machines abattant les murs des cités eussent pu amener ce résultat qu'une main, jointe à l'occasion ajoutée à de mauvais desseins, obtenait si facilement. Je vais ici intercaler une petite histoire plus triste et plus lamentable que celles ci-dessus:

On dit que quelques-uns de ceux qui avaient été pris et induits en erreur, s'en retournant après avoir été ainsi entraînés sans le savoir, dans le désastre, s'assirent dans la caserne pour manger avec leurs camarades; quand le repas fut arrivé au moment de l'absorption accoutumée d'eau froide, absolument comme si rien de grave ne fût arrivé pour changer leur condition, ils levèrent les yeux au ciel, comme c'était leur habitude et invoquèrent le Christ avec un signe de croix. Mais un de leurs camarades, étonné de cela, leur dit : « Quoi, qu'est ceci? Comment invoquez-vous le

FIG. XXV

A. — Martyr torturé au moyen de fers rouges sous les aisselles.

B. — Rôti sur des charbons ardents.

C. — Martyr sur lequel on verse de la poix bouillante ou autres substances du même genre.

Christ, après l'avoir abjuré? » Stupéfaits à ces paroles, ils s'écrièrent : « Comment avons-nous abjuré? Quelle étrange chose vous dites. » Mais l'autre répondit : « Comment? — mais en offrant l'encens pour le feu. Qu'est cela, je vous prie, sinon renier le Christ? » Alors, sans un instant de délai, ils s'élancèrent de la table, et, comme des fous ou des aliénés, bouillant de zèle et d'indignation, se précipitèrent dans le Forum, criant : « Nous sommes chrétiens, chrétiens de cœur! Que tous les hommes nous entendent le dire et surtout Dieu pour lequel nous vivons et sommes prêts à mourir! Le serment que nous t'avons fait, Christ, notre Sauveur, nous ne l'avons pas brisé. Si notre main a offensé, telle n'était pas notre intention. Nous avons été enjôlés par la duperie de l'empereur et non corrompus par l'or. Nous lavons nos mains du mal qui a été commis et nous nous purgeons par le sang! » Puis, allant vivement vers l'empereur et jetant l'or à terre, ils parlèrent ainsi d'un air plein de défi et de courage :

« Ce ne sont pas des dons que nous avons reçus, empereur; mais la mort à laquelle nous avons été condamnés. Nous n'avons pas été convoqués à l'honneur, mais nous avons été flétris par l'infamie. Accordez ce don à vos soldats; sacrifiez-nous pour le Christ dont nous reconnaissons le seul empire et tuez-nous. Payez le feu par le feu, et, pour les cendres de ce sacrifice, réduisez-nous en cendres. Coupez nos mains, ces mains qui ont été assez coupables pour se tendre et nos pieds qui nous ont portés vers une action mauvaise. Que ceux-là reçoivent vos dons qui n'ont pas lieu d'avoir honte de les recevoir; pour nous Christ est assez et plus qu'assez, car nous l'estimons au-dessus de toutes les richesses. »

« Tel fut leur langage, et alors leurs compagnons se levèrent et, s'étant rendus compte de la supercherie, revinrent de leur enivrement et voulurent apaiser le Christ avec leur sang. L'empereur fut grandement courroucé; pourtant il ne voulut pas les tuer

ouvertement, de peur qu'ils ne fussent ainsi des martyrs, eux, pourtant, qui étaient déjà martyrs par la volonté autant que cela dépendait d'eux; mais il les punit par l'exil et par ce châtiment, se vengea de l'injure qui lui avait été faite. Mais, en agissant ainsi, il ne fit que les faire bénéficier largement en les délivrant de ces odieux sacrifices et les mettant hors d'atteinte de ses malicieux desseins. » C'est ainsi que le très saint Naziance nous montre comment les plus valeureux champions du Christ ne purent être contraints, ni par le dédain, ni par la ruse de ce cruel empereur apostat, à descendre des hauteurs de leur piété; mais comment, au contraire, ils étaient, par cela même, rendus encore plus fermes et prêts à souffrir la mort par amour pour le Christ. Ainsi la ruse de Julien fut vaine et sa tentative pour les détourner de leur foi en Jésus-Christ n'aboutit à rien.

DEUX AUTRES PLANS SEMBLABLES A L'AIDE DESQUELS LES PAIENS PENSAIENT POUVOIR RÉDUIRE LES CHRÉTIENS ET LEUR FAIRE ABJURER LEUR FOI.

Eusèbe raconte, dans son *Histoire Ecclésiastique*, comment les chrétiens, sous l'empereur Dioclétien, étaient quelquefois forcés de se joindre au nombre de ceux qui sacrifiaient, afin d'avoir l'air de faire eux-mêmes des offrandes aux idoles. Voici ce qu'il dit : « Maintenant chacun de ceux qui restaient dut endurer l'une ou l'autre des formes de supplice ; l'un eut tout le corps déchiré par les fouets, un autre subit l'écartèlement de tous ses membres; un autre fut coupé avec des rasoirs affilés d'une façon insupportable. Parmi eux il y en eut qui firent une fin à peine honorable et d'autres qui supportèrent l'épreuve en vain, car c'étaient des serviteurs infidèles ; l'un fut violemment poussé en avant et amené à accomplir ces rites abominables, et quoiqu'il n'eût jamais sacrifié,

put se retirer absolument comme s'il eût réellement fait les offrandes ; un autre, qui n'avait jamais approché du Temple ni touché à rien d'impur, échappa au péril, grâce à ses amis païens, qui certifièrent qu'il avait sacrifié, et il supporta leur mépris en silence. L'un d'eux, moitié mort, moitié vivant, est rejeté comme un homme mort ; un autre, prosterné à terre, et compté parmi les adorateurs, est furtivement traîné par les pieds jusqu'à ce qu'il soit hors de danger. Pendant ce temps, quelques-uns, contrairement à ceux-là, élevaient la voix pour proclamer qu'ils désavouaient hautement et entièrement la cérémonie à laquelle ils venaient de prendre part ; d'autres glorifiaient le Christ dont le nom donne la vie, se confessant eux-mêmes chrétiens, tandis que d'autres encore déclaraient avec emphase qu'ils n'avaient jamais fait de sacrifices aux idoles et n'en feraient jamais. Néanmoins ceux-ci frappés, et souffletés au visage et sur les joues par les rudes mains des aides désignés pour cet emploi, furent à la fin violemment expulsés de l'assemblée ; ils considérèrent pourtant avoir beaucoup fait pour leur cause, car, quoique ne voulant en aucune façon user de leurs droits, il n'en avaient pas moins ouvertement accompli ce qu'ils avaient dans l'idée de faire. »

Les serviteurs de Satan prétendaient avoir raison des Chrétiens d'une autre façon encore ; c'est-à-dire en mettant dans leur bouche et contre leur volonté, la viande offerte aux idoles et en versant dans leur gosier le vin du sacrifice. Aussi, dans les *Actes* des saint Tharacus, Probus et Andronicus, se trouvent écrites certaines paroles prononcées par ces martyrs, dont la mémoire subsistera éternellement : « Après cela, le Gouverneur ordonna que la chair qui avait été offerte fût apportée, ainsi que le vin du sacrifice et il dit : « Versez le vin dans sa gorge et mettez dans sa bouche la viande de l'autel. » Et pendant que l'on faisait cela, Probus cria : « Que le Seigneur regarde du haut de son siège et voie la contrainte que l'on m'impose et qu'il juge mon cas avec équité ! »

Le Gouverneur dit : « Vous avez enduré bien des tourments, malheureux homme, et néanmoins maintenant vous avez réellement sacrifié. » Probus répondit : « Vous avez obtenu peu de résultats en employant la force. Le Seigneur connaît la sincérité de mon cœur. » Le Gouverneur cria : « Non, vous avez vraiment mangé et bu ! » Probus répliqua : « Le Seigneur sait toutes choses et a vu la contrainte que j'ai subie. » Et encore, un peu plus loin, parlant de saint Andronicus : « Le Gouverneur dit : « Ouvrez-lui les lèvres et mettez dans sa bouche la viande de l'autel et versez dans sa gorge le vin du sacrifice. » Pendant que l'on exécutait cet ordre, Andronicus s'écria : « Seigneur, Seigneur, je subis la contrainte ! » Le Gouverneur demanda : « Pendant combien de temps pouvez-vous supporter la torture ?.. Là, maintenant, vous avez goûté aux aliments du sacrifice ! » Andronicus répondit : « Tous les hommes qui adorent les idoles sont des pécheurs comme vous et vos empereurs. »

Mais, pour revenir d'une digression qui a été plus longue que nous n'en avions l'intention, procédons maintenant au récit d'autres faits qu'il nous reste encore à exposer, savoir : les manières nombreuses et diverses dont les Chrétiens étaient livrés au feu. Quelquefois ils étaient liés à des poteaux, avec un feu allumé autour d'eux ; ou bien ils étaient étendus à terre, attachés à quatre piquets et le feu était allumé au-dessus d'eux ; d'autres fois, ils étaient jetés dans une fournaise ardente, dans un bûcher en flammes, ou dans des fosses pleines de charbons enflammés, ou bien dans de grandes tonnes ou futailles. D'autres fois encore, leurs persécuteurs païens les faisaient enfermer dans des chambres, des bains, ou des *châsses* dans lesquels ils étaient consumés, car on y mettait le feu et les martyrs étaient brûlés à l'intérieur ; souvent encore, on les liait par des cordes de lin enduites d'huile et on y mettait le feu, ou bien on les plaçait dans des bateaux remplis de poix et de résine auxquels on mettait le feu,

afin qu'ils fussent brûlés en mer ; ils rendaient ainsi saintement et joyeusement leur âme indomptable à Dieu, le Créateur de toutes choses.

Tous ces faits sont attestés dans les *Actes* de divers martyrs, le premier mode de torture (liés à des poteaux et brûlés) dans les *Histoires* de saint Polycarpe et saint Tharascus ; le second (attachés à quatre piquets avec un feu allumé au-dessous) dans les *Actes* de sainte Anastasie, vierge et martyre romaine ; les quatrième, cinquième et sixième (jetés dans des fournaises, des fosses et des tonnes pour y être brûlés) dans les *Actes* des saints Emilianus et Paphnutius, des trois sœurs Foi, Espérance et Charité, vierges et martyres, des saintes Agnès, Apollonia et Dorothée, vierges et martyres aussi.

Dans l'histoire de la dernière nommée, sainte Dorothée, nous lisons, en ces termes, comment deux sœurs, Christe et Caliste, furent ramenées par ses soins pieux dans le troupeau des disciples de la foi chrétienne, dont elles s'étaient écartées : « Le Gouverneur envoya un message à Christe et à Caliste, les priant de se présenter devant lui avec Dorothée et, après les avoir prises à part, leur demanda si elles avaient réussi à changer les sentiments de Dorothée. Mais, d'une seule voix, elles répondirent : « Nous étions dans l'erreur et nous agissions très mal quand, par crainte du châtiment et d'une souffrance passagère, nous avons sacrifié aux idoles et lui avons demandé de faire de même ; mais elle nous a amenées au repentir, afin que nous puissions obtenir miséricorde du Christ. » Alors Sapritius (tel était le nom du Gouverneur) déchira ses vêtements et, avec une fureur excessive, ordonna que les deux sœurs, liées ensemble dos à dos, fussent jetées dans une tonne, si elles ne voulaient pas sacrifier..... »

De la septième sorte (emprisonnés dans des chambres, des châsses et des bains et là brûlés et suffoqués) nous trouvons mention dans les *Actes* des saintes Domna et Théophila, vierges

et martyres romaines, Flavia Domitilla, Theodora, Euphrosine et Cécile.

CE QUE SIGNIFIAIT ÊTRE ÉTOUFFÉ DANS UN BAIN SURCHAUFFÉ

Nous lisons dans l'*Histoire* de sainte Cécile, comment elle fut enfermée et étouffée dans un bain chaud. On doit d'abord comprendre que c'était vraisemblablement une coutume observée chez les Anciens de mettre à mort les criminels, les coupables ou les Chrétiens dans des bains.

Quelquefois on les emprisonnait dans la première ou plus chaude chambre des bains, celle que l'on nommait étuve ou *Laconicum*, afin que, suffoqués par la chaleur excessive, ils pussent échanger leur vie contre la mort.

Maintenant, les anciens Thermes ou bains chauds consistaient en quatre chambres dont la première, destinée à provoquer la transpiration, était appelée étuve ou *Laconicum*, ou chambre chaude provoquant une abondante transpiration; les autres étaient appelées respectivement chaude, tiède et froide.

Dans la première chambre ou *Laconicum* (ainsi qu'il est expliqué ci-dessus) les Saints Martyrs étaient quelquefois mis à mort. Ainsi, dans l'*Histoire* de sainte Cécile, nous trouvons écrit : « Alors, étant excessivement courroucé, Almachius, le Juge, commanda qu'elle fût ramenée dans sa propre maison et là étouffée par la chaleur des bains. Mais, quoiqu'elle fût enfermée dans l'air chaud de la chambre des bains, une grande provision de bois ayant été fournie au-dessous nuit et jour, elle y resta sans recevoir aucun mal, absolument comme si elle eût été placée dans la chambre froide, saine et sauvée par la grâce de Dieu, tellement que pas même la plus petite partie de ses membres ne fût mouillée par la moindre trace de transpiration. »

D'après cela, nous voyons que c'était dans le *Laconicum* ou chambre chaude que l'on enfermait ceux que l'on voulait tuer dans les bains. Ainsi Gallenus, écrivant sur le *Laconicum,* dit : « En entrant, on séjourne dans l'air chaud, c'est-à-dire dans le *Laconicum;* ensuite on descend dans un bain d'eau chaude. » Nous recueillons de plus, dans les *Actes* de la même sainte Cécile, que ce *Laconicum* servait à donner la mort aux coupables en y emprisonnant les gens, hommes ou femmes, et les y tenant enfermés, tandis que de grandes quantités de combustibles étaient constamment empilées et consumées au-dessous.

Mais nous devons maintenant continuer en considérant les diverses façons par lesquelles les Chrétiens étaient brûlés par les Païens au moyen du feu, savoir les huitième, neuvième et dixième modes : attachés avec des cordes saturées d'huile, les pieds liés avec du lin trempé dans l'huile, ou attachés dans des bateaux en mer, chargés de poix et de résine et allumés. De toutes ces façons, nous avons des témoignages dans divers *Actes* des Saints. De la dernière façon, dans l'*Histoire* de sainte Restituta, vierge et martyre, des huitième et neuvième, dans les récits de la passion de saint Amphianus et de saint Ursicius. La première est rapportée dans le *Martyrologe Romain,* le 2 avril, en ces mots : A Caesara, en Palestine, anniversaire de saint Amphianus, le martyr qui, dans la persécution de Maximin, et pour avoir fait des remontrances à Urbain, le Gouverneur, qui avait sacrifié aux idoles, fut cruellement fouetté et amèrement torturé, ses pieds étant enveloppés de lin trempé dans l'huile, puis allumés, et lui-même enfin jeté à la mer. Ainsi, ayant passé par le feu et l'eau, il reçut enfin la consolation suprême. » L'autre, saint Ursicius, est commémoré dans la *Ménologie grecque*, le 24 août : « Commémoration du Martyr saint Ursicius qui, sous l'empereur Maximin, fut dénoncé à l'Empereur de la ville de Sibentum, située en deçà d'Illyrie, et livré au Gouverneur Aristide. Comme il demeurait

ferme et constant dans sa foi, il fut premièrement fouetté avec violence avec du cuir de taureau, ensuite enroulé de cordes de lin trempées dans l'huile, et lui-même enduit de sulfure et de résine, il fut allumé, et enfin, la sentence de mort fut prononcée et le saint Ursicius fut tué avec une épée par le dénonciateur Valens. Ayant ainsi conquis le martyre, il fut mis au tombeau par une pieuse femme nommée Simplice. »

DE LA TUNIQUE MORTELLE COMME INSTRUMENT DE MARTYRE

Ces formes de torture au moyen desquelles les plus glorieux Martyrs, Amphianus et Ursicius, moururent, sont très semblables (si nous ne pouvons pas dire qu'elles étaient les mêmes) à un terrible châtiment que les Anciens appelaient la Tunique Mortelle. C'était une chemise enduite et saturée de substances inflammables (ainsi que le rapporte Sénèque dans ses *Epîtres*) qui, le feu y étant mis, brûlaient en produisant une conflagration terrible enveloppant les criminels qui avaient été accusés d'une faute plus grave que d'habitude. Tertullien et Cælius parlent tous deux de ce châtiment infligé aux Martyrs chrétiens.

Les Hérétiques, de nos jours, ont appliqué des tortures d'un genre semblable, ainsi qu'il est rapporté dans le *Théâtre des Cruautés*, à Domitius Hurley, qui avait été créé par le pape Grégoire, treizième du nom, à cause de sa piété singulière et extraordinaire et de l'excellence de sa vie, archevêque de Cashel en Irlande, son pays natal. Accusé d'avoir conféré à quelques enfants le Sacrement de Confirmation, il fut arrêté, et, comme il refusait de renoncer à la foi catholique, il fut soumis, par les Hérétiques en fureur, à la torture de la question. Des jambières remplies d'huile furent mises sur ses jambes, puis il fut attaché solidement sur un siège de bois, afin qu'il ne pût pas se mouvoir, et placé

Fig. XXVII

Martyrs envoyés en mer sur un vaisseau plein de combustibles auxquels on a mis le feu.

devant un feu ardent, de sorte que les jambières étant brûlées par la flamme ses tibias furent en même temps consumés de telle façon que, lorsque les Hérétiques vinrent pour retirer les jambières, ils arrachèrent en même temps la peau jusqu'aux genoux, laissant seulement les os à nu. Un matin, peu de temps après, à environ trois ou quatre heures, son cou fut mis dans un coulant d'osier, afin que son agonie fût plus longue, et il fut pendu. Ainsi il conquit la noble couronne du martyre et son âme s'envola au ciel. »

Puisque, en mentionnant la *Tunique Mortelle*, nous avons parlé des Catholiques étant ainsi soumis à la torture du feu par les mains des Hérétiques de notre temps, et, afin de ne pas sembler faire peu de cas des Martyrs de l'Orthodoxie qui furent torturés par le feu de diverses manières, par les plus anciens Hérétiques sous les très cruels empereurs Constantius, Valens, Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, aussi bien que sous les Vandales Ariens, nous citerons quelques exemples tirés des Saints Pères ou des *Histoires* de leur vie. Et, en premier lieu, concernant les Catholiques qui furent torturés par le feu sous Constantius, voici ce que dit saint Athanase : « Mais tous ceux-ci (c'est-à-dire les Ariens, ennemis de l'Eglise Orthodoxe) ils les fuyaient comme des meurtriers, des malfaiteurs et des voleurs, attendu qu'ils renversaient les monastères et y mettaient le feu pour brûler les moines et détruire leurs habitations..... » Et encore, dans son *Apologie* : « Plaçant les vierges au-dessus de feux ardents, ils s'efforçaient de les obliger à confesser la foi arienne. » On peut trouver de plus amples détails sur les persécutions du même genre, auxquelles les Catholiques étaient en but, dans l'*Histoire* de Théodoretus : « Cependant, à Constantinople, les Ariens chargèrent un vaisseau d'une compagnie de pieux prêtres et le lancèrent sur l'abîme sans voiles ni palans ; puis, embarquant plusieurs adhérents de leur propre secte sur un autre bateau, ils

leur commandèrent de mettre le feu au vaisseau contenant les prêtres. Cela étant fait, les prêtres, après une courte lutte contre le feu et l'eau, furent bientôt plongés dans l'abîme et de cette façon gagnèrent la couronne du martyre. « On peut lire un récit semblable dans Sozomen et Socrate dans leurs *Histoires Ecclésiastiques*, comme aussi dans Victor concernant les Catholiques sous la Persécution vandale : « Ils en tuaient quelques-uns par le fouet, d'autres étaient pendus, d'autres encore brûlés par le feu. » Et encore, écrivant sur le martyre de saint Liberatus et de ses compagnons : « Ceci, pourtant, arriva aux oreilles du Tyran qui, fou de colère, ordonne qu'ils soient mis à la torture, mais sans que cela se sache, et qu'ils soient chargés de chaînes plus lourdes. De plus, il commande que l'on remplisse un vaisseau d'un monceau de fagots de bois sec, et, toutes les victimes étant solidement liées dedans, qu'on y mette le feu en pleine mer, afin qu'il brûle... »

Enfin, concernant les Orthodoxes qui furent martyrisés sous Léon ou Constantin Copronyme, le *Martyrologe Romain* contient ce qui suit, à la date du 29 août : « Anniversaire des saints Hypatius et André. C'étaient deux prêtres qui, à cause du respect qu'ils montraient pour les images saintes, furent massacrés par Léon après qu'on leur eut enduit la barbe de poix et qu'on y eut mis le feu après les avoir fait scalper. » La même chose est rapportée le 28 novembre sur saint Etienne le Jeune, qu'on dit avoir enduré le même supplice sous Constantin Copronyme.

CHAPITRE IX

Autres instruments de torture et modes employés pour torturer les martyrs chrétiens, tels que : stylets de fer d'écoliers, clous, scies, lances, sabres et flèches. Entrailles arrachées. Gorges coupées. Décapitation, brûlures et marques. Broiement à coups de hache et de massue.

POURTANT, désirant avec véhémence faire sa proie des âmes des hommes, le démon ne cessait jamais de rechercher activement d'autres moyens, grâce auxquels il pût faire complètement rejeter et abandonner la foi au Christ. De sorte que, pensant avoir trouvé le moyen d'accomplir facilement ses mauvais desseins, à savoir : persister toujours dans ses pratiques sauvages contre les membres du Christ, il s'arrangea de façon à convaincre tous les grands juges de cette époque qu'une chose et une seule rendrait célèbre leur sagesse, c'est-à-dire d'ordonner que tous les hommes et toutes les femmes qui seraient reconnus comme champions de la religion chrétienne, fussent cruellement tourmentés et torturés et mis à mort avec toutes les souffrances imaginables qui pussent accompagner leur agonie. O imaginations bornées ! pensées oiseuses ! En vérité, en vérité, ces hommes étaient devenus fous, leurs plans rusés et leurs mauvais desseins étaient réduits à néant !

« Car, vraiment », comme le dit saint Eusèbe, dans son *His-*

toire ecclésiastique, « les mains des bourreaux faiblissaient et, quoique se relayant l'un l'autre, les hommes étaient à bout de forces, et la lame de leurs épées s'émoussait. Moi-même, j'ai vu les exécuteurs s'asseoir, exténués, reprendre haleine et regagner des forces, se servir de nouvelles épées, et le jour pourtant n'être pas assez long pour tous les supplices qu'il y avait à infliger. Cependant, pas un seul de la bande, pas même un enfant de l'âge le plus tendre ne put être effrayé et ne recula devant l'approche de la mort. La seule chose que chacun semblait craindre, était que le soleil mît trop de hâte à terminer le jour, et qu'alors il ne fût laissé en arrière, séparé de la société de ses compagnons martyrs. Aussi tous, fermement et intrépidement attachés à la foi, saluaient avec joie et exultation une mort momentanée, prélude d'une vie éternelle. En un mot, tandis que les premières fournées étaient massacrées, le reste se tenait debout, chantant des psaumes et des hymnes à Dieu, chacun attendant son tour d'être martyrisé, afin que leur dernier soupir fût poussé en louanges au Tout-Puissant. »

Puissante fut la faiblesse de ces serviteurs de Satan, et grande leur folie. En vérité, ils tombèrent dans la fosse qu'ils avaient creusée pour y faire tomber les saints. Ils condamnaient encore et encore, et toujours en vain, leurs adversaires chrétiens à avoir les membres déchirés l'un après l'autre, à être frappés jusqu'à la mort d'innombrables coups de stylet, ou, ce qui est la même chose, de coups de plume d'écoliers, à avoir des clous enfoncés au dedans d'eux, soit dans tout le corps, soit dans une partie spéciale, à être partagés en deux à l'aide d'une scie, à être transpercés par des lances ou traversés par des sabres, à être percés de flèches, à avoir le ventre ouvert et les entrailles arrachées, à avoir la gorge coupée, à être décapités ou défigurés par des brûlures ou des marques, à avoir la tête broyée à coups de hache ou de massue, et mise en pièces ; les femmes, à avoir les seins

amputés et à avoir, ainsi que les hommes, la langue, les pieds et les mains coupés, à avoir les jambes brisées, les dents arrachées, à être écorchées vives, leur corps empalé sur un bâton pointu, à avoir les ongles, les yeux et la figure torturés à l'aide de roseaux effilés, à être précipitées des hauteurs, la tête la première, à être traînées par des chevaux indomptables sur un sol couvert de chardons et d'épines ou d'une épaisseur de pierres aiguës, ou bien à être livrées aux bêtes sauvages, enterrées vives, jetées dans une rivière courante ou dans un four à chaux, mises nues et abandonnées dans les rues publiques. Ou encore, lorsque l'on trouvait deux arbres à côté l'un de l'autre, on courbait, de façon à les réunir, une branche de chacun de ces arbres. A chacune de ces branches on attachait l'un des pieds du martyr, de sorte que, ayant été rapprochées de force, ces branches, lorsqu'on les laissait aller, retournaient violemment à leur position naturelle, déchirant en deux le corps de l'homme qui y avait été attaché, écartelant ses membres et les emportant avec elles. Enfin, ces adorateurs des idoles condamnaient les chrétiens à être emmenés en exil complètement privés de tout salaire ou à aller couper des blocs de marbre, à creuser le sable et à le porter sur leurs épaules jusqu'aux édifices qu'on était en train de construire, ou bien à être déportés dans les mines.

Quoi ! de telles tortures et d'autres décrites dans les chapitres précédents? Vraiment oui, et d'autres encore — dont Eusèbe s'avoue ignorant des noms, à cause de leur excessive cruauté; — avec tous ces moyens, les plus saints soldats du Christ étaient torturés. Néanmoins, ils ne purent jamais être vaincus; mais, gardés par la protection du ciel, ils souffraient et enduraient toutes ces angoisses bravement et fermement. Car, en vérité, ils se tenaient en avant (pour employer les paroles de saint Ephraïm) les vaillants guerriers de Dieu, supportant chaque torture au nom du fils unique de Dieu, notre Sauveur J.-C. Comme ils étaient

forts et quelle gloire ils acquéraient, ceux qui, pleins d'une courageuse fermeté, voyant tous les préparatifs de torture que l'on faisait sous leurs yeux, non seulement ne ressentaient aucune crainte, mais, au contraire, combattant avec la plus grande constance, domptaient toutes les souffrances par leur énergie ! Ils regardaient le bûcher enflammé et les poêles rougies au feu et les chaudrons bouillants qui, dans leur ardente ébullition, lançaient au loin des gouttes de poix et de graisse fondue. Ils voyaient les roues, les brodequins de fer et les clous de fer tournant avec une vitesse furieuse au milieu des flammes. Ils contemplaient les griffes de fer et les plaques étincelantes, les fouets, les ours et les lions, les précipices, les piques, les tarières, les entraves et les chaînes, en un mot toutes les inventions que le grand Ennemi de la vérité avait imaginées contre les saints confesseurs de Notre Seigneur J.-C. Car chaque espèce de torture était déployée par l'astucieux adversaire devant les Martyrs pour faire peur aux saints, afin que leur langue, rendue muette par la vue de telles horreurs, n'osât plus confesser le nom du Seigneur Jésus. Mais quel effet produisait cette exhibition de tortures inouïes et horribles sur ces fidèles et ardents guerriers du Christ ? Quoi ! les rendre encore plus impatients, avec une plus grande confiance et une plus grande fermeté, de confesser sans hésitation et sans peur leur Sauveur J.-C. devant les tribunaux des juges et les bourreaux.

Ni les flammes pétillantes, ni les poêles ardentes, ni les pots bouillants, ni les roues malfaisantes, ni les plaques rougies au feu, ni les pinces dentelées et autres instruments semblables, ni les entraves et les chaînes pesantes, ni les menaces des tyrans, ni celles des princes, ni les ruses du démon et de ses serviteurs ne parvinrent à terrifier les intrépides soldats du Christ non plus qu'à les forcer à abjurer leur foi ni à les détacher de leur soumission envers leur Dieu et Sauveur. Au contraire, revêtus de

la foi, ils foulaient aux pieds toutes les machinations du Malin, et l'angoisse n'avait aucune prise sur eux.

« As-tu vu la force des fidèles disciples du Christ? As-tu vu la gloire des soldats du Sauveur? As-tu vu l'étonnante allégresse de ceux qui cherchent le royaume de Dieu de tout leur cœur et aiment Jésus de tout leur pouvoir? As-tu vu la foi parfaite de ceux qui ont réellement été rendus parfaits? As-tu vu la charité dont brûlent les saintes poitrines des Martyrs, pour laquelle ils ont méprisé toutes les joies terrestres pour s'en tenir au Dieu qu'ils ont choisi? As-tu vu la bonté aimante du Christ qui fait élever jusqu'au ciel ceux qui désirent être exaltés? As-tu vu les triomphants habitants du Paradis embrasser et chérir les champions du Christ, impatients de sa félicité, jouissant maintenant d'une éternelle lumière et d'une éternelle paix?

« Viens ici, cher lecteur, considère et contemple le glorieux triomphe des martyrs, vois, avec les yeux du cœur, la foi abondante de ces célestes lutteurs, et l'invincible ardeur de leur piété. Aucune souffrance, si grande qu'elle fût, ne put ébranler la résolution de ces hommes justes, la mort elle-même ne put éteindre le zèle de leur amour intrépide. Frappés, ils saluaient avec une grande joie les coups de bâton comme les plus chères délices, le visage calme et souriant ils rendaient grâces à Dieu, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour l'amour de lui! »

Ainsi parle saint Ephraïm. Mais, pour mettre fin à cette digression, nous devons maintenant exposer chacune de ces diverses sortes de tortures nommées ci-dessus et les confirmer par les *Histoires des Saints Martyrs.*

La première — martyrs ayant les membres déchirés l'un après l'autre — est attestée par les *Actes* de saint Nicéphore, commémoré dans le *Martyrologe Romain*, le 25 février, et par ceux de saint Jacques, surnommé l'*Intercis* (coupé en morceaux), la seconde, par saint Grégoire de Naziance, Victor dans sa *Persécu-*

tion vandale aussi bien que par l'*Histoire* du martyre de saint Cassianus.

STYLETS DE FER POUR ÉCRIRE OU PLUMES D'ÉCOLIER, CE QU'ILS SONT ET A QUOI ON LES EMPLOYAIT

C'étaient des instruments de métal à l'aide desquels on écrivait, dans les anciens temps, sur de la terre blanche, c'est-à-dire sur des tablettes de cire, semblables aux livres ou mémorandums en bois dont se servent pour écrire les marchands de nos jours. Ainsi dans le chapitre XIX du *Livre* de Job : « Oh! puissent mes paroles être écrites. Oh! qu'elles puissent être inscrites sur un livre! qu'elles fussent gravées avec une plume de fer ou de plomb..... » De même, Plaute, *Bacchides:*

Affer cito.
Quid? Stylum, ceram, tabellas et linum.

Et encore :

Habes tabellas? Vis rogare?
Habeo stylum.

« Apportez promptement. Quoi? Votre stylet, votre cire, vos tablettes et votre fil », c'est-à-dire le fil avec lequel on attachait ensemble plusieurs tablettes lorsqu'on les envoyait comme lettre.

« Avez-vous vos tablettes? Pouvez-vous le demander? J'ai mon stylet aussi. »

Donc les condamnés à mort étaient souvent percés avec ces stylets à écrire, ce qui était une forme de torture très douloureuse. Cela est attesté par de nombreux auteurs et les plus dignes de foi, tels que Suétone, *Vie de l'Empereur Caius*, en ces mots : « Souhaitant la destruction du sénateur, il suborna les hommes qui devaient l'assaillir au moment où il quitterait le Sénat et, se

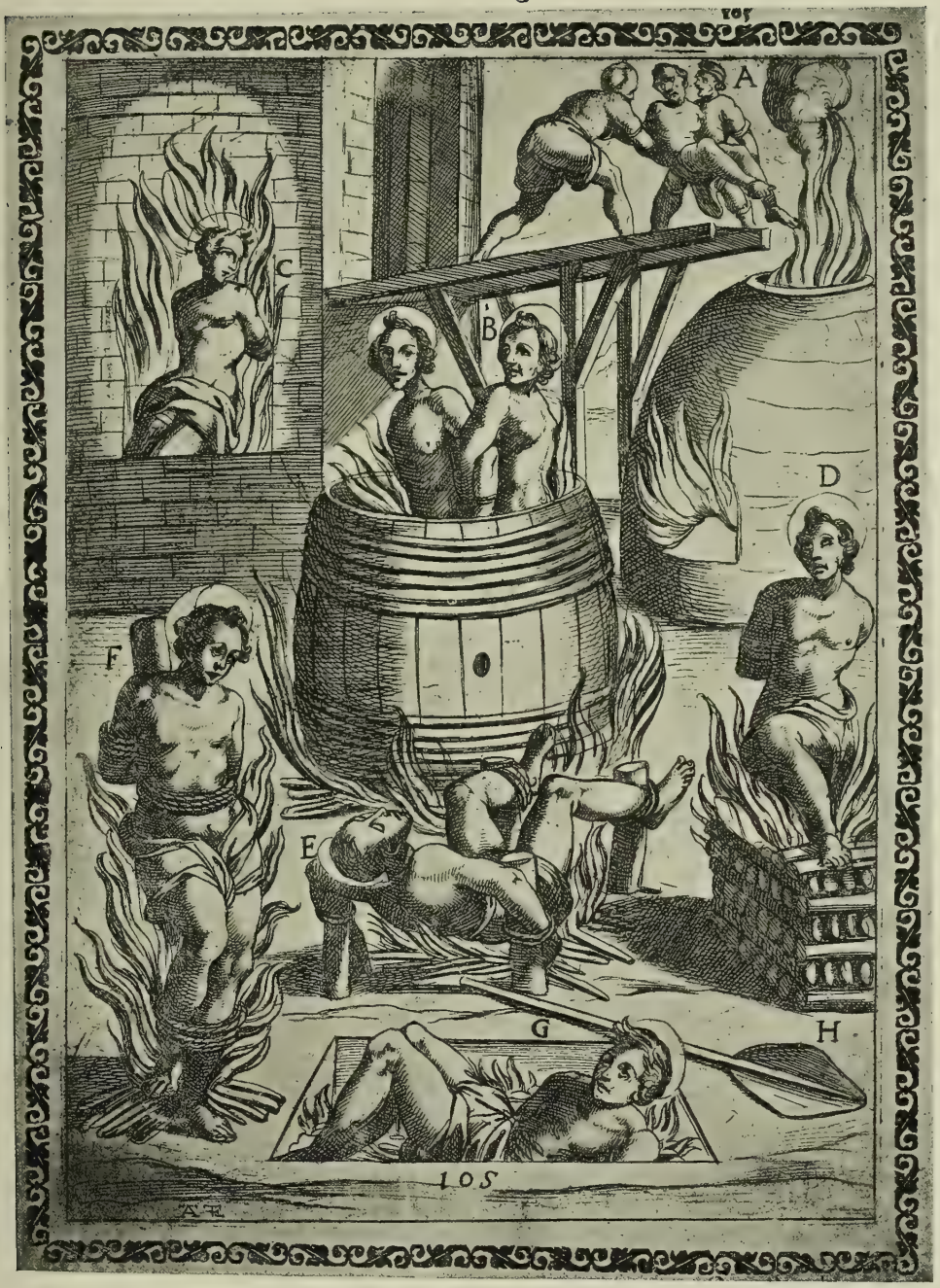

Fig. XXVIII

A. — Martyr jeté dans une fournaise ardente.

B. — Martyrs placés dans une tonne ou futaille et brûlés.

C. — Martyr placé dans une chambre à laquelle on a mis le feu.

D. — Pieds et mains liés et placé sur un bûcher enflammé.

E. — Attaché à quatre chevilles fixées en terre, un feu brûlant au-dessous.

F. — Lié par des cordes enduites d'huile et consumé par un feu au-dessous de lui.

G. — Jeté dans une fosse remplie de charbons allumés.

H. — Pelle en fer pour attiser le feu.

jetant soudain sur lui comme sur un ennemi public, le perceraient de leurs plumes de fer en se le passant de l'un à l'autre pour le faire souffrir davantage ». Sénèque aussi : « Erixio, chevalier romain, fut, d'après nos souvenirs, frappé à mort dans le Forum par la populace, qui le perça avec des plumes de fer parce qu'il avait fait mourir son fils sous le bâton ». La même chose est témoignée par les *Actes* de saint Marc d'Arethusa où nous lisons : « Marc fut jeté d'un rang à l'autre, lancé de ci de là par les garçons qui recevaient à tour de rôle son noble corps sur leurs plumes ou stylets pointus. » De même les *Actes* de saint Cassian, le martyr : « Là, le saint homme fut questionné par son persécuteur qui lui demanda quelle science ou quelle habileté il possédait pour pouvoir apprendre leurs lettres aux enfants, etc. » Et un peu plus loin : « Alors, dépouillé de ses vêtements et les mains liées derrière lui, on le fait se tenir debout au milieu, et les garçons qu'il enseignait et auxquels il était devenu odieux, ayant été appelés, on les laissa libres de le mettre à mort. Et eux, apprenant l'injure qui leur avait été faite, et brûlant en conséquence de se venger, commencèrent, les uns à le frapper avec leurs tablettes, les autres avec leurs stylets à écrire. Et, dans cette scène de martyre, plus les mains étaient faibles, plus la souffrance était forte, car la mort en était d'autant plus lente à venir. »

Il y avait deux manières différentes d'être torturé de cette façon : par les stylets de fer ou par l'aiguillon. Par ce dernier, les coupables étaient simplement torturés, tandis que, par les premiers, ils étaient aussi torturés, mais de plus, cruellement mis à mort. En outre, l'instrument qui est connu sous le nom d'aiguillon était habituellement seulement employé pour les esclaves qui s'étaient rendus coupables de vol, tandis qu'on se servait du stylet pour les prisonniers convaincus des crimes les plus graves. Prudentius parle de l'aiguillon comme moyen de

châtiment dans son *Hymne* sur le martyre de saint Hippolyte :

Iliaque infestis perfodiunt stimulis.

« Et on lui perce les flancs avec des aiguillons douloureux. »

Plaute aussi en parle plusieurs fois, par exemple dans l'*Asinaria :*

Utinam nunc mihi stimulus in manu sit,

et dans *Menœchmi :*

At ego te pendentem fodiam stimulis triginta dies.

« Je voudrais, en ce moment, avoir mon aiguillon dans ma main. »

« Mais je vous prendrai et vous percerai avec l'aiguillon pendant trente jours. »

A quoi nous pouvons ajouter une ligne du même auteur dans *Menœchmi*, pour plus de clarté :

Jam ascendo in currum, jam lora teneo, jam stimulus in manu est.

« Maintenant, je monte dans le char, maintenant je tiens les rênes serrées, maintenant j'ai l'aiguillon dans ma main. »

Tous ces passages servent à nous montrer que l'aiguillon était un bâton ou roseau ayant un bout pointu, comme ceux avec lesquels les campagnards piquent leurs bœufs, et cela est confirmé par les *Actes* de saint Joseph, le martyr, où nous trouvons écrit : « Attachant une pointe au bout d'un long roseau, ils ordonnèrent que le saint en fût piqué. » Mais assez sur cette partie de notre sujet.

Pour en venir aux quatrième et cinquième sortes de torture,

FIG. XXIX

A. — Martyr blessé à mort par des garçons avec leurs stylets à écrire.

B. — Martyr dont les membres sont amputés un par un.

celles par lesquelles on en fonçait des clous dans le corps des saints martyrs ou bien on les coupait en deux avec des scies de fer, elles sont attestées par les *Actes* des saints Paphnutius (*Martyrologe Romain*, 24 septembre) et Severus, évêque (7 novembre), de saintes Fausta et Euphémie, vierges et martyres, et d'autres encore. Le second de ces châtiments, le quatrième, savoir : celui d'être scié en deux, est rapporté par Suétone, *Vie de l'Empereur Caius*, où il parle de certaines personnes condamnées sur accusation à subir ce sort.

Plus tard, nous parlerons encore de cette sorte de torture qui eut pour effet de flétrir le nom de l'empereur Caligula (Caius) d'une réputation de cruauté dans tous les âges. Tout cela devrait nous apprendre combien féroce était la rage des païens contre les soldats du Christ et, d'un autre côté, combien fermes étaient la constance et le courage qui permettaient aux chrétiens de dompter aisément et sans faiblir toutes les espèces de tortures.

La cinquième sorte, celle par laquelle les chrétiens étaient percés par des tarières et des vrilles est attestée par les *Actes* des saintes vierges et martyres Foi, Espérance et Charité, trois sœurs dont nous avons déjà parlé dans une page précédente, comme aussi dans le récit de sainte Fausta, vierge et martyre commémorée dans le *Martyrologe Romain* le 20 septembre : « A Cyzicus, dans le Propontis, anniversaire des saints martyrs Fausta et Eulasius, tués sous l'empereur Maximien. De ces deux, Fausta fut rendue chauve par ce même Eulasius, prêtre des idoles, qui lui fit raser la tête par mépris ; ensuite elle fut pendue et torturée. Enfin, il voulut la faire couper en deux ; mais les exécuteurs ne purent lui faire aucun mal. Eulasius en fut stupéfait et crut en Jésus-Christ. De sorte que, tandis qu'à son tour il était violemment torturé par les ordres de l'empereur, Fausta avait la tête percée par une cheville ; puis on lui enfonçait des clous dans tout le corps et enfin on la plaçait au-dessus du feu dans

une poêle à frire, et ainsi tous deux, appelés par une voix du ciel, montèrent vers le Seigneur! » La sixième sorte, celle par laquelle les chrétiens étaient transpercés par des lances ou des épées, peut être certifiée par les *Histoires* des saints Marc et Marcelin, Bénin et Cyril, diacre, des saintes Fusca, Basilla, Anatholia et Justine, vierges et martyres, et de saint Polycarpe.

Pour arriver à la septième, savoir : ouvrir le ventre des patients, cette cruautéest attestée par l'*Histoire* de saint Cyril, dont le martyre est rapporté dans le *Martyrologe Romain*, le 26 mars, en ces mots : « A Héliopolis, dans la région du Liban, anniversaire de saint Cyril, diacre et martyr, dont le ventre fut ouvert et le foie arraché, les païens s'en régalant honteusement. Cette chose fut accomplie sous l'empereur Julien l'Apostat. » Un fait semblable est raconté dans les *Actes* de sainte Eucratis ou Eugratia, vierge et martyre, dont la mort se trouve relatée comme il suit, dans le *Martyrologe*, le 16 avril : « A Caesaraugusta (Saragosse), en Espagne, anniversaire de sainte Eucratis, vierge et martyre, qui, après avoir eu le corps torturé, le ventre ouvert et le foie arraché, fut enfermée, encore vivante, dans une prison où elle resta jusqu'à ce que son corps tombât en pourriture. »

AUTRES SUPPLICES ET TORTURES AUXQUELLES LES VIERGES CHRÉTIENNES ÉTAIENT SOUMISES AINSI QUE DIVERSES MANIÈRES D'ALLONGER LE CORPS.

Ce fut premièrement sous le gouvernement de l'empereur Julien, surnommé l'Apostat, que l'on ouvrit le corps aux vierges saintes. Alors, tandis que leur ventre palpitait et tressaillait encore, on le bourrait d'orge et on les exposait pour être dévorées par les porcs sauvages.

Ceci est rapporté dans tous ces détails par saint Grégoire de

FIG. XXX

A. — Martyr auquel on enfonce un poignard dans la gorge.

B. — Mis à mort à coups de flèches.

C. — Frappé sur la tête à coups de hache.

D. — Décapité avec un sabre.

E. — Transpercé d'une lance.

Naziance, qui écrit : « Car on dit qu'ils (les hommes d'Héliopolis) — pour ne raconter qu'une de leurs atrocités parmi toutes celles qu'ils commettaient, mais une qui fera frémir d'horreur même les païens sans Dieu, — qu'ils prenaient de chastes vierges méprisant les attraits du monde, et qui, jusque-là, s'étaient à peine montrées aux hommes, et, les mettant sur une place publique, les faisaient dépouiller de leurs vêtements afin de les rendre honteuses en se voyant ainsi exposées aux regards de tous. Ensuite, leur faisant couper et ouvrir le ventre (O Christ ! comment imiter la patience avec laquelle tu supportas tes longues souffrances à cette époque !) ils commençaient à mâcher leur chair avec leurs dents et à l'avaler, car c'était agréable à leur abominable convoitise; ils se gorgeaient aussi de leur foie cru et ayant une fois goûté une telle nourriture, en faisaient leur aliment habituel ; deuxièmement, tandis que leur ventre palpitait encore, ils le remplissaient de la nourriture des porcs et, laissant entrer des cochons sauvages, ils offraient à la foule l'horrible spectacle de voir la chair des jeunes filles déchirée et mangée ensemble avec l'orge... »

Tout cela montre que ces vierges chrétiennes étaient traitées de cette horrible façon en manière d'ignominie — la même raison qui les faisait dépouiller de leurs vêtements, car on ne peut infliger de plus grande honte à des jeunes filles que d'être vues nues par des yeux luxurieux et libertins.

Une honte semblable fut infligée à ces vierges bénies du Christ: saintes Prisca, Agnès, Barbara, Christine, Euphémie d'Aquilée et ses trois sœurs, savoir : Dorothée, Thecla et Erasma, et beaucoup d'autres encore. A part ce moyen, on en employait encore beaucoup d'autres pour humilier et insulter les vierges chrétiennes. Par exemple, on leur coupait les cheveux, comme il est raconté dans les *Histoires* des saintes Fausta, Charitina, Christine et d'autres vierges martyres. Et, pour savoir quelle

honteuse insulte c'était faire aux femmes que de leur raser la tête, lisez les *Actes* des Saints qui viennent d'être cités, Suétone, *Vie de Caius Caligula*, et spécialement ce qui est écrit dans le *Martyrologe Romain* concernant sainte Fausta, qui, comme il y est raconté, fut rasée en manière d'insulte.

De plus, dans le même but de honte et d'ignominie, les jeunes filles chrétiennes, pour faire injure à notre sainte foi, étaient livrées à des jeunes gens vils et libertins, ou bien emmenées dans des maisons publiques pour que leur virginité y fût violée. Pourtant Dieu, par l'ordre duquel toutes choses sont réglées, voulut que leur vertu fût sauvée et qu'elles Lui fussent offertes comme un pur sacrifice.

Si on se demande pourquoi ces atrocités furent permises, sur des vierges dédiées au Christ, par des hommes cruels, nous pouvons répondre, comme ci-dessus, que c'était fait dans le but d'insulter à la religion chrétienne. Pourtant on peut alléguer un autre motif, savoir : Que, par une vieille coutume établie par les romains (ainsi le dit Suétone dans sa *Vie de Tibère*) que c'était aller contre la Loi que de faire mourir de mort violente une vierge, à moins qu'elle n'ait été déflorée par ses exécuteurs ou quelque autre. Je vais citer les paroles mêmes de l'historien : « Etant donné que, d'après les coutumes établies, il était défendu que les vierges fussent étranglées, elles étaient d'abord violées par le bourreau et ensuite exécutées. »

D'après cela, vous pouvez facilement connaître, à moins que vous ne soyez volontairement aveugle, la bonté et la puissance du Christ qui sait comment sauvegarder ses fiancées ainsi exposées au péril et conserver leur vertu intacte, les délivrant d'hommes insolents et sans frein. Ceci est prouvé par Basile le Grand, qui dit dans son livre *Sur la Vraie Virginité* : « Quand la rage de persécution fut à son comble, les vierges que l'on avait choisies, à cause de leur amour fidèle à leur Fiancé divin,

et livrées aux hommes impies, demeuraient sans souillures dans leur corps, car celui pour l'amour duquel elles souffraient ces choses, rendait vains les assauts des pécheurs sur leur chair et préservait leur corps de toute souillure par un miracle de sa divine puissance. » Cette chose est de même attestée par les *Actes* des Vierges et Saintes vénérées Agnès, Daria, Seraphia, Théodora, Lucie, Suzanne et bien d'autres.

Mais assez sur ces tourments et tortures auxquels les Vierges Chrétiennes étaient ainsi soumises par les persécuteurs païens.

De même, les hérétiques, sous les Empereurs Constantin, fils de Constantin le Grand, et Valens, et pendant la sauvage persécution des catholiques par les Vandales, soumettaient les vierges saintes fiancées du Christ, à de semblables insultes et ignominies de diverses sortes. Saint Athanase (*Apologie*) nous parle de semblables abominations commises sous Constantin, en ces mots : « Maintenant, les vierges étaient jetées au milieu des flammes d'un bûcher ardent par ce rebut de l'humanité, Sébastien chef des troupes, pour les forcer à se déclarer pour la doctrine arienne. Alors lorsqu'il voyait qu'elles demeuraient fermes dans les tortures, il les mettait nues et les frappait si rudement au visage que longtemps après, leurs amies pouvaient à peine les reconnaître. » Et, dans un autre endroit : « Les Ariens frappaient et fouettaient les corps sacrés des vierges et, mettant brutalement leurs mains sous leurs vêtements, les entraînaient et les découvraient ; mais lorsqu'elles résistaient et ne voulaient pas venir, ils les souffletaient et leur donnaient des coups de pied. Cruel traitement que celui-ci, mais suivi d'un autre plus cruel encore, et intolérable en raison de sa honteuse indécence. Car, connaissant la timidité des jeunes filles et leur horreur des mauvaises paroles, et sachant qu'elles eussent plus facilement supporté d'être flagellées et lapidées que d'entendre des discours impurs, ils accompagnaient leurs violences des plus abominables expressions et excitaient à un

langage semblable les jeunes gens toujours prompts à rire d'une façon libertine à des propos et à des actes mauvais. Mais les vierges saintes et autres femmes à l'âme pure reculaient devant de tels discours comme devant la morsure d'un serpent. En outre, les ennemis déclarés du Christ ajoutaient aussi leur aide à la perpétration de ces horreurs, et ce n'est pas un mensonge de dire qu'ils se joignaient aux autres dans leur langage corrompu, car ils prenaient un plaisir évident à l'impureté des discours dans lesquels se complaisaient les jeunes gens. » Et encore plus loin : « Beaucoup de vierges, qui les réprimandèrent à cause de leur impiété et leur dirent leurs vérités, furent emmenées hors de leurs maisons ; d'autres, qui allaient à leurs affaires, étaient insultées, ou bien on les laissait être dépouillées de leurs vêtements par les jeunes gens les plus libertins et les plus débauchés et ils donnaient à leurs femmes la liberté de les traiter de la façon la plus indigne. »

Ces indignités commises envers les vierges saintes sont mentionnées par l'historien Théodoretus, sous le même Empereur, par ces mots : « L'Arien Georges forçait les vierges qui avaient fait vœu de chasteté, non seulement à renier la confession de saint Athanase, mais aussi à maudire la foi de leurs pères. Son associé et complice dans ces cruautés était un certain Sébastien, Préfet des troupes, lequel, allumant un bûcher au milieu de la ville, et mettant à côté les vierges nues, leur ordonnait d'abjurer leur religion. Mais, dans cette situation, qui était un spectacle triste et amer pour les croyants et même pour les incrédules, elles supportaient l'ignominie à leur plus grand honneur. »

Pierre d'Alexandrie écrit aussi sur les vierges qui étaient tournées en dérision et méprisées sous l'Empereur Valens, cité dans l'*Histoire* de Théodoretus : « Palladius, entrant dans l'Eglise catholique, commence de toutes ses forces à chanter, au lieu des paroles solennelles du début, des litanies burlesques aux

saintes Images et, au lieu de lire les divines Ecritures, à pousser des cris inconvenants. Puis, lui et d'autres ne craignirent pas de se complaire en discours obscènes, insultant les vierges du Christ. Encore s'ils s'étaient contentés d'un langage impur, péchant seulement de cette façon ; s'ils n'avaient pas encore surpassé l'abomination de leurs discours par l'atrocité de leurs actes ! Car l'abus, même violent, doit être supporté, spécialement par ceux dont l'esprit est rempli de la prudence et du divin enseignement du Christ. Mais ces hommes, vrais vases d'iniquité, destinés à la destruction, faisant entendre un bruit fort et dégoûtant qui sortait de leur grand nez comme l'eau sort de l'aqueduc, pour ainsi dire, commencèrent à déchirer les robes des vierges du Christ, dont la vie sainte en faisait un exemple pour toutes les personnes pieuses ; puis ils les promenèrent en troupes du haut en bas de la ville, nues comme au jour de leur naissance ; et, dans leur libertinage, ils se moquaient d'elles insolemment et d'une façon indécente, accomplissant des actes à la fois cruels et barbares.

Mais si, par hasard, quelqu'un ému de piété, essayait de les arrêter par la force, ou de les dissuader par le raisonnement, d'accomplir de semblables abominations, il ne s'échappait pas sans blessure. Hélas ! bien des jeunes filles furent violées par force et beaucoup, frappées sur la tête à coups de hache, furent laissées couchées à terre, sans voix. On ne permettait pas que leurs corps fussent mis dans le tombeau, et vraiment, dans bien des cas, leurs parents les cherchèrent avec larmes mais sans jamais les trouver. »

Enfin, au sujet des vierges qui furent ignominieusement traitées sous les Vandales ariens, Victor, évêque d'Utica, rend ce témoignage : « Alors le tyran ordonna que les vierges consacrées fussent assemblées, excitant les Vandales, avec des sages-femmes de leur propre race, à inspecter et examiner, contrairement aux

lois de la décence, les modestes secrets de leurs parties privées, tandis que ni leurs mères, ni aucune des matrones n'étaient présentes. Ensuite, on pendait ces jeunes filles et on les brûlait cruellement et, leur attachant de lourds poids aux pieds, on leur appliquait au dos, au ventre, à la poitrine et aux flancs des plaques de fer rougies au feu. Puis, on leur demandait, dans les intervalles de la torture : « Dites-nous, maintenant, comment les évêques mentent avec vous ainsi que vos prêtres? »

Et nous savons que beaucoup furent tuées par la barbarie de ce traitement, tandis que d'autres, restées vivantes, étaient recroquevillées et courbées en deux par le dessèchement et la contraction de leur peau.

Tout cela nous informe clairement et abondamment que les hérétiques des anciens jours (dont le vil exemple fut suivi par des hérétiques plus récents, comme nous l'apprenons par beaucoup d'hommes dont l'autorité est incontestée) se montraient, en donnant ainsi cours à leur haine pour la religion catholique sur les vierges et, accumulant les insultes sur elles, sûrement plus inhumains, plus libertins, plus impitoyables, plus cruels que les païens.

Mais, laissant pour le moment les hérétiques, nous devons procéder à l'exposé de la huitième sorte de torture, parmi celles nommées au commencement de ce chapitre.

Ce supplice : Tuer les chrétiens à coups de flèche, — est attesté par les *Histoires* de plusieurs martyrs, particulièrement de deux cent soixante, dont les noms nous sont inconnus, mais qui sont cités par le *Martyrologe Romain*, le 1er mars, comme étant morts de cette façon ; de même pour sainte Marthe et ses filles, sainte Irène et sainte Christine, vierges et martyres ; saints Sébastien, Christophe et Faustin, dont la dernière mention est faite dans la *Ménologie grecque*, le 16 juillet, dans les termes suivants : « Même jour, anniversaire du martyr saint Faustin qui, sous

FIG. XXXI

A. — Martyrs torturés à l'aide d'un poinçon.
B. — Frappé d'un coup de poignard.
C. — Percé de clous.

l'empereur Décius, à cause de sa profession de la foi chrétienne, fut arrêté et, comme il se déclarait librement lui-même serviteur du Christ, fut fixé à la croix et percé de flèches. Après être resté cinq jours entiers sur la croix sans faiblir, il remit son âme entre les mains de Dieu. » Victor, *Persécutions vandales*, parle aussi de beaucoup de catholiques ayant été percés de flèches jusqu'à la mort. Il écrit : « A l'occasion de la célébration des rites de Pâques, notre peuple s'étant assemblé en un lieu appelé le Palais, pour honorer le jour de Pâques, et ayant fermé sur lui les portes de l'église, les Ariens le découvrirent. Immédiatement, l'un des prêtres, nommé Andiot, rassemblant une bande d'hommes armés, s'élança pour attaquer la foule des innocents adorateurs. Ils se précipitent sabres au clair, saisissent d'autres armes, et quelques-uns d'entre eux, grimpant sur les toits, font pleuvoir une grêle de flèches à travers les fenêtres de l'église. Juste à ce moment, il arrive que le peuple de Dieu était en train de chanter et un lecteur se tenait dans la chaire, entonnant les versets de l'*Alleluia*. A cet instant, une flèche l'atteignit à la gorge, le livre s'échappa de ses mains et lui aussi tomba mort. Beaucoup d'autres également sont connus pour avoir été tués par des flèches et des dards au centre même de la plate-forme de l'autel. »

Le neuvième mode de torture, celui par lequel on coupait la gorge aux martyrs, est attesté dans l'*Histoire* de saint Philippe et de sa fille, sainte Eugénie, vierge et martyre romaine ; de même que dans le récit de la mort des saints Juste et Pastor, frères, donné dans le *Martyrologe Romain*, le 13 août : « En Espagne, anniversaire des martyrs saints Juste et Pastor, frères. Etant déjà très avancés dans les lettres, ils jetèrent à terre leurs tablettes à écrire dans l'école et, de leur libre impulsion, s'élancèrent au devant du martyre. Bientôt Dacian, gouverneur de la province, ordonna qu'ils fussent arrêtés et frappés à coups de hache et, après qu'ils se furent mutuellement encouragés à la constance,

ils furent emmenés loin de la ville et eurent la gorge coupée par l'exécuteur public. »

De la dixième sorte, par laquelle les martyrs étaient condamnés à être décapités, le témoignage en est rendu par un nombre incalculable d'*Histoires* des saints martyrs, notamment de saints Térence, Pompey et leurs compagnons, saints Palmatius, Consul, et saints Simplice, Sénateur, et leurs compagnons, les saintes Anastasie et Basilina, vierges et martyres, saints Jean et Paul, frères, et beaucoup d'autres.

La même chose est également attestée encore et encore dans les *Actes* des vierges saintes qui furent martyrisées à Rome, telles que les saintes Martine, Tatiana, Prisca, Théodora Cantianilla et ses frères, Lucie, Flora, Suzanne, et une légion d'autres.

Il est plus que probable que la plupart des martyrs chrétiens furent décapités par le sabre plutôt que par la hache.

Ceci peut être recueilli non seulement dans les diverses *Histoires* des saints, aussi bien que dans les récits tirés de celles-ci sans aucun changement de langage, et dans lesquels nous lisons presque toujours comment les guerriers du Christ étaient châtiés tués, battus, et ainsi de suite, par le sabre, et aussi qu'il était considéré comme plus ignominieux d'être tué par le sabre que par la hache. Ainsi Spartian, dans sa *Vie de Geta*, déclare que Caracalla était en colère parce que Papinian, le fameux juriste, qu'il avait ordonné de mettre à mort, fut décapité avec une hache et non avec un sabre. Nous disons que les martyrs « étaient généralement décapités avec le sabre », car on ne peut nier qu'ils étaient aussi quelquefois mis à mort avec la hache, de cette manière.

Nous trouvons de temps en temps, dans divers écrivains de l'*Histoire ecclésiastique*, qu'ils étaient exécutés à coups de hache et gagnaient, de cette manière, la céleste couronne du martyre.

MANIÈRE DONT ON DÉCAPITAIT LES MARTYRS CHRÉTIENS

Le plus généralement les saints Martyrs étaient décapités à genoux, le corps penché en avant. Ainsi le représentent les *Histoires* des saints et en particulier celle de saint Paul, apôtre, cité sous le nom de Linus, de saint Menna, de saint Dionysius (saint Denis) et ses compagnons, de saint Flavien et de plusieurs autres.

Dans l'*Histoire* de saint Paul, l'apôtre, nous lisons : « Se bandant les yeux avec le mouchoir de Plautilla, Paul mit ses deux genoux en terre et tendit le cou. Et le soldat, élevant ses bras en l'air, le frappa de toutes ses forces et lui coupa la tête. »

Dans les *Actes* de saint Menna, on trouve ce qui suit : « Ayant ainsi parlé, il s'agenouilla et tendit le cou et à l'instant même fut décapité avec un sabre. » Et dans ceux de saint Denis, Rustique et Eleuthère : « Car, après que les Martyrs eussent premièrement été dépouillés de leurs vêtements et frappés avec des bâtons à la vue de tous, ils étaient ensuite revêtus de leurs habits et conduits au lieu où ils devaient être décapités, et là on leur ordonnait de tomber sur leurs genoux... » Et plus loin : — « Agenouillés et le cou tendu, ils étaient, au même instant, sur l'ordre du prince, décapités à coups de hache. » Et un peu plus loin encore : « Une ineffable lumière brillait tout autour d'eux et le corps sans vie de saint Denis se leva tout droit et dans ses mains prit sa tête sainte. » Enfin, dans le récit de la passion de saint Flavien, on raconte : « Lorsque le discours fut terminé, la victime se rendit à l'endroit indiqué et, se bandant les yeux avec la partie du chapelet que Mutanus lui avait donné à garder deux jours auparavant, il s'agenouilla, comme pour se mettre en prières, et termina en un seul et même moment son martyre avec ses oraisons. »

Nous disons, ainsi que cela a été expliqué plus haut, que *le plus généralement* les saints Martyrs étaient décapités avec le sabre et naturellement cela pouvait se faire et se faisait de diverses manières. Ainsi dans Valerius Maximus (pour ne pas citer d'autres auteurs) nous trouvons ouvertement déclaré que les personnes qui devaient être décapitées étaient généralement attachées à des poteaux. Cet écrivain dit : « Il ordonna qu'ils fussent frappés avec des bâtons, ensuite attachés à des poteaux et décapités avec la hache. Nous lisons aussi sur saint Stephane (Etienne) le pape, qu'il fut décapité, assis sur sa chaise, et, d'un autre martyr chrétien, saint Alexandre, qu'il eut le même sort étant debout. On raconte sur ce dernier : « Lorsqu'il se fut ainsi adressé à la foule assemblée, Alexandre se tourna vers l'exécuteur et dit : « Attends un peu, frère, que je puisse faire une autre prière à Dieu. » Alors, tombant à genoux, il pria ainsi..... Entendant cette voix, le saint Martyr se leva de terre et, s'adressant aux soldats, cria : « Vite, mes frères, faites votre devoir... » Et quand il eut dit cela, Célestin tira son sabre et, prenant une serviette de toile, il en banda les yeux de saint Alexandre... »

D'après ces passages, nous voyons que ceux qui devaient être décapités par le sabre étaient habituellement d'abord frappés à coups de bâton et ensuite avaient les yeux bandés avec des serviettes ou des mouchoirs de toile.

Le lecteur doit en référer à ce que nous avons déjà cité, tiré de l'*Histoire* du martyre de saint Paul, saint Florian et saint Alexandre, saint Denis et ses compagnons comme aussi à ce que nous avons déclaré sur l'autorité de Valerius Maximus et d'autres anciens écrivains pour savoir comment les Martyrs étaient dépouillés de leurs vêtements et frappés avec des bâtons avant d'être décapités.

En outre, je voudrais que le lecteur sût que divers catholiques ont été condamnés à être décapités par les hérétiques de nos

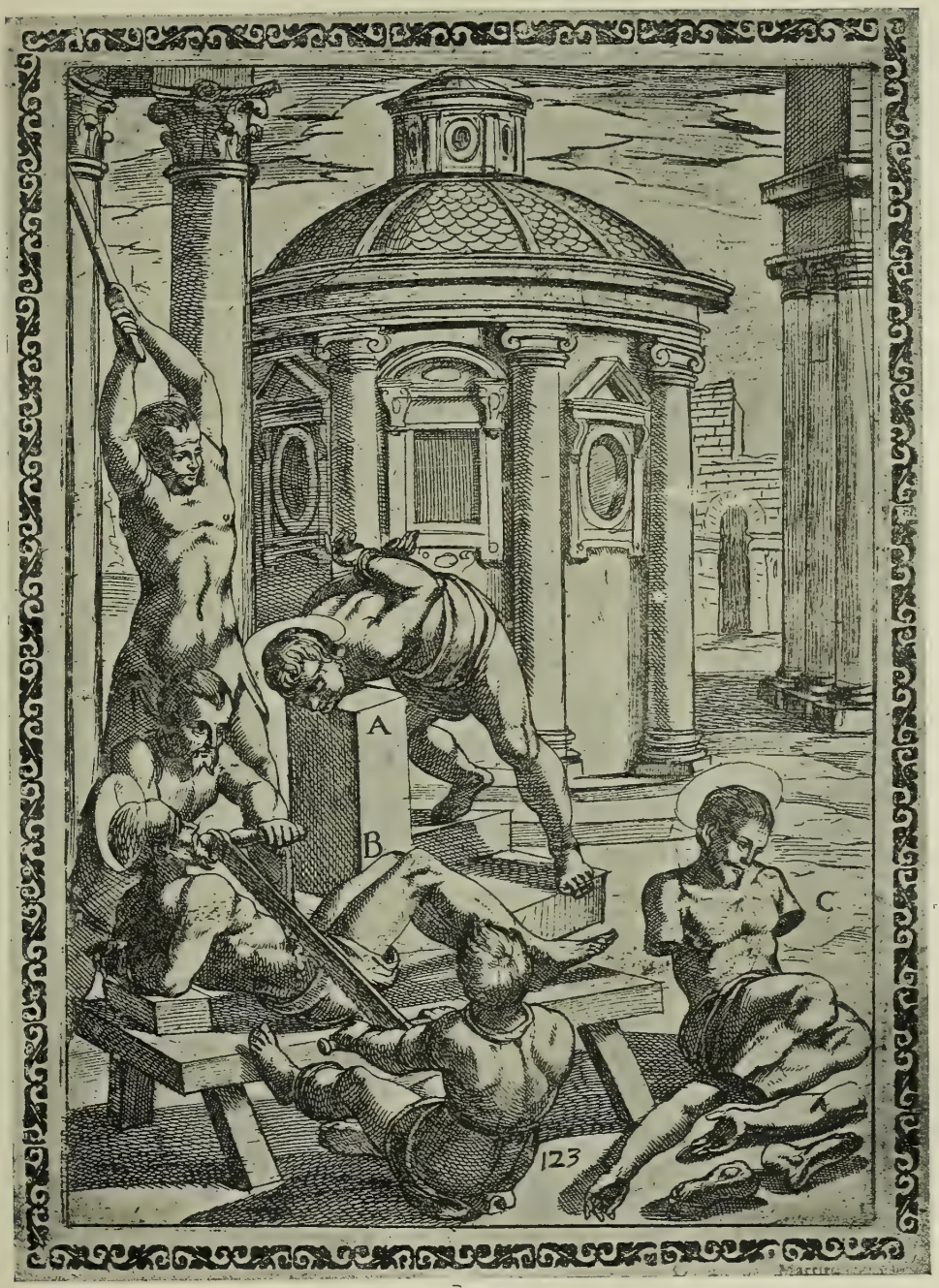

FIG. XXXII

A. — Martyr frappé à coups de massue ou de bâton.

B. — Scié en deux avec une scie de fer.

C. — Mains et pieds coupés.

jours (1591) parmi lesquels (voyez le *Schisme Anglican* de Sanders) se trouvaient en particulier deux des plus brillantes lumières de l'Angleterre, savoir : John Fisher, évêque de Rochester et membre du très sacré collège des Cardinaux, et Sir Thomas More, Chevalier, et, quelque temps auparavant, Chancelier de tout le royaume.

Maintenant, pour ce qui est des onzième et douzième modes de torture nommés ci-dessus, et par lesquels les saints Martyrs étaient défigurés par des marques brûlantes ou avaient la tête abattue à coups de hache ou de massue, le témoignage en est rendu dans les *Histoires* des saintes Bibiana et Aurea, vierges et martyres romaines, des saints Laurent, Eutropius, Getulius et d'autres.

Cette forme de châtiment, qui était particulièrement infamante en ce qu'elle défigurait complètement le visage des citoyens libres, est également mentionnée par Suétone dans sa *Vie de Caius* : « Il fit défigurer par des marques de brûlures beaucoup d'hommes d'un rang honorable qu'il condamna ensuite aux travaux des mines ou des routes, ou bien à être livrés aux bêtes sauvages. » De même Sénèque : « Il y a diverses sortes d'entraves et plusieurs espèces de châtiments, écartèlement des membres, brûlures au front, etc... »

Ce genre de défiguration du visage, qui marquait le front des coupables de caractères profondément creusés qui ne pouvaient jamais s'effacer, fut aboli par l'Empereur Constantin, puis rétablie par l'hérétique et iconoclaste Empereur Théophile. Car il n'y a pas de doute que ce prince ne fit défigurer — nous, disons plutôt orner — par ces brûlures, les visages des deux saints frères Théophane et Théodore. Et ici citons, pour la plus grande gloire de Dieu, et le pieux profit des fidèles, ce que Métaphrastes a conservé, concernant les martyrs déjà nommés saint Théophane et Théodore, de leurs lettres adressées à

l'évêque de Cyzicus et au reste de la multitude des croyants orthodoxes. « De sorte que, tandis que nous nous tenions devant la face de l'Empereur, silencieux et les yeux baissés, le prince, se tournant vers le préfet qui se tenait auprès de lui, la voix insolente et l'aspect féroce, parla ainsi d'un air dur et courroucé : « Emmenez ces individus et inscrivez et gravez sur leurs visages les vers composés dans ce but, puis, livrez-les à deux Sarrasins, afin qu'ils les emmènent avec eux dans leur pays. » Et plus loin : « Car il était plus facile de renverser sens dessus dessous le ciel et la terre que de nous faire renoncer à notre religion. Alors il commanda que nos visages fussent gravés, et, souffrant encore excessivement des coups de fouet que nous avions reçus, nous fûmes étendus sur des bancs et les coups de sabre s'imprimèrent sur nos visages, et ils continuèrent à nous marquer jusqu'à ce que l'obscurité se fit lorsque le soleil se coucha... En vérité le Christ nous reconnaîtra à ses signes, et ces lettres seront regardées et lues par les légions célestes. Car le Seigneur lui-même a dit : « Ce que vous aurez fait au moindre de ceux-ci, vous me l'aurez fait à moi. »

FIG. XXXIII

A. — Martyr auquel on a coupé la langue.
B. — Auquel on arrache les dents.
C. — A laquelle on ampute les seins.

CHAPITRE X

Autres modes et instruments de torture pour le supplice des Martyrs chrétiens, tels que : Amputer les seins des femmes, couper la langue, détacher les pieds et les mains, arracher les dents, écorcher vifs les chrétiens, les transpercer et les exposer aux bêtes sauvages.

MAIS il est temps maintenant d'en venir à d'autres sortes de torture, en commençant par celle qui consistait à couper l'un ou les deux seins aux femmes, en vue d'augmenter leur souffrance au plus haut point. Cette cruauté est attestée encore et encore dans les *Actes* de diverses Martyres femmes, par exemple de sainte Euphémie, des saintes Dorothée, Thécla, Erasma, trois sœurs, de douze saintes matrones dont les noms sont oubliés; de sainte Agathe et d'autres et, enfin, de sainte Helconis, dont les souffrances sont racontées dans la *Ménologie grecque*, le 28 mai, en ces mots: « Elle vivait sous l'empereur Gordien et venait de la ville de Thenalia. Arrêtée et amenée devant Perennius, gouverneur de Corinthe, elle ne voulut pas supporter de sacrifier aux idoles; mais prêchant le Christ et nul autre, elle fut d'abord liée par le pied au joug d'un bœuf et mise dans du plomb fondu et de l'huile bouillante; elle s'échappa sans aucun mal; elle fut ensuite rasée et son corps entier plongé dans le feu. Etant remise en liberté, elle alla au temple des idoles et, par ses prières, jeta à terre les images de Pallas, de Jupiter et d'Escu-

lape. Plus encore, lorsque Justinien succéda à Perennius comme proconsul, on lui coupa les seins et, amenée devant le nouveau gouverneur, elle fut précipitée dans une fournaise ardente; mais les flammes ne la touchèrent même pas, quoiqu'elles brûlèrent et consumèrent beaucoup des soldats présents. Ensuite elle fut étendue sur un lit de cuivre chauffé à blanc; mais, tout à coup, une légion d'anges se tint autour d'elle et préserva la sainte martyre de tout mal. Ensuite elle fut exposée aux bêtes sauvages qui ne lui firent aucune sorte de blessures, mais tuèrent plusieurs des gardiens. Enfin, le gouverneur prononça la sentence qu'elle reçut avec la plus grande reconnaissance; ainsi elle fut décapitée et partit pour le ciel. »

Mais, procédons à d'autres modes de torture, savoir : arracher les dents des martyrs, ou leur couper la langue, les pieds et les mains, ou leur amputer les deux seins ou, enfin, leur briser les jambes.

MARTYRS AUXQUELS ON ARRACHAIT LES DENTS

Cette torture est attestée par les *Actes des Vierges* vénérées, Apollonia, Febronia et Anastasie.

MARTYRS AUXQUELS ON COUPAIT LA LANGUE

Les martyrs qui furent soumis à ce genre de supplice sont nommés dans les *Actes* de plusieurs martyrs des deux sexes, tels que les saints Terentianus, Florentin et Hilaire, les saintes Basilissa, Anastasie et Agathoclia. La dernière nommée est ainsi commémorée dans la *Ménologie*, le 1er octobre : « Anniversaire de la sainte Martyre Agathoclia, femme esclave. Elle était servante

d'un certain Nicolas, chrétien, et de sa femme Pauline qui, voyant qu'elle était chrétienne et craignant Dieu, la tourmentait continuellement; pendant huit ans, Agathoclia fut frappée par sa maîtresse, sur la tête, avec des pierres aiguës; celle-ci avait aussi pris l'habitude de la forcer à marcher pieds nus pour rapporter du bois par le froid et la gelée d'hiver et, pendant huit ans, elle essaya de la persuader d'adorer les idoles. Mais Agathoclia refusait obstinément de le faire; de sorte qu'elle fut fouettée, qu'elle eut la langue coupée et qu'elle fut enfin jetée en prison où elle mourut, car on lui versa du feu dans la gorge et de cette façon, elle échangea cette vie pour une meilleure. » Les deux autres, savoir : les saintes Basilissa et Anastasie, sont commémorées le 15 avril : « Anniversaire des saintes Basilissa et Anastasie. Nées à Rome, la capitale, c'étaient des dames distinguées par la naissance et la richesse; elles étaient disciples des saints Apôtres et, lorsque ces derniers furent couronnés par le martyre, elles firent recueillir les saintes Reliques et les transportèrent pendant la nuit. A cause de cela, elles furent dénoncées à l'empereur Néron et furent, en conséquence, jetées en prison. Mais bientôt, comme elles demeuraient fermes dans leur foi au Christ, elles en furent tirées et suspendues; puis, après que leurs seins, leurs mains, leurs pieds, leur langue eussent été coupés, elles furent enfin décapitées. »

MARTYRS AUXQUELS ON DÉTACHAIT LES MAINS ET LES PIEDS ET AUXQUELS ON BRISAIT LES JAMBES

Ces trois modes de torture employés contre les chrétiens sont certifiés dans les *Actes* de saint Quirinus et de trente-sept autres martyrs, dans ceux des saints Sévère et Memnon, de sainte Charité, vierge et martyre, de saint Galatio et sa femme, de saint Adrien et ses compagnons, pour ne rien dire de quarante soldats

romains dont le martyre est raconté dans le *Martyrologe*, le 9 mars.

DIVERSES FAÇONS DONT ON ARRACHAIT LES DENTS DES SAINTS MARTYRS ET DONT ON LEUR COUPAIT LA LANGUE ET LES SEINS

Les mains et les pieds des martyrs chrétiens étaient amputés (ainsi qu'il en est témoigné dans les *Actes* de sainte Febronia, de saint Oceanus et de ses compagnons) de cette façon : Premièrement, le membre qui devait être enlevé était placé sur un bloc de bois ou billot ; alors l'exécuteur levait le bras tenant la hache et, l'abaissant brusquement, frappait et séparait du corps la partie en question.

Le brisement des jambes était effectué de cette manière : On préparait une enclume et une barre de fer ; puis on obligeait les misérables criminels ou les chrétiens, qui étaient condamnés à mort, à cause de leur fidélité au Christ, à mettre leurs jambes sur l'enclume et l'inhumain exécuteur les brisait à grands coups de son levier de fer. Tout ceci est raconté dans l'*Histoire* du martyre de saint Adrien, mentionné ci-dessus.

Ce supplice, comme aussi celui de briser les reins, est cité, parmi d'anciens écrivains, par Plaute, dans son *Poenulus*, où il dit :

Ex syncrasto scrurifragium fecit.

« Le misérable était déjà un vrai salmigondis de chair broyée et, maintenant, ses jambes furent brisées par-dessus le marché. »

Par Apulée, *Ane d'Or :* « Alors la noble femme priant, afin de conjurer ce terrible sort, et pensant avec horreur que ses jambes vont être brisées, cache son galant qui est tout tremblant et mortellement pâle de terreur. »

FIG. XXXIV

A. — Martyr auquel on arrache la peau du visage.
B. — Dont les pieds sont amputés.
C. — Dont les jambes sont brisées.
D. — Dont le front est brûlé.

FAUSSE OPINION MAINTENUE PAR QUELQUES PERSONNES AU SUJET DE CE SUPPLICE DISCUTÉ DU BRISEMENT DES JAMBES

Quelques personnes maintiennent cette opinion que ce supplice était identique à celui de briser les jambes d'un criminel après qu'il eût été attaché à la croix. Mais, pour parler franchement, ceux qui pensent ainsi sont complètement dans l'erreur; car la coutume de briser les jambes aux personnes crucifiées, dans le but de les faire mourir plus tôt, était pratiquée seulement parmi les Juifs et n'était pas suivie par les Gentils. Ces derniers avaient l'habitude de laisser les corps des criminels pendus à la croix jusqu'à ce qu'ils fussent pourris. Ceci est déclaré par Plaute qui, dans son *Miles Gloriosus*, fait dire à un esclave:

Noli minitari, scio crucem futuram mihi sepulcrum.

« Ne continuez pas vos menaces, je sais trop bien que la croix sera enfin mon tombeau. »

Et par Horace, *Epîtres :*

Non hominem occidi, non pasces in cruce corvos.

« Je n'ai pas tué un homme, vous ne nourrirez pas les corbeaux avec ma chair sur la croix. »

D'après cela, il est parfaitement clair que les Gentils n'avaient pas l'habitude, comme les Juifs, de descendre du gibet les corps de ceux qu'ils avaient crucifiés; mais plutôt de les laisser pourrir sur la croix.

Mais nous devons continuer à discourir sur les autres formes de torture et en premier lieu sur celle qui consistait à introduire des roseaux effilés sous les ongles des doigts, entre ceux-ci et la

chair, et celle par laquelle les martyrs étaient écorchés vifs ou empalés sur des pieux pointus.

Ces tortures sont décrites dans divers récits de mort des saints, notamment de celle de saint Bartholomée, l'apôtre, comme aussi de sainte Gliceria, vierge et martyre romaine, de saint Grégoire l'arménien, de Galatio, Boniface, Benjamin le diacre, et beaucoup d'autres.

MARTYRS TRANSPERCÉS PAR DES BROCHES

En outre, les saints martyrs chrétiens n'étaient pas seulement empalés sur des pieux pointus, comme nous venons de le décrire, mais étaient quelquefois aussi transpercés avec des broches en fer. Ceci est nettement déclaré (pour ne pas parler de l'*Histoire* du martyre de saint Quirinus) par Sozomen, dans son *Histoire Ecclésiastique* : « En ce temps-là, à Gaza, sous l'empereur Julien l'Apostat, la populace persécutait avec violence Eusèbe, Nestabus et Zeno, qui étaient chrétiens. Ils furent arrêtés tandis qu'ils se cachaient dans leurs maisons, jetés en prison et frappés de verges. Bientôt tout le peuple commença à se rassembler dans le théâtre et à pousser des cris de colère contre eux, déclarant qu'ils avaient profané les saintes images et conspiré, les jours précédents, pour insulter et détruire la religion païenne.

« De sorte que, à force de crier et de s'exciter mutuellement, ils en vinrent à une rage folle et à un désir féroce d'avoir leur sang. Se poussant l'un l'autre comme c'est l'habitude parmi la foule, lorsqu'elle est mise en émoi, ils se précipitèrent dans la prison et entraînèrent les chrétiens la tête en bas ou en haut, comme cela se trouvait. Bientôt, les jetant à terre et les labourant à coups de bâton, de pierres ou de n'importe quelle arme qui leur tombait sous la main, ils les mirent cruellement à mort. J'ai

FIG. XXXVI

A. — Martyr transpercé d'un pieu pointu.

B. — Martyr dont le ventre est ouvert et le foie arraché, les païens mangeant parfois ce dernier.

appris aussi que les femmes, sortant des ateliers de tissage, les percèrent de leurs fuseaux pointus et que les cuisinières, sur la place du marché, retirèrent du feu des chaudrons d'eau bouillante et en versèrent le contenu sur eux, tandis que d'autres les perçaient de leurs broches. Puis lorsqu'ils eurent torturé leur corps et leur eurent broyé la tête au point que leur cervelle se répandait à terre, ils les conduisirent à un endroit en dehors de la ville où l'on avait coutume de jeter la charogne morte. » Mais assez, et plus qu'assez sur l'empalement des martyrs sur des pieux pointus, leur transpercement par des broches et autres horreurs semblables.

Nous devons maintenant parler, pour finir la liste des tortures énumérées au commencement du chapitre IX, des moyens que l'on employait pour écorcher vifs les martyrs, et aussi des catholiques qui ont souffert de nos jours et sous les ongles desquels les persécuteurs enfonçaient des aiguilles.

Des martyrs, en pleine possession de leurs sens et de leurs facultés, avaient quelquefois tout le corps écorché vif, d'autres fois une partie seulement, dos, visage, tête, auxquels on appliquait souvent des charbons brûlants.

Maintenant concernant la torture des croyants orthodoxes au moyen d'aiguilles introduites sous les ongles des doigts, l'auteur de la *Controverse Anglicane* écrit ainsi, parlant d'Alexandre Briant : « Quand Briant eut passé deux jours dans la tour, il fut sommé de paraître devant eux par le gouverneur de la forteresse et les docteurs Hammond et Norton, qui l'examinèrent de leur façon accoutumée, lui proposant de prêter serment, afin de l'obliger à répondre à toutes les charges produites contre lui. Et comme il ne voulut pas dire qui lui était venu en aide, ni où il avait dit la messe, ni quelles confessions il avait entendues, on ordonna que des aiguilles fussent enfoncées sous les ongles de ses doigts. Mais il était si loin de perdre son énergie, sous ce

supplice, qu'il répétait d'un air joyeux le psaume *Miserere Mei Deus* (Seigneur, ayez pitié de moi), priant Dieu sincèrement de pardonner à ses bourreaux. »

Mais, procédons maintenant à d'autres modes de torture au moyen desquels, ainsi que nous l'avons déjà dit, les martyrs étaient jetés la tête en bas de lieux élevés. Les *Actes* de plusieurs martyrs attestent qu'ils étaient traités de la sorte, par exemple les *Actes* de saint Clément d'Ancyra, et de sainte Félicité et ses fils. Tacite, l'historien, écrit comment un certain Lucius Pithuanius, magicien, fut précipité de la Roche Tarpéienne, tandis qu'Apullius, dans le discours par lequel il se défend de l'accusation de sorcellerie, dit : « Une étonnante fabrication, un rusé mensonge méritant la prison et le donjon. »

Maintenant le donjon et la Roche Tarpéienne étaient tous deux les noms des endroits d'où l'on précipitait en bas les criminels. Voyant donc qu'il est clair que les magiciens ou sorciers étaient jetés en bas du donjon, nous ne pouvons douter que les chrétiens, qui étaient supposés par les païens être des sorciers, n'aient été soumis à la même forme de châtiment et, de cette façon, conquéraient pour eux-mêmes la couronne bénie du martyre.

Mais assez sur ceci, et poursuivons par d'autres supplices.

MARTYRS QUI ÉTAIENT DÉCHIRÉS DE DIVERSES MANIÈRES OU EXPOSÉS AUX BÊTES SAUVAGES DE DIFFÉRENTES ESPÈCES

Les *Histoires* de plusieurs saints rendent témoignage que certains saints martyrs du Christ furent torturés de cette façon, comme par exemple saint Philémon, saint Apollonius, saint Thyrsus et ses compagnons, saint Marc l'Evangéliste (*Martyrologe Romain* le 25 avril), et saint Onesiphorus, disciple des saints

Fig. XXXV
Martyrs écorchés vifs.

apôtres, sainte Martiana, vierge et martyre et une légion de saints et de martyrs qui conquirent leur couronne sous l'empereur Néron.

FAÇONS DONT LES MARTYRS ÉTAIENT TRAINÉS ÇA ET LA ET DÉCHIRÉS

Quelquefois les martyrs étaient traînés (comme il a été recueilli dans divers *Actes* déjà cités) sur des chemins rudes et pierreux ou sur la terre parsemée de ronces et de chardons, attachés au cou ou à la queue de chevaux indomptés par des cordes enroulées et attachées à leurs chevilles.

Au sujet des catholiques qui, de nos jours, furent, sans pitié, traînés à travers les villes par les Hérétiques, on peut trouver beaucoup de détails dans le *Théâtre des Cruautés Hérétiques,* dans le *Schisme* de Sanders et dans l'ouvrage déjà cité : *Sur la Persécution Anglicane.* Principalement dans le premier nommé : *Théâtre des Cruautés,* vous lirez comment une vénérable veuve, âgée de soixante ans, dans la cité d'Embrun, fut liée par les cheveux de sa tête à un bloc de bois et ainsi cruellement traînée à travers les rues de cette ville au mépris de la religion catholique.

MARTYRS LIVRÉS AUX BÊTES SAUVAGES

De plus, il était en usage, parmi les Anciens, dans les premiers âges, de condamner les criminels ou les chrétiens, si cela se trouvait, à être livrés aux bêtes sauvages. Ce châtiment est mentionné par Asinius, Pollio, Aulu Gelle, Apulée, Athenaeus et Josèphe, aussi bien que par divers *Actes* des saints martyrs, et ainsi que par Suétone, *Vie de Domitien*, lesquels nous informent comment les martyrs étaient quelquefois exposés, non seulement à des lions,

mais aussi à des chiens, quoique les lions fussent plus communément employés. Nous apprenons ceci, non seulement dans l'histoire racontée par Ælian et l'*Histoire* du martyr saint Ignace donnée par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique* et dans saint Jérôme, mais aussi par le cri ordinaire que la populace avait l'habitude de pousser contre les chrétiens. Car Tertullien affirme maintes fois que la foule romaine criait sans cesse : « Les chrétiens aux lions ! Les chrétiens aux lions ! » « Si le Tibre, écrit-il, submerge les murs, si le Nil n'inonde pas les champs, si le ciel reste immobile ou si la terre tremble, si la famine ou la peste surviennent, immédiatement le cri s'élève : « Les chrétiens aux lions ! » Et, à un autre endroit : « De crainte qu'il n'y en eût pas un qui restât pour crier : « Les chrétiens aux lions. » Le fait que les chrétiens étaient souvent livrés à ce genre d'animaux, ainsi qu'à d'autres, pour être dévorés et mis en pièces, est démontré par leurs propres *Histoires* ainsi que par Tertullien déjà cité, et ce n'est pas surprenant, car nous trouvons, en consultant les livres de loi romains, que c'était un châtiment considéré comme bon pour les esclaves. On l'infligeait habituellement seulement aux esclaves et aux personnes de basse condition ; or, considérant que les fidèles serviteurs du Christ étaient tenus dans la même estime que les esclaves par les païens, on ne doit pas être surpris de les voir très fréquemment exposés aux bêtes.

Ce n'était pas toujours de la même façon que les saints martyrs étaient ainsi exposés. Quelquefois ils étaient dépouillés et mis à nu et exposés au milieu d'un théâtre ou d'un autre lieu de plaisir, où on les emprisonnait. D'autres fois ils étaient liés ou mis dans des filets, ou revêtus de peaux de bêtes et ainsi livrés aux lions. D'autres fois encore, les pieds fixés au moyen de plomb fondu dans des pierres où l'on avait creusé un trou ; ils étaient renfermés dans des espaces restreints et livrés aux chiens pour être déchirés. Les *Actes* du martyr saint Bénin en rendent témoi-

gnage en ces termes : « Irrité de ces paroles, le très cruel empereur ordonna qu'il fût enfermé dans une prison et qu'une grosse pierre, dans laquelle on aurait creusé un trou, fût apportée, et que ses pieds y fussent fixés au moyen de plomb fondu et que des poinçons effilés et rougis au feu fussent introduits dans ses doigts sous ses ongles et que, pendant six jours, on ne lui donnât ni à boire ni à manger; en outre, que douze chiens sauvages, rendus fous par la faim et la soif, fussent enfermés avec lui, afin qu'ils pussent le mettre en pièces, et que la prison fût gardée par les soldats. En conséquence ils fixèrent à ses mains des poinçons très effilés et confinèrent ses pieds dans une pierre au moyen de plomb fondu et enfermèrent des chiens très sauvages avec lui dans la prison. » Et un peu plus loin : « O étonnante bonté de Dieu ! O amour paternel de Jésus-Christ pour les siens ! Voilà : Un ange lui vint en aide et les chiens devinrent doux, de sorte qu'ils ne touchèrent pas même à un cheveu de sa tête ni à un fil de ses vêtements. »

Maintenant, écoutons Eusèbe parler des chrétiens exposés aux bêtes sauvages : « Donc, le jour du combat avec les bêtes ayant été expressément fixé pour le supplice de ceux de notre foi, Maturus, Sanctus, Blandine et Attalus furent livrés aux bêtes sauvages afin qu'ils pussent offrir aux païens un spectacle public plein d'inhumanité et de cruauté. Alors Maturus et Sanctus furent de nouveau soumis à toutes sortes de tortures dans l'amphithéâtre...., et alors ces saints hommes soutinrent les assauts des bêtes, ainsi que toute espèce de tourments. Mais Blandine, liée debout à une poutre de bois, est offerte comme proie aux bêtes qui entrent en se précipitant.

Etant ainsi exposée aux regards, comme suspendue à une croix et priant avec ferveur, elle inspira un grand zèle et une grande ardeur aux âmes de ses compagnons de souffrance, car, dans leur sœur martyre ainsi suspendue à la croix devant eux, ils

semblaient en quelque sorte voir, avec les yeux du corps, le Christ lui-même qui fut crucifié pour nous. Pourtant, comme aucune des bêtes ne voulut même toucher à sa chair, elle fut bientôt descendue de la poutre et de nouveau jetée en prison. » Plus loin encore, dans le même chapitre, il continue, écrivant sur le martyre de saint Alexandre, un médecin : « La foule du peuple commença alors à crier contre Alexandre. Lorsque le gouverneur le questionna, lui demandant qui il était, il répondit: Je suis chrétien, ce dont le gouverneur fut amèrement courroucé et le condamna à être livré aux bêtes sauvages. De sorte que, le second jour, Alexandre rejoignit la bande qui devait combattre les bêtes avec Attalus ; car le gouverneur, pour plaire au peuple, condamna une seconde fois Attalus à ce supplice. En conséquence, tous deux, dans l'Amphithéâtre, etc... » Et un peu plus loin encore : « La dernière de toutes, sainte Blandine, quoiqu'étant une noble matrone de bonne naissance, et après avoir encouragé ses enfants à subir leur sort et les avoir envoyés en avant victorieux vers le Christ, leur roi, suivant elle-même une voie de tortures semblables, alla joyeusement les rejoindre, dans l'exaltation du bonheur que lui causait sa propre mort, se hâtant, non pas comme si elle eût été cruellement livrée aux bêtes, mais bien plutôt comme si elle eût été une heureuse invitée aux repas de noces du fiancé. Donc, après avoir été flagellée et déchirée par les bêtes, puis rôtie dans une poêle à frire, elle fut enfin roulée dans un filet et exposée au taureau. Après qu'elle eût été torturée et rejetée çà et là par ces animaux, pendant un assez long espace de temps, n'éprouvant néanmoins aucune sensation des souffrances qui lui étaient ainsi infligées, partie en raison de l'espérance avec laquelle elle croyait aux promesses de Dieu, partie à cause des discours qu'elle entretenait avec le Christ, elle fut enfin tuée par un coup de sabre dans la gorge. »

Pour citer une fois de plus Eusèbe : « Parmi ceux-ci, nous

FIG. XXXVII

A. — Martyr lié par chaque jambe au sommet de deux arbres voisins que l'on a courbés et rapprochés de force et qui seront bientôt relâchés brusquement.

B. — Martyr torturé au moyen de roseaux effilés introduits sous les ongles des mains et des pieds.

savons bien comment quelques-uns conquirent la gloire en Palestine par leur patiente énergie dans les souffrances et les tourments et comment d'autres acquirent un grand renom à Tyr, en Phénicie. Et qui peut ne pas être émerveillé au delà de toutes bornes à la vue de ces hommes quand on considère combien de coups de fouet ils supportèrent, comment ils combattirent avec les bêtes sauvages et quelle patience ils déployèrent en recevant les attaques des léopards, des ours féroces, des sangliers et des taureaux rendus fous par le fer et par le feu ; et l'étonnante force d'âme de ces martyrs au cœur noble à soutenir les assauts de toutes ces bêtes, ensemble ou séparées ?

« Nous fûmes présents nous-mêmes à l'exécution de ces faits et nous remarquâmes combien la divine puissance de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, à qui les martyrs rendaient un noble témoignage au milieu de leurs tortures, leur vint en aide au moment voulu et se montra à eux d'une manière sensible : « Car les bêtes voraces n'osèrent pendant longtemps toucher aux corps des saints, ni même en approcher, tandis qu'on les voyait prêtes à se précipiter sur ces incroyants qui, se tenant hors des barrières, l'un ici, l'autre là, les excitaient à attaquer les victimes. Et, quoique les saints soldats de Dieu se tinssent nus au milieu de la place, les provoquant de leurs gestes et essayant de les amener à les attaquer (car on leur avait ordonné d'agir ainsi), ils étaient néanmoins les seuls que ces animaux ne voulussent pas toucher.

« En vérité, plusieurs fois, lorsque ceux-ci se précipitèrent sur les martyrs, ils furent rejetés en arrière comme par quelque puissance ou influence céleste et s'en retournèrent plus vite qu'ils n'étaient venus. Et, lorsque l'on vit que cette chose se renouvelait encore et encore, cela n'excita aucun excès d'étonnement parmi les païens qui en étaient témoins, à tel point que, lorsqu'une bête avait fait une attaque vaine, on en lâchait une seconde, puis une troisième sur le même martyr.

« Et vraiment, il y avait bien lieu d'être surpris en voyant, non seulement le caractère mâle et intrépide de ces saints hommes, mais aussi la ferme et courageuse constance déployée par ceux d'un âge tout à fait tendre. Car on eût pu contempler un simple adolescent n'ayant pas encore atteint l'âge de vingt ans, n'étant retenu par aucune entrave et se tenant néanmoins ferme, les bras étendus de chaque côté en forme de croix avec une intrépide et sublime détermination, élevant ses prières à Dieu, son attention ne faiblissant jamais, parfaitement immobile à l'endroit où il se trouvait, et, pendant ce temps, les ours et les léopards, soufflant sur lui la rage et la mort, essayant de déchirer sa chair avec leurs dents. Mais leurs gueules, par quelque pouvoir divin et mystérieux, étaient arrêtées, je ne sais comment, et ces bêtes féroces s'enfuyaient en hâte de leur propre mouvement. »

A ce sujet, nous allons citer une dernière fois Eusèbe parlant à plusieurs reprises des fidèles serviteurs du Christ étant exposés aux bêtes sauvages : « Vous eussiez pu en voir d'autres encore — car ils étaient cinq en tout — offerts aux cornes d'un féroce et sauvage taureau. Ce monstre lança en l'air plusieurs des infidèles qui s'approchèrent et les blessa misérablement et les laissa à demi morts aux mains de leurs compagnons, qui les entraînèrent; mais, pour les saints Martyrs, quoiqu'il essayât de s'élancer sur eux, brûlant de rage et de fureur, il ne put pas même s'approcher d'eux. Et, quoiqu'il bondît çà et là, les pieds en avant, agitant les cornes, quoiqu'il fût encore excité par l'application de fers brûlants, quoiqu'il soufflât la terreur et la destruction, il fut néanmoins retenu en arrière et forcé de reculer par quelque intervention de la volonté divine jusqu'à ce qu'enfin, voyant qu'il ne pouvait leur faire aucun mal, on lançât sur eux d'autres animaux. Enfin, après bien des attaques et des assauts répétés de ces bêtes, les martyrs furent tués à coups de sabre et confiés aux vagues de la mer en guise de funérailles. »

FIG. XXXVIII

A. — Martyr emprisonné dans un filet et exposé pour être mis en pièces par un taureau sauvage.

B. — Jeté à terre pour être dévoré par les bêtes sauvages.

C. — Enveloppé d'une peau de bête et donné en pâture aux animaux.

D. — Les pieds fixés dans une grande pierre et ayant des poinçons chauffés à blanc enfoncés sous les ongles ; le martyr est livré aux chiens affamés.

Maintenant, le fait que les Martyrs étaient de même livrés par les païens aux chiens pour être déchirés, revêtus de peaux de bêtes, est certifié (pour ne rien dire du témoignage des chrétiens) par Cornelius Tacite, historien et écrivain de mœurs romaines, qui écrit dans ses *Annales* : « Donc, pour éteindre cette rumeur (qu'il avait lui-même mis le feu à Rome), il fit juger et soumettre aux plus terribles tortures ceux que le peuple, pour exprimer son mépris et sa haine contre eux, appelait chrétiens. L'origine de ce titre remonte à un certain Christ qui, sous l'empereur Tibère, fut condamné par le Procurateur Ponce Pilate. La superstition nuisible fut supprimée pour un temps, mais bientôt reparut, non seulement dans la Judée, siège primitif du mal, mais dans la capitale elle-même, dans laquelle toutes choses mauvaises et abominables se réunissent de tous les côtés et se multiplient. Donc, tous ceux qui s'avouaient chrétiens furent premièrement arrêtés et, sur leur dénonciation, une grande multitude d'autres ; ceux-ci furent reconnus coupables non pas précisément d'avoir mis le feu à la ville, mais de montrer une grande malveillance envers l'humanité en général. De plus, on ajouta la moquerie à la peine de mort prononcée contre eux : revêtus de peaux de bêtes, ils furent livrés aux chiens, afin d'être déchirés par eux, ou furent cloués à la croix, ou bien on les enveloppa de feu, et, à la chute du jour, ils servirent de torches pour éclairer. » Voyez aussi le *Martyrologe Romain* du 24 juin où un récit presque identique est fait sur la mort de ces Saints, et qui parle en général de beaucoup de chrétiens qui conquirent, sous Néron, la couronne du martyre. Nous lisons en outre dans l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, aussi bien que dans les *Actes* de divers saints Martyrs, et spécialement dans ceux du Pape Marcel, comment les Evêques de l'Eglise, sous l'empereur Maxence, étaient, pour leur plus grande dégradation, désignés pour garder les bêtes de somme. Ainsi, dans l'*Histoire* de Marcel, évêque de Rome, on trouve écrit :

« Il fut emprisonné et attaqué parce qu'il avait pour mission d'organiser l'Eglise, et, étant arrêté par les ordres de Maxence, il fut condamné à rester dans la cour de l'étable, c'est-à-dire l'étable des bêtes de somme ou, en d'autres mots, à nourrir (comme l'explique Eusèbe dans un autre passage) les chevaux et les chameaux de l'Empereur qui étaient employés pour le service public à porter des fardeaux. »

Lisez en outre dans l'*Histoire Ecclésiastique* de Theodoretus ce qu'il dit sur saint Hormisdas, Martyr perse : « Il y avait un certain Hormisdas, de la première noblesse parmi les Perses, sorti de la race des Achémenides et dont le père avait été gouverneur d'une province. Apprenant que cet homme était chrétien, Goraranes, fils d'Isdigerdis, roi des Perses, commanda qu'il fût amené devant lui et lui ordonna d'abjurer Dieu, son Sauveur. Mais Hormisdas cria : « Ce que vous me demandez, ô roi ! n'est ni juste, ni rationnel, car, quiconque a appris à pouvoir mépriser Dieu, qui est maître de tout, et à le renier, sera d'autant plus disposé à renier son roi, puisque ce dernier n'est qu'un homme participant à la faiblesse humaine. » Mais le roi de Perse, qui eût dû admirer ce sage discours, vola à ce noble champion de Dieu ses honneurs et ses richesses et lui ordonna de se dépouiller de tous ses vêtements, sauf une culotte, puis il lui commanda de garder les chameaux de son armée. Maintenant, lorsque plusieurs jours furent écoulés, le roi, regardant du haut de son siège élevé, vit cet excellent noble, brûlé par les rayons du soleil et tout couvert de poussière. Ce spectacle rappela à son esprit son rang et sa splendeur première, il ordonna qu'il fût amené devant lui et qu'on jetât sur lui une chemise de toile. Puis, pensant que son esprit devait être adouci soit par les durs travaux passés, soit par la bonté qui lui était maintenant témoignée, il l'appela, disant : « Venez, mettez de côté votre obstination et reniez le fils du charpentier. » Mais Hormisdas, enflammé d'un zèle divin, déchira la chemise en deux et

la jetant à la face du roi, l'interpella ainsi : « Si vous croyez que je renierai ma foi pour l'amour de cette chose, reprenez votre don et renoncez à votre pensée... » Un châtiment du même genre est raconté par Victor dans son ouvrage sur la *Persécution Vandale* où, parlant d'Armagastus, noble martyr du Christ, il dit : « Alors Theodoric le condamna à être exilé dans la province de Byzacium et là, à être employé à creuser les fossés. Ensuite, comme pour le disgracier et le déshonorer davantage, il lui ordonna de faire l'office de gardeur de vaches, non loin de Carthage, où tout le monde pouvait le voir. Mais, procédons à d'autres faits.

MARTYRS CHRÉTIENS DONNÉS AUX SOURIS POUR ÊTRE GRIGNOTÉS OU A DES CHEVAUX POUR ÊTRE FOULÉS AUX PIEDS

Les Chrétiens étaient livrés aux souris par Goraranes, le plus cruel des rois Perses, comme le raconte Théodoretus dans son *Histoire*. « En outre, ils creusent des fossés ; mettez-les donc dedans (les Chrétiens) avec beaucoup de soins et renversez sur eux un grand nombre de musaraignes. Donc, après avoir lié les mains et les pieds des martyrs pour les empêcher de se débarrasser des petites créatures, on les offrait comme nourriture aux souris qui, poussées par la faim, rongeaient petit à petit la chair des saints emprisonnés, les torturant ainsi horriblement de jour en jour... »

Plus ou moins semblable, quoique encore plus cruel, nous paraît un supplice par lequel les Hérétiques de notre époque (1591) — comme il est décrit dans un ouvrage intitulé *Théâtre des Cruautés Hérétiques* — tourmentent et torturent les Catholiques. Les couchant sur le dos et les liant ainsi, ils placent sur leur ventre un bassin renversé renfermant à l'intérieur un loir vivant et allument du feu au-dessus du bassin, de sorte que le loir, tourmenté par la chaleur, déchire leur ventre et s'enterre dans

leurs entrailles. Ce douloureux et horrible supplice a été appliqué de nos jours à un grand nombre de catholiques, pour leur faire abjurer leur foi. Parmi ceux-ci, il s'en trouvait qui étaient prêts, comme les Chrétiens qui souffrirent sous Néron, à être cousus dans des peaux de bêtes et exposés aux morsures de chiens furieux (sur les ordres d'Elizabeth, reine d'Angleterre), plutôt que d'écouter les mauvais conseils en faiblissant ou en s'écartant le moins du monde de la vraie foi catholique.

De même pour les martyrs Chrétiens, et spécialement pour les évêques qui furent jetés à terre par les ordres d'impies persécuteurs, pour être piétinés et déchirés par les chevaux et dont Victor rend témoignage dans sa *Persécution Vandale* : « Après ces cruels édits, si remplis de poisons nuisibles, il ordonne que tous les évêques qui ont été assemblés à Carthage, dont les maisons ont été pillées et dont les églises et les biens ont été pris, soient conduits, après avoir été ainsi volés, hors des murs de la ville, sans leur laisser ni un esclave, ni un animal, ni un vêtement de rechange, ajoutant au surplus que quiconque offrirait à l'un d'eux l'hospitalité ou leur donnerait la moindre nourriture, ou tenterait de le faire par pitié, serait brûlé par le feu lui et sa maison avec lui.

« Alors les évêques expulsés agirent avec beaucoup de sagesse ; adoptant l'état de mendiants, ils ne quittèrent pas la ville, sachant très bien que s'ils partaient, ils seraient rappelés et ramenés de force et, de plus, que leurs ennemis mentiraient, comme ils avaient déjà menti, déclarant qu'ils s'étaient sauvés parce qu'ils avaient peur de regarder la lutte en face, et qu'enfin — et ce ne serait pas la moindre des choses — s'ils revenaient ainsi, ils ne trouveraient aucun endroit où se loger ni aucun refuge ouvert pour eux, leurs églises, leurs maisons et leurs biens étant tous saisis.

« Ainsi, tandis qu'ils étaient couchés, gémissant alentour des murs et exposés à toutes les intempéries, il arriva que le roi se

FIG. XXXIX

A. — Martyrs attachés au cou ou à la queue de chevaux sauvages et cruellement traînés par eux.

B. — Traînés à travers les rues ou sur des endroits pierreux au moyen de cordes attachées à leurs pieds.

rendit aux bains. Tous se portèrent en foule vers lui en criant : « Pourquoi sommes-nous ainsi affligés ? Pour quelle faute commise inconsciemment subissons-nous ce traitement ? Si nous avons été réunis pour tenir conseil, pourquoi avons-nous été pillés ? Pourquoi sommes-nous privés de nos églises et de nos maisons ? Devons-nous souffrir la faim et la nudité et croupir dans la fange ? Mais, baissant les yeux sur eux, et les regardant, même avant qu'il n'eût entendu leur appel, il ordonna que des chevaux montés par des cavaliers fussent lancés sur eux, afin qu'ils ne fussent pas seulement violemment blessés et écrasés, mais tués sur la place. Et en vérité, beaucoup furent piétinés à mort, spécialement les plus âgés et les plus faibles d'entre eux. »

Imitant ces exemples, les Hérétiques de nos jours traitèrent de cette façon un certain moine, du nom de Jean, membre vénérable de l'Ordre de saint François, et qui venait d'être nommé évêque de Daventry. Après l'avoir sauvagement insulté et blessé de diverses façons, ils le foulèrent aux pieds et le laissèrent gisant dans la rue comme un infâme et abject cadavre. Nous lisons que la même chose fut faite sous Dioclétien, à trois saintes du Christ : Maxima, Secunda et Donatilla, vierges et martyres. Mais assez pour le moment ; le reste des diverses tortures énumérées au commencement du chapitre IX doit être réservé pour un autre chapitre.

CHAPITRE XI

Autres tortures et modes de martyre : enterré vif, jeté dans les rivières, puits ou fours à chaux, ventres ouverts et autres choses semblables.

LES tortures qui consistaient à jeter les Martyrs dans des fossés profonds, à les enterrer dans la terre ou à les précipiter dans un ruisseau courant, dans un puits ou dans un four à chaux, sont attestées dans beaucoup d'*Histoires* des Martyrs et particulièrement dans celles des saints Castullus, Vitalis, Marcel, Philémon et ses compagnons, les saintes Pauline et Dacia, vierges et martyres romaines, saints Caliste et Carisius, les saintes Alexandra, Claudia et Euphémie, matrones, Juliette, vierge et martyre, saints Florus et Laurus, et bien d'autres. Les deux derniers nommés sont commémorés dans la *Ménologie,* le 17 août, en ces mots : « Anniversaire des saints Martyrs saint Florus et Laurus. Ces saints hommes étaient frères jumeaux et tailleurs de pierre, art qu'ils avaient appris de Proclus et Maximus. Mais, après que leurs maîtres eurent souffert le martyre pour l'amour du Christ, ils abandonnèrent Byzance (Constantinople) et se retirèrent dans les districts d'Illyricum, à la ville d'Ulpiani où, travaillant dans les carrières sous le gouverneur Licio, ils continuaient honorablement leur commerce. Enfin, après avoir enduré bien des supplices, ayant été jetés par Licio dans un puits profond, ils rendirent leur âme à Dieu. »

FIG. XL

A. — Martyrs jetés dans des fosses profondes et enterrés jusqu'au cou par de la terre et des pierres.

B. — Martyrs à moitié enterrés, les mains liées derrière le dos, et laissés ainsi pour périr.

Ensuite, le fait que les saints Martyrs étaient parfois aussi jetés dans des fours à chaux, est rendu manifeste par les *Actes* de saint Clément, évêque d'Ancyra, aussi bien que par le récit de la mort de trois cents Martyrs, fait dans le *Martyrologe Romain*, le 24 août : « A Carthage, anniversaire de trois cents saints Martyrs, dans le temps de Valère et Gallien. Parmi d'autres supplices, après que le gouverneur eût commandé d'allumer un four à chaux et d'apporter en sa présence des charbons ardents et de l'encens, il dit aux trois cents : « Choisissez l'une des deux choses — ou offrir de l'encens à Jupiter sur ces charbons ou être plongés dans la chaux vive. » Alors, armés de la foi et confessant le Christ, fils de Dieu, ils se jetèrent eux-mêmes d'un bond rapide dans le four, et, au milieu des vapeurs de la chaux vive, furent instantanément réduits en poudre. Ainsi donc, cette légion de saints vêtus de blanc, mérita bien son nom de bande blanche. »

COMMENT ON AVAIT L'HABITUDE D'ENTERRER VIFS LES SAINTS MARTYRS

Il faudrait déclarer ici, avant que de discourir sur d'autres points, que les Chrétiens, qui devaient être torturés de cette façon, n'étaient pas toujours jetés dans des puits profonds, de manière à ce que leurs corps fussent enterrés sous la terre et les pierres, quoiqu'ils le fussent généralement. Car nous lisons, dans les *Actes* déjà cités, de saint Philémon et de saint Marcel, que ces Martyrs de la foi furent enterrés jusqu'aux reins seulement. Mais le lecteur peut, s'il le veut, lire lui-même leur *Histoire*.

DIVERSES MANIÈRES DONT LES MARTYRS CHRÉTIENS ÉTAIENT JETÉS A LA MER OU DANS DES RIVIÈRES

Ce n'était pas seulement d'une seule et même manière, mais de diverses façons que les saints Martyrs étaient jetés à l'eau. Quelquefois ceci était fait après que de grosses pierres ou des poids en plomb eussent été attachés à leur cou, à leurs pieds ou à leur main droite, comme ce fut le cas pour saint Sabin, Agapius, Florian, Alexandra, Claude, Euphrasie, matrones, Juliette, vierge, et d'autres. D'autres fois ils y étaient précipités, les pieds et les mains attachés ou enveloppés dans un filet, ou enfermés dans des boîtes de plomb, ou cousus dans un sac. Ces moyens sont attestés dans les récits du martyre des saints Faustin et Jonita, comme aussi de saint Hermillus, Ulpian, Stratonicus, Nicostrate et d'autres.

Nous devons ici informer le lecteur que la première de ces formes de supplice était très ancienne. Plaute en fait mention dans sa *Vidularia*, en ces mots :

Jube hunc insui culeo atque in altum deportari, si vis annonam bonam.

« Ordonnez que l'homme soit cousu dans un sac et jeté dans l'abîme, si vous voulez avoir une bonne récolte. »

Maintenant, le sac dont on parle, était fait en peau ou en cuir, et on y cousait à l'intérieur les meurtriers ensemble avec un chien, un coq, un serpent, un singe, ou, en tout cas, l'une ou l'autre de ces créatures, et on jetait le tout, la tête la première, telle était la loi romaine, dans la mer ou dans une rivière. Une loi semblable semble avoir existé depuis les temps les plus reculés pour les cas de parricide; ainsi, Cicéron dit : « Si quelque

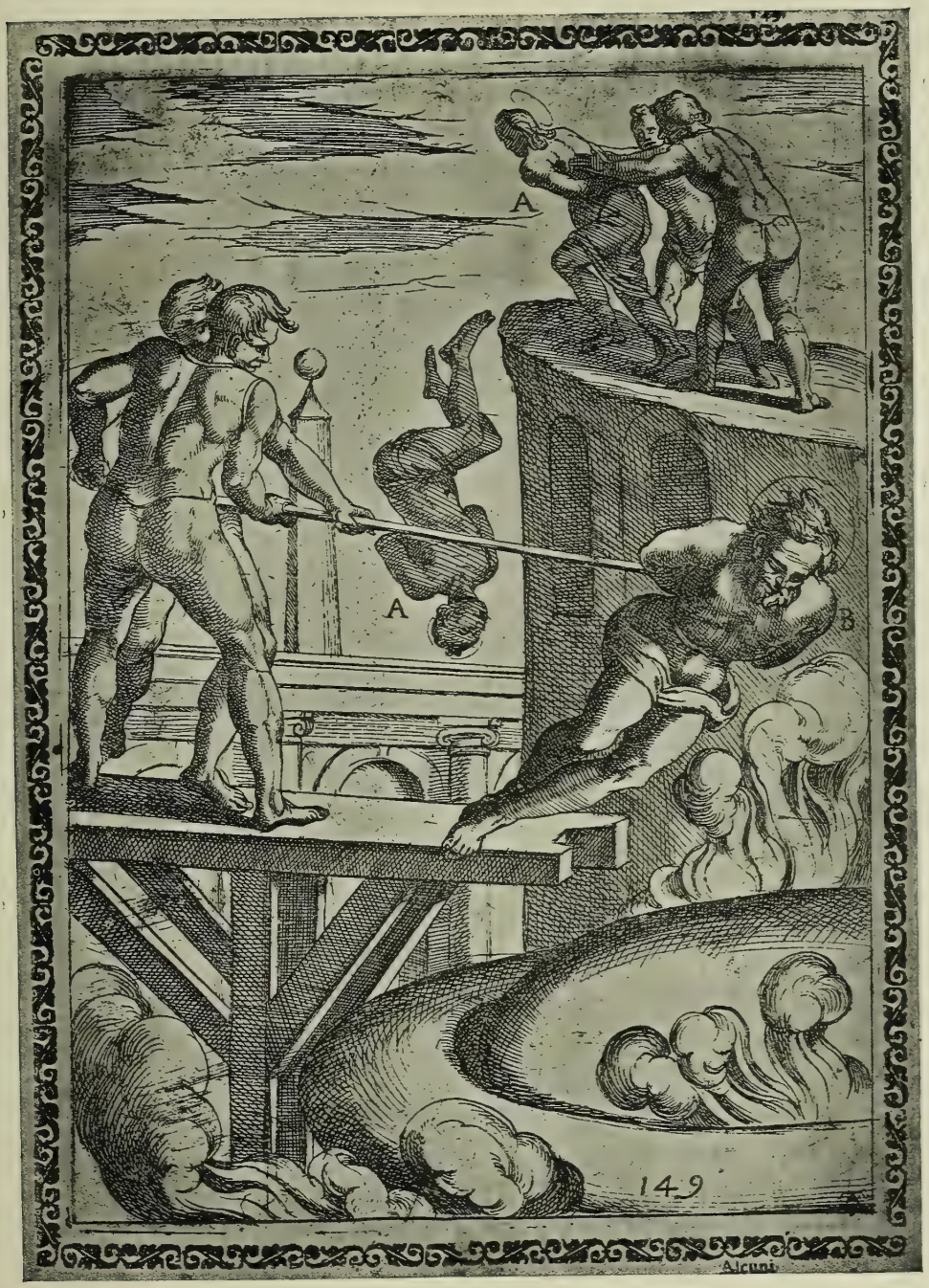

FIG. XLI

A. — Martyrs lancés la tête la première d'une hauteur.

B. — Jeté dans un four à chaux

homme a tué ses parents ou les a battus, et s'il est condamné pour ce fait, il faut que sa tête soit enveloppée dans une peau de loup, ses pieds doivent être mis dans des souliers de bois, c'est-à-dire dans des entraves, et il doit être conduit en prison; là, il séjournera un peu de temps pendant que l'on prépare le panier ou sac dans lequel il doit être placé pour être précipité dans la mer. »

Le fait est que cette loi fut passée chez les Romains pour terrifier les autres et les empêcher d'imiter l'exemple de Lucius Hostius (qui fut le premier homme qui, après la guerre contre Annibal, tua son père), et d'ôter la vie à leurs parents au moyen du sabre ou autrement. En conséquence, lorsque, durant la guerre Cimbrique (A. U. C. 640), Poblicius Malleolus tua sa mère, il fut puni de cette façon. Son sort est mentionné ainsi par Tite-Live : « Poblicius Malleolus, pour le meurtre de sa mère, fut le premier à être cousu dans un sac et jeté à la mer »; et, dans un autre endroit : « Malleolus fut condamné pour le meurtre de sa mère. Après la sentence, sa tête fut immédiatement emprisonnée dans une peau de loup, tandis que l'on préparait le panier ou sac dans lequel il devait être mis et jeté à l'eau. »

A une date postérieure, Pompée le Grand, du temps qu'il était Consul, fit passer une loi, réformant l'ancienne ordonnance, étendant le degré de parenté dont le meurtre réclamerait cette forme de châtiment, et donnant le détail des créatures qui devaient être enfermées dans le sac avec le coupable : un chien, un coq, une vipère et un singe. Cette même loi de Pompée est décrite avec des renseignements semblables par Justinien dans ses *Institutes*. Il est vrai que l'on cessa de mettre cette loi en pratique dans les derniers temps romains, en raison de sa cruauté ; mais elle fut remise en vigueur au profit des Chrétiens, dont plusieurs conquirent la couronne du martyre de cette étrange manière.

CHRÉTIENS ORTHODOXES JETÉS PAR LES HÉRÉTIQUES DANS LA MER OU LES RIVIÈRES, OU ENTERRÉS

Victor, évêque d'Utica, décrit, dans sa *Persécution Vandale*, comment les Catholiques étaient embarqués par leurs persécuteurs Hérétiques à bord de vaisseaux abandonnés, sans voiles ni ancres, et ainsi livrés à la vaste mer pour y être naufragés. Et ce n'étaient pas seulement les Hérétiques des anciens jours qui précipitaient ainsi les Catholiques dans les eaux, mais aussi ceux des temps modernes. Ceci est attesté dans le *Théâtre des Cruautés*, en ces mots : « Lorsque la cité d'Oudenarde, en Flandre, eut été occupée par la légion des Gueux, les insurgés se saisirent de tous les prêtres de cette province qui étaient connus pour leur science et leur piété et les emmenèrent dans le château. Parmi ceux-ci, il y en avait un, Maître Pierre, vieillard vénérable et le plus âgé de toute la compagnie ; après lui avoir fait toutes sortes d'insultes et de violences, ils le dépouillèrent de ses vêtements, lui lièrent les mains et les pieds ensemble derrière le dos et le jetèrent la tête la première par les fenêtres du château dans la rivière, le saint homme criant, tandis qu'il tombait, d'une voix haute et intrépide : « Ta volonté soit faite, ô Seigneur ! » De la même manière furent précipités le vénérable Jean Paul, ainsi que le reste des Ecclésiastiques, parmi lesquels Jacques, l'aîné de tous et très faible, incapable de nager, fut porté à quelque distance par les eaux d'où il fut tiré et ainsi sauvé. » Et encore un peu plus loin : « Ursule, nonne au béguinage de Haarlem, après que son vieux père, qui était magistrat de cette ville, eût été pendu avec plusieurs autres Catholiques de bonne naissance et de bonne réputation, fut elle-même placée sous le gibet et on lui demanda si elle voulait abandonner sa foi et la religion orthodoxe et

Fig. XLII

A. — Martyrs jetés dans une rivière, une grosse pierre au pied.

B. — Jeté à l'eau enveloppé dans un filet.

C. — Jeté dans un courant voisin, avec une pierre attachée au cou.

D. — Avec un poids de plomb au cou.

E. — Jeté la tête la première dans un puits.

épouser un certain soldat. Et comme elle refusait énergiquement de le faire, elle fut immédiatement jetée à l'eau et noyée. » Et encore : « Vous devez noter ce fait, que les Hérétiques de la ville de Nîmes, en Languedoc, après avoir massacré un grand nombre de Catholiques, avec leurs dagues, les jetaient, quelques-uns dans la rivière, d'autres dans un puits qui était à la fois large et profond et qu'ils remplirent deux fois jusqu'au bord. »

Tout ceci se trouve dans le livre nommé ci-dessus, le *Théâtre des Cruautés Hérétiques*, où, de même, on peut lire ce qui suit, concernant les Catholiques que l'on enterrait : « Les Huguenots enterrèrent vivant un certain prêtre nommé Pierre, de la paroisse de Beaulieu, ne laissant que sa tête hors de terre. A un certain endroit, en Belgique, non loin d'Ypres, ils en firent de même pour d'autres prêtres qu'ils couvrirent, vivants, de terre et de pierres, puis ils placèrent des marques à quelque distance de leurs têtes qui leur servirent de cible pour lancer dessus, en manière de sport, des balles en pierre et en fer. »

Maintenant, il nous reste à révéler diverses autres sortes de supplices et de tortures et, en premier lieu, à parler des martyrs qui étaient publiquement dépouillés de leurs vêtements et ainsi promenés nus à travers les villes dans les rues ; et, deuxièmement, de ceux qui étaient enfermés dans des cachots jonchés de verres brisés et de fragments de poteries, ou même de fers de lance, afin que leurs corps nus pussent être misérablement torturés par les pointes aiguës ; et aussi de ceux qui étaient attachés à deux branches d'arbres différents et ainsi écartelés.

Après cela, il ne nous restera plus à parler (dans le chapitre XII) que des martyrs envoyés en exil et de ceux condamnés aux travaux forcés de diverses sortes et aux mines.

La première et la seconde espèces sont attestées par les *Actes* des saints martyrs Alexandre et Vincent, Pierre et Marcellin, Victor et Corona, ainsi que par la *Ménologie*, où, à la date du 9

septembre, il est écrit : « Anniversaire du saint martyr Strato qui, étant lié à deux cèdres et ainsi déchiré, à cause de sa foi au Christ, ne fit qu'un avec la Légion céleste. » Eusèbe et Nicéphore rendent témoignage de plusieurs autres fidèles serviteurs du Christ qui furent soumis à la même torture, de même que l'*Histoire* du martyre des saints nommés ci-dessus, Victor et Corona.

CATHOLIQUES, ET EN PARTICULIER MOINES ET PRÊTRES, QUI ONT EU LE VENTRE OUVERT PAR LES HÉRÉTIQUES DANS LE SIÈCLE PRÉSENT

Les martyrs chrétiens ont été ouverts de diverses façons, non pas seulement par les idolâtres de l'antiquité et par les hérétiques des anciens jours (comme il a été démontré ci-dessus, et dans des passages antérieurs), mais aussi par les hérétiques de nos jours. Citons ce que l'on dit à ce sujet dans le *Théâtre des Cruautés* et ailleurs : « Les huguenots, à l'église de Saint-Macarino, en Gascogne, ouvrirent le ventre à plusieurs prêtres et leur arrachèrent petit à petit les entrailles en les enroulant autour de bâtons qu'ils tournaient et retournaient. Dans la cité de Mancina, s'étant emparés d'un prêtre, homme d'un âge avancé, ils lui coupèrent les parties privées, et, après les avoir fait rôtir, lui en remplirent la bouche ; puis, afin de voir comment il allait les digérer, car il était encore en vie, ils lui ouvrirent le ventre et ainsi l'achevèrent. Dans le cas d'un autre prêtre, ils imitèrent la tyrannie et la cruauté de l'empereur Julien, car, lui ouvrant le ventre avec un sabre, tandis qu'il était encore vivant, ils le remplirent d'avoine et le donnèrent ainsi en nourriture à leurs chevaux. »

Tels étaient quelques-uns des supplices par lesquels les prêtres du Christ étaient torturés.

FIG. XLIII

A. — Martyr enfermé dans une boîte de plomb et noyé dans une rivière.

B. — Cousu dans un sac avec un coq, une vipère, un singe et un chien, et jeté dans la mer ou dans une rivière voisine.

Maintenant, écoutez-en d'autres également horribles et cruels ; afin de ne rien omettre de la gloire des martyrs catholiques qui moururent pour l'amour de la vraie religion :

« Dans la paroisse de Cassenville, près de Engolisma, les huguenots s'emparèrent d'un certain prêtre du nom de Lewis, reconnu à l'unanimité par les gens de la ville pour un homme menant une vie excellente et exemplaire ; ils lui plongèrent si souvent les mains dans l'huile bouillante et les y maintinrent si longtemps que la chair fut arrachée et tomba des os. Non content de ce cruel supplice, ils versèrent le même liquide bouillant dans sa bouche et, voyant qu'il n'était pas encore mort, le tuèrent en tirant sur lui avec des balles de plomb et des éclats de fer. Un autre prêtre, du nom de Colin, fut saisi et on lui coupa les parties privées, puis ils l'enfermèrent dans une caisse ayant une ouverture en haut, et ils y versèrent une telle quantité d'huile bouillante qu'il rendit l'esprit sous l'excès de la souffrance. Dans la paroisse de Rivières, ils mirent la main sur un autre prêtre auquel ils arrachèrent la langue, pendant qu'il vivait encore, en lui perçant le menton, et ensuite le tuèrent. De même encore pour un autre, nommé Jean, qu'ils tuèrent en lui coupant la gorge, après lui avoir d'abord brûlé toute la peau des pieds avec un fer rougi au feu.... Francois Raboteau, de la paroisse de Foucquebrun, fut saisi par les huguenots et attaché à des bœufs traînant un wagon, et il fut si sauvagement piétiné et déchiré, qu'il mourut à la fin de ses blessures. Au temps où le prince Auriac occupait Ruremond, une ville de Guelderland, qu'il avait saisie, ses soldats assaillirent violemment le monastère des Chartreux, en criant « *Geld, Geld !* » voulant dire par ce cri qu'ils voulaient de l'argent. A la grille d'entrée, trois frères lais furent tués : Albert, Jean et Stephen de Ruremond ; puis, se précipitant dans l'église, les soldats troublèrent dans leurs prières le vénérable prieur Joachim ainsi que le reste des frères. Pour lui,

ils le blessèrent à plusieurs endroits et l'entraînèrent, tandis que quatre moines furent tués sur les lieux et que le reste fut grièvement blessé.... Dans la ville d'Engolsheim, un certain frère, du nom de Jean Auril, de l'ordre de Saint-François, vieillard de quatre-vingt-dix ans, eut la tête ouverte par une hache, et son corps fut jeté dans les lieux d'aisances. De plus, dans divers endroits, beaucoup de prêtres servant Dieu, eurent le nez et les oreilles coupés et les yeux arrachés par les mains des mêmes ministres de Satan.

En vérité, si audacieuse était l'insolence d'un certain Huguenot, et si monstrueuse sa barbarie, qu'il se fit un collier avec les oreilles que l'on avait coupées aux prêtres et qu'il s'en vanta, auprès de ses chefs, comme d'une marque de courage et d'énergie.

En outre, les Calvinistes Hérétiques qui sont dans le royaume d'Angleterre, mettent violemment la main sur les prêtres catholiques occupés à offrir le divin sacrifice et revêtus qu'ils sont de leurs ornements sacrés, les mettent à cheval en plein jour et, portant devant eux des torches enflammées, les conduisent, par moquerie, à travers les rues. Ils leur percent aussi les oreilles avec un fer rougi et les exposent, comme ils le font pour d'autres religieux, sur une estrade, aux insultes du public, ils fixent leur tête au pilori, comme ils l'appellent, et clouent leurs oreilles au cadre du dit pilori. Et ceci pour aucune autre raison que celle de les punir d'avoir exprimé leur sympathie pour les autres catholiques mis à la torture, ou d'avoir parlé de l'innocence des Martyrs. »

Tels sont quelques-uns des faits accomplis, pour ne rien dire des autres décrits dans les chapitres précédents et qui restent à être mentionnés, par les hérétiques de nos jours, en Angleterre, en Irlande, en France et en Belgique.

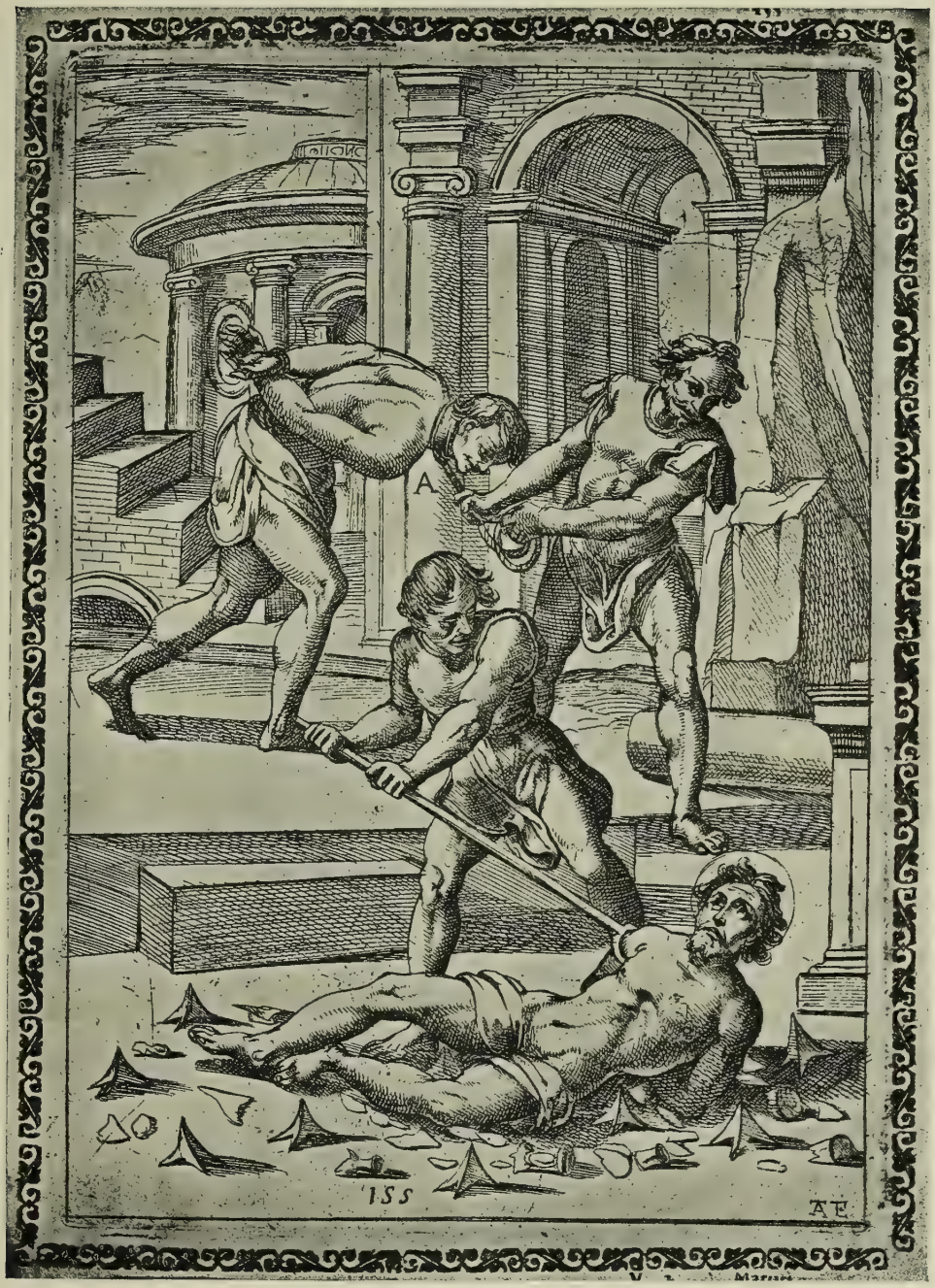

FIG. XLIV

A. — Martyr traîné à travers la ville au moyen d'un collier de fer rivé à son cou.

B. — Mis à nu et roulé sur des chardons de fer aigus.

CHAPITRE XII

Martyrs envoyés en exil et condamnés aux travaux forcés et aux mines.

IL est grandement temps maintenant de revenir de ces digressions et de procéder à la discussion et à la preuve du reste des modes de torture employés par les Anciens pour le supplice des martyrs chrétiens énumérés dans le chapitre IX. Celles-ci sont le bannissement et la condamnation aux travaux forcés ou aux mines. La première, c'est-à-dire le bannissement, est attestée par divers auteurs : Tertullien, Cyprien, Jérôme, le dernier parlant de l'apôtre saint Jean, aussi bien que par d'innombrables *Histoires* des saints martyrs et en particulier du pape Clément, de Flavia Domitilla, des saintes Bibiana, Demetria et Severa, vierges et martyres.

Au sujet des chrétiens condamnés aux travaux forcés tels que de creuser, de porter du sable et des pierres et autres choses semblables, voyez les *Histoires* de divers saints, ainsi que celle du pape Clément et de sainte Severa, que nous venons de citer, aussi celles des saints Papias et Maurus, soldats romains.

Concernant les martyrs envoyés aux mines, nous trouvons assez de preuves évidentes dans Tertullien et Cyprien, cités ci-dessus et aussi dans Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique,* et dans de nombreux *Actes* des Saints, par exemple ceux de saint Sylvain, évêque, et ses trente-neuf compagnons d'infortune, et ceux des saints Paphnutius et Nemesianus.

Les derniers nommés, ainsi que leurs compagnons sont commémorés dans le *Martyrologe*, le 10 septembre, en ces mots : « En Afrique, anniversaire des saints évêques Nemesianus, Félix, Lucien, d'un autre Félix encore, Victor, Davitus, et d'autres qui, sous Valerien et Gallien, lorsque la rage de persécution était à son comble, furent, aussitôt qu'ils eurent fermement déclaré leur foi au Christ, rudement frappés de verges, ensuite mis aux fers et enfin condamnés à creuser dans les mines et ainsi subirent un glorieux martyre. » De même pour saint Paphnutius, le 11 septembre : « En Egypte, anniversaire de saint Paphnutius, évêque, qui fut un de ces confesseurs qui, sous l'empereur Maximien, furent condamnés aux mines, après qu'on leur eût arraché l'œil droit et coupé la jambe gauche. Plus tard, sous Constantin-le-Grand, il lutta avec ardeur contre les Ariens au nom de la foi catholique, et enfin, il mourut en paix, ayant glorieusement conquis plusieurs couronnes. » De même encore pour saint Spiridion, le 14 décembre : « Dans l'Ile de Chypre, anniversaire de saint Spiridion, évêque, qui fut l'un de ces confesseurs que Maximien, après leur avoir fait arracher l'œil droit et couper la jambe gauche, condamna aux mines. Il était renommé à cause de son don de prophétie et pour la gloire que lui avaient valu les grâces dont il avait été favorisé et, au Concile de Nicée, il triompha du philosophe Ethnicus, qui insultait la religion chrétienne, et l'amena à reconnaître la vraie foi. »

Plus loin, Athanase écrit au sujet de ceux qui étaient condamnés aux mines, ce qui suit : « Enfin, les Ariens étaient si féroces et si acharnés contre les chrétiens qu'on les regardait universellement comme des bourreaux, des meurtriers, des calomniateurs, des malfaiteurs, en fait comme étant toute autre chose que des chrétiens, car, comme des Scythes sauvages, ils mirent la main sur Eutychius, sous-diacre et honorable serviteur de l'Eglise, et, après l'avoir d'abord fait frapper de verges

de cuir, presque jusqu'à la mort, l'envoyèrent mourant aux mines ; et non pas à une mine ordinaire ; mais à une mine connue sous le nom de Phaeno où un homme, condamné à ses horreurs, ne peut pas y survivre plus de quelques jours. Ce qui est plus inhumain encore, ils ne lui accordèrent pas même quelques heures pour soigner ses blessures, mais emmenèrent immédiatement l'infortuné aux mines, comptant qu'en agissant ainsi ils terrifieraient les autres et les forceraient à se joindre à leur parti. Mais il n'alla pas loin, il ne put pas même atteindre la mine, car, étant déjà faible et de plus épuisé par les souffrances que lui causaient ses blessures, il expira sur la route. Ainsi il mourut joyeusement, conquérant la gloire du martyre. »

Mais assez sur les chrétiens envoyés aux mines, nous devons maintenant parler sur d'autres sujets.

MARTYRS CONDAMNÉS AU BANNISSEMENT

Le bannissement dans les îles était un châtiment communément infligé aux plus braves guerriers du Christ, ainsi que l'assure Tertullien dans son *Apologie* et aussi les *Histoires* des Saints, par exemple celles du pape Pontianus, des saintes Cécile et Flavia Domitilla, vierges et martyres, d'une autre du même nom qui était femme de Flavien Clément, martyr lui-même, ainsi que divers autres.

Cette forme d'exil est mentionnée, avec d'autres, par Marcianus, le juriste, qui nous dit qu'il y avait trois sortes de bannissement : (1), l'interdiction de certains lieux (2), l'interdiction de tous les lieux, sauf un, et, enfin (3), le bannissement dans une île que la personne ainsi punie n'avait la permission de quitter sous aucun prétexte.

En outre, la punition ne cessait pas, même avec la mort de

l'exilé, car si quelqu'un, envoyé ainsi en exil dans une île, y mourait, son corps ne pouvait en être emporté ni enterré nulle part sans l'autorisation de l'Empereur. D'autres peines étaient de même appliquées aux bannis qui, non seulement étaient exposés à perdre leurs maisons, leurs propriétés, leurs pays, mais aussi leur titre de citoyens, s'ils étaient citoyens romains. Ce bannissement était ou temporaire, ou perpétuel.

S'il n'était que temporaire, il était décrété dans divers rescrits que les exilés ne seraient pas privés de leurs propriétés, ni en totalité, ni en partie ; mais, s'il était perpétuel, une partie, sinon la totalité pouvait être confisquée par le Trésor public.

Plus loin, nous lisons dans saint Athanase et d'autres Pères comment beaucoup d'adeptes de la foi catholique orthodoxe furent punis de l'exil par les Ariens, spécialement sous les Empereurs Constantin et Valens, et sous Homeric, roi hérétique des Vandales, et impitoyablement soumis à toutes sortes de tortures et d'insultes, sur le chemin de l'exil et après leur arrivée dans le lieu de bannissement. Ainsi il écrit : « Mais, tout le reste, tous ceux sur lesquels ils avaient pu mettre la main, ils (les persécuteurs) les exilèrent dans cette partie de l'Egypte nommée la Grande Oasis. Ils refusaient aussi que les corps de ceux qui mouraient fussent rendus à leurs amis; mais ils les gardaient secrètement sans les enterrer pour satisfaire leur rancune capricieuse et pensant ainsi que leur cruauté serait ignorée. En cela, ce peuple faisait une grande erreur, car les amis et connaissances des hommes assassinés, se réjouissant de voir que la vérité était confessée, s'attristaient néanmoins excessivement du recèlement du cadavre de leurs amis et proclamaient hautement la barbarie de ce qui était fait contre eux et agissaient de façon à ce que la tragique histoire des atrocités de leurs ennemis eût son retentissement au loin. Ils exilèrent, en Egypte et en Afrique, beaucoup d'évêques et de prêtres qu'ils firent voyager avec tant de cruauté

que quelques-uns moururent en chemin ; d'autres périrent à leur arrivée au lieu du bannissement ; plus de trente évêques de l'Eglise en tout étant exilés. » Et encore, à un autre endroit : « Sous l'empereur Constantin, qui était toujours prêt à seconder les vues des Ariens, ils réussirent à effectuer l'exil, d'Alexandrie en Arménie, de deux prêtres et de trois diacres. De plus, Arius et Astérius, évêques respectifs de Pétra en Palestine, et de Pétra en Arabie, non seulement furent exilés dans l'Afrique supérieure, mais de plus on s'efforça de leur faire subir des outrages tout particuliers. Lucius aussi, évêque d'Andrinople, qui s'était courageusement opposé aux persécuteurs et leur avait reproché leur cruauté, eut par eux la tête et les mains liées, comme on l'avait déjà fait auparavant, et emmené aussi en exil où il mourut. » Ainsi parle saint Athanase. Un court extrait maintenant de l'*Histoire* de Theodoretus, décrivant le transport en exil des catholiques sous l'empereur Valens, et puis, nous laisserons cette partie de notre sujet : « La sentence fut rendue contre les saints hommes, le peuple entier se lamentant amèrement, devant le Tribunal, par Magnus, chef du Trésor provincial, à cet effet qu'ils seraient expulsés d'Alexandrie et envoyés pour habiter en exil à Héliopolis, ville de Phénicie, où il n'y avait pas un habitant qui voulût supporter d'entendre parler du Christ, car c'étaient tous des adorateurs d'idoles. Donc, il ordonna qu'ils fussent immédiatement embarqués sur un vaisseau, lui-même se tenant sur le rivage et brandissant sur eux un sabre, pensant ainsi frapper de terreur les âmes des hommes qui avaient blessé encore et encore les démons hostiles, par l'épée à double tranchant de l'esprit. Puis il donne enfin l'ordre de mettre à la voile sans que le vaisseau fût chargé d'aucune provision et sans leur donner quoi que ce fût qui pût subvenir à leurs besoins en exil. »

Une semblable barbarie remplit le cœur d'Elizabeth, reine d'Angleterre, qui, de nos jours, torture ses sujets orthodoxes par

toutes sortes d'affreux supplices et d'innombrables châtiments, quelquefois (voyez Sanders, *Schisme anglican*) les envoyant en exil, afin d'offrir un exemple et une preuve de sa prétendue démence. Mais, de son impiété, ainsi que de celle de son père, Henri VIII, nous avons parlé ailleurs plus longuement.

MARTYRS CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS, SAVOIR : CONSTRUIRE OU NETTOYER LES ÉGOUTS ; TRAVAUX SUR LES ROUTES ET LES RUES.

Cette sorte de châtiment est mentionnée par Suétone qui dit dans sa *Vie de Néron* : « Il commença le lac artificiel entre Misenum et Avernes et le canal d'Avernes à Ostie et, en vue de finir ces travaux, il ordonna que tous les prisonniers qui étaient enfermés dans les prisons, dans quelqu'endroit que ce fût, fussent amenés en Italie, et que toute personne convaincue de culpabilité fût condamnée aux travaux forcés. » Et encore dans *Caligula* : « Beaucoup de personnes d'une condition respectable, après avoir été défigurées par des marques brûlantes, furent condamnées par lui aux mines et à travailler sur les routes et à garder les bêtes. » Pline aussi *(Lettres)*, parlant de l'empereur Trajan : « Que tous les plus anciens coupables que l'on découvre ayant subi leur sentence il y a dix ans, soient assignés à divers ouvrages, ne différant pas beaucoup des travaux forcés, car les hommes de cette sorte sont habituellement chargés de nettoyer les égouts et de travailler sur les grandes routes et rues publiques. » De plus amples détails concernant ces châtiments peuvent être trouvés dans l'*Histoire* du Pape Marcellin, comme il suit : « Au temps où Maximien retournait de la province africaine à Rome, désirant plaire à Dioclétien Auguste, qui faisait bâtir des Thermes (Bains de Dioclétien) et voulait leur donner

FIG. XLV

A. — Martyrs condamnés à travailler à la construction d'édifices publics.

B. — Martyrs condamnés à tailler et à transporter des blocs de marbre pour la construction.

son nom, il commence, en vue de vexer les chrétiens, par forcer tous les soldats de cette foi, qu'ils soient romains ou étrangers, et pour les dégrader, à se livrer aux travaux forcés, et, en divers lieux, les condamne à extraire des pierres et à creuser le sable. A la même époque vivait un certain chrétien, du nom de Thrason, homme d'importance, riche des biens de la terre et pur dans ses mœurs; quand il vit ses compagnons chrétiens harassés de fatigue et épuisés par les travaux forcés, il voulut, avec son abondance, fournir les vivres et la nourriture aux saints Martyrs... » Et plus loin : « Maximien commanda que les suivants : Cyriacus, Largus, Smaragdus et Sisinnius fussent condamnés à creuser le sable et à le porter sur leurs épaules au lieu où l'on construisait les Thermes. Mais, parmi le reste, se trouvait un vieillard, du nom de Saturninus, qui était alors brisé par les ans, et ils commencèrent à l'aider à porter son fardeau. Mais quand les gardes virent cela, que Sisinnius et Cyriaque portaient leur propre fardeau et celui des autres..... » Des faits analogues ou presque semblables sont racontés dans le récit de la passion de saint Cyriaque et de ses compagnons et de sainte Severa, vierge et martyre.

Saint Athanase fait aussi mention du même mode de châtiment : « Les vieux évêques furent conduits par les Ariens en exil, où ils en placèrent quelques-uns dans les carrières de pierres (1) et firent périr les autres. »

(1) Carrières de pierres (*lapidicinæ*) — endroit d'où l'on extrait la pierre, nommé en grec *latumiæ*. C'est de là que l'on donna aux prisons le nom de *latumiæ*, soit parce que les criminels y étaient envoyés pour extraire la pierre, soit parce que les Tyrans de Syracuse avaient près de cette ville de grandes carrières de pierres creusées dans le roc d'où auparavant on avait extrait les pierres servant à la construction de la ville et dont on faisait alors usage comme de prisons.

On se rappelle comment les malheureux survivants de la désastreuse expédition athénienne, sous Lamachus (av. J.-C. 415), contre Syracuse, périrent dans ces *latumiæ*.

Plus fréquemment encore en parle Victor, dans sa *Persécution vandale*, où il écrit à un certain endroit : « Mais quand le Tyran eut, de cette façon, échoué dans son dessein de faire tomber le mur de leur constance, il conçut le plan de ne permettre à aucun des hommes de notre Religion, occupant des emplois à sa cour, de toucher les pensions et les honoraires habituels et résolut même de les épuiser par de rudes travaux. Il ordonna que des hommes bien nés et habitués à une nourriture délicate fussent menés dans les plaines d'Utica pour y couper les récoltes des champs, sous les rayons d'un soleil brûlant, où tous se réjouirent dans le Seigneur. »

De tout cela nous pouvons conclure, sans l'ombre d'un doute, que c'était la coutume chez les anciens de condamner les coupables et les chrétiens aux travaux forcés en vue de leur infliger la plus grande injure et la plus forte insulte possible, particulièrement à ceux qui avaient été ennoblis par le service militaire.

A proprement parler, ce n'étaient que les individus de la plus vile espèce qui étaient généralement condamnés aux travaux forcés et si certains soldats étaient ainsi traités, c'était absolument contraire aux lois qui défendaient qu'un soldat fût condamné aux mines, ou à être torturé, ou, en aucune circonstance, à être forcé de travailler aux constructions, non plus qu'à accomplir les devoirs journaliers des esclaves. L'énorme édifice que jusqu'à ce jour l'on appelle les *Bains de Dioclétien* a été construit à la sueur et à la fatigue des soldats et des Martyrs chrétiens. Une circonstance, que nous ne pouvons considérer que comme due à la faveur spéciale du Dieu Tout-Puissant, est celle qui nous montre que, dans les dernières années pendant lesquelles le pape Pie IV occupait encore le siège papal, la plus importante partie du bâtiment, qui demeurait intacte, changea de situation : elle servit d'église et fut dûment et solennellement consacrée à Marie, la mère de Dieu, et aux Saints Anges (Eglise de Santa Maria degli

Angeli à Rome). Mais assez sur les patients chrétiens condamnés aux travaux forcés.

MARTYRS CONDAMNÉS AUX MINES

On nous dit que les souffrances et les indignités supportées par les personnes condamnées aux mines étaient nombreuses.

Pour commencer, on les défigurait par des marques et des brûlures; ils étaient privés de tous leurs biens et de leurs droits de citoyens romains, s'ils en possédaient; ensuite ils étaient frappés de verges et chargés de fers, forcés à se coucher sur la terre nue s'ils voulaient reposer leurs membres fatigués, dégoûtés par la saleté et la puanteur des endroits où ils se trouvaient, et torturés par les périodes de jeûne auxquelles ils étaient soumis. En outre leur tête était rasée en forme de couronne; enfin, sous les empereurs Maximien, Dioclétien et Galère, on leur arrachait de plus l'œil et on leur coupait la jambe gauche.

Le fait que ceux que l'on envoyait aux mines étaient d'abord dégradés par des marques et des brûlures est clairement prouvé par un passage, déjà dans ce chapitre, de Suétone, *Vie de Caligula*: « Beaucoup de personnages de condition respectable, après avoir été premièrement défigurés par des marques brûlantes, furent, par lui, condamnés aux mines. »

D'autre part, Constantin, écrivant à Eumelius dans un rescrit daté de Cabillunum (Chalon-sur-Saône) le 21 mars, sous le quatrième Consulat de Constantin Auguste et Licinius : « Si quelque homme a été condamné à l'emprisonnement pénal ou aux mines, sa figure ne doit être marquée d'aucune écriture, la sentence de sa condamnation peut néanmoins être imprimée sur ses mains ou sur ses chevilles par une seule flétrissure. Le visage humain, qui a été formé à la ressemblance divine, ne doit jamais être

abîmé ni dégradé. » Ainsi Constantin, le premier empereur chrétien, nous montre clairement par ces mots, que, jusqu'à ce jour, on avait continué la coutume de marquer le visage de ceux qui avaient été condamnés aux mines avec des marques noires qui ne pouvaient jamais être effacées et des lettres profondément gravées.

Quant à la confiscation des propriétés et la privation des droits du citoyen, ce fait peut être constaté par diverses lois. De plus, ceux qui étaient condamnés aux mines étaient réduits à la condition d'esclaves, comme on peut s'en convaincre en consultant la loi romaine, d'où il suit naturellement que chaque article de leurs biens devenait propriété publique après leur condamnation.

« Un homme condamné aux mines devient esclave en vertu de sa punition et, en conséquence, celui qui a subi cette sentence voit ses biens confisqués au profit du Trésor. Donc, toute propriété, possédée par la personne que vous déclarerez avoir été subséquemment libérée par notre clémence, appartiendra plutôt aux revenus publics qu'à elle-même. »

En outre, le fait que les saints martyrs, condamnés aux mines, étaient frappés avec des bâtons, chargés de fers, avaient la moitié de leur tête rasée, étaient torturés par la faim, la saleté et les mauvaises odeurs, est certifié par une des *Lettres* de saint Cyprien, adressée à Nemesianus et aux autres martyrs, ses compagnons, alors emprisonnés dans les mines.

« Mais, que vous ayez été si cruellement frappés avec des bâtons, que vous ayez subi toutes ces souffrances qui sont pour vous une initiation et le premier pas dans la voie de votre confession à la foi en Jésus-Christ, constitue un fait qui doit exciter l'indignation. Pourtant un chrétien a-t-il jamais frissonné devant le bâton, sachant que son espérance est tout entière dans un autre instrument de bois, la croix. Le serviteur du Christ a connu le sacrement de son salut, par la croix de bois il a été racheté pour la

vie éternelle; par la croix, il s'est avancé vers la couronne de bénédiction. Qu'y a-t-il d'étonnant, je vous le demande, à ce que vous, vaisseaux d'or et d'argent, ayez été envoyés à la mine, véritable patrie de l'or et de l'argent, sauf que maintenant la nature de la mine est changée, car les endroits qui avaient l'habitude de fournir l'or et l'argent, commencent au contraire maintenant à en recevoir ?

« On a de plus mis des fers à vos pieds et lié vos membres sacrés, ces temples de Dieu, avec des chaînes dégradantes, comme si l'esprit pouvait être lié ainsi que le corps, ou votre or souillé par le contact du fer. Pour ceux qui se sont consacrés au service de Dieu et témoignent leur foi en lui par leur vie religieuse, ces choses sont des armes et non des liens, ce n'est pas à leur honte qu'on enchaîne les jambes des chrétiens, mais à la gloire et à l'éclat de leur perfection.

« O pieds heureusement mis aux fers, qui ne seront pas délivrés par le forgeron, mais par Dieu lui-même ! O pieds heureusement mis aux fers qui partent sur la route bénie pour le paradis ! O pieds attachés et liés pour un court espace de temps, afin d'être libres pour toujours ensuite. O pieds qui trébuchent pour quelque temps, garrottés par des chaînes et des barres en croix ; mais qui courront bientôt dans le glorieux sentier qui conduit vers le Christ ! Qu'importe si une cruauté envieuse et malintentionnée vous tient dans les liens et les chaînes, quand vous devez bientôt quitter cette terre et ces souffrances pour le royaume des Cieux ? En vérité, dans les mines, le corps n'est pas flatté par de molles couches et de bons lits ; mais il est réconforté par le rafraîchissement et la consolation qu'il trouve dans le Christ. Vos membres épuisés couchent sur la terre nue ; mais ce n'est pas un châtiment que de coucher avec le Christ. Vos corps sont souillés par les impuretés et les croûtes, faute de bains ; mais vous êtes lavés éternellement dans l'esprit. Votre pain est rare et

malpropre ; mais l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu. Vous tremblez et n'avez rien pour vous couvrir; mais celui qui se revêt de Jésus-Christ est vêtu et chauffé abondamment. Vos têtes sont à moitié tondues et vos cheveux sont rudes et en broussailles; mais lorsque le Christ est votre tête, combien belle doit être cette tête qui a reçu le nom du Seigneur ! Toute cette difformité qui est haïssable et abominable aux yeux des païens, quelle splendeur sera jugée digne d'elle ? » Presque identiques sont les termes de la lettre suivante envoyée en réponse par les patients en question à saint Cyprien : « Nos compagnons de prison te remercient grandement en Dieu, très cher Cyprien, d'avoir rafraîchi, par ta lettre, leur poitrine fatiguée, d'avoir guéri leurs membres contusionnés par le bâton, d'avoir délivré leurs pieds liés par les entraves, d'avoir renouvelé les cheveux sur leur tête à moitié chauve, d'avoir éclairé les ténèbres de leur cachot, d'avoir nivelé les pentes escarpées des mines, d'avoir même placé devant leurs narines des fleurs embaumées et chassé dehors la suffocante odeur de la fumée. En outre, ton ministère, aussi bien que celui de notre bien-aimé Quirinus, a été rempli et les provisions envoyées ont été distribuées par Herennianus, le sous-diacre, Lucanus, Maximus et Amantius, les acolytes, employés pour subvenir à tout ce qui manquait pour notre subsistance. » Enfin nous savons, par le *Martyrologe Romain* et par Eusèbe, que les Martyrs condamnés aux mines avaient souvent l'œil droit arraché et les nerfs de la jambe gauche coupés. Eusèbe écrit : « Bientôt, quand Dioclétien et Maximien furent las des excès de souffrances qui nous étaient infligés, et fatigués du massacre des créatures humaines, quand ils furent rassasiés et saturés du sang versé, et quand on sut à quoi s'en tenir sur la clémence et la pitié que l'on pouvait attendre d'eux, pour éviter à l'avenir de paraître exercer sur nous aucune cruauté spé-

ciale, — car ils considéraient qu'il n'était pas convenable de contaminer leurs états par l'effusion du sang domestique, ni de souiller, par la tache de l'inhumanité, leur gouvernement que tous tenaient pour être clément et plein de miséricorde — ces princes bénis, voulant au contraire faire bénéficier toute l'humaniité d'un gouvernement royal, pur et généreux, et désirant que personne ne fût puni de mort et que cette sorte de peine nous fût ainsi remise, ces princes bénis décidèrent donc simplement que nos yeux seraient arrachés et l'une de nos jambes brisée ! Car à leurs yeux, ce n'était que nous infliger une légère punition et nous faire endurer de douces tortures. En conséquence il est impossible de dire le nombre de ceux qui, par respect pour leur horrible clémence, ont eu leur œil droit arraché par un poignard (et la cavité d'où il avait été tiré cicatrisée par un fer chaud) et leur jambe gauche brûlée à l'articulation de la jointure, puis eux-mêmes condamnés aux mines de cuivre en diverses provinces, pas tant pour tirer profit de leur travail que pour les tourmenter et les torturer. »

Plus loin, saint Clément déclare que les chrétiens condamnés aux mines étaient gardés par des soldats et la loi nous informe qu'ils étaient régulièrement châtiés avec le fouet, comme des esclaves.

Eutropius nous dit que Tarquin le Superbe fut le premier Romain qui eut l'idée de ce supplice des mines ; mais il n'en fut certainement pas le premier et originaire inventeur, car Diodore de Sicile et Suidas déclarent tous deux, maintes fois, que Sémiramis, reine d'Assyrie, exploitait les mines et y faisait travailler les prisonniers de guerre. Les femmes, aussi bien que les hommes, étaient quelquefois condamnées à travailler dans les mines.

INSULTES ET INDIGNITÉS COMMISES PAR LES PAÏENS ET PAR LES HÉRÉTIQUES SUR LES CADAVRES DES SAINTS MARTYRS

Nous avons déjà vu, d'après saint Athanase, dans un passage cité plus haut, concernant les exilés catholiques, comment les ennemis de la foi chrétienne orthodoxe n'exerçaient pas seulement leur cruauté sur les saints Martyrs quand ils étaient vivants, mais aussi quand ils étaient morts. De sorte que nous pensons que ce ne sera pas étranger à notre sujet si nous disons quelques mots, avant de conclure, sur l'inhumanité et la sauvagerie des persécuteurs envers les corps des Martyrs qui n'avaient plus de vie ni de sentiment.

Pour commencer, Eusèbe, dans son *Histoire Ecclésiastique*, nous donne beaucoup d'exemples de ces horreurs, dont nous citerons une ou deux. A un certain endroit, il écrit : « Pour César, ayant répondu par lettre et ordonné que tous ceux qui confesseraient leur foi au Christ seraient mis à la torture, le gouverneur, comme pour en faire parade et les donner en spectacle à la populace, commanda que les saints Martyrs fussent amenés dans la salle du jugement. Là, il les examine une fois de plus et rend la sentence que tous ceux qui sont citoyens romains soient décapités, mais que le reste soit livré aux bêtes..... » Puis, après que lesdits saints eurent victorieusement conquis la couronne du martyre, l'historien ajoute : « Mais, même ainsi, leur rage et leur cruauté contre les saints n'étaient pas satisfaites, car vraiment ce peuple féroce et barbare était excité par une bête sauvage et furieuse, le Démon. Leur haine se ralentit à peine, pour ne pas dire pas du tout, et ils commencèrent à exercer de nouveau sur les cadavres de leurs victimes leurs insultes et leur malveillance. Car, quoiqu'ils eussent été subjugués par la constance des Mar-

tyrs, étant donné qu'ils avaient mis de côté tout sentiment humain, leur folie ne fut ni retardée, ni réprimée d'un côté, bien plutôt la haine amère du gouverneur et du peuple fut de plus en plus échauffée!... Donc, les cadavres de ceux que l'odeur empestée de la prison avait suffoqués, que la torture avait tués, étaient exposés pour être déchirés par les chiens et, de plus, soigneusement surveillés nuit et jour, afin que personne, d'aucun parti, ne pût les confier à la tombe. Enfin, les membres des Martyrs tués dans l'amphithéâtre, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas été dévorés par les bêtes, ou consumés par le feu, étaient, soit découpés en petits morceaux, soit brûlés comme du combustible; en outre, les têtes de ceux qui avaient été décapités étaient recueillies et cachées avec les troncs et gardées par des piquets, afin d'être sûr qu'elles resteraient sans sépulture.

« En même temps, beaucoup de gens venaient pour se moquer de ces pauvres restes et pour crier : « Où est leur Dieu maintenant? A quoi leur a servi leur religion qu'ils préféraient à leur propre vie? » Ni en profitant de la nuit, ni en offrant de fortes sommes, leurs amis ne purent rien faire pour eux, car leurs corps étaient toujours attentivement surveillés, les païens semblant considérer qu'ils obtenaient un grand avantage en réussissant à les laisser couchés à terre sans être enterrés. En fin de tout, après que les restes des martyrs étaient restés six jours et six nuits à ciel ouvert, soumis à toutes sortes d'ignominies, ils étaient d'abord brûlés par les mains de vils misérables et réduits en cendres, ensuite jetés dans le Rhône, qui coule tout près de là, afin qu'aucune trace d'eux ne restât nulle part sur terre. » Et encore : « Mais le reste de la bande des chrétiens fut chargé de chaînes et conduit par les officiers sur des vaisseaux de bord que l'on lançait en avant sur la mer profonde et les vagues orageuses. Ceux des serviteurs du grand Roi qui, après leur mort, avaient été décemment et convenablement mis en terre, étaient, par

l'ordre formel des empereurs, les maîtres réputés, déterrés et jetés à la mer; de peur que s'ils étaient déposés dans le tombeau et commémorés par des monuments, le peuple ne les prît pour des dieux et ne les honorât avec une religieuse vénération. » Et autre part encore: « Mais ce monstre de cruauté (le tribun Maxys) commettant des actes d'inhumanité encore plus excessifs, et sa rage contre les hommes religieux s'augmentant encore au point de devenir bestiale, transgressant toutes les lois de la nature, alla jusqu'à interdire que les cadavres des saints fussent enterrés; et, dans ce but, ordonna que leurs corps, laissés dehors à ciel ouvert pour être déchirés par les bêtes, fussent attentivement surveillés nuit et jour. En conséquence, pendant bien des jours on pouvait voir un grand nombre d'hommes remplissant ce rude et barbare devoir, tandis que d'autres continuaient à exercer une active surveillance du haut d'une tour d'observation placée sur une hauteur afin de veiller à ce qu'aucun cadavre ne fût enlevé. De sorte que les animaux sauvages, les chiens et les oiseaux de proie déchiraient leurs membres et dispersaient leurs restes çà et là, jusqu'à ce que la ville entière fût partout jonchée d'entrailles et d'os humains. Pour tout dire, ceux-là mêmes qui, jusqu'alors, nous avaient été hostiles, déclarèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu de plus horrible ni de plus atroce, plaignant non pas tant l'infortune des individus si terriblement traités, mais plutôt et surtout eux-mêmes à cause de l'injure faite au respect humain et aux droits de la nature, parente commune à tous les hommes. Car la chair humaine n'était pas dévorée sur un seul endroit, mais on pouvait la voir partout à terre, déchirée, arrachée (spectacle que la plume se refuse à décrire et que la tragédie serait impuissante à représenter) s'offrant à tous les yeux à chaque porte de la ville; quelques personnes déclarèrent même qu'elles avaient vu des membres séparés et jusqu'à des corps entiers, pour ne rien dire des fragments d'entrailles humaines, en dedans des grilles. »

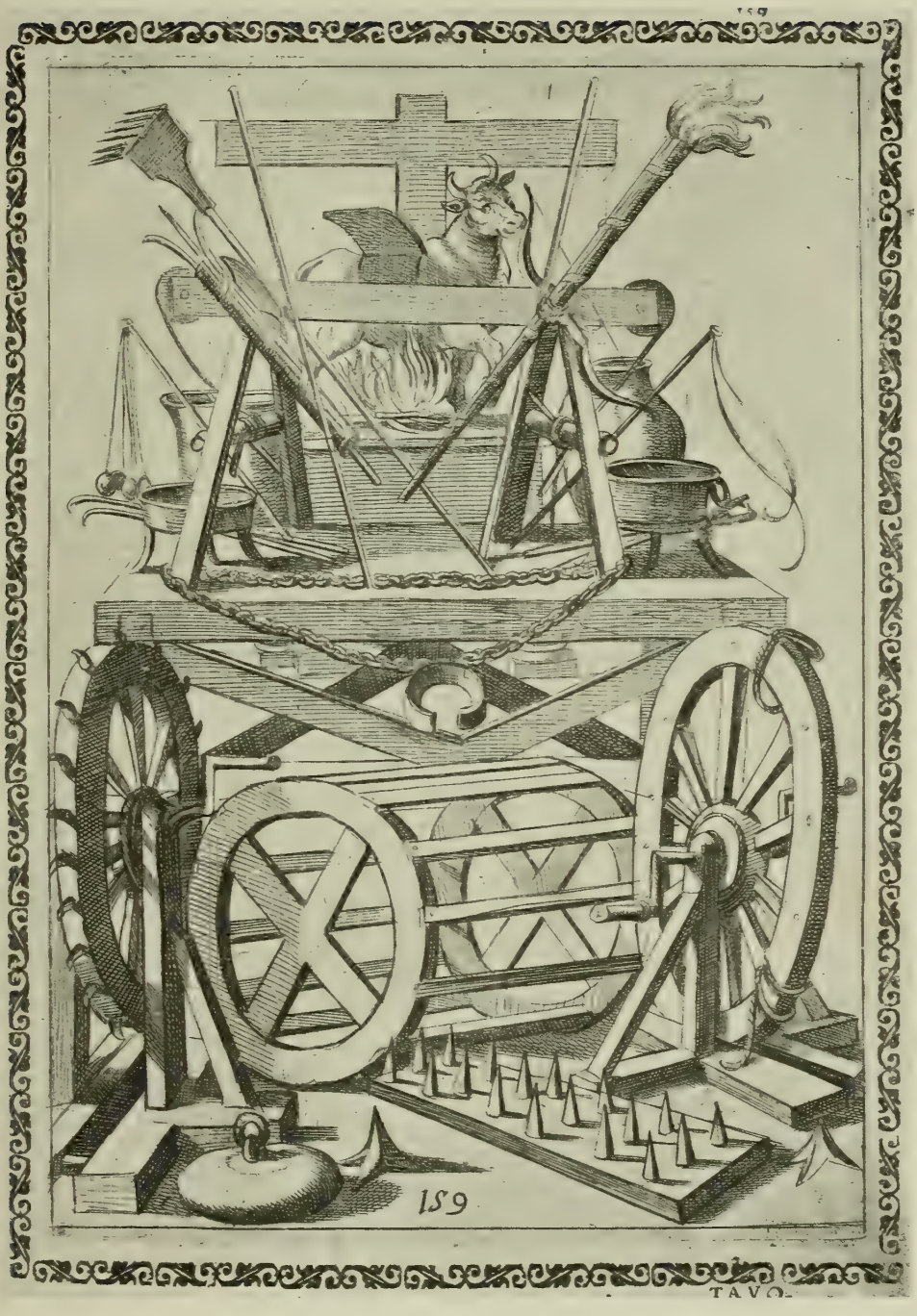

Fig. XLVI

Trophée composé de presque toutes les sortes d'instruments employés pour torturer les Saints Martyrs

Mais maintenant écoutez le récit d'un fait merveilleux : « Pendant plusieurs jours, tandis que ces choses s'accomplissaient, on put voir ce miracle : Quoique le temps fût parfaitement beau, que le soleil brillât avec éclat, que l'air fût transparent et le ciel entier calme et magnifique, soudain les piliers qui, dans toute la ville, supportaient les colonnades des monuments publics et privés laissèrent suinter des gouttes comme si c'eût été des larmes. Le Forum aussi, ainsi que les rues, malgré que pas la plus petite pluie ne tombât, devint mouillé d'une façon mystérieuse, comme s'il eût été trempé par l'eau, de sorte que, de bouche en bouche, on répétait que la mère Terre ne pouvait tolérer plus longtemps la cruauté et l'impiété des atrocités qui se commettaient alors, et que, d'une façon inexplicable, elle répandait des flots de larmes ; les pierres même, ainsi que toute la nature inanimée, pleurant ces crimes odieux et réprouvant la dureté de ces hommes au cœur de fer et leur nature si cruelle et si impitoyable. »

Ainsi parle Eusèbe, dont les paroles sont de plus confirmées par ce que dit à ce sujet Théodoretus et Sozomen dans leurs *Histoires ecclésiastiques*, le premier écrivant sur l'empereur Valens et le second sur Julien l'Apostat. Théodoretus écrit : « Après que Palladius, homme s'adonnant beaucoup à la superstition, eût fini de torturer les corps délicats des jeunes gens catholiques, quelques-uns d'entre ceux-ci, lorsque leur martyre fut consommé, furent laissés couchés à terre, privés de la sépulture qui leur était due. De sorte que leur famille, frères, parents, et, je puis dire la ville entière, réclamèrent pour que ce dernier bienfait, cette dernière consolation leur fût accordée. Mais, oh ! à cause de la dureté impitoyable de leurs juges, ou plutôt de leurs bourreaux, ceux qui ont combattu si vaillamment pour leur religion subissent le même sort que les meurtriers et leurs cadavres sont laissés sans sépulture ; ceux qui luttèrent avec tant de force pour leur foi sont exposés à être dévorés par les oiseaux et les bêtes ! Plus encore,

ceux qui prenaient pitié des parents et des martyrs, tués pour l'amour de leur conscience, sont eux-mêmes considérés comme coupables de quelque crime abominable! » Enfin Sozomen écrit le passage suivant: « Mais quand ils eurent mis en pièces leurs corps (savoir : ceux des saints Eusèbe, Nestabus et Zeno) et eurent à tel point broyé leurs têtes que leurs cervelles se répandaient à terre, ils les emportèrent en dehors de la ville, là où l'on avait l'habitude de jeter les carcasses des animaux. Puis, allumant un bûcher, ils brûlèrent leurs corps, ensuite ce qui restait de leurs os que le feu n'avait pas entièrement consumés, ils le mêlèrent aux os des chameaux et des ânes qui se trouvaient çà et là, de façon à ce qu'il fût excessivement difficile de trouver les reliques des saints martyrs parmi tant d'ossements... Pourtant, ils ne restèrent pas longtemps ainsi cachés... »

Tels étaient donc les supplices et les tortures, ainsi décrits par moi, au moyen desquels les martyrs chrétiens des deux sexes étaient affligés, et grâce auxquels, dans les jours de persécution, ils gagnèrent la couronne glorieuse du martyre.

Ce sont, ô vaillants soldats de Dieu, ce sont, indomptables champions du Christ, ce sont, dis-je, les brillants étendards de vos victoires, les marques manifestes de votre foi et de votre force, ce sont les trophées de votre triomphe!

La mort que vous recherchiez si ardemment, ô vous, glorieux guerriers de l'armée de Dieu, vous a valu une vie de bonheur éternel! Vous, vous seuls êtes vraiment des heureux! Qui pourra ne pas proclamer votre béatitude absolue, vous qui, ne faisant aucun cas des richesses et des plaisirs du monde, pour l'amour du Christ, n'avez-vous pas connu de plus grand désir que d'exhaler votre dernier soupir au milieu des plus affreux tourments? C'est pourquoi, dans les temps de persécution, lorsque l'angoisse de vos souffrances s'accroissait de plus en plus, fixant les

yeux de votre âme sur la récompense céleste, vous parliez ainsi à Dieu dans vos cœurs, sans mouvoir vos lèvres :

« Ici, sur terre, très miséricordieux seigneur Dieu, fais que les tortures du corps soient multipliées au centuple, afin qu'au Paradis la paix et le bonheur en soient d'autant augmentés ! » — O poitrines, brûlant de la flamme de l'amour divin ! O cœurs embrasés de l'ardeur de l'Esprit Saint !

Il n'y a pas lieu de s'étonner en aucune façon, si ces très vaillants athlètes de Dieu, demeurant fidèles au milieu des orages, n'étaient effrayés par aucun péril, mais, au contraire, rendus plus ardents et plus intrépides par la souffrance, demandaient avec insistance que, toutes les heures, des tortures sans cesse renouvelées, les plus terribles et les plus angoissantes, leur fussent infligées, comme s'ils n'eussent pu jamais être rassasiés de douleurs.

Mais, ô misérables que nous sommes ! O malheureux pécheurs! Quelle excuse, quelle excuse, demandai-je, trouverons-nous devant le Seigneur, au jour terrible de Son Jugement, — nous qui, sans avoir à endurer les horreurs de la persécution, ni à affronter la torture, avons tenu la grâce de Dieu ainsi que notre propre salut pour si peu de chose que nous avons choisi de passer toute notre vie dans l'indifférente torpeur d'un sommeil indolent?

Qu'invoquerons-nous, quand les piliers mêmes des cieux trembleront, quand toutes les nations de la terre hurleront, quand la très noble armée des saints martyrs du Christ, se tenant devant le trône de gloire, pleins de joie et de confiance, découvriront les cicatrices de leurs blessures, brillant sur leurs corps et surpassant, par leur éclat, la splendeur du soleil?

Qu'aurons-nous alors à montrer? De quels mérites nous prévaudrons-nous ? Quelle justification pourrons-nous donner ? — La grâce et sa parole inviolable. Le renoncement à toutes les joies de la terre, les aumônes, le jeûne, la mortification de la chair. La pitié, la patience, l'aimable componction, la paix du cœur, de

calmes et saintes veillées, passées en oraisons!... En vérite, bénis sont-il, et trois fois heureux ceux qui possèdent de tels boucliers pour les préserver! Ils deviendront compagnons des saints martyrs, et partageront leur gloire et y participeront.

Ainsi, nous vous prions et vous supplions, et nous vous conjurons très sincèrement, par des prières réitérées, ô martyrs très saints, qui, pour l'amour de Dieu, et par sa grâce divine, avez supporté volontairement, d'un visage joyeux, les supplices, et qui, à cause de cela ne faites maintenant qu'un avec lui, réunis en un doux accord et en une complète sainteté, — nous vous conjurons de plaider auprès de Dieu, en notre faveur, nous misérables pécheurs, courbés sous le poids des plus lourdes fautes et dégradés par les vices de négligence les plus vils, nous vous conjurons de plaider afin que, aimant Dieu de tout notre cœur et de toutes nos forces dans cette vallée de larmes, nous puissions ensuite être trouvés dignes, en ce jour terrible où tous les mystères seront dévoilés, d'obtenir la miséricorde et le salut éternel!

Et par-dessus toutes choses, je vous implore, ô glorieux soldats du Dieu tout-puissant, de ne pas m'oublier, moi, l'auteur de ce livre, qui suis le plus abject de tous les pécheurs! C'est par votre intercession, et par elle seule que j'attends et espère, avec toute l'onction et l'ardent désir de mon cœur, conquérir l'éternelle félicité, et être comme vous rempli jusqu'au bord des eaux abondantes de la bénédiction de Dieu, et enivré des richesses inexprimables de Sa Demeure.

FIN

Table des matières

et Table des figures

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

De la Croix, des Poteaux et autres engins de supplice, auxquels étaient suspendus les corps des chrétiens qui demeuraient fermes dans la confession du Christ..... 1

CHAPITRE II

De la Roue, de la Poulie et du Pressoir comme instruments de torture..... 23

CHAPITRE III

Du Cheval de bois, comme instrument de supplice et de plusieurs sortes de liens et entraves..... 36

CHAPITRE IV

Des divers instruments employés pour flageller les Saints Martyrs..... 69

CHAPITRE V

Des divers instruments que les Païens avaient coutume d'employer pour déchirer la chair des fidèles serviteurs du Christ, — savoir : Griffes de fer, Tenailles et Etrilles.. 100

CHAPITRE VI

Plaques rougies au feu, Torches et Tisons enflammés..... 111

CHAPITRE VII

Du Taureau d'airain, de la Poêle, du Pot, du Chaudron, du Gril et du Bois de lit; aussi de la Chaise, du Casque, de la Tunique et autres instruments de supplice en fer rougi au feu..... 119

CHAPITRE VIII

De divers autres moyens par lesquels furent torturés, à l'aide du feu, les Saints Martyrs du Christ..... 137

CHAPITRE IX

Des autres instruments de torture et méthodes employés pour supplicier les Martyrs chrétiens, — tels que : Stylets en fer des écoliers, Clous, Scies, Lances, Epées, Flèches, — ou bien : l'Eventrement, l'Egorgement, la Décapitation, les Brûlures et Marques au fer, les blessures avec la Hache et le broiement par la Massue..... 151

CHAPITRE X

Des autres instruments de torture et méthodes employés pour supplicier les Martyrs chrétiens, — tels que : Avoir les pieds, les mains, la langue (et les seins pour les femmes) coupés, les dents arrachées. Etre écorché tout vif. Etre exposé aux bêtes sauvages..... 173

CHAPITRE XI

Des autres Tortures et modes de martyre. Etre enterré vivant. Jeté dans les rivières, puits et fours à chaux. Avoir le ventre ouvert et autres choses semblables..... 192

CHAPITRE XII

Martyrs envoyés en exil et condamnés aux travaux forcés ou aux Mines..... 201

TABLE DES FIGURES

Fig. I

A. — Martyres suspendues par un pied.

B. — Suspendue par les deux pieds.

C. — Élevée sur la croix, la tête en haut.

D. — Clouée à la croix, la tête en bas.

E. — Pendue par les deux bras, avec de lourds poids attachés aux pieds.

F. — Femmes chrétiennes pendues par les cheveux.

G. — Martyres pendues par un bras, avec d'énormes poids attachés aux pieds.

Fig. II

A. — Martyr suspendu par les deux pieds, avec une grosse pierre attachée au cou.

B. — Quelquefois les Saints Martyrs, après avoir été enduits de miel, étaient liés à des poteaux fixés en terre, et ainsi exposés aux rayons du soleil, pour être torturés par les piqûres d'abeilles et de mouches.

C. — Martyr suspendu par un pied ; l'une des jambes est pliée au genou et est maintenue au moyen d'un cercle en fer, l'autre étant chargée d'une lourde masse de fer.

Fig. III

A. — Martyr suspendu par les pouces, de lourdes pierres étant attachées à ses pieds.

B. — Chrétiens pendus, un feu lent étant allumé au-dessous d'eux afin de les suffoquer ; les victimes étant en même temps frappés avec des bâtons.

Fig. IV

A. — Martyr suspendu par les pieds, sa tête étant en même temps broyée à coups de marteau.

B. — Martyr suspendu par les mains qui sont liées derrière le dos, de lourds poids étant attachés à ses pieds et autour de son cou.

Fig. V

A. — Martyr suspendu par les mains (qui sont liées derrière son dos) et ayant les épaules chargées de paquets de sel, un bâillon de bois étant aussi mis dans sa bouche.

B. — Martyr suspendu par un crampon.

Fig. VI

A. — Quelquefois les Martyrs étaient liés à la circonférence de grandes roues, et ainsi précipités d'une hauteur sur des endroits pierreux.

Fig. VII

A. — Martyr dont les membres sont entrelacés dans les rayons d'une roue, sur laquelle il reste exposé pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il meure.

B. — Martyr lié à une roue étroite que l'on fait tourner, de sorte que son corps est horriblement déchiré par les piques de fer placées au-dessous.

Fig. VIII

A. — Martyr lié à une roue que l'on fait tourner sur des piques de fer.

B. — Lié à la circonférence d'une roue que l'on fait tourner au-dessus d'un feu allumé au-dessous.

Fig. IX

A. — Poulie.

B. — Martyrs étirés par la poulie.

C. — Ecrasé dans la presse, juste comme on écrase le raisin et les olives pour faire le vin et l'huile.

D. — Cabestan ou treuil.

Fig. X

A, — Martyr, les mains liées derrière le dos, hissé dans l'air par une poulie.

B. — Poulie.

C. — Piques ou cônes pointus sur lesquels on laissait tomber les Martyrs.

Fig. XI

A. — Martyr sur le cheval de bois.

B. — Martyr suspendu au cheval.

C. — Le cheval de bois.

D. — Faisceaux consulaires.

E. — Plate-forme ou échafaud sur lequel le cheval de bois était fixé.

Fig. XII

Un Martyr, fortement lié par des courroies ou lanières, violemment tiré dans toutes les directions, et ainsi déchiré membre par membre.

Fig. XIII

Martyrs liés à un poteau fixé en terre ou à un pilier et battu avec persistance avec des bâtons jusqu'à ce qu'ils meurent.

Fig. XIV

A. — Martyr lié à quatre pieux et frappé avec des bâtons.

B. — Martyr lié nu sur des piques de fer et violemment frappé avec des bâtons.

C. — Martyr ayant les mains et les pieds liés et également frappé avec un bâton.

Fig. XV

A. — Martyr recevant des soufflets, des coups de pied, et ayant le visage meurtri à coups de poing.

B. — Martyr lapidé.

C. — Martyr dont le visage et la mâchoire sont meurtris avec une pierre.

D. — Martyr écrasé sous une énorme pierre.

Fig. XVI

A. — Griffes de fer. | *B.* — Etrilles. | *C.* — Crampons.

Fig. XVII

A. — Martyr torturé au moyen des griffes de fer ou pinces.

B. — Déchiré avec les crampons.

C. — Lacérés avec les étrilles.

Fig. XVIII

A. — Tisons enflammés ou flambeaux.

B. — Torches de pin ou autre bois.

C. — Plaques de métal rougies au feu.

Fig. XIX

A. — Martyr suspendu au cheval de bois et brûlé par la flamme des torches.

B. — Martyr suspendu par les pieds à une poulie et torturé de la même façon.

Fig. XX

A. — Cheval de bois.

B. — Martyr descendu du cheval et roulé sur des éclats de poterie.

C. — Martyr sur lequel on verse de la chaux vive, de l'huile bouillante et autres choses semblables.

Fig. XXI

A. — Martyr rôtissant sur la charpente de fer ou gril.

B. — Pelle de fer pour remuer le feu de charbons.

Fig. XXII

A. — Martyr jeté, la tête la première, dans un chaudron plein de plomb fondu ou d'huile bouillante.

B. — Martyr dans une poêle à frire chaude.

C. — Martyr plongé dans un pot bouillant.

Fig. XXIII

A. — Martyr dont les membres ont été coupés et mis dans la poêle.

B. — Martyr dans le taureau d'airain.

C. — Martyr placé sur le lit de fer et rôti.

Fig. XXIV

A. — Martyr dont la main est remplie d'encens mêlé à des charbons embrasés et qui, forcé par la douleur de lâcher l'encens, est considéré comme ayant sacrifié à l'idole.

B. — Martyr revêtu de la tunique de fer et chaussé de souliers brûlants qui consument la chair jusqu'aux os.

C. — Martyr assis sur la chaise de fer, tandis qu'on lui place sur la tête un casque rougi au feu.

D. — Martyr dont les yeux sont brûlés par un tison enflammé.

Fig. XXV

A. — Martyr torturé au moyen de fers rouges sous les aisselles.

B. — Rôti sur des charbons ardents.

C. — Martyr sur lequel on verse de la poix bouillante ou autres substances du même genre.

Fig. XXVI

Martyr forcé de marcher sur des charbons brûlants tandis qu'on lui verse sur la tête du plomb fondu, de la poix bouillante ou autres substances semblables.

Fig. XXVII

Martyrs envoyés en mer sur un vaisseau plein de combustible auquel on a mis le feu.

Fig. XXVIII

A. — Martyr jeté dans une fournaise ardente.

B. — Martyrs placés dans une tonne ou futaille et brûlés.

C. — Martyr brûlé dans une chambre à laquelle on a mis le feu.

D. — Pieds et mains liés et placé sur un bûcher enflammé.

E. — Attaché à quatre chevilles fixées en terre, un feu brûlant au-dessous.

F. — Lié par des cordes enduites d'huile et consumé par un feu au-dessous de lui.

G. — Jeté dans une fosse remplie de charbons allumés.

H. — Pelle en fer pour attiser le feu.

Fig. XXIX

A. — Martyr blessé à mort par des garçons avec leurs stylets à écrire.

B. — Martyr dont les membres sont amputés un par un.

Fig. XXX

A. — Martyr auquel on enfonce un poignard dans la gorge.

B. — Mis à mort à coups de flèches.

C. — Frappé sur la tête à coups de hache.

D. — Décapité avec un sabre.

E. — Transpercé d'une lance.

Fig. XXXI

A. — Martyrs torturés à l'aide d'un poinçon.

B. — Frappé d'un coup de poignard.

C. — Percé de clous.

Fig. XXXII

A. — Martyr frappé à coups de massue ou de bâton.

B. — Scié en deux avec une scie de fer.

C. — Mains et pieds coupés.

Fig. XXXIII

A. — Martyr auquel on coupe la langue.

B. — Auquel on arrache les dents.

C. — Amputation des seins.

Fig. XXXIV

A. — Martyr auquel on arrache la peau du visage.

B. — Dont les pieds sont amputés.

C. — Dont les jambes sont brisées.

D. — Dont le front est brûlé.

Fig. XXXV

Martyrs écorchés vifs.

Fig. XXXVI

A. — Martyr transpercé d'un pieu pointu.

B. — Martyr dont le ventre est ouvert et le foie arraché, que les païens mangent parfois.

Fig. XXXVII

A. — Martyr lié par chaque jambe au sommet de deux arbres voisins qne l'on a courbés et rapprochés de force et qui seront bientôt relâchés brusquement.

B. — Martyr torturé au moyen de roseaux effilés introduits sous les ongles de leurs mains et de leurs pieds.

Fig. XXXVIII

A. — Martyr emprisonné dans un filet et exposé pour être mis en pièces par un taureau sauvage.

B. — Jeté à terre pour être dévoré par les bêtes sauvages.

C. — Enveloppé d'une peau de bête et donné en pâture aux animaux.

D. — Les pieds fixés dans une grande pierre et ayant des poinçons chauffés à blanc enfoncés sous les ongles, le martyr est livré aux chiens affamés.

Fig. XXXIX

A. — Martyrs attachés au cou ou à la queue de chevaux sauvages et cruellement traînés par eux.

B. — Traînés à travers les rues ou sur des endroits pierreux au moyen de cordes attachées à leurs pieds.

Fig. XL

A. — Martyrs jetés dans des fosses profondes et enterrés jusqu'au cou par de la terre et des pierres.

B. — Martyrs à moitié enterrés, les mains liées derrière le dos, et laissés ainsi pour périr.

Fig. XLI

A. — Martyrs lancés la tête la première d'une hauteur.

B. — Jeté dans un four à chaux.

Fig. XLII

A. — Martyrs jetés dans une rivière, une grosse pierre au pied.

B. — Jeté à l'eau enveloppé dans un filet.

C. — Jeté dans un courant voisin, avec une pierre attachée au bras.

D. — Avec un poids de plomb au cou.

E. — Jeté la tête la première dans un puits.

Fig. XLIII

A. — Martyr enfermé dans une boîte de plomb et noyé dans une rivière.

B. — Cousu dans un sac avec un coq, une vipère, un singe et un chien, et jetés dans la mer ou dans une rivière voisine.

Fig. XLIV

B. — Martyr traîné à travers la ville au moyen d'un collier de fer rivé à son cou.

B. — Mis à nu et roulé sur des chardons de fer aigus.

Fig. XLV

A. — Martyrs condamnés à travailler à la construction d'édifices publics.

B. — Martyrs condamnés à tailler et à transporter des blocs de marbre pour les constructions.

Fig. XLVI

Trophée composé de presque toutes les sortes d'instruments employés pour torturer les Saints Martyrs.

Achevé
d'imprimer
le dix Novembre mil neuf cent trois
pour Charles Carrington, éditeur à Paris
par Vve Félix Guy et Cie
Imprimeurs
Alençon.

CHARLES CARRINGTON, Libraire-Editeur
13, Faubourg Montmartre, PARIS, IXe

EXTRAIT DU CATALOGUE

Les Châtiments de Jadis *Histoire de la Torture et des punitions corporelles en Angleterre,* par W. Andrews. Un fort volume in-8° carré, papier de Hollande, 73 illustrations représentant des instruments de torture . . . . . Prix : **20 fr.** »

Ben-Hur *Roman du temps de Jésus-Christ,* par Lew. Wallace. Un volume in-18 jésus, 535 pages, couverture illustrée en couleurs, dix dessins hors texte par E. Mas . . . . . Prix : **3 fr. 50**

Au delà des Portes *Roman sur la vie d'outre-tombe* par E. Stuart-Phelps. Un vol. in-18 jésus, couverture illust. en couleurs. Prix : **3 fr. 50**

Pan Michaël *(Messire Volodyovski)* par Henryk Sienkiewicz, *nouvelle édition.* Un volume in-18 jésus, couverture illustrée et dix dessins hors texte de Martin Van Maele. . . . . Prix : **3 fr. 50**

Le Pharaon *Roman sur l'Egypte ancienne,* par Boleslas Prus (Alexandre Glovacki). Un volume in-18 jésus, 928 pages, couverture artistique, dix dessins hors texte par E. Mas. . . . . Prix : **3 fr. 50**

Alençon. — Imprimerie Veuve Félix GUY et Cie.

1-4-5
20 fe

Torture

65

Date Due

DEC 19 '78			
MAY 1 1			
FEB 1 8			
JUL 2 8 1988			

Demco 38-297

Duke University Libraries
D01118899.

DUKE-LSC
D01118899.